Almanach Rolland

ALMANACH ROLLAND

AGRICOLE COMMERCIAL et des FAMILLES

Henri Hébert



1912

10c

MONTRÉAL

RANGER FRERES Limitée

LIBRAIRES

43, RUE NOTRE-DAME OUEST

2000



UNIVERSITY OF TORONTO.
KING ALFRED LIBRARY OF HISTORY
FOUNDED BY
GOLDWIN SMITH AND HARRIET SMITH
1901

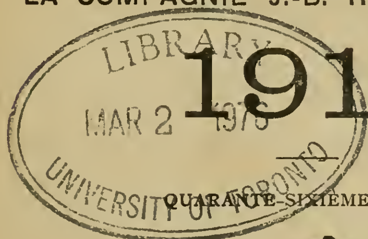
ALMANACH
ROLLAND

AGRICOLE,
COMMERCIAL ET DES FAMILLES

DE

LA COMPAGNIE J.-B. ROLLAND & FILS

1912



QUARANTE-SIXIÈME ANNÉE



CANADA

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

ET LES PRINCIPAUX MARCHANDS

N. B.—Cet almanach contient beaucoup de matières d'un intérêt général et mérite d'être conservé à titre de renseignements utiles.

A NOS LECTEURS.

Fidèle à sa devise d'être utile et agréable toujours, l'"Almanach Agricole, Commercial et des Familles" offre cette année encore, dans sa quarante-sixième édition, un si grand choix d'informations et de littérature instructive et amusante, que nous ne doutons pas qu'on lui fasse le même bienveillant accueil qu'il a reçu dans le passé.

Voici le sommaire: Comput ecclésiastique; fêtes mobiles; calendrier conforme à l'Ordo; éphémérides des douze derniers mois; la hiérarchie catholique du Canada précédée d'un tableau synoptique; le Parlement fédéral et les Législatures de la puissance; les Conseils de l'Instruction publique, de l'Agriculture, des Arts et Manufactures; la Commission du Hâvre ; l'Association des Manufacturiers Canadiens; la Chambre de Commerce du District de Montréal; d'intéressantes statistiques de la Ville de Montréal; les Ecoles Ménagères Provinciales; le tableau des Cours de Justice, des Banques et des Régistrateurs; le tarif des Postes; les lois de Chasse et Pêche; les pronostics de la température, etc.

A ces nombreuses informations sont entremêlés, pour faire diversion, des écrits inédits d'auteurs canadiens bien connus des lecteurs assidus de l'"Almanach": "Cérémonie Significative" et "Jadis et Aujourd'hui", par A.-D. Decelles; "Le Glas", "Le Fer à Cheval de ma tante Joséphine" et "La Guignolée", par Rodolphe Girard; "Un R'sort", par A. Bourgeois, etc. Les Editeurs.

Comput ecclésiastique pour 1912.

Nombre d'or (cycle ou révolution de dix-neuf ans pour accorder l'année lunaire avec l'année solaire) 13

Epacte (nombre de onze jours que le soleil a en plus sur l'année lunaire) 11

Cycle solaire (il est de 28 ans) 17

Indiction romaine (période de quinze ans, employée dans les bulles du Saint-Siège) 10

Lettres dominicales (indiquant le dimanche durant toute l'année) .. .. G. F.

Lettre du Martyrologe .. .. L.

Fêtes mobiles.

Septuagésime	4 février	Pentecôte	26 mai
Les Cendres	21 février	Sainte Trinité	2 juin
Dim. de la Passion	24 mars	Fête-Dieu	6 juin
" des Rameaux	31 mars	1er dim. de l'Avant	1 déc.
Pâques	7 avril	Dimanches après la Pentecôte	26
Rogations	13, 14, 15 mai		
Ascension	16 mai		

Quatre-Temps.

Printemps	les 28 février et 1 et 2 mars.
Eté	les 29 et 31 mai et 1 juin.
Automne	les 18, 20 et 21 septembre.
Hiver	les 18, 20 et 21 décembre.

Commencement des quatre Saisons.

Le Printemps, le 20 mars, à 6 h. 29 m. du soir. (Equinoxe,) c'est-à-dire que les jours et les nuits sont d'une égale durée.

L'Eté, le 21 juin, à 2 h. 17 m. du soir.

L'Automne, le 23 septembre. à 5 h. 8 m. du matin. (Equinoxe,) c'est-à-dire que les jours et les nuits sont d'une égale durée.

L'Hiver, le 21 décembre, à 11 h. 45 m. du soir.

Fêtes religieuses d'obligation.

Tous les dimanches de l'année.
Le 1er janvier, la Circoncision.
Le 6 janvier, l'Epiphanie.
Le 16 mai, l'Ascension.
Le 1er novembre, la Toussaint.
Le 8 décembre, l'Immaculée Conception (arrive le dimanche en 1912).
Le 25 décembre, Noël.

Fêtes légales. (Jours non juridiques).

Tous les dimanches de l'année.
Le 1er janvier, la Circoncision.
Le 6 janvier, l'Epiphanie.
Le 21 février. les Cendres.
Le 5 avril. Vendredi-saint.
Le 8 avril, Lundi de Pâques.
Le 16 mai. l'Ascension.
Le 24 mai, Reine Victoria.
Le 3 juin, Fête du Roi.
Le 1er juillet, la Confédération.
Le 2 sept., Fête du travail.
Le 1er novembre, la Toussaint.
Le 8 décembre. l'Immaculée Conception (arrive le dimanche en 1912).
Le 25 décembre, Noël.

Célébration solennelle du Mariage.

Cette année, on pourra célébrer la solennité des "Noces" du 7 janvier au 20 février inclusivement, et du 15 avril au 30 novembre aussi inclusivement.

Eres de l'année 1912.

De la création (4946 suivant les Bénédictins)	6875
De la période Julienne..	6625
De la naissance de Jésus-Christ (ère chrétienne), 25 déc.	1912
De la fondation de Rome, selon Varron, 21 avril	2665
" " de Québec, 3 juillet..	304
" " de Montréal, 17 mai..	270
De la découverte de l'Amérique, par Christophe Colomb, 11-12 octobre..	420
De la découverte du Canada, par Jacques Cartier, 16 juillet..	378
De la cession du Canada à l'Angleterre, 9 février.. ..	149
De la république des Etats-Unis, 4 juillet..	136
De la république française, 4 septembre..	42
De la Puissance du Canada, 1er juillet..	45
Du règne de S. S. Pie X, 4 août..	9
" " du roi Georges V, 7 mai..	2

Observations météorologiques, etc.

En 1910. — Première gelée d'automne, 28 octobre.
" " neige " 10 novembre.
" Commencement de l'hiver, le 30 novembre.
En 1911. — Première traversée en voiture sur la glace, de Longueuil à Hochelaga, le 5 janvier.
" La glace du Saint-Laurent commence à bouger vis-à-vis de Montréal, le 22 avril.
" Le traversier "Longueuil" arrive dans le port de Montréal, le 23 avril.
" Arrivée du premier steamer d'outre-mer, le "Royal George", le 29 avril.
" Première forte gelée d'automne, le 28 octobre.
" Première neige, le 30 octobre.

Nota.—Pour le détail des années précédentes, voir nos Almanachs des années dernières.

BAROMETRE PERPETUEL.

Le tableau ci-dessous, préparé pour le climat de la Grande-Bretagne par le célèbre astronome Herschel, a été modifié par des hommes compétents, de manière à convenir au climat du Canada.

Si la nouvelle Lune, la pleine, le 1er quartier, ou le dernier arrivent :	EN ÉTÉ.	EN HIVER.
Entre minuit et 2 h. du matin....	Beau	Forte gelée, à moins que le vent ne vienne du sud ou de l'ouest.
" 2 et 4 "	Frais, fréquentes ondées	Neige et tempête.
" 4 et 6 "	Pluie	" "
" 6 et 8 "	Vent et pluie	Tempête.
" 8 et 10 "	Variable	Neige, si le vent est à l'est ou à l'ouest.
" 10 et midi	Fréquentes ondées....	Neige, si le vent est à l'ouest.
Entre midi et 2h. p.m..	Très pluvieux	Neige ou froid.
" 2 et 4 " ..	Variable	Beau et doux.
" 4 et 6 " ..	Beau	Beau.
" 6 et 8 " ..	Beau, si le vent est N.-O. .... Pluie, s'il est sud ou S.-O	Beau et gelée, si le vent est N. ou N.-E. Pluie ou neige, s'il est sud ou sud-ouest.
" 8 et 10 " ..	" " "	" " "
" 10 et minuit ...	Beau	Beau et froid

N. B.—Les prédictions de ce tableau seront d'autant plus correctes que les changements de la lune s'effectueront plus près de midi ou de minuit
Le tableau de l'été est plus exact que celui de l'hiver.

Jeûnes de précepte avec abstinence.

1° Tous les mercredis, vendredis et samedis des Quatre-Temps de l'année;

2°. Les jours de "Vigile" de la Pentecôte, (25 mai); de la solennité des SS. Apôtres Pierre et Paul, (28 juin); de la solennité de l'Assomption, (17 août); de la Toussaint, (31 octobre) et de Noël (24 décembre).

3°. Le mercredi des Cendres et les trois jours suivants, 22, 23 et 24 février.

4° Tous les mercredis, vendredis et samedis des cinq premières semaines du carême;

5°. Le dim. des Rameaux et 6 jours de la semaine sainte.

6° Tous les mercredis et vendredis de l'Avent.

N. B.—Tous les jours du carême sont jeûnes de précepte, cependant, les lundis, mardis et jeudis des cinq premières semaines du carême, il n'y a point d'abstinence "totale", mais seulement "partielle"; c'est-à-dire qu'en ces jours, on peut faire un "seul" repas en gras (le midi) et il n'est pas permis de faire usage de poisson à ce repas. Si l'on use de viande, on ne peut manger de poisson au même repas, mais on peut renoncer à la viande et manger du poisson, etc. Les œufs ne sont défendus ni avec la viande ni avec le poisson.

Eclipses durant l'année 1912.

Cette année il y aura 4 éclipses, 2 du soleil, et 2 de la lune.

Le 1er avril éclipse partielle de la lune, invisible au Canada.

Le 17 avril, éclipse centrale du soleil, visible en Canada comme éclipse partielle; le soleil se lève éclipsé. Le centre de l'éclipse sera totale durant à peu près trente-deux minutes au milieu de sa durée. Visible en Europe, en Asie, le nord de l'Océan Atlantique et le nord de l'Amérique du Sud.

Le 26 sept, éclipse partielle de la lune, invisible au Canada.

Le 10 octobre, éclipse totale du soleil, invisible au Canada.

Apparence des Planètes pour 1912.

Vénus sera étoile du matin du commencement de l'année jusqu'au 5 juillet; ensuite étoile du soir le reste de l'année.

Mars sera étoile du soir du commencement de l'année jusqu'au 4 novembre; étoile du matin le reste de l'année.

Jupiter sera étoile du matin depuis le commencement de l'année jusqu'au 1er juin, ensuite étoile du soir jusqu'au 18 décembre; et ensuite étoile du matin le reste de l'année.

Saturne sera étoile du soir depuis le commencement de l'année jusqu'au 14 mai; ensuite étoile du matin jusqu'au 23 novembre; et ensuite étoile du soir le reste de l'année.

Explication des signes et abréviations.

La colonne CL. désigne la couleur des ornements de l'Eglise pour chaque jour; le signe † les jours où on peut dire des messes basses avec des ornements noirs; et le signe * les dimanches où à vêpres on prend la couleur du jour suivant.

N. L., Nouvelle Lune.	**P. Q., Premier Quartier.**
P. L., Pleine Lune.	**D. Q., Dernier Quartier.**
H. M., Heure, Minute.	**Q. Tps., Quatre-Temps.**

JANVIER



31 JOURS

Consacré à l'Enfant Jésus — Signe du Verseau

Les jours croissent de 1 heure 5 minutes.

P. L. le 4, à 8h. 35m. du matin.
D. Q. le 11, à 2h. 49m. du matin.
N. L. le 19, à 6h. 16m. du matin.
P. Q. le 27, à 3h. 57m. du matin.

Jours de la semaine.		CL.	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL Lev. H.M	SOLEIL Cou. H.M	LUNE L. C. H. M.
Lundi	1	b	CIRCONCISION, doub.2e cl.(d'oblig.)	7 47	4 21	4 21
Mardi	2	r	Octave de St Etienne, M., doub.	7 47	4 22	5 41
Merc.	3	b	Octave de St Jean, Ap. et Ev., d.	7 47	4 23	7 0
Jeudi	4	r	Octave des SS. Innocents, doub.	7 46	4 24	lever
Vend.	5	b	*Vigile* de l'Epiphanie, semid.	7 46	4 25	5 46
Sam.	6	b	EPIPHANIE, doub. 1re cl. (d'obl.)	7 46	4 26	7 8
DIM.	7	b	Dim. dans l'Octave, semid.	7 45	4 28	8 31
Lundi	8	b	De l'Octave, semid.	7 45	4 29	9 52
Mardi	9	b	De l'Octave, semid.	7 44	4 30	11 6
Merc.	10	b	De l'Octave, semid.	7 44	4 31	matin
Jeudi	11	b	De l'Octave, semid.	7 43	4 32	0 15
Vend.	12	b	De l'Octave, semid.	7 42	4 33	1 27
Sam.	13	b	Octave de l'Epiphanie, doub. privil.	7 42	4 34	2 39
DIM.	14	b	2 *Ep*. T.S. NOM DE JÉSUS, d. 2e cl.	7 42	4 35	3 47
Lundi	15	b	St Paul, Ermite, doub.	7 40	4 37	4 52
Mardi	16	r†	St Marcel, P. et M., semid.	7 40	4 38	5 54
Merc.	17	b	St Antoine, Abbé, doub.	7 39	4 39	6 51
Jeudi	18	b	Chaire de St Pierre à Rome, d.maj.	7 39	4 41	7 38
Vend.	19	r†	St Canut, M., semid.	7 38	4 42	couc.
Sam.	20	r	SS. Fabien et Sébastien, MM., d.	7 37	4 43	5 48
DIM.	21	b	3 *Ep*. STE FAMILLE J.M.J., d. 2e cl.	7 36	4 45	6 55
Lundi	22	r†	SS. Vincent et Anastase, MM. sd.	7 35	4 46	8 4
Mardi	23	b	Epousailles de la B. V. M., d. maj.	7 34	4 47	9 16
Merc.	24	r	St Timothée, E. et M., doub.	7 33	4 49	10 18
Jeudi	25	b	Conversion de St Paul, doub. maj.	7 32	4 51	11 30
Vend.	26	r	St Polycarpe, E. et M., doub.	7 32	4 52	matin
Sam.	27	b	St Jean-Chrysostôme, E.D., doub.	7 32	4 53	0 45
DIM.	28	vr*	4 *Ep*. Du Dimanche, semid.	7 31	4 54	2 0
Lundi	29	b	St François de Sales, E. D., doub.	7 31	4 56	3 18
Mardi	30	r†	Ste Martine, V. et M., semid.	7 30	4 58	4 34
Merc.	31	b	St Pierre Nolasque, Conf., doub.	7 28	5 0	5 47

Beau jour de l'an, — Huit jours de neige, c'est fumure,
Beau mois d'août, — Huit jours au-delà, c'est poison.

Quand janvier ne fait son devoir,
Février lui saute au poil.

JANVIER.

---

1 ....
2 ....
3 ....
4 ....
5 ....
6 ....
7 ....
8 ....
9 ....
10 ....
11 ....
12 ....
13 ....
14 ....
15 ....
16 ....
17 ....
18 ....
19 ....
20 ....
21 ....
22 ....
23 ....
24 ....
25 ....
26 ....
27 ....
28 ....
29 ....
30 ....
31 ....

FEVRIER

Consacré aux Douleurs de la Ste Vierge



29 JOURS

Signe des Poissons

Les jours croissent de 1 heure 33 minutes.

P. L. le 2, à 7h. 4m. du soir.
D. Q. le 9, à 7h. 57m. du soir.
N. L. le 18, à 0h. 50m. du matin.
P. Q. le 25, à 2h. 33m. du soir.

Jours de la semaine.		CL.	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL Lev. H.M.	SOLEIL Cou. H.M.	LUNE L. C. H. M.
Jeudi	1	r	St Ignace, E. et M., doub.	7 27	5 1	6 49
Vend.	2	b	PURIFICATION DE LA B.V.M., d. 2e cl.	7 26	5 2	lever
Sam.	3	b	St Hilaire, E. D., doub. (du 14 janv.)	7 25	5 3	5 59
DIM.	4	vl	SEPTUAGÉSIME, 2e cl., sd. (Sol. de	7 23	5 5	7 23
Lundi	5	r	Ste Agathe, V. et M., d. [la Purif.)	7 22	5 6	8 45
Mardi	6	r	Prière de N.-S., doub. maj.	7 20	5 8	9 58
Merc.	7	b	St Romuald, Abbé, doub.	7 19	5 9	11 12
Jeudi	8	b	St Jean de Matha, Conf., doub.	7 18	5 11	matin
Vend.	9	b	St Cyrille d'Alexandrie, E. D., doub.	7 17	5 13	0 26
Sam.	10	b	Ste Scholastique, V., doub.	7 16	5 14	1 37
DIM.	11	vl*	SEXAGÉSIME, 2e cl., semid.	7 14	5 16	2 44
Lundi	12	b	Les sept Fondateurs des Servites, d.	7 13	5 17	3 47
Mardi	13	r	De la Passion de N.-S., doub. maj.	7 11	5 18	4 46
Merc.	14	b	St Ildefonse, E.C., doub.	7 9	5 19	5 37
Jeudi	15	r	SS. Martyrs Japonais, doub.	7 8	5 20	6 17
Vend.	16	b	N.-D. de Lourdes, doub. maj. (du 11)	7 6	5 22	6 51
Sam.	17	b†	De l'Immaculée Conception, semid.	7 4	5 24	7 17
DIM.	18	vl	QUINQUAGÉSIME, 2e cl., semid.	7 3	5 25	couc.
Lundi	19	vl†	De la Férie (b† SS. Anges).	7 1	5 27	7 6
Mardi	20	vl†	De la Férie (r† SS. Apôtres).	7 0	5 28	8 17
Merc.	21	vl	LES CENDRES. (1)	6 59	5 30	9 22
Jeudi	22	b	Chaire de St Pierre à Antioche, d.m.	6 57	5 31	10 35
Vend.	23	r	Ste Couronne d'épines, doub. maj.	6 55	5 33	11 50
Sam.	24	b	*Vig.* St Pierre Dam., E.D., d (d'hier)	6 53	5 34	matin
DIM.	25	vl	1er DU CARÊME, 1re cl., semid.	6 51	5 35	1 5
Lundi	26	b†	Ste Marguerite Cort., pénit., sd.	6 49	5 37	2 20
Mardi	27	r	ST MATHIAS, Ap., d. 2e cl. (du 25).	6 48	5 38	3 33
Merc.	28	vl†	*Q Tps.* De la Férie. (b† St Joseph.)	6 47	5 39	4 36
Jeudi	29	vl†	De la Férie. (b† T. S. Sacrement).			5 28

Avec de très chauds vêtements,
Vous pourrez vivre très longtemps.
Du vin, de bonne nourriture,
Aident puissamment la nature.

(1) Jeûne, tous les jours du Carême, les dimanches exceptés.

FEVRIER.

1 ....
2 ....
3 ....
4 ....
5 ....
6 ....
7 ....
8 ....
9 ....
10 ....
11 ....
12 ....
13 ....
14 ....
15 ....
16 ....
17 ....
18 ....
19 ....
20 ....
21 ....
22 ....
23 ....
24 ....
25 ....
26 ....
27 ....
28 ....
29 ....

MARS  31 JOURS

Consacré à Saint Joseph — Signe du Béller

Les jours croissent de 1 heure 48 minutes.

P. L. le 3, à 5h. 48m. du matin.
D. Q. le 10, à 3h. 1m. du soir.
N. L. le 18, à 5h. 15m. du soir.
P. Q. le 25, à 10h. 8m. du soir.

Jours de la semaine.		CL.	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL Lev.	SOLEIL Cou.	LUNE L. C.
				H. M.	H. M.	H. M.
Vend.	1	r	*Q. Tps.* Ste Lance et SS. Clous, d. m.	6 44	5 42	6 9
Sam.	2	vl†	*Q. Tps.* De la Férie (b† Imm. Conc.)	6 42	5 43	lever
DIM.	3	vl	2e du Carême, 2e cl., semid.	6 40	5 44	6 14
Lundi	4	b†	St Casimir, Conf., semid.	6 39	5 45	7 31
Mardi	5	vl†	De la Férie (r† SS. Apôtres).	6 37	5 47	8 46
Merc.	6	r	SS. Perpétue et Félicité, MM., doub.	6 36	5 48	10 3
Jeudi	7	b	St Thomas d'Aquin, C. D., doub.	6 34	5 49	11 18
Vend.	8	r	St Suaire de N.-S., doub. maj.	6 31	5 51	matin
Sam.	9	b	Ste Françoise, Ve, doub.	6 29	5 53	0 30
DIM.	10	vl	3e du Carême, 2e cl., semid.	6 27	5 54	1 37
Lundi	11	vl†	De la Férie (b† SS. Anges).	6 25	5 55	2 37
Mardi	12	b	St Grégoire I, P. D., doub.	6 24	5 56	3 32
Merc.	13	vl†	De la Férie (b† St Joseph).	6 22	5 58	4 16
Jeudi	14	vl†	De la Férie (b† T. S. Sacrement).	6 20	5 59	4 51
Vend.	15	r	Des Cinq Plaies de N.-S., doub. maj.	6 18	6 1	5 21
Sam.	16	vl†	De la Férie (b† Imm. Concept.).	6 16	6 2	5 43
DIM.	17	vl*	4e du Carême, 2e cl., semid.	6 14	6 3	6 1
Lundi	18	b	St Cyrille de Jérusalem, E.D., d.	6 11	6 4	couc.
Mardi	19	b	Com. sol. St Joseph époux, B.V.M.	6 10	6 6	7 10
Merc.	20	b	St Gabriel, Arch., d.m. [d. 1re cl.	6 9	6 7	8 25
Jeudi	21	b	St Benoit, Abbé, doub. maj.	6 7	6 8	9 40
Vend.	22	r	Précieux Sang de N.-S., d. maj.	6 5	6 9	10 55
Sam.	23	b	St Turibe, E. C., doub.	6 3	6 11	matin
DIM.	24	vl*	Passion, 1re cl., semid. (1)	6 1	6 12	0 12
Lundi	25	b	Annonciation, d. 1re cl. (non d'obl.)	5 59	6 13	1 24
Mardi	26	b	St Patrice, E.C., doub. maj. (du 17).	5 57	6 14	2 30
Merc.	27	b	St Jean Damascène, C. D., doub.	5 55	6 16	3 24
Jeudi	28	b†	St Jean de Capistran, Conf., semid.	5 53	6 17	4 7
Vend.	29	b	Notre-Dame de Pitié, doub. maj.	5 52	6 18	4 40
Sam.	30	vl†	De la Férie.	5 50	6 20	5 5
DIM.	31	vl	Rameaux, 1re cl., semid.	5 47	6 21	5 23

Ce mois, et de pluie et de vent,
Pour le corps n'est pas restaurant.
Pour prévenir la maladie,
Ne fais pas, crois-moi, de folie.

(1) Pas d'offices votifs pendant la quinzaine de la Passion.

MARS.

---

1 ....
2 ....
3 ....
4 ....
5 ....
6 ....
7 ....
8 ....
9 ....
10 ....
11 ....
12 ....
13 ....
14 ....
15 ....
16 ....
17 ....
18 ....
19 ....
20 ....
21 ....
22 ....
23 ....
24 ....
25 ....
26 ....
27 ....
28 ....
29 ....
30 ....
31 ....

AVRIL

Consacré à Notre-Dame Auxiliatrice



30 JOURS

Signe du Taureau

Les jours croissent de 1 heure 40 minutes.

P. L. le 1, à 5h. 11m. du soir. | N. L. le 17, à 6h. 16m. du matin.
D. Q. le 9, à 10h. 30m. du matin. | P. Q. le 24. à 3h. 53m. du soir.

Jours de la semaine.		CL.	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL Lev.	SOLEIL Cou.	LUNE L. C.
				H. M.	H. M.	H. M.
Lundi	1	vl	De la Férie.	5 44	6 22	lever
Mardi	2	vl	De la Férie.	5 44	6 23	7 40
Merc.	3	vl	De la Férie.	5 42	6 24	8 57
Jeudi	4	b	Jeudi Saint, doub. 1re cl.	5 41	6 25	10 10
Vend.	5	n	Vendredi Saint, doub. 1re cl.	5 39	6 27	11 21
Sam.	6	b	Samedi Saint, doub. 1re cl.	5 37	6 29	matin
DIM.	7	b	PAQUES, doub. 1re cl.	5 36	6 30	0 25
Lundi	8	b	De l'Octave, } doub. 1re cl.	5 33	6 31	1 23
Mardi	9	b	De l'Octave, } doub. 1re cl.	5 32	6 32	2 12
Merc.	10	b	De l'Octave, } semid.	5 30	6 33	2 50
Jeudi	11	b	De l'Octave, } semid.	5 28	6 34	3 23
Vend.	12	b	De l'Octave, } semid.	5 26	6 36	3 46
Sam.	13	b	De l'Octave, } semid.	5 24	6 37	4 5
DIM.	14	b	1 *Pâq.* Quasimodo, doub. privil.	5 22	6 38	4 22
Lundi	15	b	St Isidore, E. D., doub. (du 4).	5 20	6 40	4 34
Mardi	16	b	St Léon I, P.D., doub. (du 11).	5 18	6 42	4 56
Merc.	17	r†	St Anicet, P. et M., simp. (b† St Jos.).	5 17	6 43	couc.
Jeudi	18	b†	Du T. S. Sacrement, semid.	5 15	6 44	8 42
Vend.	19	b†	De la Férie (r† Passion de N.-S.).	5 13	6 45	9 58
Sam.	20	b†	De l'Immaculée Conception, semid.	5 11	6 47	11 13
DIM.	21	b	2 *P.* St Anselme, E. D. d. (Sol. Ann).	5 10	6 48	matin
Lundi	22	r†	SS. Soter et Caïus, PP. et MM. sd.	5 8	6 49	0 23
Mardi	23	r†	St Georges, M., semid.	5 6	6 50	1 21
Merc.	24	r	St Fidèle de Sigm., M., doub.	5 5	6 51	2 7
Jeudi	25	r	St Marc, Ev., d. 2e cl. (*proc. rog. vl.*)	5 3	6 53	2 44
Vend.	26	r†	SS. Clet et Marcellin PP. et MM., sd.	5 2	6 54	3 11
Sam.	27	b	N.-D. du Bon-Conseil, doub. maj.	5 0	6 56	3 29
DIM.	28	b	3 *P.* Sol. de St Joseph, pat. de l'Egl.	4 58	6 57	3 45
Lundi	29	r	St Pierre, M., d. [univ., d. 1re cl.	4 56	6 58	4 7
Mardi	30	b	Ste Catherine de Sienne, V., doub.	4 55	6 59	4 22

De ton sang la surabondance
Pourrait nuire à ton existence.
Rafraîchis-le soir et matin.
Suis un régime doux et sain.

AVRIL.

1 ....
2 ....
3 ....
4 ....
5 ....
6 ....
7 ....
8 ....
9 ....
10 ....
11 ....
12 ....
13 ....
14 ....
15 ....
16 ....
17 ....
18 ....
19 ....
20 ....
21 ....
22 ....
23 ....
24 ....
25 ....
26 ....
27 ....
28 ....
29 ....
30 ....

MAI

Consacré à Marie



31 JOURS

Signe des Gémeaux

Les jours croissent de 1 heure 17 minutes.

P. L. le 1, à 5h. 25m. du matin.
D. Q. le 9, à 5h. 2m, du matin.
N. L. le 16, à 5h. 20m. du soir.
P. Q. le 23, à 9h. 17m. du matin.
P. L. le 30, à 6h. 36m. du soir.

Jours de la semaine.		CL.	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL Lev.	Cou.	LUNE L. C.
				H. M.	H. M.	H. M.
Merc.	1	r	SS. PHIL. ET JACQUES, Ap., d. 2e cl.	4 54	7 0	lever
Jeudi	2	b	St Athanase, E. D., doub.	4 53	7 1	9 2
Vend.	3	r	INVENT. de la STE CROIX, d. 2e cl.	4 51	7 3	10 8
Sam.	4	b	Ste Monique, Ve, doub.	4 50	7 4	11 11
DIM.	5	b*	4 *Pâq.* Octave de St Joseph, doub.	4 49	7 5	matin
Lundi	6	r	St Jean dev. la Porte Latine, d. maj.	4 47	7 7	0 5
Mardi	7	r	St Stanislas, E. et M., doub.	4 45	7 8	0 46
Merc.	8	b	App. de St Michel, Arch., d. maj.	4 43	7 9	1 21
Jeudi	9	b	St Grégoire de Naz., E. D., doub.	4 42	7 10	1 49
Vend.	10	b	St Antonin, E. C., doub.	4 41	7 11	2 10
Sam.	11	b	St François de Gérolamo, Conf., d.	4 40	7 12	2 27
DIM.	12	b	5 *Pâq.* Du Dimanche, semid.	4 39	7 13	2 40
Lundi	13	vl†	*Rog.* De la Férie (b† SS. Anges).	4 37	7 15	3 3
Mardi	14	r†	*Rog.* St Boniface, M., sim. (r† SS. Ap.).	4 36	7 16	3 14
Merc.	15	b	*Rog. Vig.* St J.-Bte de la Salle, C., d.	4 35	7 17	3 36
Jeudi	16	b	ASCENSION, doub. 1re cl. (d'obl.)	4 34	7 18	4 2
Vend.	17	b	St Pascal Baylon, Conf., doub.	4 33	7 19	couc.
Sam.	18	r	St Venant, M., doub.	4 32	7 20	10 10
DIM.	19	b	*D. dans l'O.* St Pierre-Céles., P. C., d.	4 31	7 20	11 15
Lundi	20	b†	St Bernardin, Conf., semid.	4 30	7 22	matin
Mardi	21	r	St Jean Népomucène, M., doub.	4 29	7 23	0 6
Merc.	22	b	St Isidore le laboureur, C., doub.	4 28	7 24	0 45
Jeudi	23	b	Octave de l'Ascension, doub. priv.	4 27	7 25	1 16
Vend.	24	b	N.-D. de Bonsecours, doub. maj.	4 27	7 27	1 36
Sam.	25	r	*Jeûne.* De la Vigile.	4 26	7 28	1 53
DIM.	26	r	PENTECOTE, doub. 1re cl.	4 25	7 29	2 12
Lundi	27	r	De l'Octave, } doub. 1re cl.	4 24	7 30	2 28
Mardi	28	r	De l'Octave, } doub. 1re cl.	4 23	7 31	2 46
Merc.	29	r	*Q. Tps. Jeûne.* De l'Octave, } semid.	4 22	7 32	3 8
Jeudi	30	r	De l'Octave, } semid.	4 21	7 33	lever
Vend.	31	r	*Q. Tps. Jeûne.* De l'Octave, } semid.	4 20	7 34	9 0

MAI.

1 ....
2 ....
3 ....
4 ....
5 ....
6 ....
7 ....
8 ....
9 ....
10 ....
11 ....
12 ....
13 ....
14 ....
15 ....
16 ....
17 ....
18 ....
19 ....
20 ....
21 ....
22 ....
23 ....
24 ....
25 ....
26 ....
27 ....
28 ....
29 ....
30 ....
31 ....

JUIN

Consacré au Sacré Cœur de Jésus



30 JOURS

Signe de l'Écrevisse

Les jours croissent de 17 minutes du 1er au 20, et décroissent de 4 minutes du 23 au 30.

☾ D. Q. le 7, à 9h. 42m. du soir.
🌑 N. L. le 15, à 1h. 30m du matin.
☽ P. Q. le 21, à 3h. 45m. du soir.
🌕 P. L. le 29, à 9h. 40m. du matin.

Jours de la semaine.		CL.	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL Lev. H. M.	SOLEIL Cou. H. M.	LUNE L. C. H. M.
Sam.	1	r	*Q. Tps. Jeûne.* De l'Octave,	4 20	7 34	9 57
DIM.	2	b	1 *Pent.* STE TRINITÉ, d. 1re cl.	4 20	7 36	10 42
Lundi	3	b	N.-D. de Grâce, doub. maj. (du 1er).	4 19	7 37	11 20
Mardi	4	b	St François Caracciolo, C., doub.	4 19	7 37	11 51
Merc.	5	r	St Boniface, E. et M., doub.	4 18	7 38	matin
Jeudi	6	b	FÊTE-DIEU, d. 1re cl. (non d'obl.)	4 18	7 38	0 14
Vend.	7	b	De l'Octave, semid.	4 17	7 39	0 31
Sam.	8	b	De l'Octave, semid.	4 17	7 40	0 45
DIM.	9	b	2 *P.* Dim. dans l'O., semid. (S. Fête-Dieu, Pr.)	4 17	7 40	0 58
Lundi	10	b	De l'Octave, semid.	4 17	7 41	1 20
Mardi	11	b	De l'Octave, semid.	4 17	7 42	1 36
Merc.	12	b	De l'Octave, semid.	4 16	7 42	1 58
Jeudi	13	b	Octave de la Fête-Dieu, doub. priv.	4 16	7 43	2 27
Vend.	14	b	SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS, doub. 1re cl.	4 16	7 43	3 10
Sam.	15	r	St Barnabé, Ap., doub. maj. (du 11).	4 16	7 44	couc.
DIM.	16	b	3 *P.* St J.-Frs Régis, C., d. (S. du S.-C.)	4 16	7 44	9 55
Lundi	17	b	St Bède, C. D., doub. (du 27 mai).	4 16	7 44	10 41
Mardi	18	b	St Basile le Grand, E. D., d. (du 14).	4 16	7 45	11 16
Merc.	19	b	Ste Julienne de Falcon., V., d.	4 16	7 46	11 41
Jeudi	20	b†	Du T. S. Sacrement, semid.	4 16	7 46	11 58
Vend.	21	b	St Louis de Gonzague, Conf., doub.	4 16	7 46	matin
Sam.	22	b	*Vig.* S. Paulin, E. C., doub.	4 16	7 47	0 20
DIM.	23	b	4 *P.* ST JEAN-BAPTISTE, d. 1re cl.	4 17	7 47	0 36
Lundi	24	b†	De l'Octave de St Jean-Bte, semid.	4 17	7 47	0 52
Mardi	25	b	St Guillaume, Abbé, doub.	4 18	7 47	1 12
Merc.	26	r	SS. Jean et Paul, MM., doub.	4 18	7 47	1 37
Jeudi	27	b†	De l'Octave, semid.	4 18	7 46	2 12
Vend.	28	b†	*Vig. Jeûne.* St Léon II, P. C., semid.	4 19	7 46	2 52
Sam.	29	r	SS. PIERRE ET PAUL, d. 1re cl. (n. d'obl.).	4 19	7 46	lever
DIM.	30	b	5 *P.* Octave de St J.-Bte, d. (Sol. SS. Pierre et Paul).	4 20	7 46	9 20

Pour t'abriter dans la chaleur
Choisis un lieu plein de fraîcheur.
Ne fais pas un grand exercice.
Tu dormiras avec délice.

JUIN.

1 ....
2 ....
3 ....
4 ....
5 ....
6 ....
7 ....
8 ....
9 ....
10 ....
11 ....
12 ....
13 ....
14 ....
15 ....
16 ....
17 ....
18 ....
19 ....
20 ....
21 ....
22 ....
23 ....
24 ....
25 ....
26 ....
27 ....
28 ....
29 ....
30 ....

JUILLET — 31 JOURS



Consacré au Précieux Sang — Signe du Lion

Les jours décroissent de 58 minutes.

D. Q. le 7, à 11h. 53m. du matin. | P. Q. le 21, à 0h. 24m. du matin.
N. L. le 14, à 8h. 19m. du matin. | P. L. le 28, à 11h. 34m. du soir.

Jours de la semaine.		CL.	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL Lev. H. M.	SOLEIL Cou. H. M.	LUNE L. C. H. M.
Lundi	1	r	Commém. de St Paul, d. maj. (d'hier.)	4 20	7 46	9 52
Mardi	2	b	VISITATION DE LA B. V. M., d. 2e cl.	4 21	7 46	10 17
Merc.	3	r	SS Irénée et ses C., MM., doub.	4 22	7 46	10 36
Jeudi	4	r†	De l'Octave, semid.	4 23	7 45	10 52
Vend.	5	b	St Antoine-Marie Zaccaria, C., d.	4 23	7 45	11 4
Sam.	6	r	Octave des SS. Pierre et Paul, doub.	4 24	7 44	11 20
DIM.	7	r	6 *Pent.* PRÉCIEUX SANG, d. 2e cl.	4 24	7 44	11 39
Lundi	8	b†	Ste Elisabeth, Ve, semid.	4 25	7 44	11 59
Mardi	9	r	SS. Zénon et ses C., MM., doub.	4 26	7 44	matin
Merc.	10	r†	Les SS. 7 Frères, MM., semid.	4 26	7 42	0 24
Jeudi	11	b	St Michel des Saints, Conf., doub.	4 27	7 42	0 58
Vend.	12	b	St Jean Gualbert, Abbé, doub.	4 27	7 42	1 44
Sam.	13	r†	St Anaclet, P. et M., semid.	4 28	7 41	2 44
DIM.	14	b	7 *P.* DÉDIC. DES EGLISES, d. 1re cl.	4 29	7 41	couc.
Lundi	15	b†	St Henri, Conf., semid.	4 30	7 41	9 12
Mardi	16	b	N.-D. du Mont-Carmel, doub. maj.	4 31	7 40	9 41
Merc.	17	b†	St Alexis, Conf., semid.	4 32	7 39	10 3
Jeudi	18	b	St Camille de Lellis, Conf., doub.	4 33	7 38	10 19
Vend.	19	b	St Vincent de Paul, Conf., doub.	4 34	7 37	10 42
Sam.	20	b	St Jérôme Emilien, Conf., doub.	4 35	7 36	10 59
DIM.	21	b	8 *P.* Octave de la Dédicace, d.	4 35	7 35	11 16
Lundi	22	b	Ste Marie-Madeleine, doub.	4 37	7 34	11 40
Mardi	23	r	St Apollinaire, E. et M., doub.	4 38	7 33	matin
Merc.	24	b	*Vig.* St Bonaventure, E. D., d. (du 14)	4 39	7 32	0 12
Jeudi	25	r	ST JACQUES LE MAJ., A., d. 2e cl. (1)	4 40	7 31	0 50
Vend.	26	b	STE ANNE, pat. de la P. Q., d. 1re cl.	4 41	7 30	1 37
Sam.	27	b†	De l'Octave de Ste Anne, semid. (1)	4 42	7 30	2 31
DIM.	28	b	9 *P.* Du Dim., sd. (Sol. Ste Anne). (1)	4 42	7 28	lever
Lundi	29	b†	Ste Marthe, V., semid.	4 44	7 27	8 23
Mardi	30	b†	De l'Octave de Ste Anne, semid. (1)	4 45	7 26	8 42
Merc.	31	b	St Ignace, Conf., doub.	4 46	7 25	8 59

Sur la fin du jour prends un bain,
Pour la santé rien de plus sain.
Sois gai, mange peu, bois de même,
Voilà le remède suprême.

(1) Dans le diocèse de Montréal : le 25, r, St Jacques, titulaire de la cathédrale, d. 1re cl. avec octave ; le 27, r†, de l'Oct. de St Jacques, sd. ; le 28, r Du Dimanche, sd. (Sol. Ste Anne) ; le 30, r†, de l'Oct. de St Jacques, sd.

JUILLET.

1 ....
2 ....
3 ....
4 ....
5 ....
6 ....
7 ....
8 ....
9 ....
10 ....
11 ....
12 ....
13 ....
14 ....
15 ....
16 ....
17 ....
18 ....
19 ....
20 ....
21 ....
22 ....
23 ....
24 ....
25 ....
26 ....
27 ....
28 ....
29 ....
30 ....
31 ....

AOUT

Consacré au Saint Cœur de Marie



31 JOURS

Signe de la Vierge

Les jours décroissent de 1 heure 33 minutes.

☾ D. Q. le 5, à 11h. 24m. du soir.
☺ N. L. le 12, à 3h. 4m. du soir.
☽ P. Q. le 19, à 0h. 3m. du soir.
☻ P. L. le 27, à 3h. 5m. du soir.

Jours de la semaine.		CL.	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL Lev.		SOLEIL Cou.		LUNE L. C.	
				H	M	H	M.	H.	M.
Jeudi	1	b	St Pierre-ès-Liens, doub. maj. (1)	4	48	7	24	9	11
Vend.	2	b	Octave de Ste Anne, doub.	4	50	7	22	9	31
Sam.	3	r†	Invention de St Etienne, semid.	4	51	7	21	9	41
DIM.	4	b	10 *P.* St Dominique, C., doub. maj.	4	53	7	20	10	2
Lundi	5	b	N.-D. des Neiges, doub. maj.	4	53	7	19	10	22
Mardi	6	b	Transfiguration de N.-S., d. maj.	4	55	7	17	10	50
Merc.	7	b	St Cajetan, Conf., doub.	4	56	7	16	11	32
Jeudi	8	r†	SS. Cyriaque, etc., MM., semid.	4	57	7	14	matin	
Vend.	9	b	*Vig.* St Alp. M. de Lig., E. D., d. (du 2)	4	58	7	12	0	24
Sam.	10	r	St Laurent, M., doub. 2e cl.	4	59	7	11	1	30
DIM.	11	r*	11 *P.* Ste Philomène, V. et M., d.	5	1	7	9	2	47
Lundi	12	b	Ste Claire, V., doub.	5	2	7	8	couc.	
Mardi	13	b	B. J.-M. Vianney, C., doub. (1)	5	3	7	7	8	4
Merc.	14	vl†	*Messe de la Vig.* de l'Assomption. (1)	5	4	7	5	8	23
Jeudi	15	b	ASSOMPTION, doub. 1re cl.	5	5	7	3	8	43
Vend.	16	b	St Hyacinthe, Conf., doub.	5	6	7	2	9	1
Sam.	17	r	*Jeûne.* Octave de St Laurent, doub.	5	7	7	1	9	20
DIM.	18	b	12 *P.* St Joachim, d. 2e cl. (Sol. de	5	8	6	59	9	42
Lundi	19	b†	De l'Octave, semid. [l'Ass.)	5	9	6	57	10	12
Mardi	20	b	St Bernard, C. D., doub.	5	11	6	55	10	48
Merc.	21	b	SteJeanne-Frse de C., Ve, doub.	5	12	6	54	11	33
Jeudi	22	b	Octave de l'Assomption, doub.	5	13	6	52	matin	
Vend.	23	b	*Vig.* St Philippe Béniti, C., doub.	5	14	6	50	0	24
Sam.	24	r	St Barthélemi, Ap., doub. 2e cl.	5	16	6	48	1	25
DIM.	25	b	13 *P.* St Cœur de Marie, doub. maj.	5	18	6	46	2	27
Lundi	26	r†	St Zéphirin, P. et M., s. (b† SS. An.)	5	19	6	45	3	32
Mardi	27	b	St Joseph Calas., Conf. doub.	5	20	6	43	lever	
Merc.	28	b	St Augustin, E. D., doub.	5	21	6	41	7	19
Jeudi	29	r	Décollation de St Jean-Bte, d. maj.	5	22	6	40	7	30
Vend.	30	b	Ste Rose de Lima, V., doub.	5	23	6	38	7	52
Sam.	31	b	St Raymond Nonnat, Conf., doub.	5	24	6	36	8	7

Mange du fruit avec mesure:
C'est la recette la plus sûre
Pour éviter, avec raison,
Les dangers de cette saison.

(1) Dans le diocèse de Montréal: le 1er août, r, Octave de St Jacques, d.; le 13 août, b, St Pierre-ès-Liens, d.m (du 1er); le 14 août, b B. J.-M. Vianney, d. (du 4).

AOUT.

1 ....

2 ....

3 ....

4 ....

5 ....

6 ....

7 ....

8 ....

9 ....

10 ....

11 ....

12 ....

13 ....

14 ....

15 ....

16 ....

17 ....

18 ....

19 ....

20 ....

21 ....

22 ....

23 ....

24 ....

25 ....

26 ....

27 ....

28 ....

29 ....

30 ....

31 ....

SEPTEMBRE

Consacré à Saint Michel



30 JOURS

Signe de la Balance

Les jours décroissent de 1 heure 42 minutes.

D. Q. le 4, à 8h. 29m. du matin.
N. L. le 10, à 10h. 54m. du soir.
P. Q. le 18, à 3h. 1m. du matin.
P. L. le 26, à 6h. 40m. du matin.

Jours de la semaine.		CL.	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL Lev.	SOLEIL Cou.	LUNE L. C.
				H. M.	H. M.	H. M.
DIM.	1	vr	14 *Pent.* Du Dimanche, semid.	5 26	6 34	8 25
Lundi	2	b†	St Etienne, Conf., semid.	5 28	6 32	8 52
Mardi	3	vr†	De la Férie (r† SS. Apôtres).	5 29	6 30	9 27
Merc.	4	vr†	De la Férie (b† St Joseph).	5 30	6 28	10 13
Jeudi	5	b†	St Laurent Justinien, E. C., semid.	5 31	6 27	11 11
Vend.	6	vr†	De la Férie (r† Passion de N.S.).	5 32	6 24	matin
Sam.	7	b†	De l'Immaculée Conception, semid.	5 33	6 23	0 21
DIM.	8	b	15 *P.* NATIVITÉ DE LA B. V. M., d. 2e cl.	5 35	6 21	1 41
Lundi	9	b	St Pierre Claver, Conf., doub.	5 36	6 19	3 4
Mardi	10	b	St Nicolas de Tolentin, Conf., doub.	5 37	6 17	4 30
Merc.	11	b†	De l'Octave, semid.	5 39	6 16	couc.
Jeudi	12	b	St Nom de Marie, d. maj. (du 15). (1)	5 39	6 14	7 6
Vend.	13	b†	De l'Octave, semid.	5 40	6 12	7 24
Sam.	14	r	Exaltation de la Ste Croix, d. maj.	5 42	6 10	7 43
DIM.	15	b	16 *P.* N.-D. DES 7 DOULEURS, d. m. (1)	5 43	6 7	8 10
Lundi	16	r†	SS. Corn. et Cyp., PP. et MM., sd. (1)	5 44	6 6	8 44
Mardi	17	b	Stigm. de St François, doub.	5 45	6 4	9 27
Merc.	18	b	*Q. T. Jeûne* St Joseph de Cop., C., d.	5 46	6 2	10 17
Jeudi	19	r	SS. Janvier et ses C., MM., doub.	5 48	6 0	11 15
Vend.	20	r	*Q. T. J. V.* SS. Eustache, etc., MM., d.	5 49	5 57	matin
Sam.	21	r	*Q. T. J.* ST MATHIEU, Ap., d. 2e cl.	5 50	5 56	0 16
DIM.	22	b	17 *P.* St Thomas de Vill., E. C., d. (1)	5 51	5 54	1 21
Lundi	23	r†	St Lin, P. et M., semid.	5 52	5 52	2 27
Mardi	24	b	N.-D. de la Merci, doub. maj.	5 54	5 50	3 38
Merc.	25	vr†	De la Férie (b† St Joseph).	5 56	5 48	4 46
Jeudi	26	b†	Du T. S. Sacrement, semid.	5 56	5 46	lever
Vend.	27	r†	SS. Côme et Damien, MM., semid.	5 57	5 45	6 14
Sam.	28	r†	St Wenceslas, M., semid.	5 59	5 43	6 31
DIM.	29	b	18 *P.* ST MICHEL et tous les SS. Ang., [d. 2e cl.	6 0	5 40	6 56
Lundi	30	b	St Jérôme, C. D., doub.	6 2	5 38	7 28

En tout temps la sobriété
Fut la mère de la santé;
L'excès devient toujours nuisible;
Modérez-vous, s'il est possible.

(1) Dans les diocèses de Montréal, de Valleyfield et de Joliette : le 12 sept., b†, de l'Octave, sd. ; le 15 sept., b, St Nom de Marie, fête patronale, d. 1re cl. avec octave ; le 16 sept., b, N.-D. des Sept Douleurs, d. 2e cl. (d'hier) ; le 22 sept., b, Octave du St Nom de Marie, d.

SEPTEMBRE.

1 ....
2 ....
3 ....
4 ....
5 ....
6 ....
7 ....
8 ....
9 ....
10 ....
11 ....
12 ....
13 ....
14 ....
15 ....
16 ....
17 ....
18 ....
19 ....
20 ....
21 ....
22 ....
23 ....
24 ....
25 ....
26 ....
27 ....
28 ....
29 ....
30 ....

OCTOBRE



31 JOURS

Consacré aux Anges Gardiens — Signe du Scorpion

Les jours décroissent de 1 heure 44 minutes.

D. Q. le 3, à 3h. 54m. du soir. — P. Q. le 17, à 9h. 12m. du soir.
N. L. le 10, à 8h. 47m. du matin. — P. L. le 25, à 9h. 36m. du soir.

Jours de la semaine.		CL.	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL Lev. H. M.		SOLEIL Cou. H. M.		LUNE L. C. H.	M.
Mardi	1	b	St Rémi, E.C., doub.	6	3	5	37	8	9
Merc.	2	b	SS. Anges Gardiens, doub. maj.	6	4	5	35	9	2
Jeudi	3	b†	Du T. S. Sacrement, semid.	6	5	5	33	10	7
Vend.	4	b	St François d'Assise, C., d. maj.	6	7	5	31	11	21
Sam.	5	b†	De l'Immaculée Conception, semid.	6	8	5	30	matin	
DIM.	6	b	19 *P.* N.-D. du St Rosaire, d.2e cl.	6	9	5	27	0	39
Lundi	7	b†	St Marc, P.C., s. (b† SS. Anges).	6	11	5	25	2	0
Mardi	8	b	Ste Brigitte, Ve., doub.	6	12	5	24	3	24
Merc.	9	r†	SS. Denis et ses C., MM., semid.	6	12	5	21	4	49
Jeudi	10	b†	St Frs de Borgia, Conf., semid.	6	14	5	20	6	3
Vend.	11	vr†	De la Férie (r† Passion de N.-S.)	6	15	5	19	couc.	
Sam.	12	b†	De l'Immaculée Conception, semid.	6	17	5	17	6	8
DIM.	13	b	20 *P.* Matern. de la B.V.M., d. maj.	6	18	5	14	6	40
Lundi	14	r	St Calixte, P. et M., doub.	6	20	5	12	7	19
Mardi	15	b	Ste Thérèse, V., doub.	6	21	5	11	8	7
Merc.	16	b	St Gérard Majella, Conf., doub. (1)	6	23	5	9	9	2
Jeudi	17	b	B. Marguerite-Marie Alac., V., d.	6	24	5	7	10	4
Vend.	18	r	St Luc, Evang., doub. 2e cl.	6	25	5	5	11	8
Sam.	19	b	St Pierre d'Alcantara, Conf., doub.	6	26	5	4	matin	
DIM.	20	b	21 *P.* Pureté de la B.V.M., d. m.	6	28	5	2	0	14
Lundi	21	r	Ste Ursule et ses C., VV. et MM., d.	6	29	5	1	1	21
Mardi	22	b†	Ste Hedwige, Ve, semid. (du 17).	6	31	4	59	2	30
Merc.	23	b	T. S. Rédempteur, doub. maj.	6	32	4	57	3	39
Jeudi	24	b	St Raphaël, Archange, doub. maj.	6	33	4	55	4	45
Vend.	25	r†	SS. C. et Darie, MM., s. (r† P. de N.-S.)	6	35	4	53	5	56
Sam.	26	vl†	*Vig.* SS. Simon et Jude (b† Imm. Con)	6	36	4	52	lever	
DIM.	27	b*	22 *P.* Patron. de la B. V. M., d. m.	6	38	4	50	5	29
Lundi	28	r	SS. Simon et Jude, Ap., d. 2e cl.	6	39	4	48	6	7
Mardi	29	vr†	De la Férie (r† SS. Apôtres).	6	41	4	47	6	58
Merc.	30	vr†	De la Férie (b† St Joseph).	6	42	4	46	7	59
Jeudi	31	vl†	*Jeûne. Vig.* de la Touss. (b† T.S.Sac.)	6	43	4	45	9	11

Si tu veux être bien portant,
Prends médecine; cependant,
Le bon vin, avec tempérance,
De la santé fait l'espérance.

(1) Dans la province de Montréal, vr† De la Férie (b† St Joseph).

OCTOBRE.

---

1 ....
2 ....
3 ....
4 ....
5 ....
6 ....
7 ....
8 ....
9 ....
10 ....
11 ....
12 ....
13 ....
14 ....
15 ....
16 ....
17 ....
18 ....
19 ....
20 ....
21 ....
22 ....
23 ....
24 ....
25 ....
26 ....
27 ....
28 ....
29 ....
30 ....
31 ....

NOVEMBRE

Consacré aux Ames du Purgatoire



30 JOURS

Signe du Sagittaire

Les jours décroissent de 1 heure 17 minutes.

D. Q. le 1, à 10h. 44m. du soir.
N. L. le 8, à 9h. 11m. du soir.
P. Q. le 16, à 5h. 49m. du soir.
P. L. le 24, à 11h. 18m. du matin.

Jours de la semaine.		CL.	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL Lev. H M	Cou. H.M.	LUNE L. C. H. M.
Vend.	1	b	TOUSSAINT, d. 1re cl. (d'oblig.)	6 44	4 44	10 27
Sam.	2	n	TRÉPASSÉS, doub.	6 46	4 42	11 45
DIM.	3	b	23 *P.* Du Dimanche, semid.	6 48	4 40	matin
Lundi	4	b	St Charles Borr., E.C., doub.	6 49	4 39	1 6
Mardi	5	b†	De l'Octave, semid.	6 51	4 37	2 27
Merc.	6	b†	De l'Octave, semid.	6 52	4 36	3 46
Jeudi	7	b†	De l'Octave, semid.	6 54	4 34	5 2
Vend.	8	b	Octave de la Toussaint, doub.	6 55	4 32	6 21
Sam.	9	b	Dédic. de la Basil. de Latran, d.m.	6 56	4 31	couc.
DIM.	10	b	24 *P.* St André Avellin, Conf., doub.	6 57	4 29	5 12
Lundi	11	b	St Martin, E. C., doub.	6 58	4 28	5 56
Mardi	12	r†	St Martin, P. et M., doub.	7 0	4 27	6 49
Merc.	13	b†	St Didace, Conf., semid.	7 1	4 26	7 49
Jeudi	14	r	St Josaphat, E. et M., doub.	7 3	4 26	8 53
Vend.	15	b	Ste Gertrude, V., doub.	7 5	4 25	9 59
Sam.	16	b	St Stanislas de Kostka, Conf., d.	7 6	4 24	11 5
DIM.	17	vr*	25 *P.* Du Dimanche, semid.	7 7	4 23	matin
Lundi	18	b	Déd. des B. de SS. Pierre et Paul,	7 8	4 22	0 13
Mardi	19	b	Ste Elisabeth, Ve, doub. [d.m.	7 11	4 21	1 24
Merc.	20	b	St Félix de Valois, Conf., doub.	7 12	4 20	2 24
Jeudi	21	b	PRÉSENTATION DE LA B.V.M., d.m.	7 13	4 19	3 24
Vend.	22	r	Ste Cécile, V. et M., doub.	7 14	4 18	4 47
Sam.	23	r	St Clément, P. et M., doub.	7 16	4 18	6 3
DIM.	24	b*	26 *P.* St Jean de la Croix, C., doub.	7 17	4 17	lever
Lundi	25	r	Ste Catherine, V. et M., doub.	7 18	4 16	4 51
Mardi	26	b	St Silvestre, Abbé, doub.	7 19	4 15	5 49
Merc.	27	b	St Léonard de P. Maurice, C., doub.	7 21	4 15	6 59
Jeudi	28	b†	Du T. S. Sacrement, semid.	7 22	4 14	8 15
Vend.	29	vl†	*Vigile* de St André (r† P. de N.-S.).	7 23	4 13	9 36
Sam.	30	r	ST ANDRÉ, Ap., doub. 2e cl.	7 25	4 12	10 56

Bonne table, bon lit, bon feu,
Nous devons en faire l'aveu,
Contre la saison rigoureuse
Sont la ressource avantageuse.

NOVEMBRE.

1 ....
2 ....
3 ....
4 ....
5 ....
6 ....
7 ....
8 ....
9 ....
10 ....
11 ....
12 ....
13 ....
14 ....
15 ....
16 ....
17 ....
18 ....
19 ....
20 ....
21 ....
22 ....
23 ....
24 ....
25 ....
26 ....
27 ....
28 ....
29 ....
30 ....

DECEMBRE



31 JOURS

Consacré à Marie conçue sans péché

Signe du Capricorne

Les jours décroissent de 20 minutes du 1er au 20, et croissent de 3 minutes du 21 au 23.

☾ D. Q. le 1, à 6h. 11m. du matin.
N. L. le 8, à 0h. 13m. du soir.
☽ P. Q. le 16, à 3h. 12m. du soir.
P. L. le 23, à 11h. 36m. du soir.
☾ D. Q. le 30, à 3h. 18m. du soir.

Jours de la semaine.		CL.	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL Lev.	SOLEIL Cou.	LUNE L. C.
				H M	H. M.	H. M.
DIM.	1	vl	1er de l'Avent, 1re cl., semid.	7 26	4 12	matin
Lundi	2	r†	Ste Bibiane, V. et M., semid.	7 28	4 12	0 16
Mardi	3	b	St François-Xavier, C., d. maj.	7 28	4 12	1 28
Merc.	4	b	*Jeûne.* St Pierre-Chrys., E.D., doub.	7 29	4 11	2 45
Jeudi	5	vl†	De la Férie (b† T. S. Sacrement).	7 30	4 11	4 5
Vend.	6	b	*Jeûne.* St Nicolas, E. C., doub.	7 31	4 11	5 21
Sam.	7	b	*Vig.* St Ambroise, E. D., doub.	7 32	4 11	6 35
DIM.	8	b	2e L'IMMAC. CONC., d. 1re cl.	7 33	4 11	7 45
Lundi	9	b†	De l'Octave, semid.	7 35	4 11	couc.
Mardi	10	b	Transl. S. M. de Lorette, d. maj.	7 35	4 11	5 37
Merc.	11	b†	*Jeûne.* St Damase, P. C., semid.	7 36	4 11	6 40
Jeudi	12	b†	De l'Octave, semid.	7 37	4 11	7 44
Vend.	13	r	*Jeûne.* Ste Lucie, V. et M., doub.	7 38	4 11	8 51
Sam.	14	b†	De l'Octave, semid.	7 39	4 11	9 57
DIM.	15	vl	3e de l'Avent, 2e cl., semid.	7 39	4 12	11 5
Lundi	16	r†	St Eusèbe, E. et M., semid.	7 40	4 12	matin
Mardi	17	vl†	De la Férie. (1)	7 41	4 12	0 14
Merc.	18	b	*Q. Tps. Jeûne.* Expect. de la B.V.M., [d. maj	7 42	4 12	1 16
Jeudi	19	vl†	De la Férie.	7 42	4 13	2 27
Vend.	20	vl†	*Q. Tps. Jeûne. Vig.* De la Férie.	7 43	4 13	3 39
Sam.	21	r	*Q. Tps. Jeûne.* St Thomas, Ap., d. [2e cl.	7 43	4 13	4 54
DIM.	22	vl	4e de l'Avent, 2e cl., sd.	7 44	4 14	6 9
Lundi	23	vl†	De la Férie.	7 44	4 15	lever
Mardi	24	vl	*Jêune. Vigile* de Noël, doub.	7 45	4 15	4 39
Merc.	25	b	NOEL, doub. 1re cl. (d'oblig.)	7 45	4 16	5 56
Jeudi	26	r	St Etienne, M., doub. 2e cl.	7 45	4 17	7 19
Vend.	27	b	St Jean, Apôt. et Evang., d. 2e cl.	7 45	4 18	8 41
Sam.	28	vl	SS. Innocents, MM., doub. 2e cl.	7 46	4 18	10 2
DIM.	29	r	*D. dans l'O.* St Thomas de C., E. et [M., doub.	7 46	4 19	11 25
Lundi	30	b	De l'Octave, semid.	7 47	4 20	matin
Mardi	31	b	St Silvestre, P. C., doub.	7 47	4 20	0 36

N'épargne ni peines ni soins
Pour satisfaire à tes besoins;
Préfère dans ton domicile
Aux agréments toujours l'utile.

(1) Pas d'offices votifs depuis le 17 décembre.

DECEMBRE.

---

1 ....
2 ....
3 ....
4 ....
5 ....
6 ....
7 ....
8 ....
9 ....
10 ....
11 ....
12 ....
13 ....
14 ....
15 ....
16 ....
17 ....
18 ....
19 ....
20 ....
21 ....
22 ....
23 ....
24 ....
25 ....
26 ....
27 ....
28 ....
29 ....
30 ....
31 ....

JANVIER.

EPHEMERIDES 1911.

1—Le Roi Georges V décore sept Canadiens. L'hon. A.-B. Aylesworth, ministre de la Justice, est fait chevalier-commandeur et MM. MacKenzie et Mann, chevaliers.

2—A Granville, N.Y., le quartier commercial et une partie du quartier résidentiel sont rasés par le feu. Pertes, environ $250,000.

4—Le colonel Roy est officiellement nommé commandant du district militaire de Québec, en remplacement du colonel Gordon qui prend sa retraite.

4—A Granby, un incendie détruit le collège Saint-Joseph. Le frère Léontin périt victime de son dévouement, et le supérieur, le frère Daniel, reçoit des blessures probablement mortelles. Pertes, $7,500.

5—La traverse d'hiver entre Montréal et Longueuil est ouverte au public.

6—Départ pour Washington des Commissaires canadiens chargés de négocier un traité de réciprocité avec les Etats-Unis.

6—M. Geo.-R. Smith, ex-député provincial de Mégantic, est nommé Conseiller législatif pour remplacer feu l'hon. J.-K. Ward.

9—Ouverture de la 3e session de la 12e Législature de Québec, par sir L.-A. Jetté, administrateur de la Province, en l'absence du lieutenant-gouverneur Pelletier.

9—A Québec, mort du lieutenant-colonel F.-J. Duchesnay, ancien commandant du district militaire de Québec; âgé de 74 ans.

15—Une lettre de Mgr Bruchési, invitant son clergé à favoriser le projet d'érection d'un monument à Edouard VII, est lue dans toutes les églises.

17—M. Alfred Kleczkowsky, ancien consul de France à Montréal, se retire du service diplomatique.

18—M. Fred.-C. Larivière est élu à l'unanimité président de la Chambre de Commerce du district de Montréal.

23—Ouverture de la 3e session de la 12e Législature de la province d'Ontario, par le lieutenant-gouverneur sir Mortimer Clark.

27—A Montréal, mort de M. Guillaume Lamothe, ancien chef de police et maître des postes de cette ville; âgé de 86 ans.

29—Le duc de Connaught est officiellement nommé gouverneur-général du Canada, pour succéder à lord Grey.

FEVRIER.

EPHEMERIDES 1911.

1.—A New-York, une terrible explosion de dynamite se produit, tuant plus de trente personnes et en blessant une centaine d'autres. Pertes, environ $750,000.

2—Une violente tempête de neige s'abat sur le Canada. Les trains sont bloqués.

3—A Verchères, le Dr G.-H. Fontaine est nommé régistrateur du comté à la place de feu M. Joseph Geoffrion.

4—A Klerksdorf, Transvaal, mort du général Cronge, le héros de la guerre sud-africaine; âgé de 76 ans.

4—A Londres, le Roi Georges et la Reine Marie se rendent en cortège d'Etat au Palais de Buckingham à Westminster, où Sa Majesté lit le discours qui ouvre formellement le parlement.

5—A Jefferson City, le superbe édifice du Capitole de l'Etat du Missouri, est détruit par les flammes.

6—Une forte tempête de neige sévit à New-York. Le service des tramways, des télégraphes et des téléphones est interrompu.

7—A Montréal, érection canonique, par Mgr Bruchési, de la nouvelle paroisse de Saint-Stanislas.

7—A Ottawa, ouverture aux Communes du débat sur le traité de réciprocité avec les Etats-Unis.

8—A Montréal, un violent incendie détruit la nouvelle Académie Sainte-Anne, du Boulevard Saint-Joseph. Pertes, environ $75,000.

11—A Vienne, mort du Baron Albert Rothschild.

11—A Philadelphie, mort de Mgr l'archevêque Ryan, âgé de 80 ans.

20—A Québec, mort de Wm. Wright, ancien assistant-trésorier de la Province; âgé de 81 ans.

21—A Ottawa, imposante cérémonie de l'intronisation de Mgr l'archevêque Hughes Gauthier.

21—A Halifax, mort de l'hon. M. H. Richey, ancien lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse; âgé de 63 ans.

23—M. Camille Chayet est nommé consul général de France au Canada, pour remplacer M. J. de Loynes.

23—Mort du général Jean-Jules Brun, ministre français de la Guerre; âgé de 61 ans.

26—A Québec, mort de Mgr Gauvreau, curé de la paroisse de Saint-Roch depuis près de 15 ans; âgé de 70 ans.

PRONOSTICS DES VENTS.

Le vent méridional vacillant, accompagné de chaleur humide, amène de la pluie et rend l'air gros et pesant ; les vents d'est, nord-est, ouest, sud-ouest, plus ils tirent au nord, plus ils sont froids et insurportables; ils engendrent de la neige s'ils durent longtemps, le temps étant mauvais devient beau.

Une jeune personne, élève de l'Institut supérieur, montre à son père son bulletin trimestriel :

—Voyez papa, dit-elle, que vous semble-t-il ? N'ai-je pas bien travaillé ? Economie politique, bien; beaux-arts et musique, très bien; logique, parfait.

—Charmant, mon enfant, charmant! Si votre futur a quelques connaissances de ménage, s'il sait blanchir le linge, faire la cuisine, tricoter, coudre et travailler à la machine, vous serez heureuse plus tard.

MARS.

EPHEMERIDES 1911.

1—Les exilés d'Haïti arrivent en grand nombre à la Jamaïque.

2—A Springhill, N.-E., la grève des mineurs donne lieu à des émeutes sérieuses. Les troupes sont appelées pour rétablir l'ordre.

2—Frédéricton, N.-B., ouverture de la Législature du Nouveau-Brunswick par le lieut.-gouverneur Tweedie.

3—Formation du nouveau cabinet français Monis.

3—A Paris, Denys Cochin est élu membre de l'Académie Française.

3—M. l'abbé Forbes est nommé curé de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

5—A Québec, mort de M. E.-H. Laliberté, sergent d'armes de l'Assemblée législative.

5—Première conférence de M. l'abbé Hervelin, prédicateur de la station quadragésimale à l'église Notre-Dame.

7—A Charlottetown, I.-P.-E., ouverture de la 3e session de la Législature provinciale par le lieut.-gouverneur Ross.

7—Aux Communes d'Ottawa, le premier ministre Laurier parle en faveur du traité de réciprocité avec les Etats-Unis.

10—La France adopte le temps de Greenwich, soit une différence en moins de 9 minutes et 21 secondes.

12—A Naples, un tremblement de terre assez sérieux, accompagné de fortes détonations du mont Vésuve, se fait ressentir.

16—A Paris, la nouvelle pièce de Paul Bourget, "Le Tribun",—œuvre religieuse d'une grande élévation de pensée et pleine de vigueur,—remporte un brillant succès.

18—A Montréal, ouverture officielle, par Son Honneur le Maire Guerin et M. l'échevin Dandurand, de l'Exposition d'automobiles, au manège militaire.

20—A Saint-Boniface, Man., on célèbre le 16e anniversaire de la consécration de S. G. Mgr Langevin.

21—A Ottawa, mort de l'hon. Désiré Girouard, juge de la Cour Suprême; âgé de 75 ans.

24—Arrivée à Ottawa du nouveau délégué apostolique Mgr Stagni.

24—A Québec, prorogation des chambres.

26—A Montréal, mort de Mlle Marie Toutant, rédactrice de l'Almanach Rolland; âgée de 59 ans.

29—A Albany, N.-Y., un incendie détruit le Capitole; pertes, $2,000,000.

AVRIL.

EPHEMERIDES 1911.

3—A Murcie, Espagne, une violente secousse de tremblement de terre jette l'épouvante parmi la population.

3—En Espagne, les évêques protestent contre le bill qui a pour objet l'exil des ordres religieux.

6—A Cimiez, près de Nice, mort de l'hon. Sénateur Forget; âgé de 58 ans.

12—A Montréal, mort du major général James Frederick Wilson; âgé de 50 ans.

14—A Ottawa, mort du très-hon. sir Elzéar Taschereau, C.P., ex-juge en chef de la Cour Suprême du Canada; âgé de 75 ans.

16—S. G. Mgr Stagni, délégué apostolique, est l'objet d'une brillante réception à Montréal qu'il visite pour la première fois.

19—A New-York, inauguration de magnifique cathédrale épiscopalienne "St. John the Divine", la quatrième du monde pour la grandeur et la beauté. Elle a coûté entre trois et quatre millions de dollars.

21—Le Congrès américain adopte le bill de réciprocité avec le Canada par un vote de 266 contre 89.

22—A Montréal, le fleuve est libre de glace.

22—A Montréal, la collecte du "Tag Day"; en faveur des aveugles protestants obtient un grand succès.

23—Le traversier "Longueuil" arrive dans le port de Montréal.

25—Les Danois en Prusse sont l'objet de nouvelles persécutions.

25—Les souverains suédois visitent Rome à l'occasion des fêtes jubilaires. Une enthousiaste réception leur est faite.

27—A Sand Point, Ont., une terrible explosion à la poudrerie "Dominion Explosive Co.", cause la mort de 4 personnes.

28—A Montréal, le feu réduit en cendres une grande maison de conciergerie, Boulevard Saint-Joseph. Pertes, $120,000.

29—A Québec, mort de sir Alphonse Pelletier, lieutenant-gouverneur de la province de Québec; âgé de 74 ans.

29—Arrivée dans le port de Montréal du premier Steamer d'outre-mer, le "Royal George".

PRONOSTICS DU SOLEIL.

Le soleil se levant ou se couchant, l'air étant clair et net, signifie beau temps en toute saison, chaud en été et froid en hiver : s'il est environné de nuées, c'est pluie ; si elles sont jaunes, c'est tempête; si elles sont rouges ou rousses, c'est signe de vent.

"Le grand soution de la vieillesse est un long usage de la vertu; mais les hommes, moins sages que les fourmis, n'amassent pas, dans l'été de leur jeunesse, la provision de force, de sagesse, de modération pour mieux supporter les rigueurs de l'hiver. Oublieux de l'avenir, ils vivent dans l'intempérance, la dissipation, l'imprudence; et, plus tard, ils récoltent ce qu'ils ont semé, la brièveté de la vie, tout au moins l'ivraie de la maladie et des infirmités."

"Si tu te livres à des voluptés infâmes... je te punirai par des infirmités cruelles qui termineront une vie de scandales. Si tu te livres à l'intempérance, les lois des hommes ne te puniront pas, mais je te punirai en abrégeant tes jours."

Le plaisir le plus délicat est de faire celui d'autrui.

La Bruyère.

MAI.

EPHEMERIDES 1911.

4—L'ambassadeur Bryce et sir Wilfrid Laurier ont une conférence à Ottawa au sujet de la préservation des phoques du Pacifique.

5—Les évêques du Portugal dénoncent la loi de séparation du gouvernement comme inacceptable.

8—Le Grand Conseil chinois est aboli par un édit impérial et remplacé par un cabinet constitutionnel de dix membres.

9—A Montréal, un acte de vandalisme d'une audace inouïe est commis au monument de Maisonneuve, Place d'Armes.

10—A Toronto, mort de S.G. Mgr McEvoy, archevêque de cette ville; âgé de 59 ans.

11—Francisco Madero, jr., se proclame président provisoire du Mexique et nomme un ministère.

12—Départ de sir Wilfrid Laurier pour Londres, où il va prendre part à la Conférence impériale et assister aux fêtes du Couronnement du Roi Georges V.

14—Six Canadiens-français du Maine sont frappés d'interdiction par Mgr Walsh, de Portland.

15—Les Communes anglaises adoptent le bill du Véto par une majorité de 362 contre 241.

15—Francisco Madero et le juge Carbajal, représentant du gouvernement mexicain, ont une conférence à Juarez au sujet des conditions de la paix.

16—A Londres, dévoilement, par le Roi Georges V, du massif monument érigé à la Reine Victoria sur la plaza, en face du Palais de Buckingham.

21—A Paris, le ministre de la Guerre, M. Henri-Maurice Berteaux, est frappé par un monoplan dont le conducteur a perdu le contrôle, à la course du "Petit Parisien" de Paris à Madrid, et meurt instantanément. Le premier ministre Monis est blessé grièvement.

21—A Montréal, on enregistre la plus chaude journée de mai qu'on ait eue depuis 35 ans. Deux personnes meurent de prostration.

22—Mort de Mgr Dadolle, évêque de Dijon; âgé de 54 ans.

23—A Londres, ouverture de la Conférence impériale.

25—Profirio Diaz résigne comme président du Mexique et quitte le Mexique en route pour l'Espagne.

27—Immense conflagration à Coney Island; une partie de ce lieu d'amusements de New-York est complètement détruite.

REPONSES A UN JEUNE LIBERTIN QUI DISAIT QU'IL N'Y A POINT D'AME EN NOUS.

Un jour se trouvait sur un navire, un jeune libertin qui s'amusait à faire le personnage d'impie. Il avait l'impudence d'affirmer qu'il n'y avait point d'âme en nous, et que nous étions, comme les animaux, que matière. Quel est celui d'entre nous qui a vu une âme? disait-il. Quelques personnes riaient et paraissaient l'appuyer; la plupart des autres, en l'entendant, le regardaient avec un air de mépris; mais il y en eut trois qui lui firent entendre raison. "Si nous n'avons point d'âme, dit l'un des trois, nous ne sommes qu'une masse de chair; mais on ne pourra jamais me persuader qu'une pure masse de chair puisse penser, juger, raisonner, sentir, souffrir, éprouver des sensations agréables, aimer, haïr, maudire, craindre et désirer."—Le second fut le capitaine, qui était de mauvaise humeur, parce qu'il avait de la peine à faire aller son vaisseau, à cause d'un grand vent qui était contraire; il s'arma d'un bâton et en donna un grand coup sur les épaules du savant docteur en lui disant: "Petit fat, diras-tu qu'il n'y a point de vent; eh bien, le vois-tu?"—Le troisième, plus honnête, dit à la compagnie: "Monsieur nous a prouvé avec beaucoup d'esprit qu'il n'était qu'une bête." Le personnage ne sut que dire, et tous furent contents.

"Le peuple canadien a reçu pour mission de propager la foi catholique en Amérique et de conserver la langue de ses pères. Le Canada lui a été donné pour patrie, il doit le conserver et chercher à se grouper autant que possible sur les bords enchanteurs du Saint-Laurent. S'il est dit, dans l'évangile, qu'un royaume divisé ne saurait subsister, il en est de même des nations. Or, il est rationnel de penser et de croire que si les Canadiens-français ne s'empressent de resserrer leurs rangs, nous ne serons bientôt plus que le fantôme d'un peuple.

Le patriotisme nous fait donc un devoir de nous rapatrier. Les partisans de l'annexion disent quelquefois: A quoi bon, si le Canada devient annexé? Je réponds, nous nous américaniserons plus tôt si nous sommes dispersés ; mais unis en frères à, à l'ombre de la croix, le cœur rempli de courage, sur les bords du Saint-Laurent, nous formerons un noyau puissant qu'aucun changement politique, quelque brusque qu'il soit, ne pourra ébranler dans ses mœurs, sa langue et sa **foi.**"

FERDINAND GAGNON.

JUIN.

EPHEMERIDES 1911.

2—Le pape célèbre avec ses sœurs le 76e anniversaire de sa naissance. Il reçoit un grand nombre de télégrammes de félicitations.

6—Quinze mille personnes, parmi lesquelles le Président Taft et M. Théodore Rosevelt, prennent part, à Baltimore, à une réunion pour féliciter le cardinal Gibbons à l'occasion du 25e anniversaire de son élévation au cardinalat.

7—Mort de Maurice Rouvier, deux fois premier ministre de France; âgé de 69 ans.

9—A Leavenworth, Kan., mort de Carrie Nation, célèbre par ses luttes acharnées contre les buvettes.

11—A Montréal, mort de la Révde Mère Filiatrault, supérieure générale des Sœurs Grises.

14—Elections générales à la Législature de la Nouvelle-Ecosse. Le gouvernement libéral est maintenu par une majorité de 16.

14—Vingt mille marins se mettent en grève en Angleterre pour obtenir une augmentation de salaire.

19—A Washington, le Président Taft et Mme Taft célèbrent leurs noces d'argent.

20—M. J.-H. Sherrard est élu président de l'Association des Manufacturiers Canadiens, section de Montréal.

21—A Lucerne, Suisse, mort de M. Albert Hébert, membre sénior de la Maison Hudon, Hébert & Cie, et Trésorier de l'Hôpital Notre-Dame; âgé de 47 ans.

22—A Londres, le couronnement du Roi Georges V et de la Reine Marie donne lieu à des fêtes mémorables.

25—A Paris, démission du cabinet Monis.

27—A Montréal, un violent orage électrique s'abat sur la ville. La foudre communique le feu à l'église Saint-Jean-Baptiste, rue Rachel, et détruit presque en entier ce magnifique temple. Pertes, $225,000.

29—A Paris, Mtre Fernand Labori, défenseur de Dreyfus, lors de la célèbre affaire, est élu bâtonnier de l'ordre des avocats. Il succède à M. Busson-Billault.

29—A Madrid, clôture du Congrès Eucharistique par une procession solennelle. Le cardinal Aquirre, légat du pape, donne la bénédiction en présence des souverains, devant le palais royal.

29—66e anniversaire de la bénédiction des cloches de Notre-Dame de Montréal.

30—A Toronto, mort de S. G. Mgr Denis O'Connor, ancien archevêque de cette ville; âgé de 70 ans.

JUILLET.

EPHEMERIDES 1911.

1—Une terrible tempête s'abat sur la ville d'Ottawa, causant une perte de vie et de grands dommages matériels.
2—Deux violentes secousses sismiques se font éprouver en Californie. Grande panique à San Francisco.
3—Très forte chaleur, la plus forte qui ait été enregistrée depuis 37 ans. Le thermomètre marque 93 degrés à l'ombre et 120 degrés au soleil.
5—A Turin, mort de la reine douairière Marie Pia du Portugal; âgée de 64 ans.
8—La ville d'Aylmer est menacée d'une conflagration générale. Quinze millions de pieds de bois sont réduits en cendres. Pertes, $300,000.
9—Arrivée à Québec de sir Wilfrid Laurier, retour d'Europe où il était allé prendre part aux fêtes du Couronnement et à la Conférence impériale.
10—A Mistassini, bénédiction du nouveau monastère des RR. PP. Trappistes par Mgr Stagni, délégué du Pape au Canada.
12—Les feux de forêts causent une horrible hécatombe dans le district de Porcupine; les victimes se comptent par centaines. Pertes, au-delà d'un million.
13—A Montréal, mort de M. Robert Meighen, président de la Lake of the Woods Milling Co.
13—Investiture du Prince de Galles au château de Carnavon.
14—Mgr O.-E. Mathieu, de Québec, est nommé premier évêque du diocèse de Régina.
17—Le R. P. Elias-H. Vanier, C.S.C., est nommé supérieur du collège Notre-Dame, Côte-des-Neiges.
22—Le Sénat américain adopte, par un vote de 53 contre 27, le bill de la Réciprocité.
23—Une conflagration dévaste un quartier important de Constantinople; 5,000 maisons sont réduites en cendres.
25—A Saint-Louis de Kent, N.-B., ouverture du premier Congrès pédagogique français en Acadie.
26—La Reine Wilhelmine, de Hollande, visite le roi Albert à Bruxelles; on dit qu'une entente est à l'étude entre ces deux souverains dans le but d'agir de concert au cas où la neutralité de leurs pays serait menacée.
30—A Farnham, une terrible conflagration ravage le quartier commercial. Pertes, environ $500,000.
31—Dissolution du Parlement du Canada. Les élections générales sont fixées au 21 septembre.

UNE CONVERSATION PRISE AU VOL DANS LA RUE, A PARIS.

Un dominicain, le Père L..., qui, par parenthèse, était un très bel homme, sortait de son couvent et longeait le palais des Thermes, lorsque vinrent à passer deux gardes nationaux qui, plus tard, devaient faire partie des fédérés et combattre l'armée française.

—Tiens, dit l'un d'eux, en voyant le Père, il faut que je m'habille comme ça!

—Oui, mais pour cela, il ne faut pas être bête, répondit le Père.

—Ramasse, mon vieux, fit le compagnon de l'insulteur, et mets ça dans ta poche.

Vexé de cette réponse du Père: Ça n'empêche pas que vous soyez un tas de propres à rien, lui répliqua l'insulteur.

—Propres à rien, mon bon ami, dit le religieux en se redressant et dominant de deux coudées son agresseur: Moi qui vous parle, je me crois au moins propre à en faire sauter une demi-douzaine comme vous par dessus cette grille, et il lui désignait la grille du palais.

—Attrape toujours! mon bonhomme, dit en éclatant de rire l'autre garde national, mets encore ça dans ta poche et ton mouchoir par dessus.

Le Père avait disparu.

—Vois-tu, vieux, continua le compagnon de l'insulteur, faut pas s'attaquer à plus fort que soi, et surtout à des gens qui valent mieux que nous.

—Des gens qui valent mieux que nous! As-tu fini?

—Non, je n'ai pas fini. Et d'abord, en bonne conscience, qu'est-ce que nous valons? une chique de tabac? Ma foi, c'est tout au plus; et à quoi servons-nous? à manger les trente sous du gouvernement, à godailler, quoi! Quant à ces moines-là, ils seront ce que tu voudras, ça m'est bien égal, mais il n'est pas moins vrai qu'ils ne sont pas des fainiants. Voyons, oui ou non, les as-tu vus l'autre jour au plateau d'Avron ramasser sous le feu des Prussiens, nos soldats blessés? Et pendant ce temps-là, toi et moi, où étions-nous? Sous prétexte de nous placer en tirailleurs, nous étions bel et bien derrière un pan de mur à l'abri des balles. Et tu sais bien que nous n'avons pas seulement brûlé une amorce: nous aurions attiré l'attention de l'ennemi. Faut pas blaguer, vois-tu, et faut être juste.

—Ah! tu m'ennuies, fit l'autre: en parlant de blague, donne-moi la tienne, que je charge ma pipe.

C'est dans l'adversité qu'on voit le vrai courage.

Voltaire.

AOUT.

EPHEMERIDES 1911.

1—A Hamilton, le feu détruit partiellement l'Asile des aliénés et fait 8 victimes.

2—A Fall-River, l'hon. Hugo-A. Dubuque est nommé juge de la Cour Supérieure pour l'Etat du Massachusetts.

4—A Ottawa, M. Hector-B. Verret est nommé assistant-sous-ministre général des Postes.

5—M. Harlen-J. Smith, de New-York, est nommé archéologue au nouveau musée Victoria d'Ottawa.

6—A Montfort, bénédiction, par Mgr C.-H. Gauthier, de la nouvelle chapelle de l'Orphelinat agricole, et inauguration d'un chemin de croix.

7—L'hon. Dr Joseph-Pantaléon Pelletier est nommé Commissaire de la province de Québec à Londres.

10—A Londres, la Chambre des Lords adopte, sans amendement, le bill du Véto par 131 voix contre 114.

11—L'hon. L.-P. Brodeur, ministre de la Marine, devient juge de la Cour Suprême.

11—L'hon. Rodolphe Lemieux est nommé ministre de la Marine; il est remplacé au ministère des Postes par le Dr H.-S. Béland.

11—L'hon. Horace Archambeault est nommé juge en chef de la Cour du Banc du Roi, en remplacemet de sir L.-A. Jetté, qui prend sa retraite.

13—Arrivée à Montréal de Mgr Bruchési, retour d'un voyage en Europe où il a assisté au Congrès Eucharistique de Madrid.

14—Le Général Cincinnatus Leconte est élu Président de Haïti.

16—A Sydney, Nouvelles-Galles du Sud, mort du cardinal Moran; âgé de 81 ans.

16—Mort de Paul Dieulafoy, éminent médecin français; âgé de 72 ans.

18—A Londres, le roi sanctionne le bill du Véto, qui limite les pouvoirs de la Chambre des Lords.

19—A Saint-Hyacinthe, mort de M. Aimé-Majorique Beauparlant, ex-représentant du comté aux Communes; âgé de 47 ans.

24—M. Arriaga est élu président de la République du Portu-

[illegible]—A Toronto, mort de l'hon. Samuel [illegible] Biggs, ancien ministre des Travaux publics dans le gouvernement du Manitoba; âgé de 60 ans.

29—A Londres, mort du Baron Stafford Northcote, ancien gouverneur-général de l'Australie; âgé de 65 ans.

29—L'Italie déclare la guerre à la Turquie au sujet de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque.

CE QUE LES SAINTS PERES ONT DIT DE L'IVROGNERIE.

—La passion de l'ivresse est la source, le principe et la mère de tous les vices.

—L'ivrognerie est une maladie qui ne mérite point de pitié, une ruine sans excuse possible, l'opprobre universel de la race humaine.

—La bouche des ivrognes, leurs yeux, leur odorat et tous les autres sens, se changent en dégoûtants cloaques de corruption.

—Là où est l'ivresse, là sont les paroles obscènes, les blasphèmes et les imprécations.

—L'ivrogne est la honte du genre humain. Il n'est pas seulement inutile à la société, dans les affaires publiques et privées, mais son seul aspect inspire le dégoût et souvent l'horreur et l'épouvante.—**S. Jean Chrysostôme.**

—L'ivrognerie affaiblit le corps et enchaîne l'âme. Elle engendre le trouble de l'esprit et remplit le cœur de fureur, au point que l'infortuné qui est tombé dans ce vice, ne se connaît plus lui-même.—**S. Bernard.**

—L'ivresse est un démon volontaire. Cette passion est la mère de la malice et l'ennemie de la vertu. D'un homme fort et énergique, elle fait un paresseux et un lâche, d'un homme sobre elle fait un dissolu. Ce vice ignore la justice et tue la prudence, car les ivrognes ne sont que des statues qui ont des yeux et ne voient pas, des oreilles et n'entendent point, des pieds et ne marchent point.—**S. Basile.**

—L'ivrognerie est le puits de l'enfer. Celui qui s'efforce d'enivrer quelqu'un, ferait moins de mal de le poignarder, que de tuer son âme par l'ivresse.—**S. Augustin.**

Dans une soirée, une jeune femme a délicieusement chanté une romance.

—Elle a un joli timbre de voix, dit un des invités à l'oreille de Mufflo.

Celui-ci fait un signe d'assentiment et s'avançant vers la chanteuse :

—Madame, lui dit-il, tous mes compliments: vous êtes joliment timbrée.

[illegible] juste.

—Ah! tu m'ennuies, fit l'autre: en parlant de **blague,** donne-moi la tienne, que je charge ma pipe.

C'est dans l'adversité qu'on voit le vrai courage.

Voltaire.

SEPTEMBRE.

EPHEMERIDES 1911.

2—A Québec, mort de Mgr F.-X. Faguy, curé de la Basilique; âgé de 58 ans.
3—A Saint-Hyacinthe, bénédiction, par Mgr Bernard, du nouveau carillon de la cathédrale.
5—A Vaudreuil, mort de M. Louis-Wilfrid Sicotte, juge des Sessions de la Paix et greffier de la Couronne; âgé de 72 ans.
6—A Paris, mort de Léopold Flameng, le célèbre graveur français; âgé de 80 ans.
11—A Winnipeg, le R. P. Damase Dandurand, doyen du clergé canadien, célèbre le 70e anniversaire de son ordination sacerdotale.
13—Les Religieuses du Précieux-Sang célèbrent le cinquantenaire de fondation de leur institution.
14—Mise en nomination des candidats pour les élections fédérales qui auront lieu le 21.
19—A Kief, mort du Premier Ministre de Russie Stolypin; âgé de 50 ans.
21—Elections générales au parlement fédéral canadien. Le gouvernement Laurier subit une écrasante défaite; la majorité des conservateurs est d'environ 50.
23—M. Ulric Lafontaine est nommé greffier de la Couronne en remplacement de feu M. L.-W. Sicotte.
24—Bénédiction, par Mgr Emard, de la pierre angulaire de la nouvelle église de Saint-Viateur d'Outremont.
24—A Paris, mort du comte Henry Houssaye, historien et critique français, membre de l'Académie; âgé de 63 ans.
25—En rade de Toulon, le magnifique cuirassé français, le "Liberté" saute et disparaît à la suite d'une effroyable explosion. Des centaines de marins périssent dans le désastre.
25—M. V.-N. Kokovsoff est nommé premier ministre de Russie en remplacement de M. Stolypin.
25—Le steamer "Arctic", commandé par le capitaine Bernier, arrive dans le port de Québec après une croisière de 15 mois dans les mers du Nord.
28—A Toronto, mort de l'hon. Samuel Clarke Biggs, ancien ministre des Travaux publics dans le gouvernement du Manitoba; âgé de 60 ans.
29—A Londres, mort du Baron Stafford Northcote, ancien gouverneur-général de l'Australie; âgé de 65 ans.
29—L'Italie déclare la guerre à la Turquie au sujet de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque.

PRONOSTICS DE LA LUNE.

Si l'on voit que la lune soit environnée d'un cercle obscur, du côté du plus noir, c'est pluie ; s'il s'élargit et rougit, c'est grand vent ; s'il est jaune, c'est tempête, grêle et foudre; si c'est en été, la lune ayant les cornes claires, c'est beau temps; si elles sont troubles, c'est mauvais temps.

Il faut tâcher d'être bon et aimable envers tout le monde, et ne pas croire que le christianisme consiste dans une vie morose et mélancolique.

Lacordaire.

OCTOBRE.

EPHEMERIDES 1910.

1—Un ouragan d'une violence inouie s'abat sur Montréal, et cause des dégâts considérables et la mort de deux hommes.

2—A Westmount, mort de l'hon. John Kewley Ward, conseiller législatif; âgé de 91 ans.

2—Un violent incendie détruit l'hôtel de ville de Trois-Rivières.

3—M. le Curé Beaubien quitte le Sault-au-Récollet après un long ministère; il est remplacé par M. l'abbé Charles Lamarche.

4—Inauguration, à Montréal, des Cours de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales.

5—A New-York, consécration de la Cathédrale St. Patrick par Mgr Farley. Les cardinaux Vannutelli, Gibbons et Logue y assistent.

6—Proclamation de la République au Portugal; Théodore Braga est nommé président du gouvernement provisoire.

9—Dans le Minnesota, les feux de forêts détruisent six villages; 500 personnes sont sans abri et près de 400 ont perdu la vie.

15—M. Louis Lavergne, représentant de Drummond et Arthabaska aux Communes, est appelé au Sénat en remplacement de feu sir George Drummond.

16—A Montréal, plus de 20,000 catholiques prennent part, sur le champ de Mars, à l'assemblée convoquée par S. G. Mgr Bruchési pour protester contre le discours injurieux et blasphématoire du Maire Nathan, de Rome, à l'adresse de la divinité de Jésus-Christ et de la personne du Souverain Pontife.

18—A l'Hôtel-Dieu de Montréal, mort de M. J.-B. Martin, ancien échevin et autrefois associé de la maison Laporte et Martin; âgé de 60 ans.

18—Le cardinal Vannutelli, légat du Pape au Congrès Eucharistique de Montréal, quitte New-York pour Naples à bord du paquebot "Kron Prinzessin Cecilie".

19—L'hon. James-D. McGregor est appelé à succéder à feu l'hon. D.-C. Fraser comme lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse.

20—Le vaisseau-amiral de la flotte canadienne, le "Niobe", entre dans le port d'Halifax.

28—Nous avons la première forte gelée d'automne.

30—A Montréal, le Rev. Dr. Barclay, pasteur de la St-Paul Presbyterian Church, fait son sermon d'adieu à sa Congrégation, après un ministère de 27 ans.

PRONOSTICS DES ETOILES.

Quand les étoiles sont plus étincelantes que de coutume, et qu'elles semblent tomber ou changer de place, c'est signe de grand vent ; si elles paraissent troubles, c'est brouillard et pluie ; si le vent qui a cours ne cesse pas alors, il pourra continuer jusqu'à pleine lune.

ATTACHEMENT AU SOL.

Voici un extrait d'un discours de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, à un concours agricole, qui démontre quelle importance cet évêque attachait à l'agriculture:

Pascal a dit un grand mot : "Bien des malheurs en ce monde viennent de ce qu'on ne sait pas demeurer chez soi." —"Non, dit cet évêque toujours à la tête de ce qui pouvait favoriser l'agriculture dans son pays, non, on ne sait pas demeurer chez soi; non, on ne le sait pas, on ne le sait plus; ni l'habitant des villages, que des mauvais calcults, des rêves insensés arrachent à sa charrue; ni les riches possesseurs de terres, qu'un injustifiable dégoût éloigne des salutaires occupations et des saines jouissances de la campagne et livre aux tentations d'une opulente oisiveté.

"Ah ! s'il m'était permis d'exprimer ici un vœu, je dirais : Pourquoi si l'industrie et le commerce ne vous conviennent point ne seriez-vous pas de nobles, et même si vous le pouvez, d'illustres agriculteurs ? Au lieu d'aller trop souvent traîner à la ville, dans les cercles ruineux du jeu et du plaisir, une vie si peu digne de vous, et jeter le reste de vos biens dans les abîmes du luxe, ne vaudrait-il pas mieux pour vous habiter honorablement vos terres et faire pousser dans le pays ces racines profondes que les révolutions ne sauraient arracher ! Oui, soyez fidèles au sol qui a fait votre nom et votre grandeur, et le sol vous sera fidèle à son tour, et les populations vous béniront..."

DISCOURS SUR LA NATURALISATION ET LE RAPATRIEMENT.

"Il y a bien des manières d'offenser Dieu, mais une des plus communes et des plus graves, c'est de ne pas tirer profit des ressources que la Providence a mises à notre disposition ; elle nous a donné une terre féconde, des mines, des forêts, et des cours d'eau. Eh bien, sous peine d'ingratitude envers Dieu, il faut labourer la terre, exploiter vos mines et vos forêts et ne pas laisser sans emploi la force motrice de vos rivières."

A. LABELLE, Ptre.

NOVEMBRE.

EPHEMERIDES 1910.

2—A Paris, démission du cabinet Briand après 15 mois d'administration.
2—La Cie "Montreal Street Railway" passe sous un nouveau contrôle; le groupe Robert choisit d'autres directeurs. M. E.-A. Robert est élu président.
2—A Cape-Town, ouverture officielle du premier parlement de la nouvelle union de l'Afrique-Sud par le duc de Connaught, au nom du Roi Georges V.
3—Cinquante Jésuites, les derniers de cet ordre à Lisbonne, sont expulsés du Portugal.
4—Mgr Stagni, archevêque d'Aquila, est nommé délégué apostolique au Canada pour succéder à Mgr. Sbaretti.
7—Vingt-cinquième anniversaire de la pose par sir Donald Smith (aujourd'hui lord Strathcona) de la dernière fiche sur la ligne transcontinentale du Pacifique Canadien, à Vancouver, C.A.
8—A Québec, mort de M. Ernest Dionne, du ministère des Travaux publics.
10—Ouverture de la deuxième session de la nouvelle Législature de l'Alberta, par le lieutenant-gouverneur Bulyea.
15—Marshal Hermas da Fronseca est nommé président du Brésil.
17—A Ottawa, ouverture de la 3ème session du 11ème Parlement par lord Grey.
20—A St-Pétersbourg, mort du grand écrivain Comte Tolstoï; âgé de 82 ans.
23—A Londres, le Dr Crippen, trouvé coupable du meurtre de sa femme, Belle Elmore, expie son crime sur l'échafaud.
24—A Rome, mort du cardinal Zabarella; âgé de 70 ans.
24—A Montréal, mort de l'échevin Z. Resther; âgé de 53 ans.
25—A Montréal, départ du dernier transatlantique de la saison, le "Bornu", et clôture de la navigation océanique.
25—Clôture de la navigation entre Québec et Montréal.
28—Mort de M. A.-S. Hamelin, ancien négociant; âgé de 73 ans.
28—A Londres, dissolution du parlement anglais sur la question du véto.
30—A L'Assomption, sacre de S. G. Mgr Charlebois, évêque titulaire de Bérénice et premier vicaire apostolique de Keewatin, par Mgr Langevin.
30—A Montréal, il tombe à peu près 5 pouces de neige.

PAPETERIE

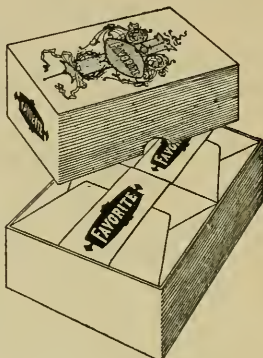
LE CHIEN D'OR

FAVORITE

FORMAT 5¾ x 7¼ pces.



Contenant 18 feuilles et 18 enveloppes, papier blanc fini toile, la boite . . 10cts.

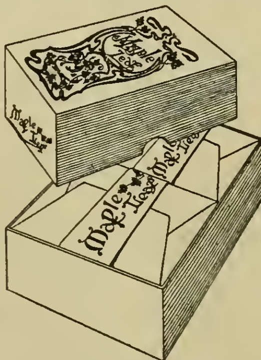


Contenant 24 feuilles et 24 enveloppes, papier blanc fini toile, la boite . . 15cts

MAPLE LEAF

FORMAT
5¾ x 7¼
pces.

la boîte . 25cts.



Contenant 24 feuilles et 24 enveloppes de papier blanc fini toile ∴ ∴ ∴

N. B.—A ces prix il faut ajouter
10 Cents par boîte pour frais de Port

DECEMBRE.

EPHEMERIDES 1910.

1—Le Roi Georges V est choisi comme arbitre dans un différend qui existe depuis longtemps entre le Chili et les Etats-Unis.
1—A Mexico, inauguration du 8e terme d'office du Président Diaz.
3—A Boston, mort de Mme Mary Eddy, fondatrice de la religion "Christian Science"; âgée de 90 ans.
5—A Paris, mort du duc de Chartres, petit-fils du roi Louis-Philippe; âgé de 71 ans.
5—MM. Albert Hébert et Alexandre-Henri Masson sont nommés membres du conseil des gouverneurs de l'Université Laval de Montréal, pour remplacer MM. Jacques Grenier et F.-X. St-Charles, décédés.
6—Les bateaux-passeurs "Boucherville" et "Longueuil" prennent leurs quartiers d'hiver près des Iles de Boucherville.
12—Le pont de glace est pris de Sorel au Cap Saint-Michel, entre Verchères et Varennes.
12—A Paris, mort du Dr Henri Huchard, une autorité médicale française; âgé de 66 ans.
13—A Sorel, inauguration solennelle de la nouvelle annexe du Mont Saint-Bernard.
15—A Montréal, mort de M. A. Forget, député-protonotaire du district de Montréal et ancien zouave pontifical; âgé de 65 ans.
16—Le pont de glace est pris au Bout-de-l'Ile et à Charlemagne. On commence à traverser en voiture.
16—M. Georges Janin est nommé ingénieur en chef des travaux municipaux de Montréal.
17—A Montréal, mort de M. Philippe Roy, ex-M.P.P.; âgé de 63 ans.
18—Fin des élections en Angleterre; la coalition fait 29 gains et les unionistes en font 28. M. Asquith est maintenu au pouvoir.
19—A Montréal, bénédiction de l'Académie Marchand, par Mgr Bruchési.
20—La Farmers' Bank et ses 37 succursales suspendent leurs opérations.
22—A Montréal, M. Victor Morin, notaire, est élu échevin du quartier Centre, pour remplacer feu M. J.-Z. Resther, par une majorité de 50 voix.
29—A Matane, inauguration officielle du nouveau chemin de fer "Canada Gulf Terminal".
30—Le pont de glace est pris devant Montréal.

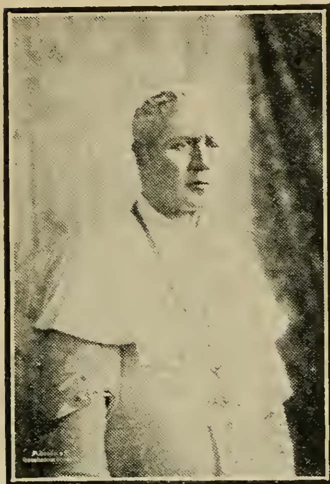
L'EGLISE CATHOLIQUE DANS LA PUISSANCE DU CANADA

	DIOCÈSES.	Evêques.	Prêtres.	Ecclésiastiques.	Eglises et Dessertes.	Séminaires.	Collèges classiques.	Pensionnats et Académies.	Ecoles pour garçons ou filles.	Hôpitaux et Asiles.	Communautés religieuses.	Population catholique.
Province ecclésiastique de Québec.	Québec	2	615	115	266	2	2	142	1300	23	43	359,000
	Trois-Rivières	1	107	17	53	1	1	40	291	8	15	88,481
	Nicolet	1	133	27	67	1	1	39	240	4	9	90,000
	Rimouski	1	152	21	120	1	1	28	257	1	9	119,860
	Chicoutimi	1	134	17	63	1	1	17	260	2	15	72,000
	Vicariat apost. du golfe St-Laurent	1	21	......	28	...	....	1	32	....	2	10,000
Province ecclésiastique de Montréal.	Montréal	2	746	425	166	2	8	121	610	72	38	472,000
	Saint-Hyacinthe	1	204	30	75	1	1	43	435	9	16	110,000
	Sherbrooke	1	120	19	75	1	1	10	375	2	9	85,000
	Valleyfield	1	101	16	40	2	2	19	217	4	10	56,418
	Joliette	1	116	29	42	1	1	33	255	6	10	64,400
Province ecclésiastique d'Ottawa.	Ottawa	1	295	25	145	1	1	16	250	11	27	155,000
	Pembroke	1	41	8	68	...	....	1	60	2	4	36,000
	Vic. apost. du Témiscamingue	1	31	4	30	....	1	3	34	3	6	25,400
Province ecclésiastique de Toronto.	Toronto	...	116	25	95	1	1	7	39	6	10	70,000
	Hamilton	1	67	10	50	....	1	6	26	7	5	54,000
	London	1	89	11	81	.	1	3	90	4	4	60,000
Province ecclésiastique de Kingston.	Kingston	1	55	5	62	....	1	9	50	5	4	45,000
	Peterborough	1	30	2	49	....	....	41	51	2	2	26,200
	Alexandria	1	20	5	27	....	....	7	30	3	3	25,500
	Sault Ste-Marie	1	48	1	90	....	.	2	75	3	3	35,500
Province ecclésiastique d'Halifax.	Halifax	1	71	32	80	1	2	7	10	4	7	56,000
	Antigonish	....	93	10	70		1	7	15	2	4	75,000
	Saint-Jean, N.-B.	1	49	5	93	1	1	5	15	2	6	60,000
	Chatham, N.-B.	1	96	9	99	....	1	12	..	6	15	73,155
	Charlottetown, I.-P.-E.	1	52	7	50	....	1	8	8	2	3	50,000
Province ecclésiastique de Saint-Boniface.	Saint-Boniface	1	163	15	100	2	1	29	2	16	24	123,000
	Saint-Albert	1	124	5	274	2	1	16	103	10	25	54,000
	Prince-Albert	1	65	2	82		....	6	54	5	5	46,000
	Vicariat apost. d'Athabaska	2	25	......	22	....	....	..	6	4	6	6,000
	" " de MacKenzie	1	21	......		....	....	1	12	1	1	8,200
	" " de Keewatin	1	......	......	....	...	....	..	..	....	......	....
	Regina	1	73	10	20	....	....	1	12	1	10	51,000
Province ecclésiastique de Vancouver.	Vancouver	1	23	2	96	....	1	7	..	3	6	32,000
	Victoria	1	20	5	54	....	....	3	9	2	7	10,000
	Préfecture apost. du Yukon	....	9	......	....	....	..	1	..	3	3	....
	Totaux	36	4,128	917	2,732	20	34	691	5,523	237	366	2,704,144

CLERGE. — COUR DE ROME

Pape actuellement régnant.

Sa Sainteté Pie X.



S. S. PIE X, Joseph Sarto.

(258e successeur de saint Pierre), né à Riese, diocèse de Trévise (Italie), le 2 juin 1835; ordonné prêtre en l'église de Castel-Franco, le 18 septembre 1858; appelé à la cure de Tobomlo en 1867, et peu de temps après à celle de Salzano; nommé chanoine de la cathédrale de Trévise en 1875; préconisé évêque de Mantoue le 10 novembre 1884 et sacré à Rome, par le cardinal Parocchi; créé cardinal du titre de Saint-Bernard aux Thermes, le 12 juin 1893 et promu au patriarcat de Venise par Léon XIII, le 15 du même mois; élu souverain pontife le 4 août 1903 et couronné le dimanche, 9 août 1903.

Le Pape a pour conseil le Sacré Collège, qui doit être composé, suivant la bulle de Sixte V, du 3 décembre 1586, de soixante-dix cardinaux, partagés en trois ordres: six cardinaux-évêques, cinquante cardinaux-prêtres et quatorze cardinaux-diacres. Les cardinaux-évêques ont chacun pour titre un évêché voisin de Rome, d'où leur vient le nom d'évêques suburbicaires. Les cardinaux-prêtres et les cardinaux-diacres ont chacun pour titre une église de cette capitale du monde chrétien.

PROVINCE ECCLESIASTIQUE DE QUEBEC.

La province de Québec comprend les diocèses de Québec, Trois-Rivières, Nicolet, Rimouski, Chicoutimi, et le vicariat apostolique du golfe Saint-Laurent.

Diocèse de Québec, (P. Q.)

Comprend les comtés de Québec, Portneuf, Montmorency, Kamouraska, L'Islet, Montmagny, Bellechasse, Dorchester, Lévis, Beauce, (moins les cantons Spalding, Ditchfield et Woburn) Lotbinière, Mégantic, et cinq paroisses dans le comté de Témiscouata.

Erigé en diocèse le 1er octobre 1674. En métropole le 12 juillet 1844. La cathédrale fut érigée en basilique mineure par un bref de Pie IX, à l'occasion du 200e anniversaire de l'érection du siège épiscopale de Québec, le 28 août 1874.

Archevêque (7e) : S. G. Mgr L.-N. BEGIN, (17e év.), né à Lévis le 10 janvier 1840; ordonné prêtre le 10 juin 1865; sacré évêque de Chicoutimi le 28 octobre 1888; nommé coadjuteur de S. E. le cardinal Taschereau, le 22 décembre 1891, et administrateur du diocèse le 3 septembre 1894; devenu archevêque le 12 avril 1898; décoré du Pallium le 22 janvier 1899.

Auxiliaire: S. G. Mgr P.-E. ROY, né à Berthier, comté de Montmagny, le 9 novembre 1859; ordonné prêtre le 13 juin 1886; préconisé évêque titulaire d'Eleuthéropolis et auxiliaire de l'archevêque de Québec le 8 avril 1908; sacré en la Basilique de cette ville, le 10 mai 1908.

Vicaires généraux: Mgr C.-A. Marois, Mgr T.-E. Hamel et Mgr L.-A. Paquet.

Archevêché.—LL. GG. Mgr. L.-N. Bégin, Archevêque et Mgr P.-E. Roy, évêque-auxiliaire; Mgr C.-A. Marois, V. G., Mgr H. Têtu, procureur et aumônier; MM. L. St-G. Lindsay, secrétaire-archiviste; J.-V.-A. Huard, Eug.-C. Laflamme, secrétaire du diocèse; G. Sauvageau, missionnaire diocésain; J.-J. Laberge, assistant-secrétaire et maître des cérémonies.
Paroisses et missions: 240.
Population catholique: 359,000.

Diocèse des Trois-Rivières, (P. Q.)

(Erigé le 8 juin 1852).

Comprend les comtés de Champlain, Maskinongé et Saint-Maurice.

Evêque (3e) : S. G. Mgr F.-X. CLOUTIER, né à Sainte-Geneviève de Batiscan, le 2 novembre 1848; ordonné prêtre à Nicolet, le 22 septembre 1872; préconisé évêque des Trois-Ri-

vières, le 8 mai 1899; sacré évêque en la cathédrale de cette ville, le 25 juillet de la même année.

Vicaires généraux: Mgr H. Baril, P. A.; M. J.-B. Comeau.
Chancelier: M. Ubald Marchand, J. C. D.

Chapitre de la Cathédrale. — Chanoines titulaires: Mgr H. Baril, P. A. et V. G., prévôt; MM. J. B. Comeau, V. G., pénitencier; N. Caron, J.-N. Tessier, J.-F. Béland, T. Laflèche, L. Denoncourt, U. Marchand, J. C. D.; Léon Arcand, théologal, J.-A. Moreau et Ls Chartier.

Chanoines honoraires: MM. H. Trahan, P.-H. Marchand et A.-O. Savoie.

Paroisses: 45. — Dessertes: 8.
Population catholique: 88,481.

Diocèse de Nicolet, (P. Q.)

(Erigé le 10 juillet 1885).

Comprend les comtés d'Arthabaska, Drummond, Nicolet, Yamaska et une partie de Bagot et Shefford.

Evêque (2e) : S. G. Mgr J.-S.-H. BRUNAULT, né à Saint-David d'Yamaska, le 10 janvier 1857; ordonné prêtre le 29 juin 1882; nommé évêque de Tubuna, I. P. I., et coadjuteur de l'évêque de Nicolet, le 30 septembre 1899; sacré à Nicolet le 27 décembre de la même année; devenu évêque de ce diocèse le 2 février 1904.

Vicaires généraux: Mgr J.-A.-I. Douville, P. D., et Mgr Onil Milot.

Procureur et secrétaire : MM. F.-A. Saint-Germain, J. C. D.; ass.-secrétaire: C.-E. Saint-Germain, J. C. D.

Paroisses: 66.
Population catholique: 90,000.

Diocèse de Saint-Germain de Rimouski, (P. Q.)

(Erigé le 15 janvier 1867).

Comprend les districts de Rimouski et de Gaspé, (moins les Iles de la Madeleine), et la plus grande partie du comté de Témiscouata.

Evêque (2e) : S. G. Mgr A.-A. BLAIS, né à Saint-Valier, le 26 août 1842; ordonné prêtre le 6 juin 1868; préconisé évêque titulaire de Germanicopolis et coadjuteur de l'évêque de Rimouski le 30 décembre 1889; sacré le 18 mai 1890; devenu évêque de Rimouski le 6 février 1891.

Vicaire général: Mgr L.-J. Langis, P. A. H., curé de Saint-Octave de Métis.

Vicaires forains: M. J.-E. Ouellet, curé à la Grande-Rivière, pour le comté de Gaspé; M. J.-B.-A. Bélanger, à Carleton, pour le comté de Bonaventure.

Procureur: M. C.-H. Garneau; sous-secrétaire: M. Jean Forest.

Chapitre. — Prévot: Mgr L.-J. Langis; chanoines titulaires: MM. C.-A. Carbonneau, pénitencier; P.-J. Saucier, Luc Rouleau, L.-N. Bernier, R.-Ph. Sylvain, J.-O. Normandin, D. Morisset, J.-H. Lavoie, F.-X. Ross, C.-Ph. Côté.

Chanoines honoraires: Mgr M. Bolduc, P. D.; MM. J.-B.-A. Bélanger et J.-E. Ouellet.

Paroisses et missions: 125.

Population catholique: 127,583.

Diocèse de Chicoutimi, (P. Q.)

(Erigé le 28 mai 1878).

Comprend les comtés de Chicoutimi, Charlevoix et une partie du Saguenay à l'ouest de la rivière Portneuf.

Evêque (3e) : S. G. Mgr T. LABRECQUE, né à Saint-Anselme, le 30 décembre 1849 ordonné prêtre le 28 mai 1876; sacré évêque de Chicoutimi, en la basilique de Québec, le 22 mai 1892.

Vicaire général: Mgr Eug. Lapointe.

Vicaires forains: MM. M.-P. Hudon et Léon Parent.

Secrétaire: M. Jos. Dufour.

Evêché. — S. G. Mgr M.-T. Labrecque, MM. F.-X.-E. Frenette, procureur; Edm. Duchesne, principal de l'Ecole Normale; Jos. Dufour, secrétaire.

Cathédrale. — MM. Almas Larouche, curé d'office; Louis Plourde et Arthur Dégagné, vicaires.

Paroisses: 59. — Dessertes: 10.

Population catholique: 72,000.

Vicariat apostolique du golfe Saint-Laurent.

Erigé en Préfecture apostolique le 29 mai 1882; annexé au diocèse de Chicoutimi en 1892; confié aux RR. PP. Eudistes, le 13 juillet 1903; érigé en Vicariat apostolique le 28 août 1905.

Comprend, au sud. depuis la rivière Portneuf (l'île d'Anticosti incluse). jusqu'au Blanc-Sablon; à l'est, depuis le Blanc-Sablon jusqu'à l'extrémité nord du Labrador; au nord, depuis cette extrémité jusqu'à l'entrée de la baie d'Hudson; à l'ouest, la rive est de la baie d'Hudson jusqu'à la baie James.

Vicaire apostolique (1er) : S. G. Mgr GUSTAVE BLANCHE, Eudiste, évêque titulaire de Sicca; né en 1848; ordonné prêtre le 16 mars 1878; élu évêque titulaire de Sicca et vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent le 12 septembre 1905; sacré à Chicoutimi le 28 octobre 1905. Résidence : Sept-Iles.

Paroisses et missions: 28.

Population catholique: 10,000 plus 3,000 sauvages.

PROVINCE ECCLESIASTIQUE DE MONTREAL.

La province de Montréal fut érigée par Léon XIII, le 10 mai 1887, elle comprend les diocèses de Montréal, Saint-Hyacinthe, Sherbrooke, Valleyfield et Joliette.

Diocèse de Montréal, (P. Q.)

(Erigé le 31 mai 1836, devenu archevêché le 8 juin 1886).

Comprend le district de Montréal, et une partie des districts de Richelieu et Terrebonne.

Archevêque (2e) : S. G. Mgr PAUL BRUCHESI (4e évêque), né à Montréal le 29 octobre 1855; ordonné prêtre à Rome, le 21 décembre 1878; élu archevêque de Montréal le 25 juin 1897; sacré à Montréal le 8 août 1897; décoré du Pallium le 8 août 1898.

Auxiliaire: S. G. Mgr ZOTIQUE RACICOT, né au Sault-au-Récollet, le 13 octobre 1845; ordonné prêtre le 6 novembre 1870; préconisé évêque titulaire de Pogla et auxiliaire de l'archevêque de Montréal, le 27 mars 1905; sacré le 3 mai 1905.

Archevêché. — LL. GG. NN. SS. Paul Bruchési et Zotique Racicot; MM. W.-C. Martin, chan., archi-diacre, procureur; L.-E. Cousineau, chan., économe; G. Dauth, chan., vice-recteur de l'Université Laval; E. Roy, chan., chancelier; G. Gauthier, chan., curé de la Cathédrale; A. Sylvestre, chan., assistant-procureur; J. McCrory, vice-chancelier; Elie-J. Auclair, secrétaire de la Revue Canadienne; J.-L. Desjardins, secrétaire de l'Université Laval; A.-D. Laporte, chargé des archives; A. Harbour, vicaire; E. Pepin, maître des cérémonies.

Paroisses: 145. — Dessertes: 12.

Population catholique: 472,000.

Au lieu de me plaindre de ce que la rose a des épines, je me félicite de ce que l'épine est surmontée de roses et de ce que le buisson porte des fleurs.

J. Joubert.

Diocèse de Saint-Hyacinthe, (P. Q.)

(Erigé le 8 juin 1852).

Comprend les comtés de Saint-Hyacinthe, Richelieu, Rouville, Bagot, Iberville, Missisquoi et partie de ceux de Brome, Shefford et Verchères.

Evêque (6e) : S. G. Mgr **ALEXIS-XYSTE BERNARD, né à** Belœil, le 29 décembre 1847; ordonné prêtre le 1er octobre 1871; nommé protonotaire apostolique le 24 mai 1901; élu évêque de Saint-Hyacinthe le 16 décembre 1905; sacré le 15 février 1906.

Vicaire général et secrétaire: M. J.-L. Guertin.

Evêché. — S. G. Mgr A.-X. Bernard, MM. J.-L. Guertin, V. G.; A.-M. Daoust, pro.; L.-O. Roberge; F. Langelier, ass.-pro.; F.-A. Laroche, s.-sec.; L.-A. Sénécal, curé de la Cathédrale; J.-M.-H. Phaneuf, J.-B. Larochelle, J.-A. Fontaine, P.-S. Desranleau, vicaires.

Chapitre. — Chanoines titulaires: MM. J.-L. Guertin, V. G., prévôt; A. O'Donnell, F.-X. Jeannotte, J.-B. Dupuy, A. Dumesnil, théologal; C.-A. Beaudry, P.-Z. Decelles; J.-C. Bernard, J.-A. Lemieux, L.-A. Sénécal, pénitencier; C.-P. Choquette.

Chanoines honoraires: MM. J.-B. Michon, J.-B.-O. Guy. N. Gauthier.

Paroisses: 75.

Population catholique: 112,000.

Diocèse de Saint-Michel de Sherbrooke, (P .Q.)

(Erigé le 28 août 1874).

Evêque (2e): S. G. Mgr **PAUL LAROCQUE, né à Sainte-**Marie de Monnoir, le 28 octobre 1846; ordonné prêtre le 9 mai 1869; préconisé évêque de Sherbrooke le 24 septembre 1893; sacré à Sherbrooke le 30 novembre de la même année.

Vicaire général: Mgr H.-O. Chalifoux, P. A.

Conseil diocésain. — Mgr H.-O. Chalifoux, V. G.; MM. P. Quinn, J.-A. Dufresne, J.-H. Roy, P.-J.-A. Lefebvre, J.-C.-D., P. Brassard, J.-D. Bellemare.

Officialité diocésaine.—Mgr H.-O. Chalifoux, V.G., official; MM. P.-J.-A. Lefebvre, P. Quinn, J.-A. Dufresne, P. Brassard, assesseurs; A.-O. Gagnon, promoteur; A. Maltais, vice-promoteur; H.-A. Simard, chancelier.

Evêché. — S. G. Mgr Paul Larocque, MM. J.-H. Roy, curé d'office; A.-L. Désaulniers et A. Turcotte, vicaires; F.-V. Charest, miss. agricole.

Paroisses: 75.

Population catholique: 85,000.

Ayons le cœur haut, et l'esprit modeste.

J. Joubert.

Diocèse de Valleyfield, P. Q.

(Erigé le 6 avril 1902).

Evêque (1er): S. G. Mgr JOSEPH-MEDARD EMARD, **né à** Saint-Constant, le 1er avril 1853; ordonné prêtre à Montréal, le 10 juin 1876; préconisé évêque de Valleyfield, le 5 avril 1892; sacré à Valleyfield le 9 juin de la même année.

Vicaire général: Mgr N. Aubry.

Archidiacre et procureur: M. M. Marleau.

Chancelier: M. J. Dorais.

Evêché. — S. G. Mgr J.-M. Emard; Mgr N. Aubry, V. G.; MM. M. Marleau, archidiacre et procureur; T.-Z. Simon, curé; J. Dorais, chancelier; W. Goyette, ass.-proc.; M.-J.-E. Guillaume, S. Morin, vicaires.

Officialité: Mgr N. Aubry, official; MM. F.-X. Sauriol, J.-O. Godin, R.-I. Chaput, assesseurs; Z. Auclair, promoteur; T. Nepveu, sous-promoteur; C.-A. Dugas, chancelier; L.-U. Mousseau, vice-chancelier.

Vicaires forains: MM. R. Chaput, F.-X. Sauriol et N. Preville.

Paroisses: 38. — Dessertes: 4.
Population catholique: 56,448.

Diocèse de Joliette, (P. Q.)

(Erigé le 27 janvier 1904).

Evêque (1er) : S. G. Mgr JOSEPH-ALFRED ARCHAMBEAULT, né à l'Assomption, le 23 mai 1859; ordonné prêtre le 29 juin 1882; préconisé évêque de Joliette le 27 juin 1904; sacré à Joliette le 24 août de la même année.

Evêché. — S. G. Mgr J.-A. Archambeault, MM. E. Dugas, chan., procureur et vice-gérant; F.-X. Piette, chan., curé d'office; I. Gervais, chancelier; M. Clermont, V. Deschênes, L. Beaudry, O. Archambeault, vicaires; E. Lachapelle, secrétaire.

Chapitre de la Cathédrale. — Mgr P. Beaudry, V. G., P. D.; MM. D. Lafortune, O. Dubois, A. Brien, P. Sylvestre, G.-N. Ferland, F.-X. Piette et Eust. Dugas, chanoines.

Vicaires forains: — MM. O. Dubois, chan., Saint-Esprit; V. Dupuis, Saint-Cuthbert; P. Sylvestre, chan., Saint-Gabriel; F.-X. Piette, chan., curé de la cathédrale.

Paroisses: 42.
Population catholique: 63,500.

Le plus humble peut trouver en son cœur les plus délicates inspirations.

PROVINCE ECCLESIASTIQUE D'OTTAWA.

La province d'Ottawa fut érigée par Léon XIII, le 10 mai 1887, elle comprend les diocèses d'Ottawa, Pembroke et le vicariat apostolique du Témiscamingue.

Diocèse d'Ottawa, (P. Q. et O.)

(Erigé le 25 juin 1847, devenu archevêché le 8 juin 1886).

Le diocèse d'Ottawa comprend dans Ontario les comtés de Prescott, Russell, Carleton et Lanark nord; dans Québec, le comté d'Ottawa et partie d'Argenteuil, Terrebonne et Montcalm.

Archevêque (2e). S. G. Mgr CHARLES-HUGUES GAUTHIER, (3e évêque), né à Alexandria, P. O., le 13 septembre 1844; ordonné prêtre, le 28 août 1866; sacré archevêque de Kingston, le 18 octobre 1898; transféré de ce siège à celui d'Ottawa, le 6 septembre 1910.

Vicaire général: Mgr J.-O. Routhier, P. A.; chancelier: M. J.-A. Sloan, chanoine; secrétaire: M. F.-X. Brunet.

Chapitre de la Basilique.—Mgr J.-O. Routhier, archiprêtre; MM. L.-N. Campeau, archidiacre: G. Bouillon, primicier; J.-A. Plantin, J.-P. Bélanger, S. Philip, F.-P. Beauchamp, P. Corkery et J.-A. Sloan, chanoines titulaires.

Paroisses: 115. — Dessertes: 25.

Population catholique: 155,000.

Diocèse de Pembroke, (P. O.)

(Erigé en vicariat le 11 juillet 1882 ; en évêché le 4 mai 1898).

Evêque (1er) : S. G. Mgr NARCISSE-ZEPHIRIN LORRAIN, né à Saint-Martin, le 13 juin 1842; ordonné prêtre le 4 août 1867; vicaire général du diocèse de Montréal le 3 août 1880; nommé évêque titulaire de Cythère et vicaire apostolique de Pontiac, le 11 juillet 1882; sacré le 21 septembre 1882, en l'église Notre-Dame de Montréal; a pris possession de son vicariat à Pembroke, le 22 septembre 1882; nommé premier évêque du diocèse de Pembroke le 4 mai 1898 et a pris possession de son siège épiscopal le 22 septembre de la même année.

Secrétaire: M. H.-E. Letang.

Evêché. — S. G. Mgr N.-Z. Lorrain; MM. J. Kimpton, recteur; Zéph. Lorrain, vicaire; H.-E. Letang, secrétaire.

Paroisses: 27.

Population catholique: 36,000.

La mort est bien "l'absence sans lettres" dont parle le poète, le silence inexorable qui laisse tout supposer, tout craindre, tout espérer aussi, puisque Dieu est espoir...

Vicariat Apostolique du Témiscamingue.

(Erigé le 22 septembre 1908).

Vicaire apostolique (1er). — S. G. Mgr ELIE-ANICET LATULIPPE, né à Saint-Anicet le 3 août 1859; ordonné prêtre à Montréal, le 30 mai 1885; nommé évêque de Catenna et vicaire apostolique de Témiscamingue le 1er octobre 1908: sacré le 30 novembre de la même année, en la cathédrale de Pembroke; a pris possession de son siège le 2 décembre 1908. à Haileybury, P.O.

Recteurs: R.-J.-B. Bourassa, J.-R. O'Gorman.

Secrétaire: M. Pierre Martineau.

Paroisses: 16. — Dessertes: 22.

Population catholique: 25,000.

PROVINCE ECCLESIASTIQUE DE TORONTO (Ont.)

La province de Toronto comprend les diocèses de Toronto, Hamilton et London.

Diocèse de Toronto, (P. O.)

(Erigé le 17 décembre 1841, devenu archevêché le 18 mars 1870).

Archevêque (4e): Siège vacant.

Administrateur: Mgr J.-J. McCann.

Secrétaire: M. J.-T. Kidd, St. John's Grove, Toronto.

Paroisses: 58. — Dessertes: 37.

Population catholique: 70,000.

Diocèse de Hamilton, (P. O.)

(Erigé le 17 février 1856).

Evêque (4e). — S. G. Mgr T.-J. DOWLING, né à Limerick, Irlande, en 1840; ordonné prêtre à Hamilton, le 7 août 1864; sacré évêque de Peterborough le 1er mai 1887; transféré au siège de Hamilton le 11 janvier 1889.

Vicaire général: T. R. J.-M. Mahoney.
Secrétaire: M. A.-J. Leyes.
Cathédrale. — S. G. Mgr T.-J. Dowling; MM. J.-M. Mahoney, J. Bonome, P. Maloney, J. O'Sullivan, A.-C. Walter.

Paroisses: 43.

Population catholique: 54,000.

Diocèse de London, (P. O.)

(Erigé sous ce nom le 21 février 1856; transféré à Sandwich le 22 février 1859; transféré de nouveau à London, le 3 octobre 1869).

Evêque (5e). S. G. Mgr M.-F. FALLON, né à Kingston, le ....; ordonné prêtre le......; nommé évêque de London le 4 décembre 1909; sacré à London, le 25 avril 1910.

Chancelier: M. P.-J. McKeon.

Secrétaire: E.-L. Tierney.

Cathédrale Saint-Pierre. — S. G. Mgr J.-T. Aylward, curé; E.-L. Tierney, secrétaire; F. Odrowski.

Paroisses: 58.

Population catholique: 60,000.

PROVINCE ECCLESIASTIQUE DE KINGSTON, (P. O.)

La province de Kingston fut érigée par S. S. Léon XIII, en 1889; elle comprend les diocèses de Kingston, Peterborough, Alexandria et Sault Sainte-Marie.

Diocèse de Kingston, (P. O.)

Archevêque: Mgr M.-J. SPRATT.

Archevêché. —Siège vacant.

Vicaire général: M. J. Masterson.

Vicaire forain: M. C.-B. Murray.

Chancelier: M. J.-H. McDonald.

Cathédrale de l'Imm. Conception. — MM. A.-J. Hanley, recteur; C.-A. McWilliams, C.-J. Mea, procureur; J.-H. McDonald, R.-T. Halligan, et J.-V. Meagher.

Paroisses: 38. — Dessertes: 24.

Population catholique: 45,000.

Diocèse de Peterborough, (P. O.)

(Erigé le 11 juillet 1882).

Comprend les districts de Parry Sound et Muskoka; les comtés de Victoria, Durham, Peterborough et Northumberland.

Evêque (3e). — S. G. Mgr R.-A. O'CONNOR, né à Listowel, comté Kerry, (Irlande), le 15 avril 1838; ordonné prêtre le 2 août 1861; sacré le 1er mai 1889.

Vicaire général: ....

Conseil diocésain: M. D.-J. Casey, archidiacre.

Chancelier et secrétaire: M. M.-J. O'Brien, D. D.

Evêché. — S. G. Mgr R.-A. O'Connor; MM. W.-J. McColl, recteur; M.-J. O'Brien, D. D.; J. McCarthy.

Paroisses: 21. — Dessertes: 28.

Population catholique: 26,200.

Diocèse d'Alexandria, (P. O.)

(Erigé le 21 janvier 1890).

Evêque (2e). — S. G. Mgr W.-A. MacDONELL, né à Saint-André, le.......; ordonné prêtre le 14 septembre 1881; nommé évêque d'Alexandria le 21 mars 1906; sacré en cette ville le 24 juin suivant.

Vicaire général: T. R. M.-Geo. Corbett, curé à Cornwall.

Evêché. — S. G. Mgr W.-A. MacDonell; MM. W.-M. Fox, A.-L. McDonald, secrétaire.

Paroisses: 15.

Population catholique: 25,500.

Diocèse du Sault Sainte-Marie, (P. O.)

(Erigé le 16 septembre 1904).

Comprend les districts d'Algoma, de la Baie du Tonnerre, et de la Rivière de la Pluie, avec les îles Manitoulin et Saint-Joseph; et l'ouest du district de Nipissing.

Evêque (1er). — S. G. Mgr D.-J. SCOLLARD, né à Ennismore, comté de Peterborough, le 4 novembre 1862; ordonné prêtre le 21 décembre 1890; sacré évêque du Sault Sainte-Marie, le 24 février 1905. Résidence: North Bay.

Pro-Cathédrale de N.-D. du Lac. — S. G. Mgr D.-J. Scollard; MM. P.-J. Monahan et C.-C. Tawcett.

Paroisses: 31 — Dessertes: 70.

Population catholique: 35,500 dont 5,500 sauvages.

PROVINCE ECCLESIASTIQUE D'HALIFAX,

(Nouvelle-Ecosse).

La province d'Halifax comprend les diocèses d'Halifax, Antigonish, Saint-Jean, N.-B., Chatham, N.-B., et Charlottetown, I. P.-E.

Diocèse d'Halifax, (N.-E.)

(Erigé en évêché en 1842, et en archevêché le 4 mai 1852).

Comprend tous les comtés de la Nouvelle-Ecosse (à l'exception de ceux de Pictou, d'Antigonish et Guysborough) et les îles Bermudes.

Archevêque (5e). — S. G. Mgr E.-J. McCARTHY (7e évêque), né à Halifax le 25 janvier 1850; ordonné prêtre à Halifax le 9 juillet 1870; sacré le 9 septembre 1906.

Vicaire général: Mgr T.-J. Daly, P. D.

Cathédrale Sainte-Marie. — S. G. Mgr E.-J. McCarthy; MM. W.-J. Foley, D. D., recteur; W.-K. Collins, P. McQuillan, D.-J. Somers.

Paroisses: 35. — Dessertes: 40.

Population catholique: 56,000.

Diocèse d'Antigonish, (N.-E.)

(Erigé sous le nom d'Arichat, le 21 septembre 1844, et sous celui d'Antigonish le 22 août 1886).

Comprend l'île du Cap Breton et les comtés de Pictou, de Guysboro, et d'Antigonish.

Evêché. — Siège vacant.

Cathédrale. — MM. M.-A. MacAdam, curé d'office; J.-H. Nicholson, vicaire.

Vicaire général. —M. A.-McD. Thompson, D. D.

Secrétaire: M. H. MacPherson.

Population catholique: 75,000.

Diocèse de Saint-Jean, (N.-B.)

(Erigé le 30 septembre 1842).

Comprend la partie sud du Nouveau-Brunswick.

Evêque (3e). — S. G. Mgr TIMOTHY CASEY, né à Charlotte County, le 20 février 1862; ordonné prêtre le 29 juin 1886; élu évêque d'Utina et coadjuteur de l'évêque de Saint-Jean, le 30 septembre 1899; sacré dans cette même ville, le 11 février 1900; intronisé le 25 mars 1901.

Evêché. — S. G. Mgr T. Casey; MM. A. Meahan, W. Duke, D.-S. O'Keefe et M. O'Brien.

Paroisses: 49. — Dessertes: 44.

Population catholique: 60,000.

Diocèse de Chatham, (N.-B.)

(Erigé le 8 mai 1860).

Comprend la partie nord du Nouveau-Brunswick.

Evêque (2e). — S. G. Mgr THOMAS-F. BARRY, né à Pokemouche, N.-B., le 3 mars 1841; ordonné prêtre le 5 août 1866; sacré à Saint-Jean, le 11 février 1900; devenu évêque de Chatham, le 7 août 1902.

Vicaire général: Mgr L.-N. Dugal, D. P.

Paroisses: 57. — Dessertes: 42.

Population catholique: 73,115.

Diocèse de Charlottetown, (Ile du Prince-Edouard).

(Erigé en 1829).

Comprend l'île du Prince-Edouard et les îles de la Madeleine.

Evêque (4e). — S. G. Mgr J.-CHARLES McDONALD, D. D., né le 14 juin 1840, à Saint-Andrews, I. P.-E.; ordonné prêtre le 4 juillet 1873 à Charlottetown; préconisé évêque titulaire d'Irina et coadjuteur de l'évêque de Charlottetown le 13 juin 1890; sacré à Charlottetown le 28 août 1890; devenu évêque de Charlottetown le 1er mai 1891.

Vicaires généraux: Mgr James Phelan; MM. J.-H. Blaquière, D. D., et James Morrison, D. D.

Diocèse de Charlottetown (Suite).

Secrétaire: M. G.-J. McLellan, D. D.
Cathédrale Saint-Dunstan. — MM. G.-J. McLellan, D. D.; P.-A. McDonald et M. McDonald.
Paroisses: 35. — Dessertes: 14.
Population catholique: 50,000.

PROVINCE ECCLESIASTIQUE DE SAINT-BONIFACE.

La province de Saint-Boniface fut érigée par Pie IX, le 22 septembre 1871, elle comprend les diocèses de Saint-Boniface, Saint-Albert, Prince-Albert, Régina et les vicariats apostoliques d'Athabaska, Mackenzie et Keewatin.

Diocèse de Saint-Boniface, (Manitoba).

Comprend la province de Manitoba, et la partie de la province d'Ontario, à l'ouest du 91° de longitude.

Archevêque (2e): S. G. Mgr LOUIS-PHILIPPE-ADELARD LANGEVIN, O. M. I., (3e évêque), né à Saint-Isidore, comté de Laprairie, le 23 août 1855; ordonné prêtre le 30 juillet 1882; préconisé le 8 janvier 1895; sacré le 19 mars 1895.

Vicaire général. — Mgr Frs-Az. Dugas, P. A., curé de la cathédrale.

Procureur. — M. A. Béliveau.

Chancelier et secrétaire. — M. J.-H. Prud'homme.

Archevêché. — S. G. Mgr L.-P.-A. Langevin, O. M. I.; Mgr Frs-Az. Dugas, P. A., V. G.; M. A. Béliveau, procureur; R. P. Dandurand, O. M. I., aumônier de l'Orphelinat des filles; M. J.- H. Prud'homme, D. S. Th., D. D. C., chancelier et sec.-archiviste; M. F.-X. Leroux, assistant-secrétaire; M. J.-M.-T. Paré, ass.-procureur; MM. D.-J.-A. Lamy et Louis Messier.

Paroisses: 100.

Population: 87,800 dont 33,000 du rite Grec-Ruthène.

Diocèse de Saint-Albert, (Alberta).

(Erigé le 22 septembre 1871).

Evêque (2e). — S. G. Mgr EMILE-JOSEPH LEGAL, O. M. I., né le 9 octobre 1849 à Saint-Jean de Boisseau, diocèse de Nantes (France) ; ordonné prêtre le 29 juin 1874; nommé évêque titulaire de Pogla le 29 mars 1897; sacré le 17 juin 1897, à Saint-Albert; devenu évêque de Saint-Albert, le 3 juin 1902.

Vicaires généraux: RR. PP. Alb. Lacombe, et H. Leduc, O. M. I.

Diocèse de Saint-Albert (Suite).

Cathédrale Saint-Albert. — S. G. Mgr Emile Legal, O.M.I.; RR. PP. H. Leduc, O.M.I., V.G.; M. Mérer, O.M.I., sup.; V. Ladet, O. M. I.; V. Philippot, O. M. I.

Paroisses: 64. — Dessertes avec église: 67; sans église: 143.

Population catholique: 54,000.

Diocèse de Prince-Albert, (Sask.)

(Erigé en vicariat apost. en 1890, et en évêché en 1907).

Evêque (1er).—S. G. Mgr ALBERT PASCAL, O.M.I., né le 3 août 1848, à Saint-Genest, diocèse de Viviers (France); ordonné prêtre le 1er novembre 1873 à Montréal; préconisé le 5 juin 1891; sacré le 28 juin 1891, à Viviers (France). Résidence: Prince-Albert.

Evêché. — S. G. Mgr A. Pascal, O. M. I.; T. R. P. H. Lacoste, V. G., curé; RR. PP. F. McCaffrey, vicaire; H.-E. Pascal, O. M. I., procureur.

Vicaire général: — T. R. P. H. Lacoste, O. M. I., D.D.

Paroisses et dessertes: 82.

Population catholique: 46,000.

Diocèse de Régina, (Sask.)

(Erigé 4 mars 1910).

Evêque (1er).—S. G. Mgr OLIVIER-ELZEAR MATHIEU, né le 24 décembre 1853, à Québec; ordonné prêtre le 2 juin 1878; nommé évêque le 21 juillet 1911; sacré à Québec le 5 novembre 1911.

Missions: 30. — Dessertes: 60.

Population catholique: 50,000.

Vicariat apostolique d'Athabaska.

(Erigé en 1862).

Vicaire apostolique (2e): S. G. Mgr EMILE GROUARD, O.M.I., évêque titulaire d'Ibora, né le 2 février 1840, à Brûlon, diocèse du Mans (France); ordonné prêtre à Boucherville le 3 mai 1862; préconisé le 18 octobre 1890; sacré le 1er août 1891 à Saint-Boniface, Man.

Résidence:—Grouard (Mission St-Bernard), — S. G. Mgr Emile Grouard, O. M. I.; RR. PP. C.-L. Falher, procureur; H. Giroux, économe; Y. Floch et Ed. Petour, O. M. I.

Coadjuteur: — S. G. Mgr Célestin Joussard, O. M. I., évêque titulaire d'Arcadiopolis, du diocèse de Grenoble. Résidence: Grouard.

Missions: 10.—Dessertes: 15.

Population catholique: 6,000.

Vicariat apostolique de Mackenzie.

(Erigé en 1901).

Vicaire apostolique (1er): S. G. Mgr GABRIEL BREYNAT, O.M.I., né en 1867; ordonné prêtre le 21 février 1891; élu

évêque titulaire d'Adramyte et vicaire apostolique de Mackenzie en 1901; sacré le 6 avril 1902.

Résidence: — Fort Résolution via Edmonton (Alta.)., S. G. Mgr G. Breynat, O. M. I.; RR. PP. A. Mansoz, Art. Laity et A. Duport, O. M. I.

R. P. C. Lefebvre, O. M. I., procureur des missions du Mackenzie, à Edmonton, Alta.

Missions: 11.

Population catholique: 8,200.

Vicariat apostolique de Keewatin.
(Erigé en 1910).

Vicaire apostolique (1er): S. G. Mgr OVIDE CHARLEBOIS, O. M. I., né à Saint-Benoit, le.......1862; ordonné prêtre, le 17 juillet 1887; nommé vicaire apostolique de Keewatin, et évêque titulaire de Bérénie en Lybie, le 29 août 1910; sacré sous ce titre, le 30 novembre 1910.

PROVINCE ECCLESIASTIQUE DE VANCOUVER, (C.A.).

La province de Vancouver fut érigée par S. S. Léon XIII en 1903; elle comprend les diocèses de Vancouver, Victoria et la Préfecture apostolique du Yukon. Le diocèse de New-Westminster transféré à Vancouver en 1908, est devenu la métropole de la province.

Diocèse de Vancouver, (C.A.).
(Erigé en 1908).

Archevêque (1er): S. G. Mgr Neil McNEIL, D. D., (4e évêque), né le......., ordonné prêtre le......., sacré à Antigonish, N.-E., le 20 octobre 1895; évêque de Saint-Georges (Terre-Neuve), le 18 février 1904; archevêque de Vancouver en 1909.

Population catholique: 32,000.

Diocèse de Victoria.
(Erigé en évêché en 1847, en archevêché le 19 juin 1903, redevenu évêché en 1908).

Evêque (8e): S. G. Mgr ALEX. MacDONALD, né à Mabou, C. B., le 18 février 1858; ordonné prêtre le 8 mars 1884; nommé évêque de Victoria le 1er octobre 1908; sacré à Rome, le 3 janvier 1909.

Cathédrale Saint-André. — S. G. Mgr MacDonald ; MM. Jos. Leterme et D.-A. MacDonald.

Paroisses: 15. — Dessertes: 80.

Population catholique: 10,000.

Préfecture apostolique du Yukon.
(Erigée en 1908).

Préfet apostolique. — T. R. Emile Bunoz, O. M. I., nommé le 8 avril 1908. — Résidence: — Prince-Rupert, C. A.

CEREMONIE SIGNIFICATIVE.

Le 22 juin dernier, toutes les îles britanniques se réveillaient sous le coup d'un vif émoi, partagé par les nombreuses colonies anglaises sur lesquelles le soleil ne se couche jamais. C'était le jour du couronnement du roi Georges V.



Il eut lieu, comme on le sait, dans la vénérable abbaye de Westminster, avec un éclat extraordinaire: cérémonie selon le rite prescrit depuis des siècles: procession par les rues de Londres, procession dans laquelle figuraient, outre les

grands dignitaires de la Couronne, les premiers ministres du Canada, de l'Australie, et de la Confédération sud-africaine.

Le symbolisme archaïque qu'a vu se dérouler l'abbaye de Westminster a été interprété par la conscience britannique dans le sens national le plus flatteur pour l'amour-propre anglais et apparaît comme la glorification de l'empire, expression vivante de ses conquêtes, de ses libertés.

Tout ce déploiement de drapeaux, cette pompe royale, ces costumes semblables à ceux des premiers rois rappelleraient, à n'examiner les choses qu'à la surface, des scènes d'opéra comique, celles de la Grande Duchesse de Gerolstein, par exemple. Il faut voir au delà, se rendre compte de la signification de ces rites, de ces prières qui, toujours les mêmes, se répètent depuis des siècles. L'Anglais trouve dans la consécration des rois sa fête à lui; c'est la durée, la pérennité de ses institutions qu'il célèbre. Sujet d'orgueil bien justifiable, en face des trônes en ruine chez ses voisins et de l'instabilité de leurs gouvernements. Dans la comparaison qui s'impose ici, le peuple anglais se voit supérieur à tout autre, et se donne une manifestation de sa prééminence mondiale.

On attache une telle importance à la cérémonie que l'on a dû établir un tribunal chargé de choisir dans les rangs de la noblesse ceux qui ont le plus de droit d'y assister en remplissant certaines fonctions. "The Court of Claims" a décidé qui porterait l'épée, le sceptre, la main de justice, les éperons d'or, etc.

Il résulte des décisions de cette cour et aussi de la participation aux fêtes des ministres et des grands seigneurs une réunion de personnages sans égale au monde, au point de vue de l'anciènneté des titres de noblesse, du rang des hauts dignitaires de la Couronne et de la distinction acquise, soit dans la politique, soit dans l'armée.

Nous n'entreprendrons pas de décrire la cérémonie très longue du couronnement, longue à ce point que le roi Edouard, malade, avait demandé de l'abréger. Elle rappelle, à certains égards, celle de Reims, au temps de la monarchie française. Il s'y déroule des scènes imposantes comme lorsque, tenant le roi par la main, l'archevêque de Canterbury, entouré de prélats, se tourne vers l'assistance et lui adresse ces paroles, vieille formule anglaise déjà entendue au sacre de centaines de ses prédécesseurs:

> **Sirs, I here present unto you King George, the undoubted King of this Realm: wherefore all you who are come this day to do your homage and service, are you willing to do the same?**

Ce qui se traduit en français:

Messieurs, je vous présente le roi Georges, roi sans conteste de ce royaume. Donc, vous tous, venus aujourd'hui pour lui rendre hommage et vos devoirs, êtes-vous disposés à ce faire?

Et toute l'assistance de répondre à cette invite en criant: Dieu sauve le roi!

Lorsque le roi eut été proclamé selon les rites en usage au temps de la féodalité et depuis, le prince de Galles vint témoigner de son allégeance comme premier sujet du roi:

> **I, Prince of Wales, do become your liege man of life and limb, and of earthly worship: and faith and truth I will bear unto you, to live and die against all manner of folks. So help me God!**

Moi, Prince de Galles, je me déclare votre homme lige, corps et âme et de respect terrestre, et je vous serai féal et dévoué, à la vie et à la mort contre tout venant. Que Dieu me soit en aide!

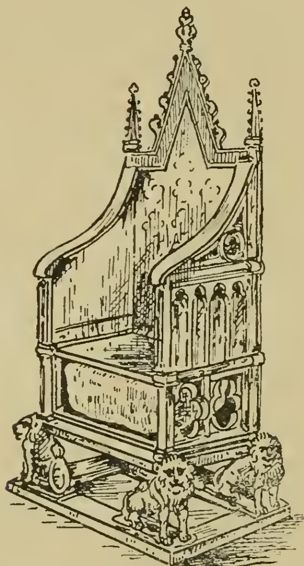
Ici, nous sommes comme en plein treizième siècle. On croit lire une page de ces romans de chevalerie des temps héroïques de l'histoire. Voilà comme l'esprit traditionnel anglais conserve, pour ainsi dire, du moyen-âge l'âme et la continuité des idées ancestrales.

Et pour donner à ces souvenirs impressionnants un cachet d'antiquité encore plus marqué, on apercevait dans la nef de Westminster les vieilles devises françaises des grands seigneurs, nobles lords, descendants des conquérants de l'Angleterre, compagnons d'armes de Guillaume. Outre la devise "Dieu et mon droit" inscrite sur la bannière royale, voici celles du ministre des Affaires étrangères, sir Edward Grey, cousin de notre ex-gouverneur: "**De bon vouloir servir le roi**"; du Secrétaire des Colonies, l'honorable Lewis Harcourt: "**Le bon temps viendra**"; du surintendant de la maison du roi, Savile Foljambe, qui ne peut renier son origine: "**Soyez ferme**"; du duc de Newcastle: "**Loyauté n'a honte**"; du grand chambellan, sir Douglas Dawson: "**Toujours propice**"; du marquis de Winchester: "**Aimez loyauté**". Il y avait autant de devises françaises que d'anglaises.

Le plus ancien accessoire des cérémonies du sacre, c'est le trône d'Edouard le Confesseur. Les Canadiens qui ont fait le tour de l'abbaye de Westminster, ont pu le voir dans la chapelle Saint-Edouard.

Il est en bois de chêne, orné de cuivres ciselés. Sous le siège, et aussi large que lui, se trouve une pierre légendaire, appelée: La Pierre du Destin. D'où vient-elle? Selon une tradition,—et c'est la plus vraisemblable,—elle aurait été

apportée d'Ecosse par Edouard I en 1296. Il y a quelques semaines, un révérend clergyman, parlant dans la vieille basilique, prétendit que cette pierre est celle que Moïse frappa d'une verge dans le désert pour en faire jaillir une source d'eau vive. Toujours d'après la même autorité, ce vénérable caillou serait celui qui a servi d'oreiller à Jacob, lorsque ce patriarche eut sa célèbre vision. Parmi les pierres qui roulent depuis le commencement du monde, celle-ci tient certes un rang élevé! L'antique fauteuil, est-il besoin de le dire, ne figure qu'à la cérémonie du couronnement des rois d'Angleterre.



Nous disions tantôt que cette cérémonie du sacre s'est perpétuée à travers les siècles avec les mêmes rites et dans le même décor. Il y a eu cependant, sous le roi Edouard et son fils, un trait nouveau dans le déploiement des pompes extérieures: la présence des représentants des colonies, accompagnés de troupes de ces différents pays. Ce mélange de soldats du Canada, de l'Australie, des troupes hindoues, et des fantassins de l'Afrique ne donnait-il pas, avec leurs costumes variés, pittoresques, un cachet d'exotisme aux dernières fêtes et une très vive impression de l'immensité de l'Empire britannique?

Le monde verra-t-il encore longtemps la répétition de ces scènes, si évocatrices de tant de règnes glorieux? La procession de Londres, la féérie déroulée à l'intérieur de Westminster Abbey, ne masquent-elles point un édifice qui craque de toutes parts? Il y a longtemps que des prophètes de malheur vaticinent à ce sujet sous le coup des plus sombres visions. L'Angleterre a déjà survécu à bien des prophéties pessimistes, en présence de ses voisins empressés à copier ses institutions. Tout de même, il n'y a pas à se le dissimuler, la poussée démocratique qui soulève l'Europe a fini par atteindre les îles britanniques. Qu'est-ce que le pouvoir législatif, arraché dernièrement aux lords, sinon une révolution au sein des institutions anglaises?

Avant 1830, c'était l'aristocratie anglaise qui gouvernait. L'extension du suffrage au sein des masses, de 1850 et de 1866, l'a forcée de partager son pouvoir avec elles. Aujourd'hui, le peuple réclame tout pour lui. Autre signe des temps. La grève des cheminots anglais, au mois de septembre dernier, grève si dangereuse qui a affamé Londres et suspendu trop longtemps la vie économique de la métropole, a ouvert les yeux aux politiques anglais. Ils croyaient, dans leur confiance anglo-saxonne, les "trade unions" réfractaires aux idées avancées de la fédération française du travail. Illusions évanouies! Sans doute, les ouvriers anglais n'ont pas poussé aussi loin leurs réclamations que leurs congénères de France, qui prétendent avoir des droits absolus au produit intégral du travail. On a constaté tout de même que les idées révolutionnaires se sont rapidement développées dans le monde du travail par toutes les îles britanniques. Mais il y a ici tant de force de résistance conservatrice dans les classes moyennes que l'on peut espérer qu'elles feront longtemps encore échec à l'élément révolutionnaire.

A. D. DeCELLES.

La vie, le malheur, la pauvreté sont des champs de bataille qui ont leurs héros; héros obscurs plus grands parfois que les héros illustres.

Le bonheur appartient à qui fait des heureux.

Victor Hugo.

LE DUC DE CONNAUGHT.

Notre nouveau gouverneur-général qui a été si bien accueilli à son arrivée au Canada, (assermenté à Québec, vendredi, 13 octobre 1911) n'est pas un inconnu pour nous. Le duc de Connaught, sixième enfant de la reine Victoria, a séjourné au Canada en 1870. Il a laissé à Montréal les meilleurs souvenirs. Officier dans la **Rifle Brigade,** il se mêlait aux jeunes gens de son âge, oubliant sa dignité de prince pour se montrer presque leur camarade et aimable compagnon. Il a fait la campagne alors contre les Féniens. Depuis il a fait beaucoup de service militaire, surtout dans la fameuse campagne d'Egypte, au temps de la révolte D'Arabi Pacha. Homme d'étude, il parle plusieurs langues et surtout le français. On sait, du reste, que les membres de la famille royale d'Angleterre se piquent de parler notre langue comme de vrais Français.





Alors qu'il était à Montréal, le prince Arthur avait pris ses quartiers à l'île Sainte-Hélène. C'est le fameux batelier Joe Vincent, célèbre dans les fastes de la navigation fluviale, qui était chargé de le transporter du quai Jacques-Cartier à l'île. Joe Vincent nous disait que le prince durant le trajet causait avec lui. Il faisait même des plaisanteries du genre de celle que nous allons raconter. On sait que notre prince a un organe nasal aristocratique et de fortes dimensions. Lorsqu'il faisait une brise un peu vive, "Joe, disait le prince, si tu as besoin d'une voile pour naviguer, tu peux te servir de mon nez, nous irons beaucoup plus vite". C'est notre batelier qui nous a lui-même raconté cette anecdote.

A. D. DeCELLES.

PUISSANCE DU CANADA (Population 7,081,869)

Siège du Gouvernement, Ottawa.

Son Altesse Royale le Prince Arthur-William-Patrick-Albert, **Duc de Connaught** et de Strathearn, Comte du Sussex (dans la pairie du Royaume-Uni), Prince du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, Duc de Saxe, Prince de Saxe-Cobourg et Gotha, K.G., K.T., K.P., P.C., G.M.B., G.C.S.I., G.C.M.G., G.C.I.E., G.C.V.O., A.D.C., personnel de S. M. le Roi, Gouverneur Général et Commandant en Chef du Dominion du Canada. Assermenté à Québec, le 13 octobre 1911. ($48,664).

Secrétaire et secrétaire militaire: le lieut.-col. H.-C. Lowther, C.M.G., M.V.O., D.S.O.; secrétaire privé: A.-F. Sladen, C.M.G.

Aides-de-camp: les capitaines Rivers Bulkeley, C.M.G., M.V.O. ; A. Ramsay, R.N., A.D.C. ; W. Long, D.S.O., A.D.C.; H.-C. Buller, A.D.C.; E.-S. Worthington, M.V.O., B.A.M.C.

Aides-de-camp honoraires: les colonels H.-R. Smith, S.-B. Steele, A.-P. Sherwood, Jos.-P. Landry; le lt.-colonel R.-E.-W. Turner et le commandant Roper.

Conseil privé du Roi en Canada, (formé le 10 octobre 1911)

L'honorable Robert-Laird Borden, premier ministre et président du Conseil ($12,000).

L'hon. George Eulas Foster, ministre du Commerce et de l'Industrie.
" Frédérich-Debartzch Monk, ministre des Travaux publics.
" Louis-Philippe Pelletier, ministre des Postes.
" Wilfrid-Bruno Nantel, ministre du Revenu de l'Intérieur.
" Charles-Joseph Doherty, ministre de la Justice.
" Martin Burrell, ministre de l'Agriculture.
" John Dowsley Reid, ministre des Douanes.
" W. T. White, ministre des Finances.
" Robert Rogers, ministre de l'Intérieur.
" T.-W. Crothers, ministre du Travail.
" John-Douglas Hazen, ministre de la Marine et des Pêcheries.
" Sam Hughes, ministre de la Milice.
" Francis Cochrane, ministre des Chemins de fer et Canaux.
" William-James Roche, Secrétaire d'Etat.
" A.-C. Boyce, solliciteur-général.
Les hons. George-Halsey Perley, Albert-Edouard Kemp, et James A. Lougheed, ministres sans portefeuilles.

$7,000 chacun.

Greffier du Conseil privé: M. Rodolphe Boudreau.

MEMBRES DU SENAT DU CANADA.

L'hon. A.-C.-P.-R. Landry, président, ($4,000).

Pour la province de Québec. (24 membres).

Les honorables MM. ($2,500 par session).

Béïque, F.-L., Montréal.
Bolduc, Jos., St-Victor de Tring
Boyer, A., Montréal.
Casgrain, J.-P.-B., Montréal.
Choquette, P.-A., Québec.
Cloran, H.-J., Montréal.
David, L.-O., Montréal.
Dandurand, R., Montréal.
DeBoucherville, C.E.B., C.M.G., Boucherville.
Dessaulles, G.-C., St-Hyacinthe.
Fiset, J.-B.-R., Rimouski.
Godbout, J.-M.-D., St-François.
Landry, A.-C.-P.-R., Candiac.
Lavergne, Louis, Arthabaskaville.
Legris, J.-H., Louiseville.
MacKay, Robert, Montréal.
Mitchell, Wm., Drummondville.
Montplaisir, H., Trois-Rivières.
Owens, W., Montréal.
Shehyn, J., Québec.
Tessier, Jules, Québec.
Thibaudeau, A.-A., Montréal.
Wilson, J.-M., Montréal.
....

Pour la province d'Ontario. (24 membres).

Beith, R., Bowmanville.
Belcourt, N.-A., Ottawa.
Bowell, sir Mackenzie, K.C.M.G., Belleville, Ont.
Campbell, A., Toronto.
Carling, sir J., K.C.M.G., London.
Cartwright, sir Richard, G.C.M.G., Ottawa.
Coffey, Thomas, London.
Cox, Geo.-A., Toronto.
Derbyshire, D., Brockville.
Edwards, W.-C., Rockland, Ont.
Frost, F.-T., Smith's Falls.
Gibson, W., Beamsville.
Jaffray, R., Toronto.
Jones, L.-M., Toronto.
Kerr, James-K., Toronto.
McHugh, Geo., Lindsay.
McLaren, P., Perth.
McMillan, Donald, Alexandria.
McMullen, Mount Forest.
Ratz, V., Parkhill.
Ross, W., Toronto.
Scott, R.-W., Ottawa.
Sullivan, M., Kingston.
Wilson, Dr J.-H., St-Thomas.

Pour la province de la Nouvelle-Ecosse. (10 membres).

Bell, A.-C., Pictou.
Comeau, A.-H., Meteghan River
McDonald, Wm., Lit. Glace Bay
McKay, Thomas, Truro.
MacKeen, D., Halifax.
Miller, W., Arichat.
Power, L. G., Halifax.
Ross, W., Halifax.

Membres du Sénat du Canada. — (Suite).

Pour la province du Nouveau-Brunswick. (10 membres).

Baird, G. T., Perth Centre.
Costigan, John, Edmunston.
Domville, James, Rothesay.
Gillmor, D., St-George.
Ellis, John-V., St-John.
King, Geo. G., Chipman.
McSweeney, Peter, Moncton.
Poirier, P., Shédiac.
Thompson, F.-P., Fredericton.
Wood, Josiah, Sackville.

Pour l'île du Prince-Edouard. (4 membres).

Macdonald, A.-A., Charlottetown.
. . . .
Robertson, James E., Montague
Yeo, John, Port Hill.

Pour la Colombie anglaise. (3 membres).

Bostock, H., Monte-Creek.
Macdonald, W.-J., Victoria.
Riley, George, Victoria.

Pour la province du Manitoba. (4 membres).

Kirchhoffer, J.-N., Brandon.
Larivière, A.-A.-C., Winnipeg.
Watson, R., Portage-la-Prairie.
Young, F.-M., Killarney.

Pour la province de Saskatchewan. (4 membres).

Davis, T.-O., Prince-Albert.
Douglas, J.-M., Tantallon.
Prince, B. Battleford.
Ross, J.-H., Regina.

Pour la province d'Alberta. (4 membres).

DeVeber, L.-G., Lethbridge.
Lougheed, J.-A., Calgary.
Roy, P., Edmonton.
Talbot, P., Lacombe.

Greffier du Sénat: Samuel-E. St-Onge Chapleau. ($5,000).

PROVINCE DE QUEBEC (population 2,000,697).

Le siège du gouvernement local est à **Québec.**

Le gouvernement se compose d'un lieutenant-gouverneur, nommé pour cinq ans par le gouverneur-général du Canada en conseil; d'un conseil exécutif de 9 membres, d'un conseil législatif de 24 membres nommés à vie, et d'une assemblée législative de 74 membres élus tous les cinq ans par le peuple; l'indemnité des membres du conseil législatif et de l'assemblée législative est de $1,500 par session.

Lieutenant-gouverneur (9e): L'hon. sir. François Langelier, chevalier, nommé le 5 mai 1911, ($10,000).

Aide de camp: Capitaine Victor Pelletier.

Aide de camp-adjoint: Capt. A. de L. Panet.

Secrétaire particulier: Alp. Généreux.

Messager en chef: W.-T. Lannen.

Conseil exécutif, (formé en 1909).

L'honorable sir Lomer Gouin, premier ministre et procureur général ($7,000).

" P.-S.-G. MacKenzie, trésorier de la Province.
" Jérémie-L. Décarie, secrétaire et régistraire de la Province.
" Ls-Jules Allard, ministre des Terres et Forêts.
" John-C. Kaine, ministre sans portefeuille.
" Chs-R. Devlin, ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries.
" Ls-Alexandre Taschereau, ministre des Travaux publics et du Travail.
" J.-E. Caron, ministre de l'Agriculture.
" N.-P. Pérodeau, ministre sans portefeuille.

} $6,000 chacun.

Greffier du Conseil exécutif: Gustave Grenier.

Conseillers législatifs. ($1,500).

Les honorables: Adélard Turgeon, Orateur. ($3,000.)

A. Bergevin, Montréal.
T. Berthiaume, Montréal.
C.-B. de Boucherville, Boucherville.
Geo. Bryson, jr., Fort Coulonge.
Hector Champagne, St-Eustache.
T. Chapais, Québec.
E. Choquette, St-Hilaire.
N.-C. Cormier, Plessisville.
Chs-Eug. Dubord, Beauport.
N. Garneau, Québec.
F.-E. Gilman, Montréal.
I. Girouard, Longueuil.
J. Lanctôt, St-Henri (Montréal).
Th.-P. Pelletier, Trois-Pistoles.
N. Pérodeau, Montréal.
J.-Damien Rolland, Montréal.
C.-J. Sharples, Québec.
Adélard Turgeon, Québec.
R. Turner, Québec (Montréal.
Ern. de Varennes, Waterloo.
.. ..

Greffier du Conseil législatif: R. Campbell.

Province de Québec. — (Suite).

COMTÉS.	COMMUNES. Élus 21 septembre 1911	LOCALE. Elus 8 juin 1908.
Argenteuil..	Hon. G. H. Perley....	John Hay.. .. .. ..
Arthabaska..	G. Brouillard	P. Tourigny.. .. .. .
Bagot..	J.-Ed. Marcile	F.-H. Daignault.. ..
Beauce..	Hon. H. S. Béland	Jos.-Arth. Godbout..
Beauharnois.. ..	L. J. Papineau	Arthur Plante.. .. ..
Bellechasse.. .. .	J. Oct. Lavallée	Antoine Galipeault.
Berthier..	J. A. Barrette	Jos. Lafontaine.. ..
Bonaventure.. ..	Hon. Chas. Marcil	J.-H. Kelly.. .. .. ..
Brome..	G. H. Baker	W.-F. Vilas.. .. .. ..
Chambly..	J. H. Rainville	E.-M. Désaulniers ..
Champlain..	P. E. Blondin	P.-C. Neault.. .. .. .
Charlevoix..	R. Forget	P.-D'Auteuil.. .. ..
Châteauguay.. ..	J. P. Brown	Honoré Mercier.
Chicoutimi & Saguenay	J. Girard	H. Petit.. .. ..
Compton..	F. Cromwell	A.-W. Giard.. .. ..
Deux-Montagnes..	J. A. C. Ethier	Arthur Sauvé.. .. ..
Dorchester..	A. Sévigny	A. Morriset.. .. .. ..
Drummond..	G. Brouillard	L'hon. L.-J. Allard ..
Gaspé..	Dr G.-P. Gauthier.....	J.-L. Perron .. .. ..
Hochelaga..	Louis Coderre	Hon. J.-L. Décarie.
Huntingdon.. .. .	James Robb	W.-H. Walker.. .. ..
Iberville..	J. Demers	J.-A. Benoit.. .. .. .
Iles de la Madeleine..	(pas de représentant).	L.-A. Thériault.. .. .
Jacques-Cartier. .	Hon. F. D. Monk......	Ph. Cousineau.. .. ..
Joliette..	J. P. O. Guilbault	J.-M. Tellier .. .. ..
Kamouraska.. ..	E. Lapointe	L.-A. Dupuis.. .. ..
Labelle..	H. Achim	(pas de représentant).
Lac St-Jean.. ..	(pas de représentant).	J.-B. Charbonneau.
Laprairie..	R. Lanctôt	E.-L. Patenaude.. ..
L'Assomption.. ..	P. A. Séguin	Walter Reed.. .. ..
Laval..	C. A. Wilson	J.-W. Lévesque.
Lévis..	Boutin-Bourassa . . .	Laetare Roy.
L'Islet..	E. Paquet	Hon. Jos.-Ed. Caron.
Lotbinière..	Ed. Fortier	J.-N. Francoeur.. ..
Maisonneuve.. ..	A. Verville	(Pas de représentant)
Maskinongé.. .. .	Ad. Bellemare.........	Geo. Lafontaine.. ..
Matane..	(pas de représentant).	Donat Caron.. .. ..
Mégantic..	L. Pacaud	D.-H. Pennington.. ..
Missisquoi..	F. W. Kay	Jos.-J.-B. Gosselin..
Montcalm..	D. A. Lafortune	Jos. Sylvestre.. .. ..
Montmagny.. .. .	D. O. Lespérance	Armand Lavergne.. .
Montmorency.. ..	R. Forget	Hon. L.-A. Taschereau.
Montréal, Sainte-Marie..	M. Martin	Napoléon Séguin.
Montréal, St-Jacques..	L. A. Lapointe	Clément Robillard ..
Montréal, St-Laurent..	R. Bickerdike	John T. Finnie.. .. .
Montréal, St-Antoine..	H. B. Ames	C.-Ernest Gault.. ..
Montréal, Ste-Anne	Hon. C. J. Doherty....	M.-J. Walsh.
Montréal, St-Louis	(pas de représentant).	G. Langlois.. .. .. .
Napierville..	Roch Lanctôt	Cyprien Dorris .. ..
Nicolet..	P. E. Lamarche	Hon. Chs-R. Devlin.
Ottawa, comté.. ..	(pas de représentant)..	F.-A. Gendron.. .. ..
Pontiac..	G. R. Brabazon	T.-C. Gaboury.. .. ..

Province de Québec. — (Suite).

COMTÉS.	COMMUNES.	LOCALE.
Portneuf..	M. S. Delisle	Hon. sir L. Gouin
Québec, Centre.. ..	A. Lachance	Eugène Leclerc.
Québec, Ouest.. ..	W. Power	Hon. J.-C. Kaine.
Québec, Est..	Sir W. Laurier	L.-A. Létourneau.. ..
Québec, comté.. ..	Hon. L. P. Pelletier ..	C.-F. Delâge.. .. .. ..
Richelieu..	P. J. A. Cardin	L.-P.-P. Cardin .. ..
Richmond..	E. W. Tobin	P.-S.-G. MacKenzie..
Rimouski..	H. Boulay	P.-E. D'Anjou.. .. ..
Rouville..	Hon. R. Lemieux	J.-E. Robert.
St-Hyacinthe.. ..	L. J. Gauthier	Henri Bourassa.. ..
St-Jean..	J. Demers	Marcelin Robert .. ...
St-Maurice..	Hon. Jacques Bureau...	G.-I. Delisle.. .. .. ..
St-Sauveur..	(pas de représentant).	J.-A. Langlois .. ..
Shefford..	Geo. H. Boivin	L.-P. Bernard.. .. ..
Sherbrooke..	F. M. McCrea	Calixte E. Therrien ...
Soulanges..	Sir W. Laurier	J.-O. Mousseau.. ..
Stanstead..	C. H. Lovell	P.-A. Bissonnette.. .
Témiscouata.. ..	C. A. Gauvreau..	N. Dion.. .. ..
Terrebonne..	Hon. W. B. Nantel ...	Hon. F.-J.-B. Prévost.
Trois-Rivières.. ..	Hon. Jacques Bureau...	J.-A. Tessier.. .. ..
Vaudreuil..	G. Boyer	H. Pilon.. .. ..
Verchères..	(pas de représentant).	A. Geoffrion.. .. .. ..
Wolfe..	E. W. Tobin	N.-P. Tanguay.. .. .
Wright..	E. B. Devlin	(pas de représentant).
Yamaska..	A. A. Mondou	Ed. Ouellette.. .. ..

Orateur des Communes:: l'hon. Th.-S. Sproule.
Greffier " " T.-B. Flint.

Orateur de l'Assemblée Législative:
Greffier " " **L.-G. Desjardins.**

PROVINCE D'ONTARIO (population 2,519,902).

Le siège du gouvernement local est à **Toronto.**

Le gouvernement se compose d'un lieutenant-gouverneur, nommé pour 5 ans, par le gouverneur-général du Canada en conseil, d'un conseil exécutif de 11 membres, et d'une assemblée législative de 106 membres élus tous les 4 ans par le peuple. L'indemnité des membres est de $1,000 pour la session.

Lieutenant-gouverneur (9e) : **L'hon. John Morison Gibson,** nommé en 1908. ($10,000 par an).

Aide de camp et secrétaire officiel: Major C.-N. Shanly.

Secrétaires privés: MM. Fellowes et Gibson.

Conseil exécutif (formé en 1905).

L'hon. sir J.-P. Whitney, premier et président du Conseil.
" A.-J. Matheson, trésorier provincial.
" J.-J. Foy, procureur général.
" W.-H. Hearst, ministre des Terres, Forêts et Mines.
" J.-O. Réaume, commissaire des Travaux publics.
" W.-J. Hanna, secrétaire provincial.
" R.-A. Pyne, ministre de l'Education.
" James-S. Duff, ministre de l'Agriculture.
" J.-S. Hendrie, ministre sans portefeuille.
" Adam Beck, " "
" Isaac-Benson Lucas, " "

Greffier du Conseil exécutif: J.-L. Capréol.

COMTÉS	COMMUNES. Élus 21 septembre 1911.	LOCALE. Élus 8 juin 1908.
Addington..	W. J. Paul	.. ..
Algoma, Est.. .. .	J. L. Regan	Albert Grigg.
Algoma, Ouest.. .	A. C. Boyce	(pas de représentant).
Brant, Nord.. .. .	(pas de représentant).	.. ..
Brant, Sud..	J.-H. Fisher	W.-S. Brewster.. ..
Brantford..	W. F. Cockshutt	.. ..
Brockville..	John Webster	Alb.-E. Donovan.
Bruce, Nord.. .. .	Hugh Clark	C.-M. Bowman.. .. ..
Bruce, Sud..	J. J. Donnelly	R.-E. Truax.. .. .. .
Bruce Centre.. ..	(pas de représentant).	Hugh Clark.. .. .. .
Carleton..	Ed. Kidd	R.-H. McElroy.. .. .
Dufferin..	J.-A. Best	Ch.-R. McKeown.. ..
Dundas..	A. Broder............	Sir J.-P. Whitney.. ..
Durham, Est.. ..	C.-J. Thornton	J.-J. Preston.. .. ..
Durham, Ouest.. .	(pas de représentant).	J.-H. Devitt.. .. .. .
Elgin, Est..	D. Marshall	C.-A. Brower.. .. ..
Elgin, Ouest.. ..	Hon. F. W. Crothers....	F.-G. Macdiarmid.. ..
Essex, Nord.. ..	O. J. Wilcox	L'hon. J.-O. Réaume..
Essex, Sud..	A. H. Clarke	C.-N. Anderson.. .. .
Fort William et Lac-des-Bois.. .	(pas de représentant).	T.-S.-T. Smellie.. ..
Frontenac..	J. W. Edwards........	John S. Gallagher.. .
Glengarry..	J. A. McMillan........	D.-R. McDonald.. ..
Grenville..	Hon. Dr J. D. Reid.....	G.-H. Ferguson.. ..
Grey, Est	Hon. T. S. Sproule.....	L'hon. Isaac B. Lucas.
Grey, Nord..	W. S. Middleboro .. .	L'hon. A.-G. MacKay.
Grey Sud..	R. J. Ball	D. Jamieson.. .. .. .

COMTÉS.	COMMUNES.	LOCALE.
Haldimand..	F. R. Lalor	Jacob Kohler.. .. ..
Halton..	D. Henderson	A.-W. Nixon.. .. ..
Hamilton, Ouest..	T. J. Stewart	L'hon. J.-S. Hendrie..
Hamilton, Est.. ..	S. Barker	Allan Studholme.. ..
Hastings, Est.. ..	W. B. Northrup	A.-A. Richardson.. ..
Hastings, Nord..	(pas de représentant).	J.-W. Pearce.. .. ..
Hastings, Ouest..	E. G. Porter	J.-W. Johnson.. .. ..
Huron, Nord	E. N. Lewis	A.-H. Musgrove.. ..
Huron, Centre .. .	J. Bowman	W. Proudfort.. .. ..
Huron, Sud..	J. J. Merner	Henry Eilber.. .. ..
Kenora..	(pas de représentant).	H.-A.-C. Machin.. ..
Kent, Ouest.. .. .	A. B. McCoig	G.-W. Sulman.. .. ..
Kent, Est..	D. A. Gordon	P.-H. Bowyer.. .. ..
Kingston..	W. F. Nickle	.. ..
Lambton, Est	J. E. Armstrong	R.-J. McCormick. ..
Lambton, Ouest..	F. F. Pardee..........	L'hon. W.-J. Hanna..
Lanark, Nord.. ..	Wm. Thoburn	R.-F. Preston.. .. ..
Lanark, Sud.. .. .	Hon. J. G. Haggart ...	L'hon. A.-J. Matheson
Leeds..	Hon. W.-T. White.....	J.-R. Dargavel.. .. .
Lennox..	W. J. Paul	Th.-Geo. Carscallen..
Lincoln..	E. A. Lancaster	Dr Elisha Jessop.. ..
London..	Thomas Beattie	L'hon. Adam Beck.. .
Manitoulin..	(pas de représentant).	Robert R. Gamey.. ..
Middlesex, Est.. .	Peter Elson	G.-W. Neeley.. .. ..
Middlesex, Nord..	Geo. Elliott	J.-W. Doyle .. .. ..
Middlesex, Ouest..	D. C. Ross	J.-C. Elliott.. .. .. .
Monck..	(pas de représentant).	J.-A. Ross.. .. .. ..
Muskoka..	Wm. Wright	A.-A. Mahaffy.. .. ..
Nipissing..	Hon. Frank Cochrane..	Henry Morel.. .. ..
Norfolk, Nord.. ..	(pas de représentant).	H.-P. Innes .. .. ..
Norfolk, Sud.. ..	W. A. Charlton	A.-C. Pratt.. .. .. ..
Northumberland, E	H. J. Walker	S.-G.-M. Nesbitt.. ..
Northumberland, O	C. A. Munson	Samuel Clarke.. .. .
Ontario, Nord.. ..	S. Sharpe	Wm-H. Hoyle.. .. ..
Ontario, Sud.. ..	Wm. Smith	Ch. Calder.. .. .. ..
Ottawa..	A. E. Fripp	D.-J. McDougal.... .
	J. L. Chabot	.. ..
Oxford, Nord.. .	E. W. Nesbitt	And. Mackay.. .. ..
Oxford, Sud.. .. .	D. Sutherland	T.-R. Mayberry.. .. .
Parry Sound.. ..	Jas. Arthurs	John Gaina.. .. .. ..
Peel..	R. Blain	Sam. Charters.. .. .
Perth, Nord.. .. .	H. B. Murphy	James Torrance.. ..
Perth, Sud..	M. Steele	Val. Stock.. .. .. ..
Peterborough, Est.	J. A. Sexsmith	James Thompson.. ..
Peterborough, O....	J. H. Burnham	T.-E. Bradburn.. .. .
Port Arthur & R.R..	J.-J. Carrick	.. ..
Prescott..	E. Proulx	G.-H. Pharand.. .. .
Prince-Edward.. .	B. R. Hepburn.........	R.-A. Norman.. .. ..
Rainy River	J.-J. Carrick	W.-A. Preston.
Renfrew, Nord.. .	Gerald White	N. Reid.. .. ..
Renfrew, Sud.. ..	T. A. Low	T.-W. McGarry.. .. .
Russell..	Hon. C. Murphy.......	D. Racine.. .. .. ..
Sault Ste-Marie..	(pas de représentant).	W.-H. Hearst.. .. ..
Simcoe, Est.. .. .	W. H. Bennett	J.-B. Tudhope.. .. ..
Simcoe, Ouest	Major Currie	Hon. J. Stoddart Duff
Simcoe, Sud.. ..	H. Lennox	A. Ferguson.. .. .. .
Simcoe, Centre.. .	(pas de représentant).	A.-B. Thompson.. ..
Stormont..	D. G. Alguire	W.-J. McCart.. .. ..
Sturgeon Falls.. .	(pas de représentant).	A.-A. Aubin.. .. .. .
Sudbury..	(pas de représentant).	.. ..
Témiscamingue..	(pas de représentant).	R.-T. Shillington.. ..

Province d'Ontario. — (Suite).

COMTÉS.	COMMUNES.	LOCALE.
Toronto, Sud, ...	A.-C. Macdonell.. ..	L'hon. J.-J. Foy.. . / G.-H. Gooderam.. .
Toronto, Nord.. ..	Hon. Geo.-E. Foster ..	Wm.-K. McNaught.. / John Shaw.. .. ..
Toronto, Est.. ..	Hon. A.-E. Kemp	L'hon R.-A. Pyne... / T.-R. Whitesides..
Toronto, Ouest.. .	E.-B. Osler..	L'hon. T. Crawford. / W.-D. McPherson..
Toronto, Centre..	Ed. Bristol..	(pas de représentant).
Victoria & Haliburton..	Hon. Sam. Hughes.....	R.-M. Mason.
Victoria, Ouest.. .	(pas de représentant).	....
Waterloo, Nord..	W.-G. Welchell	H.-G. Lackner.. .. .
Waterloo, Sud.. ..	G.-A. Clare..	Geo. Pattinson.. .. .
Welland..	W.-M. German	E.-E. Fraser. .. .. .
Wellington, Est..	(pas de représentant).	J.-J. Craig.. .. .. ..
Wellington, Ouest.	W. A. Clark	James McEwing.. ..
Wellington, Sud..	H. Guthrie..	J. H. Howitt.
Wentworth, Nord..	Gordon Wilson	G.-C. Wilson.. .. ..
Wentworth, Sud..	(pas de représentant).	Daniel Reed.. .. ..
York, Est..	W.-F. Maclean	A. McCowan.. .. ..
York, Nord.. .. .	J.-A.-M. Armstrong ...	T.-H. Lennox.. .. ..
York, Centre	Thos. Geo. Wallace....	Forbes Godfrey.. ..

Orateur de l'Assemblée législative: l'hon. Thomas Crawford.
Greffier " " Arthur-H. Sydere.
Sergent-d'armes " " F.-J. Glackmeyer.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE,

(population, 461,847).

Le siège du gouvernement local est à **Halifax.**

Le gouvernement se compose d'un lieutenant-gouverneur, nommé pour 5 ans, par le gouverneur général du Canada en conseil, d'un conseil exécutif de 8 membres, d'un conseil législatif de 21 membres, nommés à vie, et d'une assemblée législative de 38 membres, élus tous les 5 ans par le peuple.

Lieutenant-gouverneur (11e):—**L'hon. James D. McGregor, nommé en 1910. ($9,000).**

Secrétaire privé: Capt. John Hicks.

Aide de camp: major Allan-W. Duffus.

Conseil exécutif.

L'hon. Geo.-H. Murray, premier et secrétaire provincial.
" . . . .
" E.-H. Armstrong, comm. des T. P. et des Mines.
" R. MacGregor, ministre sans portefeuille.
" J.-W. Comeau " "
" J.-M. Mack, " "
" O.-T. Daniels, " "
" James McDonald, " "
" B.-F. Pearson.

Greffier: J.-F. Mathers, LL.B.

Conseillers législatifs.

L'hon. M.-H. Goudge, président.

L'hon. Isidore Leblanc.	L'hon. G.-C. Whitman.
" Jason-M. Mack.	" C.-N. Cummings.
" R. Drummond.	" H.-M. Robichaud.
" John McNeil.	" A.-P. Welton.
" W.-B. Smith.	" J.-E. Corbett.
" William-H. Owen.	" J.-N. Armstrong.
" M.-H. Goudge.	" W.-F. McCurdy.
" Amos-B. Etter.	" Geo.-J. Troop.
" Geo.-G. Sanderson.	" W.-D.-R. Cameron.
. . . .	. . . .

Greffier: J.-Frank Outhit.

COMTÉS.	COMMUNES (21 sep. 1911)	LOCALE (20 juin 1906.)
Annapolis..	A. S. Davidson	Hon. O.-T. Daniels. N. A. Phinney.
Antigonish..	W. Chisholm	E. L. Girrior. F. R. Trotter.
Cap-Breton, N. ..	D. D. McKenzie	R. H. Butts.
Cap-Breton, S. .. .	W. F. Carroll	J. C. Douglass.
Colchester..	J. Stanfield	R. H. Kennedy. Hon. B.-F. Pearson. Frank Stanfield.
Cumberland.. .. .	E. N. Rhodes	J. L. Ralston. R. S. Carter.
Digby..	C. Jameson	A. E. Wall. Hon. J. W. Comeau.

Province de la Nouvelle-Ecosse. — (Suite).

COMTÉS.	COMMUNES.	LOCALE.
Guysborough.. ..	J. H. Sinclair	J. C. Tary. J.-F. Ellis.. .. .. .
Halifax..	Hon. R. L. Borden... Dr E. Blackader .. .	G.-E. Faulkner.. .. F. J. Logan. R.-E. Finn.. .. ..
Hants..	H. B. Tremain	A. Parsons.. .. .. Dr J. W. Reid.
Inverness..	A.-W. Chisholm.. ..	L'hon. J. Macdonald Daniel McLellan.
Kings..	A. de W. Foster.. ...	Dr G. M. Covert. H. H. Wickwin.
Lunenburg..	D. Stewart	J. W. Margeson.
Pictou..	E. M. MacDonald	R.-M. McGregor .. C. E. Tanner. Robert-H. McKay.
Queens..	.. ..	Dr J. W. Smith. W.-L. Hall .. .. ..
Richmond..	G.-W. Kyte	Simon Joyce. C.-P. Bissett.. .. .
Shelburne..	F. B. McCurdy	Robert Irwin.. .. . S. A. Hickerson.
Victoria..	.. ..	A.-A. Buchanan .. L'hon. G.-H. Murray
Yarmouth..	B.-B. Law..	H. W. Corning. Hon. E. H. Armstrong

Orateur de l'Assemblée législative: l'hon. G. E. Faulkner.
Greffier " " Wm-A. Dickson.
Assistant-Greffier: R.-P. Phalen.
Sergent-d'armes: M. McAskill.

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK,

(Population, 351,815).

Le siège du gouvernement local est à **Frédéricton.**

Le gouvernement se compose d'un lieutenant-gouverneur nommé pour 5 ans par le gouverneur général du Canada en conseil, d'un conseil exécutif de 7 membres, et d'une assemblée législative de 46 membres élus tous les 4 ans par le peuple.

Lieut.-gouverneur (12e) : **L'hon. Lemuel-John Tweedie,** K.C., LL.D., nommé en 1907. ($9,000 par an).

Aides de camp: les lieut.-col. H.-H. McLean, D.-B.-F. Mackenzie.

Secrétaire privé: R.-S. Barker.

Conseil exécutif (formé le 16 octobre 1911).

L'hon. James K. Flemming, premier et inspecteur général.
" H.-F. McLeod, secrétaire provincial.
" John Morrissy, min. des Travaux publics.
" W.-C.-H. Grimmer, procureur général.
" D.-V. Landry, M.D., ministre de l'Agriculture.
Les hons. Robert Maxwell et James A. Murray, ministres sans portefeuille.

Province du Nouveau-Brunswick. — (Suite).

COMTÉS.	COMMUNES (21 sep. 1911)	LOCALE (3 mars 1908)
Albert..	G.-H. McAllister.. ..	W.-B. Dickson.. .. G.-D. Prescott.. ..
Carleton..	F.-B. Carvell..	L'hon. J.-K. Flemming.. .. .. G.-W. Upham. Donald Munro.. ..
Charlotte..	T. A. Hart	L'hon. W.-C.-H. Grimmer.. .. .. L'hon. G.-J. Clarke. Thomas A. Hartt.. H.-I. Taylor, M.D...
Gloucester..	O. Turgeon..	J.-P. Byrne.. .. .. A. Sormany, M.D. .. S.-R. Léger.. .. ..
Kent..	F. J. Robidoux........	L'hon. D.-V. Landry T.-J. Bourque, M.D. J. Sheridan.. .. ..
Kings..	G. W. Fowler	F.-M. Sproule. J.-A. Murray.. .. . Geo.-B. Jones.. ..
Madawaska.. .. .	(pas de représentant).	Ch.-L. Cyr.. .. .. . J.-W. Baker.. .. ..
Northumberland..	W.-S. Loggie..	L'hon. John Morrissy.. .. .. John-P. Burchill. W.-L. Allain.. .. . D. MacLachlan.. ..
Queen's..	H.-H. McLean..	H.-W. Woods.. .. . Art.-R. Slipp.. .. .
Restigouche.. .. .	James Reid..	C.-H. LaBillois.. .. Wm. Currie.. .. ..
St-Jean, Ville.. ..	Dr. J.-W. Daniel.. ..	L'hon. R. Maxwell.. J.-E. Wilson.. .. .. J.-P. McInerney, M.D
St-Jean, Ville et Comté..	L'hon. W. Pugsley..	W.-F. Hatheway.. James Lowell .. .. Allister F. Bentley
Sunbury et Queen's	H.-H. McLean..	.. .. Parker Glasier.
Victoria..	P. Michaud..	J.-F. Tweeddale.. . James Burgess, jr.
Westmoreland.. ..	H.-R. Emmerson.. ..	C.-W. Robinson.. . F.-J. Sweeney.. .. Arthur B. Copp.. . C.-M. Léger.. .. ..
York..	O.-S. Crocket	L'hon. H.-F. McLeod.. .. .. James K. Pinder.. John A. Young.. .. Dr Oscar E. Morehous

Greffier: Henry B. Rainsford. | Orateur: l'hon. G.-J. Clarke.
Assist.-greffier: G.-Y. Dibblee. Chapelain: Revd. Neil McLauchlan.
Sergt-d'armes: H.-C. Rutter.

La plus aimable de toutes les vertus est la sincérité.
Bossuet.

PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD,

(population, 93,722).

Le siège du gouvernement est à **Charlottetown.**

Cette province est entrée dans la confédération le 1er juillet 1873, son gouvernement local se compose d'un lieutenant gouverneur, d'un conseil exécutif de 9 membres, et d'une chambre d'assemblée de 30 membres.

Lieutenant-gouverneur (8): **L'hon. Benj. Rogers,** nommé en 1910. ($9,000). Secrétaire privé:..............

Aides de camp: Lt.-Col. F.-S. Moore et Lt.-Col. J.-B. Mellish.

Conseil exécutif.

L'hon. H.-J. Palmer. premier et procureur général.
" **John Richards,** secrétaire-trésorier provincial, et com. de l'Agriculture.
" J.-H. Cummiskey, commissaire des Travaux publics.
" **Geo.-E. Hughes,** membres du Conseil, sans portefeuille.
" **Benjamin Gallant,** " "
" **Jas.-D. McInnis,** " "
" C.-W. Crosby, " "
" **John McMillan,** " "
" Lauchlin McDonald, " "

Greffier: Arthur Newberry.

Chambre locale (18 nov. 1908).

Orateur: L'hon. Albert-E. Douglas, M. D.

King, 1er	L'hon. L. McDonald, J. McLean.
King, 2e	" J.-D. McInnis, R.-N. Cox.
King. 3e	" J.-A. McDonald, Dewar.
King, 4e	" M. McKinnon, A.-P. Prowse.
King, 5e	" John-A. Matheson, A.-J. McDonald.
Prince, 1er district	l'hon. Benj.-T. Gallant, John Agnew.
Prince, 2e "	A. McWilliams, Hon. John Richards.
Prince, 3e "	H.-D. Dobie, A.-E. Arsenault.
Prince, 4e "	M.-C. Delaney, Jas. Kennedy.
Prince, 5e "	l'hon. J.-E. Wyatt, J.-A. McNeil.
Queen. 1er "	M. Kennedy. C.-W. Crosby.
Queen, 2e "	John McMillan. Geo.-W. MacPhee.
Queen, 3e "	l'hon. J.-H. Cummiskey, H.-J. Palmer.
Queen, 4e "	D.-P. Irving.

Charlottetown and Royalty, l'hon. G.-E. Hughes, Jas. Warburton, M.D.

R.-H. Montgomery, écr., greffier de l'Assemblée législative.

Chambre des communes.

King, A. L. Fraser.
Prince, J.-W. Richards.
Queen, D. Nicholson.
" A.-A. McLean.

PROVINCE DU MANITOBA, (population 454,691).

Le siège du gouvernement est à **Winnipeg.**

Etabli le 15 juillet 1870, par proclamation royale.

La province du Manitoba n'est qu'une faible portion des territoires du Nord-Ouest. Son gouvernement local se compose d'un lieutenant-gouverneur, d'un conseil exécutif, actuellement de 6 membres, d'une chambre d'assemblée de 41 membres. Elle a 4 représentants au Sénat, et 10 à la Chambre des Communes.

Lieut-gouverneur (8e): Hon. D.-C. Cameron, nommé en 1911. ($10,000 par an).

Aide de camp: Capt. Killam.

Secrétaire privé: Capt. G.-M. Thompson.

Conseil exécutif, (formé en 1907).

L'hon. R.-P. Roblin, premier, président du Conseil, ministre de l'Agriculture et de l'Immigration, commissaire des Terres. ($6,000).
" H. Armstrong, trésorier provincial. ($5,000).
" Colin-H. Campbell, procureur général. ($5,000).
" G.-R. Coldwell, ministre de l'éducation et commissaire municipal. ($5,000).
" . . . . .ministre des Travaux publics et et commissaire des Chemins de fer. ($5,000).
" James-H. Howden, secrétaire-provincial. ($5,000).

Greffier du Conseil exécutif: M. McLean.

Chambre locale. (Elus le 11 juillet 1910).

Orateur: l'hon. James Johnson.

Arthur, A.-M. Lyle.
Assiniboia, Aimé Bénard.
Avondale, James Argue.
Beautiful-Plains, l'hon. Jas.-H. Howden.
Birtle, Geo.-J.-H. Malcolm.
Brandon (ville), l'hon. R.-A. Coldwell.
" Sud, A.-H. Carroll.
Carillon, Albert Préfontaine.
Cypress, George Steel.
Dauphin, J.-G. Harvey.
Deloraine, J.-C.-W. Reid.
Dufferin, l'hon. R.-P. Roblin.
Emerson, D.-H. McFadden.
Gilbert-Plains, S. Hughes.
Gimli, B.-L. Baldwinam.
Gladstone, J.-W. Armstrong
Hamiota, W. Ferguson.
Kildonan-St-Andrews, Orton S. Grain, M.D.
Killarney, George Lawrence.
Lakeside, C.-D. McPherson.
Landsdowne, J.-C. Norris.
La Vérandrye, W. Molloy.
Mamitou,
Minnesola, J.-W. Thompson.
Morden, B.-J. McConnell, M.D.
Morris, l'hon. C.-H. Campbell.
Mountain, J.-B. Baird.
Norfolk, R.-F. Lyons.
Portage-la-Prairie, l'hon. Hugh Armstrong.
Rhineland, V. Winkler.
Rockwood, Isaac Riley.
Russell, J.-Y. Newton.

Province du Manitoba. — (Suite).

St-Boniface, Jos. Bernier.
Springfield, Donald A. Ross.
Swan River, D.-D. McDonald.
Turtle Mountain, l'hon. Jas. Johnson.
Virden, H.-C. Simpson.
Winnipeg Centre, Thos. W. Taylor.
Winnipeg Nord, S.-H. Green.
" Sud, L. McMeans.
" Ouest, T.-H. Johnson.

Greffier de l'Assemblée législative: A.-H. Corelli.

Chambre des Communes.

Brandon, J.-A.-M. Aikens.
Dauphin, C. Campbell.
Lisgar, W.-H. Sharpe.
Macdonald, W.-D. Staples.
Marquette, Hon. W.-J. Roche.
Portage-la-Prairie, A.-E. Meighen.
Provencher, ...
Selkirk, G.-H. Bradbury.
Souris, Dr F.-L. Schaffner.
Winnipeg (ville), Hon. Robert Rogers.

PROVINCE DE LA COLOMBIE ANGLAISE,

(population 362.768).

Cette province est entrée dans la confédération le 20 juillet 1871.

Le siège du gouvernement est à **Victoria**. Le gouvernement se compose d'un lieutenant-gouverneur, nommé par le gouverneur général du Canada en conseil, d'un conseil exécutif de 6 membres, d'une assemblée législative de 42 membres élus par le peuple et de 7 membres à la Chambre des Communes. L'indemnité des membres est de douze cents dollars par session.

Lieut.-gouverneur (9e) : **L'hon. Thomas-Wilson Paterson**, nommé en 1909. ($9,000 par an).

Secrétaire privé: H.-J.-S. Muskett.

Conseil exécutif (1909).

L'hon. Richard McBride, K. C., premier et ministre des Mines.
" A.-E. McPhillips, président du Conseil.
" Henry-Esson Young, M.D., LL.D., secrétaire provincial et ministre de l'Education.
" W.-J. Bowser, procureur général.
" W.-R. Ross, ministre des Terres.
" Price Ellison, ministre des Finances et de l'Agriculture.
" Th. Taylor, ministre des Travaux Publics.

Chambre locale (Elus le 25 novembre 1909).

Orateur: l'hon. D. MacEwen Eberts, K. C.

Alberni, — H.-C. Brewster.
Atlin, — L'hon. Henry-Esson Young, M. D.
Cariboo, — Michael Callahan, M.D.
John-Anderson Fraser.
Chilliwhack, — Samuel-Arthur Cawley.

Province de la Colombie anglaise. — (Suite).

Columbia, — H.-G. Parson.
Comox, — Michael Manson.
Cowichan, — William-Henry Hayward.
Cranbrook, — Thomas-Donald Caven.
Delta, — Francis-James-A. MacKenzie.
Dewdney, — W.-J. Manson.
Esquimalt, — John Jardine.
Fernie, — l'hon. Wm-Roderick Ross, K.C.
Grand-Forks, — Ernest Miller.
Green-Wood, — John-Robert Jackson.
Islands, — l'hon. A.-E. McPhillips, K.C.
Kamloops, — James-Pearson Shaw.
Kaslo, — N.-F. MacKay.
Lillooet, — Archibald Macdonald.
Nanaïmo (cité), — J.-H. Hawthornthwaite.
Nelson (cité), — Harry Wright.
Newcastle, — Parker Williams.
New-Westminster (cité), — Thomas Gifford.
Okanagan, — l'hon. Price Ellison.
Revelstoke, — l'hon. Thomas Taylor.
Richmond, — l'hon. Francis-C. Carter-Cotton.
Rossland (cité), — William-Robert Braden.
Saanich, — l'hon. D.-MacEwen Eberts, K. C.
Similkameen, — Lytton-Wilmot Shatford.
Skeena, — William Manson.
Slocan, — William Hunter.
Vancouver (cité), — Chs.-E. Tisdall, G.-A. McGuire, D.D.S., H.-H. Watson, l'hon. W.-J. Bowser, A.-H.-B. Macgowan.
Victoria (cité), — H.-F.-W. Behnsen, F. Davey, l'hon. R. McBride, K.C., Geo.-H. Barnard, H.-B. Thomson.
Yale, — Alexander Lucas.
Ymir, — J.-H. Schofield.
Greffier de l'Assemblée législative: Thornton Fell.

Chambre des communes.

Comox-Atlin, — Clements.
Kootenay, — A.-S. Goodeve.
Nanaïmo, — F. Shephard.
New-Westminster, — J.-D. Taylor.
Vancouver, (ville), — H.-H. Stevens.
Victoria, — G.-H. Barnard.
Yale-Caribou, — Hon. Martin Burrell.

Savoir se taire est une vertu plus rare que de savoir parler.
Saint Ambroise.

PROVINCE DE SASKATCHEWAN, (population 453,508).

Le siège du gouvernement est à **Regina**.

La province de Saskatchewan comprend toute cette partie des Territoires, bornée au nord par le soixantième degré de latitude; à l'ouest, par le quatrième méridien principal; au sud, par la ligne internationale, et à l'est, par la limite ouest de la province du Manitoba, et cette même limite produite jusqu'au soixantième degré de latitude.

Le gouvernement local se compose d'un lieutenant-gouverneur, d'un Conseil exécutif et d'une Assemblée législative de 41 membres élus par des divisions électorales. La province a quatre sénateurs, et dix membres à la Chambre des Communes.

Lieutenant-gouverneur (2e): **L'hon. George-W. Brown, nommé en 1910. ($7,000 par an).**

Secrétaire: Vacant.

Conseil exécutif, (formé en septembre 1905).

L'hon. Walter Scott, premier, président du Conseil et ministre des Travaux publics.
" W.-F.-A. Turgeon, procureur général.
" James-Alexander Calder, trésorier provincial, ministre de l'Education, des chemins de fer, télégraphes et téléphones.
" William-Richard Motherwell, ministre de l'Agriculture et secrétaire provincial.
" A.-P. McNab, ministre des affaires municipales.

Greffier du Conseil: J.-W. McLeod.

Chambre locale. (Elus le 14 août 1908).

Orateur: l'hon. W.-C. Sutherland.

Athabaska, J.-O. Nolin.
Arm River, Geo. A. Scott.
Battleford Sud, S.-S. Simpson.
Battleford Nord, D.-M. Finlayson.
Cannington, J.-D. Stewart.
Canora, J.-D. Robertson.
Duck Lake, l'hon. A. Turgeon.
Estevan, G.-A. Bell.
Francis, J.-J. Stevenson.
Hanley, J.-W. McNeil.
Humboldt, l'hon. W.-R. Motherwell.
Kinistino, G.-B. Johnston.
Last Mountain, T.-A. Anderson
Lloydminister, H.-C. Lisle.
Maple Creek, D.-J. Wylie.
Milestone, A. S. Whitmore.
Moose Jaw Cité, J.-H. Wellington.
Moose Jaw Comté, J.-A. Sheppard.
Moose Mountain, W. Elliott.
Moosomin, Alex. S. Smith.
Pelly, J.-K. Johnston.
Pheasant Hills, Henry Willway
Pipestone, A.-B. Gillis.
Prince-Albert Cité, J.-E. Bradshaw.
Prince-Albert Comté, S.-J. Donaldson.
Qu'Appelle Nord, J.-A. McDonald.
Qu'Appelle Sud, F.-W.-G. Haultain.
Redberry, Geo. E. Langley.
Regina Cité, J.-F. Bole.
Régina Comté, F.-C. Tate.
Rosthern, Gerhard, Ens.
Saltcoats, l'hon. J.-A. Calder.
Saskatoon Cité, l'hon. A.-P. McNab.

Province de Saskatchewan. — (Suite).

Saskatoon Comté, l'hon. W.-C. Sutherland.
Souris, Robert Riddell.
Swift Current, l'hon. Walter Scott.
Touchwood, G.-M. Atkinson.
Vonda, A.-F. Totzke.
Wadena, H.-C. Pierce.
Weyburn, R.-M. Mitchell.
Yorkton, T.-H. Garry.

Greffier de l'Assemblée législative: S. Spencer Page.

Chambre des Communes.

Assiniboia, J.-G. Turriff.
Battleford, A. Champagne.
Humboldt, D.-B. Neely.
Mackenzie, Dr E.-L. Cash.
Moosejaw, W.-E. Knowles.
Prince-Albert, Jas. Mackay.
Qu'Appelle, R.-S. Lake.
Regina, W.-M. Martin.
Saltcoats, Th. McNutt.
Saskatoon, Geo.-E. McGraney.

PROVINCE D'ALBERTA, (population 372 919).

Le siège du gouvernement est à **Edmonton**.

La province d'Alberta comprend toute cette partie des Territoires, bornée au nord par le soixantième degré de latitude nord; à l'ouest, par la ligne Colombie anglaise; au sud par la ligne internationale, et à l'est, par le quatrième degré principal.

Le gouvernement local se compose d'un lieutenant-gouverneur, d'un Conseil exécutif et d'une Assemblée législative de 41 membres élus par des divisions électorales. La province a droit à quatre sénateurs, et à 7 membres à la Chambre des Communes.

Lieutenant-gouverneur (1er) : L'hon. **Geo.-H.-V. Bulyea**, nommé en 1905; renommé pour un second terme en 1910, Secrétaire: G.-H. Babbitt.

Conseil exécutif (1910).

L'hon. A.-L. Sifton, premier, président du Conseil, trésorier provincial et ministre des Travaux publics.
" Charles-R. Mitchell, procureur général et ministre de l'Education.
" A.-J. McLean, secrétaire provincial.
" Duncan Marshall, ministre de l'Agriculture.

Greffier du Conseil exécutif: M.-J. Macleod.

Chambre locale. (Elus le 22 mars 1909).

Orateur: l'hon. Chas-W. Fisher.

Alexandra, A.-B. Moore.
Athabaska, J.-D. Côté.
Calgary, W.-H. Cushing, R.-B. Bennett.
Camrose, G.-P. Smith.
Cardston, J.-W. Woolf.
Claresholm, M. McKenzie.
Cochrane, l'hon. C.-W. Fisher.
Didsbury, J.-E. Stauffer.
Edmonton, C.-W. Cross, J.-A. McDougall.
Gleichen, A.-J. McArthur.
High River, L.-M. Roberts.
Innisfail, John-A. Simpson.
Lac Ste-Anne, Peter Gunn.
Lacombe, W.-F. Puffer.
Leduc, R.-T. Telford.
Lethbridge, W.-A. Buchanan
Lethbridge District, l'hon. A. J. McLean.
Macleod, R. Patterson.
Medicine Hat, l'hon. C.-R. Mitchell.
Nanton, J.-W. Clendenning.
Okotoks, Geo. Hoadley.
Olds, l'hon. Duncan Marshall.
Pakan, P.-E. Lessard.
Peace River, J.-K. Cornwall.
Pembina, H.-W. McKenny.
Pincher Creek, Dr. Warnock.
Ponoka, Dr. W.-A. Campbell.
Red Deer, E. Michener.
Rocky Mountain, C.-M. O'Brien.
Sedgewick, Ch. Stuart.
St-Albert, L. Boudreau.

Province d'Alberta (suite).

Stettler, Robert Shaw.
Stony Plains, J.-A. McPherson.
Strathcona, A.-C. Rutherford.
Sturgeon, J.-R. Boyle.
Vegreville, J.-B. Holden.
Vermillion, l'hon. A.-L. Sifton.
Victoria, F.-A. Walker.
Wetaskiwin, Chs.-A. Olin.

Greffier de l'Assemblée législative: J.-R. Cowell.

Chambre des Communes.

Calgary, R.-B. Bennett.
Edmonton, l'hon. F. Oliver.
Macleod, Dr. Warnock.
Medicine Hat, W. Buchanan.
Red Deer, Dr M. Clark.
Strathcona, J.-M. Douglas.
Victoria, W. H. White.

TERRITOIRE DU YUKON (Population 27,219).

Le siège du gouvernement est à **Dawson.**

Le district du Yukon a été constitué et déclaré territoire séparé sous le nom de Territoire du Yukon, par chap. 6 des Actes du Parlement du Canada, 1898, et amendé par le chap. 11, Actes de 1899. Le premier commissaire a été nommé par un arrêté du conseil, en date du 4 juillet 1898.

Le premier représentant au Parlement fédéral a été élu le 2 décembre 1902, conformément au chapitre 34, Acte 2, Edouard VII.

Son gouvernement est actuellement composé d'un commissaire, d'un Conseil exécutif de dix membres élus par des divisions électorales tous les trois ans, et d'un représentant au parlement fédérale.

Commissaire (2e): **l'hon. Alexander Henderson, K.C.B.A.,** nommé en juin 1907.
Officier-Commandant.— (Police Montée): Major Z.-T. Wood.
Commissaire de l'Or: F.-X. Gosselin.
Assistant-Commissaire de l'Or (Whitehorse): R.-C. Miller.
Registraire: N. Laliberté.
Aviseur légal: E.-C. Senkler.
Secrétaire: C.-B. Burns.

Conseil exécutif. (Elus en 1909).

Orateur: l'hon. Robert Lowe.
Bonanza, — Frank McAlpine et R.-L. Ashbough.
Dawson-Nord, — Charles Bossuyt et A.-W.-H. Smith.
" Sud, — George Black et James-W. Murphy.
Klondike, — Max. Landreville et Angus-W. McLeod.
White-Horse, — Robert Lowe et W.-L. Phelps.

Chambres des Communes.

Yukon, — Dr Alfred Thompson.

Départements.

Travaux publics.—S.-A.-D. Bertrand, surintendant; D.-R. MacFarlane, inspecteur et comptable; J.-H. Bell, secrétaire.

Mines.—A.-J. Beaudette, ingénieur des mines.

Trésor.—J.-T. Lithgow, R. Smart, essayeur.

Santé.—W.-T. Barrett, M.D., G.-H. Acres, inspecteur sanitaire.

Education.— T.-G. Bragg, surintendant; R. Smellie, principal des écoles publiques; T. R. P. E.-M. Bunoz, O. M. I., principal des écoles catholiques.

Intérieur.—F.-X. Gosselin, commissaire; O. S. Fennie, secrétaire en chef.

Arpentage.—C.-W. MacPherson, directeur; J. Gibbon, ingénieur; J.-F. MacDonald, collecteur.

Agriculture.—G.-H. Acres, et S. Nyblett, médecins vétérinaires.

Affaires des Sauvages.—L.-A. Paré, M. D., et W.-F. Thompson, M. D.

Justice.—L'hon. ...., juge en chef; les hon. J. Craig et A.-D. Macaulay, juges; Charles MacDonald, greffier de la Cour; R. J. Eilbeck, shérif.

Marine et Pêcheries.—H.-T. Mackay, collecteur.

Poste.—I.-J. Hartman, maître de poste à Dawson.
" F.-W. Kane, maître de poste à White-Horse.

Télégraphe.—H. Gilchen, surintendant du district; W. Brownlow, gérant.

L'ignorance vaut mieux qu'un savoir affecté.

Boileau.

Conseil de l'Instruction publique de la province de Québec.

L'hon. Boucher de la Bruère, Surintendant de l'Instruction publique, président ex-officio du Conseil de l'Instruction publique.

Membres du comité catholique : — L'hon. Boucher de la Bruère, président: LL. GG. les archevêques de Québec, Montréal et Ottawa; NN. SS. les évêques de Pembroke, Charlottetown, Rimouski, Chicoutimi, Valleyfield, Sherbrooke, Trois-Rivières, Nicolet, Joliette, Saint-Hyacinthe, du Vicariat Apost. du Golfe Saint-Laurent et du Vicariat Apost. du Témiscamingue; l'hon. J.-E. Robidoux, J.C.S.; l'hon. H. Archambeault, J.C.S.; sir Lomer Gouin, l'hon. Dr Guerin, l'hon. T. Chapais, C.L.; MM. M.-Th. Stenson, Cyrille Delâge, M.P.P.; M. Mathias Tellier, M.P.P.; l'hon. Hector Champagne, C.L.; l'hon. H.-G. Carroll, J.C.S.; l'hon. Paul-G. Martineau, J.C.S.; MM. L.-J. Perron, C.R.; Jules-Edouard Prévost; l'hon. F.-X. Lemieux, J.C.S.; M. W.-H. Cox, N.P.

Membres associés: — Mgr T.-G. Rouleau, M. l'abbé N. Dubois, MM. John Ahern et J.-V. Désaulniers.

Secrétaires-conjoints du comité catholique : — MM. Paul de Cazes et J.-N. Miller.

Membres du comité protestant: — L'hon. Boucher de la Bruère, ex-officio; W. Paterson, écr., L.L.D., C.M.G., président; le très révd A.-H. Dunn, D.D., évêque anglican de Québec; A.-W. Kneeland, écr., M.A., B.C.L.; le révd A.-T. Love, B.A., D.D.; H.-B. Ames, écr., B.A., M.P.; l'hon. Sydney Arthur Fisher, B.A.; MM. Gavin J. Walker, J.-W. Robertson, L.L.D., C.M.G.; P.-S.-G. Mackenzie, C.R., M.P.P.; Wm. Rowat, écr. M.D.; Prof. J.-A. Dale; Révd. R.-A. Parrock, l'hon. J.-C. McCorkill, L.L.D.

Membres associés : — Le révd E.-I. Rexford, M.A., LL.D.; S.-P. Robins, écr., LL.D., D.C.L.; MM. John Whyte, l'hon. W.-A. Weir, J.C.S.; W.-S. Shurtleff, L.L.D., C.R.; l'hon. Geo. Bryson, et M.-C. McBurney, B.A.

Secrétaire du comité protestant. — M. Geo.-Wm. Parmelee, D.C.L.

Conseil d'Agriculture de la province de Québec.

L'honorable ministre de l'Agriculture; le sous-ministre de l'Agriculture ; le surintendant de l'Instruction publique, membres ex-officio; MM. O.-E. Talbot, M.P.; l'hon. N. Garneau, M.C.L.; Thos. Hunter, Aug. Dupuis, Robert Ness, l'hon. C.-E. Dubord, M.C.L.; W.-H. Walker, M.P.P., Andrew-J. Dawes, président; Hormisdas Pilon, M.P.P., W. Grignon, J.-C. Draper, Louis Lavallée, Paul Tourigny, M.P.P., vice-président; J.-E. Roberge, Salomon Venne, Jos. Lafontaine, M.P.P., J.-B. Carbonneau, M.P.P., Chs.-C. Descary, Robert-E. Skellen et J.-S. Messier.

Secrétaire: — M. Oscar Lessard.

Conseil des Arts et Manufactures de la province de Québec.

L'hon. Jérémie L. Décarie, secrétaire provincial; l'hon. L.-A. Taschereau, ministre des Travaux publics et du Travail; l'hon. Boucher de la Bruère, surintendant de l'Instruction publique; M. Thos. Gauthier, président; M. Cyr. Duquet, Québec, vice-président; MM. G.-E. Tanguay, C. Blouin, M.P.P.; R. P. Lemay, S. Casavant, U. St-Onge, J.-M.-M. Duff, H.-W. Raphaël, Peter Lyall, W.-F. Vilas, M.PP.; D. McNanamy, T.-P. Crowe, Joseph Gosselin, J.-B.-M. Barthe, J.-P.-L. Bérubé, secrétaire. Bureau: 296, Boulevard St-Laurent, Monument National, Montréal.

Commission du Havre de Montréal.

M. le Major George-W. Stephens, président; MM. L.-E. Geoffrion et C.-C. Ballantyne, commissaires; David Seath, secrétaire; M.-P. Fennell, jr, assistant-secrétaire; L.-H.-A. Archambault, acheteur; T.-F. Trihey et Fred. Massey, commis; F.-W. Cowie, ingénieur en chef; A.-D. Swan, ingénieur résident; E.-H. Brietzche, T.-W. Harvie, F.-L. Gagnon et J.-E. Reid, assistants; Geo. Smart, comptable; John Kennedy, ingénieur-consultant; F. Hurtubise, teneur de livres; J. McShane, maître du havre; capt. T. Bourassa, député maître du havre; Robt. A. Eakin, percepteur de quaiage et paie-maître; D. Stewart, Hugh Sym, assistants; George Yale, surintendant-mécanicien; J.-P. Garnon, surintendant des travaux du havre; J. Vaughan, surintendant du département du trafic; commis; Ths. Glennon, messager; Eugène Leclair, gardien de la Bâtisse des commissaires du havre, 57, rue de la Commune.

Un bon livre, un bon discours peuvent faire du bien; mais un bon exemple parle bien plus éloquemment au cœur.

Confucius.

Il n'est pas donné à tout homme d'être héroïque, admirable, victorieux; mais le moins favorisé parmi nous peut être juste, loyal, fraternel.

M. Maeterlinck.

Le bien qu'on fait la veille fait le bonheur du lendemain.

Proverbe Indien.

Donnez du peu que vous avez à ceux qui ont encore moins.

Lacordaire.

Chaque sexe a les qualités de son tempérament. Aux femmes, les vertus douces et sédentaires; aux hommes, les vertus actives et plus rudes.

ED. PAILLERON.

ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS CANADIENS DE LA PUISSANCE DU CANADA

1911-1912.

Président:
M. NATHANIEL CURRY, Montréal, P. Q.

Premier vice-président:
R. S. GOURLAY, Toronto, Ont.

Vice-présidents provinciaux:

Ontario — M. R. McLaughlin, Oshawa, Ont.
Québec — M. C.-B. Gordon, Montréal, P. Q.
Nouvelle-Ecosse — M. J.-P. Edwards, Londonderry, N.-E.
Nouveau-Brunswick — M. John Palmer, Frédéricton, N.-B.
Manitoba — M. F. Christie, Winnipeg, Man.
Alberta et Saskatchewan—M. W.-H. Clark, Edmonton, Alta.
Colombie Anglaise — M. James Ramsay, Vancouver, C. A.
Trésorier: Geo. Booth, Toronto, Ont.
Secrétaire-général: M. G.-M. Murray, Toronto, Ont.

Présidents des Subdivisions:

Niagara District — M. T.-J. Dillon, Welland, Ont.
Hamilton — M. A.-F. Hatch, Hamilton, Ont.
Manitoba — M. J.-H. Parkhill, Winnipeg, Man.
Montréal — M. J.-H. Sherrard, Montréal, P. Q.
Toronto — M. S.-B. Brush, Toronto, Ont.
Colombie Anglaise — M. J.-W. Hackett, Vancouver, C.-A.
Nouvelle-Ecosse — M. H. Howers, Jr., Halifax, N.-S.

Chambre de Commerce du District de Montréal

Siège: 76, rue St-Gabriel, Montréal.

MM. Fred.-C. Larivière, président; Armand Chaput, 1er vice-président; Lt.-Col. A.-E. Labelle, 2e vice-président; Geo. Gonthier, trésorier; W.-U. Boivin, secrétaire.

Conseillers:—MM. Trefflé Bastien, Narcisse Beaudry, Arthur Berthiaume, W.-U. Boivin, Emilien Daoust, Alexandre Desmarteau, F.-B. Drouin, J.-G.-A. Filion, Adélard Fortier, A.-P. Frigon, J.-O. Gareau, L.-Z. Gauthier, Alhp.-A. Granger, Ludger Gravel, L.-O. Grothé, A.-H. Hardy, J.-T.-R. Laurendeau, C.-E. Martin, Alexandre Michaud, Alphonse Renaud, Louis-Joseph Tarte.

Aviseur légal:—Louis-J. Loranger, C. R.

Anciens présidents:—MM. D. Parizeau, H. Laporte, Jos. Contant, l'hon. Alph. Desjardins, D. Masson, L.-E. Geoffrion, H.-A.-A. Brault, C.-H. Catelli, Isaïe Préfontaine, Ovila-S. Perrault.

Anciens vice-présidents et trésoriers:—MM. Guillaume Boivin, Alph. Racine, l'hon. J.-D. Rolland, C. L., Ulbald Garand, A.-V. Roy, L.-J.-A. Surveyer, J.-B.-A. Lanctôt, Joseph Fortier.

Président de la Chambre Syndicale de construction:—M. Octave Lemay.

HEROISME D'UN MARIN.

Il faudrait voir, sortant de l'eau ou du feu, trempés par les paquets de mer ou les sourcils brûlés par la flamme, ces vaillants qui vont au-devant de la mort avec une résolution si admirable... Les bulletins officiels des batailles ne valent pas, pour donner une idée de la lutte, un lambeau d'uniforme troué et sentant la poudre.

J. Claretie.

Le vrai moyen d'adoucir ses peines, c'est de soulager celles d'autrui.

Mme de Maintenon.

MONTREAL (Canada.)

Son passage de la barbarie à la civilisation et à la prospérité.

Montréal, une ville d'au delà d'un demi million d'habitants, qui tire son nom du Mont Royal, est la métropole commerciale et le port national du Canada.

Situé à la tête de la navigation océanique, sur les bords enchanteurs du plus grand fleuve de l'univers, Montréal est destiné à devenir une des villes les plus importantes de l'Amérique.

Son histoire peut se diviser en trois parties: (1) occupation du pays par les Sauvages; (2) régime français; (3) régime anglais.

En 1535, Jacques Cartier remonta le fleuve St-Laurent jusqu'à l'endroit où est situé Montréal et y trouva une bourgade sauvage fortifiée, appelée Hochelaga.

En 1611, Champlain établit un poste de commerce à cet endroit, auquel il donna le nom de Place Royale.

En 1642, Paul de Chomedy sieur de Maisonneuve débarqua en ce même lieu et y fonda une ville, qu'il appela "Ville-Marie."

A cette époque, à l'endroit même où les grands transatlantiques accostent aujourd'hui, des centaines de canots d'écorce couvraient la rive, chargés de fourrures et d'autres produits.

Les événements de ces premiers temps de l'histoire de Montréal, où les colons étaient presque à la merci des Sauvages, sont saisissants au suprême degré.

Un jour, au delà de 1000 Sauvages s'abattirent sur la ville de Montréal et se livrèrent au carnage et au pillage.

Les colons étaient dans une terreur continuelle, et les femmes qui étaient en charge de l'hôpital (qui devint plus tard l'Hôtel-Dieu) vivaient dans une constante inquiétude, car l'on raconte que les Sauvages, à maintes reprises, entourèrent l'Hôpital et se portèrent à tous les excès.

En 1663, on établit à Montréal une cour pour l'administration de la justice, on promulgua des lois et on organisa un système d'administration des affaires de la ville.

En 1717, le roi de France permit aux commerçants de Montréal de se former en association, et c'est ainsi que ces commerçants jetèrent inconsciemment les bases du Board of Trade et de la Chambre de Commerce.

Malheureusement, les autorités, en France, ne paraissaient nullement se rendre compte de l'avenir qui était réservé au Canada. Ce pays n'était pour elles que "quelques arpents de neige", et l'on faisait peu d'efforts pour augmenter la population au moyen de l'immigration ou pour protéger les

colons contre les incessantes agressions des Iroquois. Il est évident que le commerce de Montréal ne pouvait guère se développer dans de pareilles conditions.

En 1763, le Canada passa sous la domination anglaise après la bataille des Plaines d'Abraham, et pour la première fois l'Union Jack flotta sur les fortifications de Montréal.

L'année suivante, la loi anglaise fut établie dans le pays, et peu de temps après l'on fixa, comme limites de la ville, la rue McGill, la ruelle des Fortifications, le square Dalhousie et le fleuve St-Laurent

A cette époque, Montréal comptait 3,000 habitants.

En 1802, les exportations par le fleuve Saint-Laurent se chiffraient par £1,200,000.

En 1809, le premier navire, qui fut construit par M. John Molson, quitta Montréal pour Québec avec 10 passagers et fit le voyage en 36 heures.

En 1817, la Banque de Montréal fut fondée.

En 1830, la Commission du Port fut établie.

En 1832, Montréal reçut son premier acte de constitution en corporation.

En 1836, une ligne de chemin de fer, à rails de bois, fut construite entre Laprairie et Saint-Jean.

En 1855, les trains commencèrent à circuler sur le Grand-Tronc, et en 1860 le pont Victoria fut inauguré par le Prince de Galles, qui monta plus tard sur le trône d'Angleterre sous le nom d'Edouard VII.

Les progrès de Montréal ont été étonnants depuis cette époque, mais ceci ne doit pas trop nous surprendre si nous tenons compte de la situation avantageuse de la Ville à la tête de la navigation océanique et du fait qu'elle est le principal centre de chemins de fer du Dominion.

Le port de Montréal, qui est situé sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, est garni de quais sur une étendue de 7 milles, et de nouvelles facilités pour l'embarquement et le débarquement des marchandises sont établies tous les ans. On annonce que la politique du gouvernement est de faire de la rive Sud de l'île de Montréal, depuis le Bout-de-l'Ile jusqu'à la ville de Maisonneuve, un prolongement ininterrompu du port de Montréal.

Il se fait à Montréal un trafic maritime considérable, pour la raison que l'on préfère généralement la route courte par voie du Saint-Laurent pour se rendre en Europe ou pour y exporter des marchandises.

Au point de vue municipal, Montréal est entré dans une ère nouvelle depuis deux ans. La Ville est gouvernée par un Conseil et est administrée par un Bureau de Commissaires, composé de 5 membres. Les travaux les plus importants qui aient été entrepris depuis le changement de régi-

me sont l'agrandissement de l'aqueduc, l'installation de bassins de filtration, l'enfouissement des fils qui déparent les rues, l'amélioration du Champ de Mars, l'établissement d'une cour de justice pour l'enfance, le pavage d'un grand nombre de rues et le remplacement des trottoirs en bois, en divers endroits de la Ville, par des trottoirs en matériaux durables.

POPULATION:

En 1535, Jacques Cartier trouva 50 huttes, à Hochelaga, et 1,200 habitants,—tous des sauvages.

En 1659, il y avait 40 maisons et 160 blancs, dont 50 avaient des familles.

En 1667, la population était de 766.

En 1722, elle était de 3,000.

En 1760, la population se chiffrait par 5,000 âmes. A cette époque-là, il n'y avait que 19 protestants dans 110 établissements ruraux, au Canada.

La population en:

1800	était de	9,000
1816	" "	16,000
1825	" "	22,000
1831	" "	27,300
1844	" "	44,100
1852	" "	57,700
1858	" "	80,170
1861	" "	91,200
1900	" "	262,260
1905	" "	291,092

En 1906, après l'annexion de Saint-Henri, Sainte-Cunégonde et Villeray, la population était de 337,496, et en 1908, elle était de 352,500. La population actuelle de Montréal et de sa banlieue, d'après le recensement de 1911, est de 526,334.

SUPERFICIE:

La superficie de la Ville, en 1883, était de 4624 acres, et, en 1900, de 6676 acres (à peu près 10½ milles).

L'année dernière, la superficie de la Ville était d'environ 25747 acres (à peu près 40 milles).

VALEUR DE LA PROPRIETE IMMOBILIERE

La valeur des immeubles imposables était en:

1868	de	$ 39,174,120
1888	"	89,634,093
1898	"	142,223,500
1906	"	200,964,594
1908	"	234,822,751
1910	"	319,341,616

La valeur des immeubles exempts d'impôt a augmenté de $6,017,800, en 1868, à $109,192,499, l'année dernière.

DETTE DE LA VILLE:

La dette de la Ville était en:

1868 de	$ 4,787,461
1888 "	11,270,101
1898 "	25,856,653
1906 "	31,200,437
1908 "	34,412,227
1910 "	44,285,884

ACTIF:

L'actif de la Ville, qui consiste en un aqueduc, et en des marchés, parcs, diverses propriétés, etc., s'élève à $27,-556,385.

REVENU:

Le revenu de la Ville a été en:

1868 de	$ 778,288
1888 "	2,095,411
1898 "	3,078,839
1906 "	4,541,056
1908 "	5,258,244
1910 "	6,615,701

TAXES SCOLAIRES:

Voici les montants qui ont été payés sous forme de taxes scolaires en 1901:

Protestants	$142,170.94
Catholiques	145,803.67
Neutres	46,612.39
	334,587.00

L'année dernière, il a été payé de ce chef:

Protestants	$ 430,371.35
Catholiques	340,203.34
Neutres	277,641.14
	$1,048,215.83

AUTRES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT MONTREAL, 1911:

Rues pavées	milles	78
Egouts en brique	"	232
Nombre de parcs publics		38
Superficie des parcs publics	acres	632
Arrivages des navires transatlantiques		670

Jaugeant	tonneaux	1,911,413
Arrivages de navires de l'intérieur		10,991
Jaugeant	tonneaux	3,146,494
Droits de douane perçus		$15,626,786
Percentage payé par la Cie des tramways . .		$259,171.81
Longueur du réseau de la Cie des tramways, (voie simple)	milles	117.64
Nombre de personnes transportées		95,376,373
Quantité d'eau pompée	gallons	14.101,572,135
Quantité d'eau pompée par jour . .	"	38,634,444
Consommation quotidienne par tête	"	117,074

Département de la Police. — Nombre d'hommes, 703. Nombre de postes, 27. Total des salaires, $538,083.00. Total des dépenses, $596.229.00. Total des arrestation, 8,995.

Département des Incendies. — Nombre d'hommes, 454. Nombre de postes, 36. Total des salaires, $360,534.00. (Le Bureau d'Inspection des Bâtiments et des Chaudières, et les départements d'alarmes d'Incendie et de l'Eclairage non compris). Total des dépenses, $469,092.00. Equipement de la brigade: 36 dévidoires; 1 wagon combinaison de matières chimiques et boyaux; 2 wagons Siamese; 7 trucks à échelles aériennes; 18 trucks combinaison d'échelles et crochets; 3 voitures de sauvetage; 14 pompes à vapeur; 2 tours d'eau; 2 engins chimiques; 5 voitures à charbon; 9 bogheis pour officiers supérieurs; 1 automobile pour le chef.

Département de l'Aqueduc. — Nombre d'employés. 32 (personnel permanent). Coût de l'Aqueduc, $11,000,000. Dépenses d'administration, $325,000. Revenu, $1,042.700. Prise d'eau. le fleuve St-Laurent; l'eau est conduite par le moyen de pompes hydrauliques et à vapeur, au réservoir du bas niveau et de là au réservoir du haut niveau.

Bureau de Santé. — Le Bureau de Santé est sous la direction d'un médecin, avec 141 employés travaillant sous son contrôle. Total des salaires, $96,023.00. Total des dépenses, $105,185.00.

La Cité possède deux grands hôpitaux pour le traitement de la diphtérie, la rougeole, la scarlatine, l'érysipèle et un autre pour recevoir les cas de petite vérole. Il existe un bon service d'inspection sanitaire. Il y a aussi un service efficace pour l'inspection médicale dans les écoles. Presque toute la population est protégée par la vaccination. Le Bureau a un personnel d'inspecteurs bien avisés qui donnent une attention toute spéciale au lait expédié tous les jours à la Cité. Un bon service existe aussi pour la désinfection des lieux infectés. La Cité subventionne plusieurs institutions philanthropiques pour le soin et l'alimentation des bébés durant les chaleurs de l'été. Deux analystes s'occupent de l'examen des aliments et des boissons.

Mortalité. — 22.40 par 1000; mortalité des enfants au-dessous de cinq ans, 54.19 par cent du total des décès. Diminution des décès par la tuberculose, 9.28 par cent; diminution des décès par la diphtérie, 13.28 par cent; diminution de la mortalité infantile, 0.73 par cent; augmentation de la mortalité en général, 0.37 par cent.

Naissances. — 36.45 par 1000.

Département de l'Incinération. — L'enlèvement et la disposition des déchets de maison, des rebuts et des cendres sont faits par la Cité. Nombre d'employés, 164. Tonnes de matières transportées, 123,084. Tonnes de matières incinérées, 40,577. Coût de l'opération de l'incinérateur, $15,983.00. Coût du transport, 77¼ cents par tonne; coût de l'incinération, 34½ cents par tonne. Total des dépenses, $148,431.00. L'incinérateur en usage est celui connu sous le nom de "Thackeray".

Eclairage des Rues. — Nombre de lampes à arc, 2763; nombre de lumières incandescentes de 80 bougies, 384; nombre de lumières incandescentes de 40 bougies, 470; nombre de lumières incandescentes de 16 bougies, 91. Coût par lampe: lampes à arc de 6.6 ampères, $72.70; lampes à arc de 4 ampères, $63.15; lampes incandescentes de 80 bougies, $23.00; lampes incandescentes de 40 bougies, $16.00; lampes incandescentes de 16 bougies, $10.00.

Eclairage des édifices municipaux. — Coût: 5 cents par heure kilowatt. Coût total pour l'éclairage et l'administration du département, $228,214.00.

Officiers de la Ville. — L'hon. J. J. E. Guerin, M.D., maire, appointement, $10,000; Joseph Ainey, L. N. Dupuis, E. P. Lachapelle, M.D., et F. L. Wanklyn, I.C., membres du Bureau des Commissaires, appointement, $7,500 chacun; appointement de 31 échevins, $1,000 chacun; L. A. Lapointe, président de la Commission de Législation, $1,000 additionnels.

Fonctionnaires municipaux. — L'hon. L. O. David, Greffier de la Cité, traitement, $5,000; L. J. Ethier, C.R., avocat en Chef de la Cité, traitement, $7,500; W. Robb, Trésorier de la Cité, traitement, $5,500; J. Pelletier, contrôleur et Auditeur de la Cité, traitement, $5,000; G. Janin, I.C., ingénieur en chef du département des Travaux Publics, traitement, $5,000; J. R. Barlow, I.C., inspecteur de la Cité, traitement, $5,000; O. Campeau, surintendant de la police, traitement, $4,000; J. Tremblay, surintendant du département des incendies, traitement, $4,000; Stewart Howard, I.C., surintendant des égouts, traitement, $3,500; A. Bienvenu, surintendant du département des licences, traitement, $3.000; S. H. Carpenter, chef de la sûreté, traitement, $3,000; J. H. Ferns, président du Bureau des estimateurs, traitement, $2,250; L. Laberge, M.D., surintendant du département d'hygiène, traitement,

$3,500; A. Parent, surintendant du département de l'éclairage, traitement, $2,500; J. B. Chênevert, surintendant du département de l'incinération, traitement, $2,500; J. Ferns, surintendant du département des alarmes d'incendies, traitement, $2,500; A. Chaussé, inspecteur des édifices, traitement, $2,350; E. O. Champagne, inspecteur des chaudières à vapeur, traitement, $2,350; J. E. A. Biron, surintendant des marchés, traitement, $2,200; J. E. Doré, ingénieur sanitaire, traitement, $2,100; E. Bernadet, surintendant des parcs et squares, traitement, $1,400; J. Henderson, surintendant du parc Mont-Royal, traitement $1,550.

UNE PREDICTION.

Voici ce que disait dernièrement un ex-maire de Montréal: "Il ne saurait y avoir de doute quant au futur développement de la Ville. Sa situation est presque unique. Elle a dans son voisinage immédiat de puissantes forces hydrauliques. Elle se trouve à la tête de la navigation, et à mesure que le Canada progressera, Montréal progressera inévitablement dans la même mesure. Il y a constante augmentation dans la valeur de ses ressources, et je crois pouvoir prédire que d'ici 10 ans la Ville de Montréal aura une population d'un million. Il y en a qui affirme que sa population atteindra ce chiffre bien avant cela, et si les citoyens de Montréal se mettent résolument à la tâche et prennent un plus vif intérêt aux affaires municipales, il est certain que la métropole se développera et prospèrera et deviendra une des villes les plus importantes du continent."

Quiconque a laissé derrière soi la mémoire d'une noble vie a laissé à la postérité une source de bien inépuisable.

S. Smiles.

Est patriote quiconque honore son pays par son caractère, par son mérite, et, quand sonne l'heure du danger, par son courage.

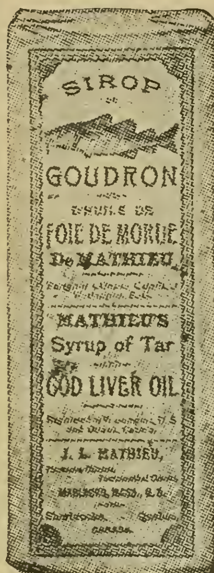
Vessiot.

Trois vertus distinguent le bon soldat: le courage, la discipline et la fidélité au drapeau.

Il faut s'incliner devant le talent, mais il faut s'agenouiller devant la bonté.

Si le sort t'a fait riche, aie au bien l'âme prompte.

Victor Hugo.



35 cents
la grande bouteille.

Combattez cette Toux de suite.

Ne retardez pas car les retards sont dangereux et votre toux pourrait se transformer en une maladie plus grave.

Quelques doses du

SIROP MATHIEU
de Goudron et d'Huile de Foie de Morue

vous éviteront de payer un médecin.

Non-seulement le **SIROP MATHIEU** guérira votre toux, mais il vous renforcira et vous rendra capable de résister dans la suite au rhume, à la toux **et à toute autre attaque de maladie.**

Ayez-en toujours une bouteille à la maison.

S'il y a de la fièvre ajoutez une Poudre Nervine Mathieu au Sirop.

En vente partout

LA CIE J.-L. MATHIEU,

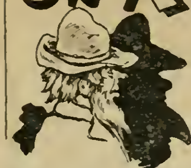
Propriétaires.

SHERBROOKE, Qué.



18 Poudres pour 25 cents.

Un R'sort



NON, merci, les enfants, je ne prends rien.

—Seriez-vous malade, père Fricotto?

—Parlez-moi-z-en pas, vieille mére, j'ai quasiment eu une attaque de la panse du cirque, compliquée d'une enflammation du pére Antoine et de Célestin, à ce que dit le docteur de la paroisse qui est un savant, rapport qu'y a tous ses dipionnes de l'Université Laval et qu'y a mis le fion à toute c'te science par, comme qui dirait, une cléricature spéciale à une magniére d'école ousque les docteurs canayens vont s'instruire et ousqu'il est sorti le premier. Ça s'appelle le Moulin Rouge à c'qui paraît.

—Diable! et comment aviez-vous attrapé ça, père Fricotto?

—C'est par rapport à la mort de Bidou le Coq. J'ai voulu porter son deuil, et je me suis détraqué l'estomac.

—Hein?... vous dites?

—Ben oui, cramoisie!... Vous avez pas l'air à comprendre ça, vous autres, tas de blancs-becs. On voit ben que votre inducation a été négligée en grand sous le rapport des magniéres de la société et surtout pour ce qui concerne les politesses qu'on doit aux défunts qui sont trépassés. Eh! ben, vous saurez, les enfants, que quand et pour lorsqu'un quelqu'un ou autre avale sa chique, autrement dit, quand y voit l'ours, pour parler en tarmes, faut porter son deuil. Seulement le deuil ça se porte pas de la même magniére pour tout le monde; on s'en colle suivant le degré de parenté qui nous unissait au défunt. Comprenez vous, à c't'heure?

—Parfaitement, mais tout ceci ne nous explique pas comment vous vous êtes rendu malade en portant le deuil de votre ami.

—Comment, bout de corde! vous comprenez pas? Ben, c'est ben court, vous êtes plus bouchés qu'une douzaine d'archevins pis de mardillés cousus ensemble... Tenez, vieux vice! j'ai piquié de vous autres, j'vas vous expliquer comment que ça se fait que Fricotto, ici présent, s'est flanqué quasiment son coup de mort en portant le deuil d'un ami.

Suivez ben mon raisonnement: quand un parent meurt on se colle du crêpe partout, est-ce pas? Eh! ben, comme Bidou n'était pas mon parent, pouvais pas me ficher du crêpe; c'est clair comme du jus de chique. Alors, je me suis dit:

—Vieux pétard de Sorel! j'porterai son deuil à l'intérieur.

Pour lors, en arrivant à la maison, j'ai dit comme ça à Catherine, ma moiquiée:



Tu vas me faire des crêpes.

—Tu vas me faire des crêpes, j'sut en deuil de Bidou.

Catherine m'a confectionné des crêpes et j'en ai avalé deux bonnes douzaines.

Elles ont passé sans faire de vouspitance, mais une fois que je les ai eues dans la bedaine, ces véreuses de crêpes ont pus voulu sortir ni par un boutte ni par l'autre, sauf le respect que je vous dois.

J'ai envoyé chercher le docteur Crétineau; il m'a fait avaler queuques pinunes, pis m'a défendu de prendre tant seurement une larme d'eau-de-vie ou autre pendant un mois.

Et v'la comment, tas de cornichons que vous êtes, on peut se flanquer des maladies en portant le deuil d'un ami.

Seurement, j'vas vous faire un aveu dénudé de feu d'artifice; je regrette pas ce qui me succombe. Quand on a un ami d'enfance, faut ben faire queque chose pour lui.

Je regrette qu'une chose, c'est de pas avoir vu ce pauvre défunt Bidou avant qu'y se trépasse, rapport à un renseignement que je voulais y demander.

J'aurais ben voulu avoir sa recette pour conjurer les r'sorts.

—Ah! votre ami Bidou possédait une recette pour conjurer les sorts?

—Ça s'adonne que oui et une rôdeuse, je vous en passe un papier.

—Vous croyez à ça, vous, aux sorts, père Fricotte? Vous savez bien que c'est de la blague.

—D'la blague, vieux pétard de Trois-Rivières! Si c'est pas honteux d'entendre une jeunesse qu'a usé ses culottes

sur les bancs des collèges, dire des choses comme ça. Ah! vous créyez que c'est d'la blague, vous, ben, j'ai qu'une chose à vous dire: prenez garde de vous en faire jeter un; vous aurez pu envie de rire des ceuses qu'en connaissent plus long que vous, c'est Fricotto qui vous le persuade.

—Vous en avez vu, vous?

—Ben, pour parler franchement, j'en ai pas vu, rapport que c'est une chose mystérieuse qu'on voit pas, mais j'ai vu des gens à qui des quéteux ou autres mécréants en avaient jetés. Pas besoin d'aller plus loin, moi qui vous parle, je m'en suis fait jeter un, une fois, et sans le défunt Bidou qui l'a conjuré, j'sais pas, le guiabe m'emporte, ousque je serais au jour d'aujourd'hui. Oui, les enfants, dans le temps de ma jeunesse, je me sus fait jeter le plus Chrysostome de r'sort que Charlot et toute sa clique ont jamais inventé; aussi vrai qu'y a un Bon Yeu qui m'entend.

—Racontez-nous ça, père Fricotto.

—Je veux ben vous larguer le court et le long de la chose, afin de mettre le ''finishing touch'' à votre cléricature; seurement je vous persuade une chose, le premier insécrable qui dit que c'est des mensonges ou ben que c'est pas vrai, j'y passe les beignes.

. . . .

C'est donc pour vous faire assavoir, les amis, que dans ce temps-là, le grippet, qu'avait moins de besogne qu'aujourd'hui, rapport qu'y avait moins de pratiques, quittait souvent sa cavarne pour venir s'amuser à faire toutes sortes de maréfices épouvantables; je vous mens pas, on pouvait pas faire un pas de Bytown à la Pointe-Lévis et même plus loin, sans se trouver en société avec queques loups-garous, fifarlets, chasses-galeries, jeteux de r'sorts ou autres confréres de Satan, dans les mêmes liméros. A c't'heure, comme de raison, on voit pus ça; le guiabe ose pus se montrer, y a trop de Canayens qui le tirent par la queue, y a fini par avoir peur de se la faire arracher. On voit pus de loups-garous, non plus; y craignent de se faire saigner tout de suite, y a trop d'avocats, vieux vice! Vous comprenez ben que quand le guiabe a vu qu'il avait affaire à plus fort que lui il a décidé de rester chez lui; ce qui prouve qu'un mal en chasse souvent un autre. Et c'est pourquoi on voit moins de manigances mystérieuses à présent, comme on dit dans les salons de la rue Shalbrooke.

Mais, pour revenir à mon r'sort, faut vous dire que c't'année-là qui timbait justement l'année que mon défunt pére a eu son panaris sur la propriété fonciére, y avait justement dans la paroisse un dénommé Tiquienne qui exerçait la profession de quéteux, en même temps que celle de rebouteux et de jeteux de r'sorts. Ce distingué praticien, comme

on dit aujourd'hui de n'importe quel charlatan en tuyau, soignait les cochons, les chevaux, les habitants, les vaches et tous les animaux de la paroisse. C'était pas un spécialiste, y faisait de la médecine générale.

Mon défunt pére qu'avait un panaris comme je viens de vous le transvaser, se faisait soigner par le Tiquienne en qeustion qui s'amenait à tous les jours pour y appliquer sur le croupion des cataplasmes de bouse de vache concentrée, sous votre respect. C'est comme ça que se pratiquait la sénurgie dans ce temps-là. C'est moi qui allait chaque matin faire remplir, à la pharmacie de la nature, derrière l'étable, la prescription qui devait dépanariser l'envers du frontispice corporel à mon défunt pére.

Mais, un jour, que le rebouteux s'était permis de passer des remarques sur la qualité de ma marchandise en m'invictimant de bétises, comme un vulgaire politicien, la moutarde m'avait monté au nez, et sans plus de cérémonies, je vous avais tout bêtement agraffé mon rebouteux par le chignon du cou et je l'avais bougré à la porte après y avoir délicatement frotté le nez dans un de ses cataplasmes.



Il s'plante devant la maison.

Tiquienne, furieux, se ramasse, se plante sur le chemin du roi, devant la maison, et se met à me garocher des r'sorts:

—J'te maudis! qu'y me criait en latin, tout en m'agonisant de mots mystérieux: maringouin d'automne! strappe à rasoir! je t'ensorcelle! j'te défuntise jusqu'à la trente-troisième génération! couenne d'enfer! zacari, zacara, blague à tabi, blague à tabac! tu te souviendras de moë!

Et là-dessus y fait quatre ou cinq sparages de mon côté, y crache à terre, fait une croix par-dessus, pis y bougre son camp.

C'est pas pour rien dire de trop, mais après c'te démonstration, la frousse m'a poigné. Les r'sorts, vous savez, les enfants, faut pas rire avec ça.

Fricotto est pas un peureux, chacun sait ça; y a jamais eu un v'limeux pour le faire kicker devant une tournée de coups de poings; c'est connu. Mais les maréfices, c'est une autre paire de manches, c'est pas dans ma spécialité, y a que les curés qui peuvent se poigner avec ces affaires-là, ou ben des gens qui ont un don spécial comme Bidou qu'avait appris la maniére de conjurer les r'sorts quand il était bedeau au séminaire.

Aussi, après le départ de Tiquienne, je me mis à me sentir tout en sueur, j'avais ben envie de le rejoindre et d'y tordre le cou, mais faut pas faire de mal à un jeteux de r'sorts, c'est pire.

—C'est ben torvice! que je me transvasais à l'intérieur, me v'la ensorcelé.

Comme de fette, j'étais ensorcelé, pas pour rire, j'ai pas tardé à m'en apercevoir, comme vous allez voir.

Faut vous dire qu'à c't'époque dont je vous parle, **j'avais** vingt-cinq ans, faraud comme pas de quiconque, m'étais ramassé queques copes dans les chanquiers que je fréquentais depuis l'âge de quinze ans et j'étais atteint du désir estupide d'me marier. Je croyais que le bonheur ne réside que dans le conjungo matrimonial, ce qui est une pépére d'erreur dont on revient sur le temps des pommes.

Le mariage, voyez-vous, c'est sans comparaison, comme une ville assiégée. Ceux qui sont dehors veulent entrer, et ceux qui sont dedans ne pensent qu'à en sortir.

Malheureusement, à l'époque que je vous initiale, aucune de ces idées philosophiques n'avait encore fait son apparition dans ma caboche.

Un imbécille quiconque, ou autre, m'avait transvasé cette idée dans le ciboulot: que le conjungo est c'qu'y a de mieux sur la terre.

Y a p'tet ben du vrai là-dedans, mais dites ce que vous voudrez, vaut mieux coucher à la belle étoile que de posséder un lit de plume dans une prison.

V'la mon idée, au jour que nous sommes, et je la partage comme un seul homme.

J'étais donc, comme je vous l'esplique, empesté d'idées matrimoniales, et je me poussais en grand pour la petite Mélanie, la fille du bedeau.

L'affaire aurait marché toute seule si son bonguienne de pére s'était pas avisé de mettre l'arrêt sur les bancs, sous le respect que je vous dois.

Ce pendard de bedeau, qui répondait au nom de Baptistin Latulippe, rapport que c'était le sien, était une magniére de quéteux monté à joual, comme on dit dans la restocrassie.

Sous le prétesque qu'y avait amassé queques sous à vendre du son de cloches et que sa fille avait fait un cours complet à l'école du village, le bonhomme Baptistin voulait absolument se payer pour gendre un tuyau, pis un froc avec un docteur ou ben un avocat dedans.

Pas besoin de vous dire que les candidats s'amenaient de tous les bords.

Malheureusement, si Fricotto était le préféré de la petite Mélanie, j'étais loin d'avoir le même succès auprès du vieux qui voulait pas me voir, rapport à la profession d'homme de chanquier dont j'étais revêtu et que Baptistin trouvait pas assez chouette.

Devant l'obstination de ce parvenu de malheur, j'étais pas mal perplesque et Mélanie itou.



La p'tite Mélanie.

Sur ces entrefettes se commet un événement qui m'aurait fait gagner la partie sans ce bondance de r'sort qui a été la cause d'une catastrophe irréparable. Ah! les enfants, je m'en souviens comme si c'était hier.

Des r'sorts de ce calibre-là, voyez-vous, on s'en rappelle toute sa vie.

Un beau dimanche qu'on s'en revenait de la grand'-messe ensemble, Mélanie, en me regardant dans le blanc des yeux, m'intercalle ceci:

—Gédéon, (c'est mon p'tit nom) Gédéon es-tu toujours décidé à me faire des épousailles?

—Mélanie, que j'y répercute, les promesses que je t'ai faites, je les sousquiendrai.

—Pisque c'est comme ça, qu'elle me rentasse, j'ai trouvé un moyen de te faire entrer dans la manche du pére.

—Ah! viande, ça serait une bonne affaire.

—V'la ce que c'est: C'est aujourd'hui la fête de poupa; sais-tu ce que tu devrais faire?

—Non.

—Tu devrais y faire un cadeau.

—J'veux ben.

—Tu sais que le pére raffole des melons; à chaque fois qu'y passe devant chez vous l'eau lui vient à la bouche rien qu'à voir ceux de votre jardin qui sont les plus beaux de la paroisse. Je suis sûre que tu lui ferais un vrai plaisir si tu venais y en offrir un pour sa fête.

—C'est une chouette idée.



Bidou le Coq.

—Va chercher ton melon, et viens le porter après les vêpres; comme nous donnons un souper, pour sa fête, il pourra pas faire autrement que de t'inviter après un cadeau comme celui que tu vas y faire.

—Mélanie, que j'y transvase avec admiration, t'es un ange!

Et là-dessus je prends le bord de chez-nous afin de me mettre sur mon trente-six pour aller museler mon futur beau-pére avec mon melon.

J'arrive à la maison et je pique tout drette dans le jardin pour cri le plus beau melon.

Comme j'ouvrais la porte du jardin, devinez ce que j'aperçois?... ni plus ni moins que ce crapet de Tiquienne qui se met à détaler en me voyant.

J'ai essayé de le rejoindre, mais bougez pas, le crapoussin décollait que c'en était, ma foi de gueux, une vraie bénédiction.

Qu'est-ce qu'il pouvait bien faire dans mes melons?

Vous le devinez pas?

Eh! ben, il était tout bonnement en train de leur jeter des r'sorts à eux aussi, le sacripant à sonnettes.

Vous allez voir.

Toujours est-il, m'as dire comme on dit, qu'aussitôt après les vêpres, stocké comme un mardillé, la canne à la main et le melon sous le bras, je m'amène chez le dénommé Baptistin de Monsac, qui s'était pavoisé à l'occasion de sa fête, de l'air le plus bête qu'il avait dans sa collection.

—Monsieur Baptistin, que j'y déclare en entrant, à l'occasion de votre fête, v'la un pépére de melon que j'viens boire à votre santé.

En voyant le cucurbitacée, la trompe du bédeau s'était épanouie comme une rose au soleil.

—Ce cher Fricotto, qu'il répercute la larme à l'œil, il a pensé à moi.

—Oui, en songeant aux melons.

—Vieille! qu'il transvase à sa moiquié, mets une assiette de plus, Fricotto reste à souper avec nous autres.

Pas besoin de vous dire que j'ai pas fait répéter l'invitation.

J'enlève ma bougrine, je charge ma pipe et je me campe dans la place.

Qui qu'était contente en grand?

C'est Mélanie.

Pis moi itou, je vous en passe un papier.

Au souper, le melon était planté au beau milieu de la table parmi les autres légumes.

Y avait là le mardillé en charge avec sa moiquié, un petit docteur de la ville qui se poussait pour Mélanie, et un tas d'autres poivrots du même calibre dont je ne me rappelle plus.

Une fois tout le monde autour de la table, v'la le p'tit docteur qui s'met à renifler en propageant celle-ci:

—Ça ne sent pas l'eau de rose ici...

Comme de fette, vieux cémiquiére! une odeur indécente se répandait dans le parmi de l'appartement.

On aurait dit, j'vous mens pas, qu'on assistait à un congrès de vidangeurs.

On ouvre les fenêtres, mais bougez pas, ça sentait toujours.

Après avoir fureté partout, on en conclu que ça venait de dehors et on se décide à souper au milieu de ce parfum.

Rendus au dessert, Baptistin se lève, et couvant le melon d'un regard paternel:

—Les amis, qu'il s'esclaffe, on va, à c't'heure, se rincer le bec de ce beau melon, que mon cher ami Gédéon Fricotto, ici présent, m'a apporté pour ma fête.

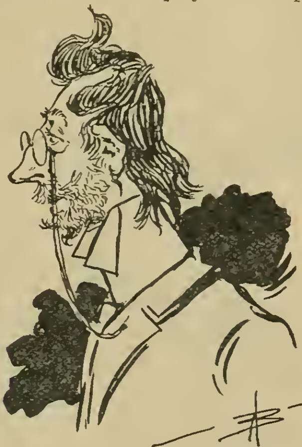
En disant ça, il s'arme d'un couteau et le plonge entre les côtes du cucurbitacée...

—Qu'est-ce que c'est que ça? qu'il s'écrie, le couteau entre comme dans du beurre. On dirait que ce melon a été vidé.

—Moi, vous comprenez, j'parlais pas fort.

Il retire le couteau...

Ah! les enfants!... ah! les amis!... Bonguienne de nom d'un nom, d'un nom d'une potence, de misère à poil, de bout de corde!... devinez ce qu'y avait après?



Le p'tit docteur.

Vieille mére! j'sus trop poli pour vous le dire... mais j'peux vous laisser assavoir que l'intérieur du melon était rempli avec le même cataplasme ousque j'avais frotté le nez à ce sorcier de Tiquienne.

En même temps une odeur encore plus épouvantable que tout à l'heure, se répandait dans le parmi de la société. Mélanie perd connaissance, sa mére en fait autant, la femme du mardillé par derriére, le p'tit docteur faisait des grands gestes d'indignation et Baptistin était vert de colère.

Quant à moi, j'essayais de leur expliquer que c'était un r'sort que Tiquienne m'avait jeté, à moi pis à mes melons, mais, pas d'affaire, le pére Baptistin voulait rien entendre.

—Hors d'ici, misérable, qu'il m'inocule d'un œil sinistre tu n'auras jamais la main de Mélanie!

Alors, moi, voyant mon mariage manqué, mes melons affligés de r'sorts et moi aussi, je me sus dis comme ça:

—Pisque la "bad-luck" s'acharne après moi, j'vas toujours m'offrir une petite compensation.

Et je me la suis offerte.

J'ai fait ni une ni deux, j'ai agraffé Baptistin par le chignon du cou et j'y ai administré, je vous mens pas, le meilleur coup de pied dans l'as de pique, que le vieux grigou a jamais attrapé de sa bonguienne de vie.

Après quoi j'ai pris le bord sans demander mon reste.

Y a pas à dire, mon melon avait eu un succès de première classe, seulement c'était juste le rebrousse-poil de ce que j'attendais.

Mais vous conviendrez que pour un r'sort, c'en était un tannant.



Qu'est-ce que c'est que ça?

Des r'sorts de ce calibre-là, les enfants, ça ne se voit pas à tous les jours, c'est moi qui vous le dit.

Je m'en retournais chez-nous la tête pas mal basse et les oreilles dans le crin.

—Misère à poil! que je me transvasais à l'intérieur, si faut que ce r'sort-là dure toute ma vie, j'ai pu qu'à me coudre dans une poche et aller me porter à la rivière.

Ce qui me mettait le plus en bibitte, c'était l'idée que Mélanie allait s'épouser avec le p'tit docteur, après c'te démonstration aromatique, comme disent les notaires.

Tout ça, rapport à ce possédé de Tiquienne à qui je promettais un chien de ma chienne.

Comme je me mâchonnais toutes ces réflexions dans la trogne, je me trouve nez à nez avec mon ami Bidou le Coq qui s'en revenait du village.

—Batiscan! qu'y s'époumonne en me voyant, d'où que tu sors avec une trompe de ce calibre? Bondance! on dirait que tu viens d'avaler un enterrement de nègre?

—Parle-moi pas, que j'y rentasse.

—Pourquoi ça?

—Tel que tu me vois, Bidou, on s'est fait jeter un r'sort, moi pis mes melons.

—Viande! c'est pas drôle ce que tu me dis-là.

—J't'en passe un papier que c'est pas drôle; ensorcelé pour le restant de mes jours, et pus de Mélanie, par-dessus le marché.

—Comment ça? que m'interroge Bidou.

Alors, moi, j'y raconte ce qui venait de m'arriver.

Quand j'eus fini, Bidou qui était un savant, rapport qu'y avait voyagé dans les States et même dans les vieux pays, il avait même été bedeau de séminaire; Bidou prit un air solennel et me transvasa ceci:

—Mon pauvre Fricotto, d'après ce que je vois, t'es mal pris en grand, seurement, j'vas te dire une chose, je connais le moyen de conjurer les r'sorts, j'ai appris ça quand j'étais au séminaire; et si tu veux faire ce que je vais te dire, je vais te délivrer en criant "bean".

—Bidou, que j'y rentasse, si tu me délivres, je me souviendrai de toi toute ma vie.

—Correct. Tu vas d'abord m'envoyer chez-nous tous les melons de ton jardin, faut que je leur fasse des sparages mystérieux qui vont les désensorceler tout de suite, mais pour que le r'sort soit conjuré d'une façon sérieuse, il faudra que nul autre que moi ne mange tes melons, quand j'aurai mangé le dernier tu n'auras plus rien à craindre.

Pour quant à toi, à minuit ce soir, tu prendras une cruche d'étoffe du pays, et tu viendras la porter dans le creux de l'arbre qu'y a devant chez-nous, pis ensuite tu t'en retourneras sans regarder en arrière. Faudra pas que tu te retournes, rapport que Charlot en personne va venir chercher la cruche, c'est le prix de ta délivrance. Si tu commettais l'imprudence de te retourner, tout serait à recommencer. Vas-tu faire ce que je te dis?

—Ah! Bidou, que j'y intercalle, tu me rends la vie. J'vas faire ce que tu me dis, j'sus prêt à faire plus encore.

Là-dessus, y me fait queques sparages, marmotte des mots en latin, me donne deux p'tits bois en croix, pour porter dans ma poche, et fiche son camp.

J'ai fait tout ce qu'y m'a dit, sans rien manquer, et vous me crérez si vous voulez, mais vrai comme vous êtes là, j'veux que le grippet me batafiole si c'est pas vrai, ma grande conscience, les enfants, j'ai jamais ressenti de r'sorts depuis ce jour-là.

Et comme vous voyez, c'est Bidou qui m'a délivré.

C'est vrai qu'y a pas pu empêcher Mélanie d'épouser son docteur, mais, batêche d'un nom! faut pas demander à un homme plus qu'y est capable de faire, est-ce pas? rapport qui si Bidou était pas battu pour les r'sorts y valait pas une chique pour conjurer les bedeaux du calibre de Baptistin qui n'a jamais voulu entendre parler d'un gendre avec des melons à r'sorts du calibre de celui que j'y avais servi.

Ça n'empêche pas que sans Bidou, j'serais p'tet' ben encore ensorcelé à l'heure qu'il est; c'est pourquoi je regrette pas de m'être flanqué une indigestion de crêpes pour porter son deuil.

Voyons, les amis, quand un paroissien vous a rendu un service de ce calibre, y a t'y moyen d'pas y servir une bordée de regrets éternels, même si on doit en crever d'une enflammation de célestins?

—Non, père Fricotto, il n'y a pas moyen de faire autrement.

A. BOURGEOIS.

Le plus sûr moyen de ne pas perdre le bien que l'on fait, c'est de l'oublier.

Saint Jean Chrysostôme.

Il faut souvent demander conseil; pas toujours pour le suivre, toujours pour s'éclairer.

Mme Swetchine.

LE GLAS.

IL pleuvait depuis l'aurore. Bruine froide et monotone prismée de temps à autre par des échappées de soleil.

Mais voici que la matinée maussade a fait place à une délicieuse après-midi de juin. Dans le ciel lavé, de larges trous bleus vont toujours en s'élargissant, jusqu'à ce que les derniers nuages se soient entièrement effacés.

Les oiseaux réfugiés dans la ramure épaisse secouent leurs plumes humides, et prennent leur essor dans l'azur en saluant de leur gazouillis le nouveau sourire de la nature.

Rosalyne, le plus gracieux et le plus séduisant de tous ces oiseaux du bon Dieu, légère et heureuse comme un matin de printemps, venait de s'envoler de sa cage fleurie, avec la permission de la grand'mère indulgente pour l'orpheline.

Et maintenant, tournant le dos à Saint-Gabriel, elle suivait, sans hâte, le chemin du Cordon, longeant le lac circulaire dont les flots d'argent frissonnaient sous de voluptueuses caresses.

Rosalyne allait, gracieuse comme un colibri.

Elle était belle, très belle et n'avait pas vingt ans.

De ses yeux bruns, si purs qu'ils en étaient troublants, débordait une jeunesse toute de candeur et d'attirance. Si mignonne et si fraîche était sa bouche que l'on n'aurait pu qu'y becqueter des baisers. L'ovale aux traits fins était somptueusement encadré d'une chevelure d'or fauve. La physionomie ouverte reflétait toute son âme; il s'en dégageait une éternelle bonté qui appelait les regards et gagnait les cœurs.

Rosalyne, malheureusement, souffrait d'une de ces natures de femme et d'enfant que la plus légère peine fait pleurer. Il règne tant de tendresse et de sensibilité au fond de leur être, qu'un réel chagrin les abat avec la même violence que la grêle fauchant en pleine vie les épis d'or.

La jeune fille se baissait pour cueillir une marguerite—la marguerite que l'on effeuille quand on a vingt ans—lorsqu'elle fit entendre un petit cri de fauvette effarouchée. Deux mains s'étaient posées sur ses yeux. Une voix caressante ayant aussitôt demandé: Qui suis-je? elle reconnut le bandeau d'amour qui emprisonnait ses yeux.

Rosalyne se dégagea lentement, et tout bas:

—Lucien! dit-elle.

Celui-ci sourit sans mot dire, mais quel sourire! Il contenait tout un monde d'amour, d'espérances et de promesses.

Ce n'était certes pas d'avoir marché vite que la jeune fille était si rose.

—Vous m'avez fait peur, dit-elle, pour dire quelque chose et cacher son trouble qui grandissait sous le regard juvénile et ardent attaché sur elle.

Lucien était un original. Ses antécédents, personne ne les connaissait. Il demeurait à Saint-Gabriel depuis quatre ou cinq mois. Pourquoi avait-il planté là sa tente plutôt qu'ailleurs? Mystère.

Le jeune homme—on lui donnait de vingt-cinq à trente ans—vivait en ermite dans une maisonnette blanche qu'il avait payée argent comptant. La vieille Marjorie, que son âge et sa laideur mettaient au-dessus de toute insinuation perfide, faisait le nettoyage de la cuisine.

Naturellement, dans les premiers temps, la conduite étrange de Lucien lui valut une certaine quantité de commérages. Mais, comme il menait une vie réglée, qu'il ne levait pas le coude, ne manquait pas la messe, avait fait ses Pâques, on finit par le laisser en paix.

Bien plus, ayant demandé, comme faveur spéciale,—l'organiste venant de mourir,—de le remplacer, et de sonner les cloches de l'église en briques rouges, tout cela sans rémunération aucune, il s'acquit l'estime et l'amitié de M. le Curé, et, conséquemment, des paroissiens.

Il partageait son temps entre la lecture et de longues promenades solitaires sans ne jamais avoir avec les gens du village que de simples rapports de courtoisie. C'est ce qui fit remarquer que le jeune homme était venu dans ce village ensevelir quelque inoubliable affaire d'amour.

Qu'il eut aimé ou non, cela ne l'avait pas empêché de s'éprendre tout d'un coup de la belle Rosalyne aux yeux de velours et au diadème d'or fauve.

La chose était arrivée par un clair midi de dimanche qu'il avait rencontré la jeune fille tout de noir habillée, à cause d'un deuil récent, au sortir de la grand'messe, le livre de prières sous le bras et le chapelet de nacre enroulé dans les doigts blancs.

Pas une parole, deux regards qui se croisent, et tout de suite l'amour avait pris naissance: en lui, avec la conviction expérimentée de la vie; en elle, avec un trouble virginal et inquiet, comme la violette au délicat parfum qui ouvre en tremblant ses pétales aux baisers ardents de l'astre du jour.

Et depuis trois mois que le hasard les avait mis en présence l'un de l'autre, à l'un des tournants de la grande route de la vie, ils s'aimaient honnêtement et comme des fous, lui, avec l'emportement de sa nature nerveuse, elle, avec une ardeur contenue.

—Asseyons-nous là, demanda Lucien, en montrant une grande roche plate, qui s'était détachée du Cap.

—Je veux bien, fit-elle.

Ni l'un ni l'autre ne parlaient. Il ne faudrait pas avoir aimé pour ignorer l'éloquence émue de ces silences prolongés. Les mots montent puissamment du cœur aux lèvres,

tour à tour tendres et passionnés.

Et l'on veut tant dire qu'on ne dit rien.

Lucien contemplait le profil de camée de la jeune fille assise à ses côtés.

Rosalyne cueillait nonchalemment, à portée de la main, des glaïeuls bleus aux pétales veinés de jaune, tandis que ses yeux doux reposaient sur le lac.

Soudain, d'un mouvement brusque, presque brutal, le jeune homme s'empara de la main posée sur la roche.

—Rosalyne, ma Rosalyne, je vous adore!...

Et comme celle-ci avait baissé sur lui ses longs cils de soie avec un sourire affolant, il se laissa tomber à genoux en disant tout bas comme effrayé de sa propre voix:

—Rosalyne, voulez-vous être ma femme?

Pour toute réponse, la jeune orpheline se jeta dans les bras de Lucien.

Et elle pleura.

Pleurs joyeux, qui tombaient goutte à goutte dans le cœur de l'aimé comme la pluie bienfaisante dans le sol brûlant d'où sortiront les blés murs et le bonheur...

Ce soir-là, quand le sonneur mit en branle l'airain sonore pour lui faire chanter la salutation angélique, c'était sa bonne nouvelle à lui qu'il annonçait à tous. Jamais la Vierge des vierges n'avait eu d'aussi enthousiastes sonneur pour son angélus. Les cloches, folles de joie, dansaient, chantaient, criaient, pleuraient. Elles emportaient le cœur du fiancé de Rosalyne dans le ciel radieux de ce soir de juin, coupé, là-bas, à la crête des Laurentides, de la longue bande pourpre et argent du soleil couchant...

* * *

Toinette n'était pas laide; elle était même, à ses heures, fort jolie. Quelques-uns prétendaient qu'elle était la belle du village. Il se rencontrera partout des gens qui s'emballent. Chose certaine, Toinette, elle, ne se trouvait pas d'égale.

Ses parents, des cultivateurs très à l'aise, n'avaient que cette fille-là. Ils l'habillaient comme une demoiselle de la ville. C'était leur affaire. Quand on a vingt ans, un gentil minois, de fins cheveux cendrés, des yeux gris caressants, une taille souple et ronde, ce n'est pas un bien gros péché que de faire ressortir tous ces avantages. Et c'est ce que faisait la belle avec une application édifiante.

Malheureusement, Toinette, bien qu'honnête, était la créature la plus coquette, la plus présomptueuse, la plus flirt, la plus dangereuse, qui ait jamais vu le jour dans la vallée de Saint-Gabriel.

Sa suprême ambition, eût-on dit, le but unique de son existence de villageoise, était de s'accaparer les hommages de la jeunesse à vingt milles à la ronde. Elle s'en faisait accroire et voulait en faire accroire. Ses succès ne flattaient que sa vanité, car elle avait le cœur sec. Se rencontrait-il une rivale sur sa route, elle devenait méchante, ne reculant même pas devant ces médisances et ces calomnies qui mutilent des bonheurs.

Quels stratagèmes n'avait-elle pas employés pour attirer dans ses mailles l'ami de Rosalyne?... Parce qu'il s'était arrêté chez elle une couple de fois, par galanterie, elle se crut assurée du succès. Elle s'aperçut bientôt du contraire.

En effet, le jeune homme, ayant appris que Toinette faisait courir le bruit qu'il s'était épris de ses charmes, ne remit plus les pieds chez la jeune fille.

Pleine de dépit et de confusion, la coquette dit, sous le sceau du secret à une amie, sûre que, le lendemain, tout le village le saurait, que les visites de Lucien l'importunaient.

Non satisfaite, elle jura de se venger à la prmière occasion favorable.

Cette occasion ne devait pas tarder.

* * *

Rosalyne suivait à pas lents le chemin du Cordon, instinctivement attirée vers cette grande roche plate où Lucien lui avait demandé de devenir sa femme. Jamais le ciel n'avait été si bleu, le feuillage si vert, le lac si brillant. Il lui prenait des envies folles d'unir sa voix à celle des petits chantres de Dieu qui ramageaient dans l'épaisseur des bois. Ah! si Lucien avait été témoin de la joie délirante de celle qu'il avait demandé d'être sienne pour l'éternité, alors il eût compris que trop souvent ce qu'il prenait pour de la froideur chez Rosalyne n'était que de la réserve que seule, sa volonté guidée par sa pudeur empêchait d'éclater.

Sa femme!... A cette pensée, elle joignait les mains, levait les yeux au ciel, et remerciait Dieu de l'avoir faite désirable et gardée bonne.

Soudain, elle sentit son cœur lacéré par des pointes de fer, ses jambes fléchir, sa gorge sèche...

Un nuage de deuil passa devant ses yeux, et, les tempes moites, elle s'appuya, pour ne pas tomber, à un tronc d'arbre...

Au détour de la route, elle a surpris Toinette emportée dans les bras de Lucien vers la mince cascade qu'on appelle le Chaudron...

Malgré l'atroce brûlure qui la consume, comme la torche que le tortionnaire appliquait à la poitrine de la martyre de la Rome païenne, elle veut tout voir, tout, tout...

C'en est trop...

Elle s'affaisse sans vie dans un massif d'arbustes. . .

. . . .

Quand la pauvre enfant reprit ses sens, la pluie, devenue froide par le vent qui se faisait, tombait à torrents.

Oh! le long calvaire, l'interminable chemin du retour à la maison!... La robe noire ruisselante, collée sur le corps gracile et charmant, les longs cheveux dénoués sur les épaules, les pieds pataugeant dans la boue et choppant contre les pierres de la route, elle allait inconsciente du monde extérieur, poussée par la fatalité, les yeux secs et brillants, les lèvres blanches, les joues en feu... C'est dans cet état pitoyable qu'on l'avait recueillie à l'entrée du village...

Le soir même le délire l'avait saisie pour ne plus la quitter... Deux jours plus tard, elle était fauchée dans la triple auréole de sa beauté, de sa jouvence et de sa candeur.

. . . .

Toinette s'était vengée. Mais, il lui restait le remords plus affreux que le tombeau.

Son jeu, bah! il avait été bien simple. Elle avait aperçu Rosalyne à quelque distance. Aussitôt, elle avait feint une entorse. Lucien, qui revenait d'une de ses marches accoutumées, et qu'elle avait également vu, s'était porté à son secours. Et, comme elle affirmait ne pouvoir marcher, il l'avait emportée jusqu'au Chaudron pour lui frictionner le pied avec l'eau froide de la cascade.

L'infortunée Rosalyne, elle, n'avait vu que son Lucien enlevant dans ses bras la jeune fille flirt qui lui avait pris le cœur de son fiancé...

* * *

Il fait nuit.

Demain, Rosalyne sera conduite au champ de repos, qui borde la forêt là-bas, à droite de la voie ferrée.

Dans la chambre mortuaire, tendue de noir aux larmes d'argent, les cierges projettent lugubrement leur lumière blafarde et tremblotante. Au chevet du cercueil, l'eau bénite et la branche de buis. Et dans ce cercueil, Rosalyne toute blanche, les mains jointes, un crucifix entre les doigts. Un sourire ineffable, vainqueur de la mort, a remplacé sur les lèvres amincies et exsangues le pli amer de l'atroce souffrance morale qui l'a emportée.

Quelques braves femmes disent le chapelet. Dans un coin, écrasé sur lui-même, comme une misérable loque humaine, les yeux bouffis, la bouche amère, les cheveux en désordre, un homme marmotte des paroles inintelligibles. C'est Lucien.

Toute menue dans le grand fauteuil familial, l'aïeule a son corps décrépit secoué de hoquets.

Au dehors, le vent, arrivant par rafales, ébranle les volets. Un chien hurle tristement en cette nuit de deuil.

Les prières ont cessé. Seuls se font entendre les hoquets douloureux de la vieille grand'mère et les sifflements du vent.

Soudain, un rire strident, lamentable, terrifiant.

Lucien se lève, renverse et bouscule tout sur son passage.

Tête nue, il ouvre la porte qu'il ne referme pas et s'élance dans les ténèbres...

Le suivre, personne n'y songe.

Mais, pas longtemps après, un frisson d'épouvante glace les bonnes âmes qui font la veillée de la dépouille.

Dans la nuit noire, un carillon alarmant, horrible, endiablé réveille le village endormi.

Des croisées s'ouvrent, des lumières s'allument, des hommes crient, des femmes se lamentent, des enfants pleurent. Et toute cette cacaphonie est accentuée par les mugissements du vent.

Quelle main d'outre-tombe, quel revenant agite avec cette violence les cloches qui devraient dormir, à cette heure?...

Les moins apeurés sortent de leurs maisons, leurs figures anxieuses étrangement éclairées par la reverbération des fanaux qui se balancent à leurs bras...

A demi-vêtus, ils courent à présent, attirés malgré eux vers la place de l'église par cette sonnerie fantastique et surnaturelle... Là, on parlemente. Qui d'entre eux franchira le premier le seuil du temple redoutable?...

Deux, parmi les plus vaillants, pour montrer qu'ils n'ont pas peur, s'offrent d'affronter le danger.

Et le carillonnement continue toujours, désordonné, par soubresauts. Les deux braves vont forcer la porte de l'église. Elle cède sans effort.

Qui donc les a précédés?...

Peu à peu, le diabolique carillon perd de sa fureur. On dirait une oscillation lente et triste comme un pendule dont chaque va-et-vient avance les derniers instants d'un condamné...

Puis, quelques tintements de plus en plus espacés, puis... plus rien... silence terrible qui tombe sur les villageois groupés sur la place, comme une masse de plomb...

Tout à coup, la foule muette entend un grand cri d'épouvante suivi de pas précipités qui déboulent dans les escaliers.

Et les deux jeunes gens, qui se ruent hors de l'église, les dents leur claquant dans la bouche, racontent en tremblant ce qu'ils ont vu.

La lumière douteuse de leurs fanaux projetait sur les murs des ombres allongées et fantomatiques, qui leur donnaient la chair de poule. Et l'épouvantable soubresaut des

cloches ensorcelées leur faisait dresser les cheveux sur la tête.

Puis, l'un d'eux s'est frappé contre une chaise renversée, et l'autre contre quelque chose qui avait obéi sous la poussée.

Ils ont levé la vue en même temps, et, horreur! ils l'ont aperçu, lui, oui le sonneur, pendu à la corde de chanvre, la face bleue, la langue toute sortie et les yeux injectés de sang, démesurément ouverts qui les regardaient.

. . . .

Le malheureux, par ses suprêmes cabrioles, avait tinté son propre glas et celui de sa Rosalyne aux yeux doux.

RODOLPHE GIRARD.

Saint-Gabriel, juin 1911.

Attends de tes enfants pour ta vieillesse ce que toi-même aurais fait pour ton père.

Pittacus.

Un silence judicieux est toujours meilleur qu'une vérité non charitable.

Saint François de Sales.

JADIS ET AUJOURD'HUI.

Il est au large du continent américain, en plein Atlantique, à la latitude de la Caroline du Sud, un groupe d'îles qui



pour nos pères n'évoquaient que de tristes pensées. Les Bermudes signifiaient alors: terre d'exil, prison sans espoir d'évasion, îles maudites où quelques Canadiens, coupables d'avoir trop aimé leur patrie, expiaient leur faute héroïque.

Quel changement de scène aujourd'hui! Lorsque les rigueurs de janvier et de février glacent notre sang, certains heureux de ce monde tournent les yeux vers ces îles embaumées, couvertes des fleurs et des fruits des zones caressées par un soleil bienfaisant. C'est certes plus invitant que la neige et la glace. Ils trouvent sous ce ciel béni la santé, le repos ou simplement une agréable distraction.

Je me demande souvent pourquoi, nous, Canadiens, nous ne prenons pas nos vacances l'hiver? L'été chez nous, à part quelques jours de fortes chaleurs, est supportable. Par contre, l'hiver avec ses six ou sept mois de gel vous inspire l'horreur de l'existence. J'avais un ami qui partait en janvier pour le Mexique, et ne revenait à son bureau qu'au mois d'avril. Comme cela, il se payait deux étés par année. C'était un sage.

Il raisonnait un peu comme les Canadiens qui vont aux Bermudes pendant la saison rigoureuse. Plusieurs de mes amis qui y sont allés faire un séjour l'hiver, en sont revenus enchantés. Cela se comprend facilement pour peu que l'on connaisse ces îles découvertes par Bermudez en 1560 et que Champlain aperçut, dit-on, en l'année 1600. On ne peut, sans y avoir passé quelque temps, se faire une idée de la douceur de la température qui y règne d'un bout de l'année à l'autre. Jamais de grandes chaleurs, jamais de froid ni de gelée. Les variations extrêmes du thermomètre dans une journée vont de un à trois degrés. Partout des fleurs qui parfument l'air, des fruits savoureux à la portée de la main. Les pays réputés pour leur beauté sont toujours, à l'épreuve, au-dessous de leur réputation. Seules les Bermudes dépassent l'espérance et le rêve du voyageur. Pour tout dire, c'est un Paradis terrestre dans un printemps perpétuel. Les Canadiens qui y vont ne manquent pas de faire un pèlerinage à une modeste maison, désignée depuis presque trois quarts d'un siècle sous le nom d'"Exile cottage". C'est ici que huit de nos compatriotes passèrent quelques mois. Pris les armes à la main, à l'automne de 1837, ils furent relégués sur ce coin de terre comme prisonniers politiques, coupables de haute trahison. Il aurait été difficile de leur assigner pour prison un endroit plus favorisé du Ciel; mais quelle que soit la beauté du pays, l'exil est toujours l'exil, avec la perte de la liberté, la hantise du foyer désolé, sans ressources sous le coup de la misère. L'"Exile cottage" demeure aux Bermudes comme une précieuse relique. On aimera à en voir la photographie, rapportée de là-bas par l'hon. M. Damien Rolland qui, au cours de l'hiver dernier, fit un voyage dans ces îles enchanteresses.

Les exilés aux Bermudes furent traités avec bien plus d'humanité par lord Durham que leurs amis qui, l'année suivante, tombèrent aux mains de sir John Colborne. Rappelons, pour mémoire, que la plupart de ces malheureux, livrés à une cour martiale, montèrent sur l'échafaud. C'était afin de soustraire Nelson et ses compagnons à un procès pour haute trahison que Durham, de sa propre autorité, les avait exilés aux Bermudes. Le sang lui faisait horreur; de là le sentiment qui l'avait poussé à excéder son pouvoir en envoyant les patriotes loin de leur pays.

L'archipel des Bermudes comprend environ 300 îles, la plupart de très faible étendue. Les îles Hamilton et Saint-Georges, les plus considérables, constituent le jardin d'hiver recherché par les habitants des pays plus ou moins glacés ou humides.

Partout des champs de lys; à certaines époques de l'année, ils se déroulent comme de riches tapis blancs déployant sous le soleil leurs luxuriantes floraisons, et mêlent leur suave odeur à celle de maintes autres fleurs dont les îles sont parsemées. Ce spectacle enchanteur incline le voyageur à la paresse, au plaisir de vivre et à l'oubli momentané des tristes réalités qui nous accablent sous d'autres cieux. Ici la nature embellie sourit ou plutôt semble sourire, car sous ses brillantes parures, dans ses décors que pourraient lui envier les plus brillantes féeries, œuvres de l'homme, elle donne asile à l'oiseau qui chasse l'insecte, à la vie animale avec ses cruautés. Voilà ce qu'aperçoit le savant, mais qui échappe aux voyageurs à la recherche du repos ou du plaisir de voir de belles choses.

Le contour de ces îles assises sur des bancs de corail affecte les formes fantastiques les plus curieuses. Tout à côté dans les eaux de l'océan, ici d'une limpidité et d'une transparence merveilleuse, fourmillent des myriades de poissons dorés, toujours en mouvement au milieu des algues, des anémones marines de tons si riches et de formes si variées.

Cependant on peut être malheureux au milieu de cette nature et sous ce soleil où tout convie à la joie de l'existence, comme l'ont éprouvé jadis les hôtes d'"**Exile Cottage**".

Aujourd'hui, heureusement, le ciel rasséréné ne menace plus les nôtres d'un pareil destin et les Bermudes sont devenues l'asile recherché de gens heureux en quête de repos, et surtout de nouveaux mariés en tournée de noce, possédant le bonheur rêvé, mais hélas trop souvent éphémère!

Voici les noms des exilés: Wolfred Nelson, R.-S.-M. Bouchette, Marchessault, Goddu, DesRivières, L.-H. Masson, Bonaventure Viger, J.-A. Gauvin.

A.-D. DeCELLES.

NOS NOUVEAUX MINISTRES FEDERAUX

Notices Biographiques.

L'HON. R.-L. BORDEN.

Premier Ministre et Président du Conseil.

L'hon. Robert-Laird Borden, le nouveau premier ministre du Canada, est né à Grand-Pré, Nouvelle-Ecosse, le 26 juin 1854. C'était le premier enfant d'Andrew Borden et Eunice Laird. Il fit ses premières études à l'Académie connue sous le nom de "Acacia Villa", dans la petite ville de Horton.

Aux élections générales de 1896, celles qui virent l'avènement au pouvoir de sir Wilfrid Laurier et du parti libéral, les conservateurs d'Halifax finirent par l'induire à accepter la candidature pour l'une des divisions de cette ville. Il fut également l'élu de sa circonscription électorale aux élections générales de 1900.

En 1904, il fut défait, la Nouvelle-Ecosse toute entière s'étant rangée sous l'étendard du parti libéral. Ayant été choisi, quelques années auparavant, en 1901, comme le chef de la loyale opposition de Sa Majesté, un de ses lieutenants, M. Kidd, qui venait d'être élu dans Carleton, résigna en sa faveur. Il fut facilement élu à l'élection partielle qui suivit. Aux élections générales de 1908, comme à celles du 21 septembre dernier, les électeurs de sa division d'Halifax, après l'avoir délaissé durant une session, lui renouvelèrent leur confiance.

M. Borden appartient à l'église anglicane. En 1889, il épousa Mlle Laura, fille de feu T. H. Bond, d'Halifax.

Le village de Grand-Pré où naquit M. Borden est bien connu dans l'histoire du Canada pour avoir été le théâtre de la tragédie de 1755, alors que les malheureux Acadiens furent brutalement arrachés de leurs demeures et déportés au loin pour faire place aux colons anglais nouvellement arrivés.

L'HON. GEO.-EULAS FOSTER.

Ministre du Commerce.

L'hon. M. George-Eulas Foster, fils de feu John Foster, est descendant d'une famille loyaliste. Il naquit dans le comté de Carleton, N.-B., le 3 septembre 1847. En 1865, il entra à l'université du Nouveau-Brunswick où il remporta de grands succès et obtint le degré de bachelier ès-arts en 1868. Il enseigna dans différents "high schools".

Elu en 1882 député aux Communes pour le comté de King, comme conservateur-indépendant, son élection fut contestée

et annulée. A l'élection qui suivit, M. Foster fut réélu à une grande majorité. Il devint membre du gouvernement Macdonald en 1885 comme ministre de la Marine et des Pêcheries. Il fut réélu dans le comté de King en 1889 et dans le comté d'York en 1896. En mai 1888, il avait remplacé sir Charles Tupper comme ministre des Finances, charge qu'il occupa dans les différents ministères qui se succédèrent jusqu'en 1896. En 1900, il fut candidat malheureux dans la ville de Saint-Jean, ainsi qu'à l'élection partielle d'Ontario-Nord, en mars 1903. En 1904, il se fit élire dans Toronto-Nord, qui lui resta fidèle en 1908 et en 1911.

Ayant donné sa démission comme ministre le 4 janvier 1896, il reprit son portefeuille le 15 du même mois.

En 1891, il fit adopter l'Acte des Banques qui est encore en vigueur aujourd'hui.

M. Foster appartient à la religion baptiste. En 1889 il épousa Mlle Addie, fille aînée de feu Milton Davies.

L'HON. F.-D. MONK.

Ministre des Travaux Publics.

L'hon. M. Frédérich-Debartzch Monk naquit à Montréal le 6 avril 1856 du mariage de l'hon. Juge Monk et de Caroline Débartzch, fille de l'hon. M. Débartzch, de Saint-Ours. Il fit ses études au collège de Montréal et à l'Université McGill; appelé au Barreau en 1878, il fut fait conseil du Roi en 1893. Il fut pendant plusieurs années membre de la Commission scolaire et il est encore professeur de droit constitutionnel à l'Université Laval. Elu pour la première fois député de Jacques-Cartier en 1896, il a été réélu à toutes les élections subséquentes. Depuis 1901, il a toujours été considéré comme le chef de la députation oppositionniste de la province de Québec à Ottawa.

M. Monk est catholique. Il avait épousé en 1880, Mlle Marie-Louise, fille unique de feu D.-H. Sénécal, avocat. Mme Monk est décédée il y a quelques semaines seulement.

L'HON. L.-P. PELLETIER.

Ministre des Postes.

L'hon. M. Louis-Philippe Pelletier est né à Trois-Pistoles, Qué., en 1857. Il fit ses études au collège de Sainte-Anne de la Pocatière où il remporta le prix du Price de Galles. A l'Université Laval de Québec où il suivit les cours de droit, il mérita aussi la médaille d'or du marquis de Lorne. Admis au Barreau en 1880, il s'établit à Québec pour y exercer sa profession. Il devint président de l'Association Nationale Conservatrice et fonda la "Justice" avec feu le col. Amyot. Candidat dans le comté de Témiscouata à l'élec-

tion provinciale de 1886, il fut défait; il ne fut pas plus heureux à Trois-Rivières, où il se porta candidat à la Chambre des Communes en 1887; nommé membre du Conseil législatif en 1888, il donna sa démission et fut élu par acclamation dans le comté de Dorchester. En décembre 1891, il fut secrétaire-provincial dans le cabinet de Boucherville, puis procureur-général dans le cabinet Flynn, en 1896-97. Il fut réélu dans le comté de Dorchester à toutes les élections subséquentes, jusqu'en 1904, alors qu'il se retira de la vie publique. En 1908, il fut candidat malheureux à la Législature dans Dorchester et à la Chambre des Communes dans Lotbinière. Il fut élu député du comté de Québec le 21 septembre dernier.

M. Pelletier est président de la Canadian Electric Light Co., directeur de la Manufacturers' Life Insurance Coy. et de plusieurs autres compagnies.

M. Pelletier est catholique. En 1883, il épousa Mlle Adèle Lelièvre, fille de feu R. Lelièvre, de Québec.

L'HON. W.-B. NANTEL.

Ministre du Revenu de l'Intérieur.

L'hon. M. Wilfrid-Bruno Nantel est né à Saint-Jérôme, comté de Terrebonne, le 8 novembre 1857, du mariage de Guillaume Nantel et d'Adélaïde Desjardins. Il reçut son éducation au collège de Sainte-Thérèse de Blainville. Il est licencié en droit de l'Université Laval et exerce la profession d'avocat à Saint-Jérôme, où il a rempli les fonctions d'échevin depuis 1894 et celles de maire de la même ville pendant six ans. Candidat à la Législature en 1904, il fut défait par le Dr Desjardins. Il fut ensuite élu à la Chambre des Communes en 1908 et 1911. M. Nantel est catholique. Le 26 mai 1885, il épousa Mlle Georgianna Gauthier, de Saint-Jérôme.

L'HON. C.-J. DOHERTY.

Ministre de la Justice.

L'hon. Charles-Joseph Doherty est né à Montréal en 1855, du mariage de l'hon. juge Marcus Doherty et d'Elizabeth O'Halloran. Il fit ses études chez les Frères des Ecoles Chrétiennes, au Collège Sainte-Marie et à l'Université McGill. Admis à la pratique du droit, il exerça sa profession à Montréal. Il fut nommé juge de la Cour Supérieure en 1891 et démissionna en 1906. Il fut élu à la Chambre des Communes en 1908 et réélu aux élections du 21 septembre dernier.

M. Doherty est catholique. En 1888, il épousa Mlle Catherine-L. Barnard, fille de feu Edmond Barnard.

L'HON. MARTIN BURRELL.

Ministre de l'Agriculture.

L'hon. M. Martin Burrell naquit le 15 octobre 1858 à Farringdon, Berks, Angleterre, du mariage de feu Edward et Jane Burrell. Il reçut son éducation au collège Saint-Jean, à Hurstpier Point. Il possède des intérêts dans la Grand Forks Orchard Co., et dans la Gazette Publishing Co., de Grand Forks. Il fut maire de Grand Forks en 1903 et membre du Bureau d'Agriculture de la Colombie Anglaise en 1904. Il se présenta pour la députation aux Communes en 1904 et fut défait par 161 voix dans le comté de Yale-Cariboo. En 1908, il fut élu dans le même comté, et réélu le 21 septembre dernier.

M. Burrell habite le Canada depuis 1883. Il s'adonna à la culture des fruits dans la péninsule de Niagara jusqu'en 1889. alors qu'il alla s'établir dans la Colombie Anglaise. En 1886, il épousa Mlle Sarah-B. Armstrong.

L'HON. JOHN-D. REID.

Ministre des Douanes.

L'hon. John Dowsley Reid, M.D., est né à Prescott, Ont., le 1er janvier 1859. Il fit ses études au Queens's College de Kingston, et prit ses degrés de l'Université de Toronto. En 1899, il épousa Mlle Ephie Labatt, de Hamilton. Il a fait partie de la Chambre des Communes sans interruption depuis 1891.

L'HON. W.-T. WHITE.

Ministre des Finances.

L'hon. W.-T. White est un ancien journaliste de Toronto. Il a été employé au bureau des évaluations sous la direction de M. R.-J. Fleming, et il a étudié le droit. Il était sur le point d'être admis au Barreau quand on lui proposa de prendre la gérance de l'Union Trust Co. qu'on était à organiser. Il accepta. M. White est un jeune homme et il n'avait pas fait de politique avant les dernières élections.

L'HON. ROBERT ROGERS.

Ministre de l'Intérieur.

L'hon. Robert Rogers naquit dans le comté d'Argenteuil, Québec, le 2 mars 1864. Il reçut sont éducation à Berthier, à Lachute et à Montréal. Il fut pendant 15 ans mar-

chand général à Charlevoix; il s'occupa aussi du commerce du grain et de l'industrie minière. En 1896, il était candidat aux Communes dans le comté de Lisgar, où il fut défait. Elu député à la Législature en 1899, il fut appelé à faire partie du conseil exécutif comme ministre sans portefeuille. Le 20 décembre 1900, il accepta le ministère des Travaux publics. Il fut réélu en 1903 et en 1907. Il appartient à l'église anglicane. Il a épousé Mlle Aurelia-Regina Medymer le 13 janvier 1888

L'HON. T.-W. CROTHERS.

Ministre du Travail.

L'hon. T.-W. Crothers est né à Northport, comté de Prince-Edward, en 1850. Il fit ses études au collège Albert, à Belleville, et suivit les cours de droit à l'Université de Toronto. Admis au Barreau, il se fixa à Saint-Thomas, Ontario, où il a toujours exercé sa profession. Il fut élu pour la première fois aux Communes en 1908. En 1883, il épousa Mlle Mary-E. Burns, fille de feu le Dr Burns, de Saint-Thomas.

L'HON. J.-D. HAZEN.

Ministre de la Marine et des Pêcheries.

L'hon. John Douglas Hazen est né à Oromocto, comté de Sudbury, Nouveau-Brunswick, le 6 juin 1860, du mariage de James K. Hazen et de Mme Hazen, fille de feu l'hon. John A. Beckwith. Il reçut son éducation au collège de Frédéricton et à l'Université du Nouveau-Brunswick. Admis au Barreau en 1883. En 1890, il alla demeurer à Saint-Jean où il fut élu député de la ville et du comté à la Chambre des Communes aux élections générales de 1891. Défait aux élections générales de 1896, il fut élu député à la Législature du Nouveau-Brunswick dans le comté de Sudbury aux élections générales de 1899 et choisi comme chef de l'opposition conservatrice. Il fut réélu aux élections générales de 1903 et de 1908. Le gouvernement libéral ayant été renversé, M. Hazen fut appelé à former une nouvelle administration. Il se réserva le portefeuille de premier-ministre et de solliciteur-général. Son cabinet fut assermenté le 24 mars 1908 et tous les ministres furent réélus par acclamation.

En 1884, M. Hazen épousa Mlle Ada, fille de James Tibbits, de Frédéricton.

L'HON. SAM HUGHES.

Ministre de la Milice.

L'hon. colonel Sam Hughes naquit dans le comté de Durham, Ontario, en 1853. Gradué de l'Université de Toronto, il enseigna au Collegiate Institute jusqu'en 1885, alors qu'il se porta acquéreur du "Lindsay Warder", qu'il rédigea jusqu'en 1897.

Il est membre de la Chambre des Communes depuis 1892.

M. Sam Hughes est méthodiste. En 1872, il épousa Mlle Caroline J., fille de feu le major Preston, de Vancouver, décédée. En 1875, il épousa en secondes noces Mlle Mary-E., fille de H.-W. Burke, ex-député de Durham-Ouest.

L'HON. F. COCHRANE.

Ministre des Chemins de Fer.

L'hon. M. Francis Cochrane naquit à Clarenceville, comté de Missisquoi, Québec, le 18 novembre 1852. Il est le fils de Robert Cochrane et de Ann Hunter. Il a reçu son éducation à l'école séparée de Saint-Thomas, Qué. Il habita longtemps Sudbury, Ont., où il a encore des intérêts importants. Il fut élu pour la première fois à la Législature par acclamation, à l'élection partielle du comté de Nipissing-Est, le 30 mai 1905; il fut réélu à l'élection générale de 1908, dans la circonscription nouvellement créée de Sudbury. Nommé ministre des Terres et des Mines d'Ontario le 30 mai 1905, il devint par la suite chef du département actuellement appelé Terres, Forêts et Mines.

L'HON. W.-J. ROCHE, M. D.

Secrétaire d'Etat.

L'honorable docteur William-James Roche est de descendance irlandaise. Il naquit le 30 novembre 1859 à Clandeboye, Ont. Il fit ses études à l'école publique de Lucan, Ont., et au High School de London. Il suivit ensuite les cours de médecine du Trinity College de Toronto et prit ses degrés à l'Université Western, à London, où il fut le premier gradué en médecine de l'institution, en 1883. En juin de la même année, il alla s'établir à Minnedosa, Manitoba, où il exerça sa profession. Il fut le représentant territorial du Conseil Médical du Manitoba, de 1885 à 1901. Après avoir été candidat malheureux à la Législature du Manitoba en 1892, il fut élu à la Chambre des Communes pour le comté de Marquette, aux élections générales de 1896, puis réélu en 1900, 1904, 1908 et 1911. Il remplissait les fonctions de "whip" conservateur pour l'Ouest depuis 1901. Il appartient à l'église d'Angleterre. En juillet 1883, il épousait Mlle Annie E., fille de feu Wm. Coohue, de Toronto

L'HON. E.-G.-H. PERLEY.

Ministre sans Portefeuille.

L'hon. George-Halsey Perley est né en 1857, à Labana, N.-H., du mariage de William-Godhue Perley et de Mabel-E.-T. Stevens. Il reçut son éducation aux écoles d'Ottawa et de Concord, N.-H., puis à l'Université Harvard. En 1884. il épousa Mlle Annie Hespeler Bowlby. M. Perley est marchand de bois, il est aussi directeur et vice-président du Canada Atlantic Ry., directeur de la Banque d'Ottawa, ex-président du Club Rideau et du club golf d'Ottawa. Il fut président du fonds de secours aux incendiés de Hull en 1900. Il fut défait dans le comté de Russell aux élections fédérales de 1900, puis dans Argenteuil à l'élection partielle de 1902; mais il fut élu dans ce dernier comté en 1904, 1908 et 1911. Il appartient à l'église anglicane.

L'HON. A.-E. KEMP.

Ministre sans Portefeuille.

L'hon. Albert-Edouard Kemp, manufacturier, est né à Clarenceville, Qué., le 11 août 1858, du mariage de Robert Kemp et de Sarah A. Kemp. En 1879, il épousa Mlle Wilson, de Montréal. Il reçut son éducation à Clarenceville et à l'Académie de Lacolle. Il fut président de l'Association des Manufacturiers Canadiens et du Board of Trade de Toronto. Elu à la Chambre des Communes en 1900 et 1904, il fut défait en 1908 et réélu le 21 septembre dernier.

L'HON. J.-A. LOUGHEED.

Ministre sans Portefeuille.

L'hon. James-A. Lougheed naquit à Brampton, Ont., le 1er septembre 1854, mais il résida jusqu'en 1882 à Toronto où il exerça la profession d'avocat. Il habite Calgary depuis 1883. Il fut fait conseil du Roi par la gouvernement du Canada et appelé au sénat en 1889. Quand sir Mackenzie Bowell abandonna la direction du parti conservateur au sénat en 1907, le sénateur fut choisi pour lui succéder et il a continué à agir comme tel depuis cette date.

ET TOI?

Quand elle sortit du sermon, Mme Grobert était au paroxysme de la colère noire. Elle releva le col fourré de sa pélerine, s'enfonça la tête dedans jusqu'aux oreilles, toussa pour se donner l'air intéressant, puis s'accrochant au bras de son mari :

—Tu sais ! il est incroyable, ce Père ! traiter des sujets risqués comme celui-là ! C'est à faire tourner la tête des jeunes filles, oh!... et d'une façon pareille! Je n'irai plus à son sermon; j'ai même envie de faire écrire à Monseigneur...

—Je ne comprends pas, fit le mari... il a très bien parlé, le Père, et très convenablement.

—Tu perds la tête, mon ami. Tu trouves que c'est convenable et moral des sermons pareils, où l'on détaille avec affectation les effets des mauvaises lectures ?

—Mais le Père avait grandement raison ! Il a dit que les mauvais livres étaient le poison des familles et qu'une mère, soucieuse de la vertu de sa fille, n'en devrait jamais laisser entrer chez elle. Voilà ce que j'ai compris.

—Oui! mais ce tableau de la vertu qui se perd, des jeunes têtes exaltées par le récit de la mauvaise passion... tu crois, toi, qu'un prêtre a le droit de dire ces choses-là ? Je ne veux plus que Madeleine entende ces horreurs.

—Oh ! le mot est énorme. Je te trouve un peu collet-monté.

—Oui ! c'est ça, collet-monté ! Je m'en doutais. Quand une mère néglige ses enfants, on la traite d'écervelée ; quand elle veut défendre sa vertu on la trouve collet-monté.

—Allons ! allons ! fit Grobert, agacé, ne te fâche pas ! C'est vrai, tu dois avoir raison; il a été peut-être une peu loin, le Père; mais, diable ! ne va pas, pour ça, traiter d'horreur le beau sermon qu'il nous a fait.

Pendant ce petit dialogue à la vinaigrette, Madeleine trottine avec une de ses amies, insouciante et rieuse, sans se douter du grand danger qu'elle vient de courir... au sermon de tout à l'heure.

Elle a treize ans, Madeleine : une charmante petite fille, obéissante, travailleuse, aimable. Elle a bien ses petites manies, mais elle n'a pas, Dieu merci, de ces vilains airs envolés, de ces poses prétentienses de petite femme préoccupée. Elle rit franc, elle parle de même. Ses paroles et ses sourires ont la bonne fraîcheur de la jeunesse.

Par exemple, elle est curieuse, un peu. C'est-à-dire qu'elle aime à se rendre compte de tout.

Un jour, Madeleine—par hasard—se glisse dans le petit boudoir, dont la porte, toujours fermée, garde le mystère impénétrable.

C'est là que sa mère, quelquefois, se retire lorsqu'elle veut être seule.

Là où sont de si belles choses ! Une belle peau de lapin blanc sur le meuble d'acajou, des bibelots dorés et gais qui sourient, tout un étalage de choses splendides qui chatouille l'œil de leurs reflets. Mais la plus belle chose encore, c'est... l'absence de maman.

Et comment, elle, si prudente, a-t-elle pu s'oublier aujourd'hui, laisser à la porte cette clef mystérieuse comme celle du cabinet noir de Barbe-Bleue ?

Au-dedans, toutes les choses semblent murmurer :

—Oh ! la jolie petite fille... entrez mignonne !

Et les fauteuils étendent tout grands leurs bras et en chuchotant :

—Asseyez-vous, Mademoiselle Madeleine, sur notre velours, dans notre belle soie bleue.

Un beau livre, avec des gravures, est ouvert sur la table.

Elle le prend, le feuillette et, soudain, sent la rougeur, cette rougeur divine de la vertu offensée, qui lui monte au visage.

Sans doute, on voit dans ces pages des choses qui ne sont pas dans tous les livres, surtout dans ceux qu'elle a vus, jusqu'à ce jour. C'est vilain, mais c'est curieux et drôle, quand même. Une page splendidement ornée l'arrête. C'est beau, mais ça lui trouble son petit cœur... il y a comme un souffle mauvais qui s'échappe de ce papier fleuri.

Soudain, la mère entre. Effrayée, mécontente, elle prend le livre, et, regardant sa fille d'un air sévère :

—Je t'avais défendu de toucher à mes livres !

Madeleine baisse les yeux, silencieuse.

—Celui-là n'est pas fait pour les petites filles, c'est pour les grandes personnes, et encore... C'est un livre très dangereux.

Alors, la fillette ne peut s'expliquer comment une chose qui salirait les petites âmes ne salisse pas aussi les grandes,

—C'est très mal, continue Mme Grobert, très vexée, de toucher comme cela à de vilaines choses!

Madeleine, alors, très respectueusement, avec un air ingénu, fait d'un naïf étonnement qui ne saisit plus ce qu'on veut dire; Madeleine, les yeux levés sur sa mère, lui dit ce mot, terrible dans sa simplicité :

—Et toi ! petite mère ?

RENE GAELL.

LA DOUAIRIERE.

La bonne dame de la rue aux Près, la douairière de Saint-Yvi, remonte lentement la pente qui conduit à son petit hôtel. Elle va pas à pas, posément, lourdement, car elle est ample de formes et point jeune ni leste, et, de temps en temps, elle s'arrête pour reprendre haleine. Par dessus le mur de la terrasse, les lilas en fleurs, les cytises aux grappes dorées, semblent de loin lui souhaiter la bienvenue; un souffle d'avril épand dans l'air tiède les parfums printaniers. Dans un instant,—pas bien long à venir,—la porte du jardin s'ouvrira, docile à la clé d'aluminium légère et brillante, et, après avoir traversé le parterre où s'étale l'or bruni des giroflées, la douairière s'assiéra dans un confortable fauteuil. Sa vieille Sylvie lui ôtera le beau chapeau, un peu lourd pour une vieille tête, le collet à dentelle, remplacera par de douillettes pantoufles les bottines qui serrent un peu trop les pieds gonflés par la marche, puis dressera une petite table, couverte d'une fine nappe, frangée et brodée, chef-d'œuvre de la petite nièce préférée, et sur cette table déposera une tasse, pleine jusqu'aux bords, de chocolat crémeux, mousseaux, vanillé, accompagné d'une belle rôtie dorée à point.

—Après tout, la vie est bonne, se dit l'excellente vieille dame; et comme il avait raison, le prédicateur de tout à l'heure, quand il disait: "Mesdames, on oublie trop de remercier la Providence pour les bienfaits qu'elle nous accorde!"

Quel digne homme que M. le chanoine Bienassis! Quelle onction dans sa parole, dans ses gestes, dans son regard! On se sent meilleur rien qu'à le voir et à l'écouter! Il a le don de vous remettre bien avec vous-même.

Et la douairière qui, maintenant, a fini de monter la côte et se trouve à deux pas de chez elle, se laisse si complaisamment bercer au charme de ces pensers réconfortants pour l'âme et pour le corps, qu'elle ne prête qu'une oreille distraite au son lugubre du glas qui teinte depuis un moment.

Par les évents du clocher à jours, une profonde vibration s'échappe en note grondante ou plaintive tour à tour. La vieille cathédrale, de sa voix de bronze, annonce à ses enfants que demain l'un d'eux entrera sous ses voûtes, immobile, muet et froid comme le tombeau ouvert pour le recevoir...

Mais Madame de Saint-Yvi n'a point l'esprit à ce côté sombre de l'existence, et, d'un clin d'œil amical, elle sourit à Sylvie qui, là-haut, entre deux buissons d'aubépine rose, guettait la rentrée de sa maîtresse.

Une main se pose sur le bras de la douairière.

Celle-ci se retourne... Une face de vieille mendiante, à la fois effrontée et pateline, est tournée vers elle, et une voix geignarde s'écrie:

—Ah! doux Jésus! ma bonne dame! Que je suis contente de vous voir! On m'avait dit que c'était pour vous qu'on sonnait le glas!... J'étais à dire un *De Profundis* pour votre pauvre âme quand je vous ai aperçue au bas de la montée!...

Madame de Saint-Yvi est devenue toute pâle, un frisson lui a couru par les veines.

Le glas... pour elle... Il sonnera donc pour elle! ce terrible glas dont chaque coup remplit ses oreilles.

Et le nuage qui passe devant ses yeux, pour une minute, s'étend comme un voile sombre entre elle et le ciel bleu et les lilas en fleurs et le petit hôtel, nid confortable de sa paisible vieillesse.

Il faudra donc quitter tout cela! dire adieu aux êtres aimés! à la douceur de vivre...

—Que votre volonté soit faite, ô mon Dieu, balbutient ses lèvres un peu tremblantes, et, tirant de son porte-monnaie une pièce blanche, elle la tend à la mendiante étonnée d'une générosité exceptionnelle.

—Je vous remercie de votre *De Profundis*, ma bonne femme, dit-elle... Mais il est un peu en avance. Priez le bon Dieu pour moi, afin que... il veuille bien me laisser le temps... de me reconnaître...

Et, rapprochant par un geste instinctif ses mains grassouillettes, avec un fervent regard vers la voûte céleste, elle murmure à demi-voix:

A morte subito,
Libera nos, Domine.

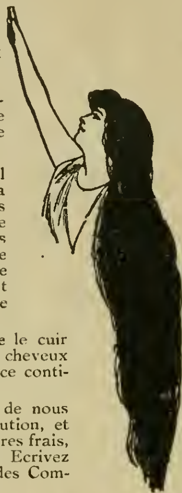
A Versailles, un jour de grandes eaux, un jeune villageois s'adresse à un gommeux, le priant de lui indiquer où il pourrait trouver une place pour s'asseoir.

—Tiens, essence de niais, assieds-toi là-dessus, lui répond celui-ci, en lui allongeant quelque part un coup de pied plutôt désagréable.

Après le jeu des eaux, le villageois vient, passe derrière son bailleur de fonds, et lui donne à son tour un vigoureux coup de botte, en lui disant :

—Merci, Monsieur, je vous rapporte votre chaise.

Morale : Un bienfait n'est jamais perdu.





ECONOMIE DOMESTIQUE.

HYGIENE DE LA TABLE.

A toutes les époques de la vie, l'art de bien manger a occupé une place importante chez les peuples.

Les Grecs de l'époque classique mettaient dans leurs repas une certaine recherche; ils mangeaient à des heures déterminées et chaque repas avait un nom différent. Rien n'égale la splendeur de la table chez les Romains; ils mangeaient couchés, mode déjà connue chez les Grecs. Leurs lits de bois précieux étaient incrustés d'écaille et d'ivoire Les salles peintes à fresque étaient tendues d'étoffes somptueuses, les services, les mets étaient d'une profusion phénoménale.

Tout ce luxe s'évanouit avec l'invasion des barbares, mais dès le IXe siècle, un certain luxe de table réapparaît. Les menus de Louis XIV et de Louis XV sont prodigieux.

Aujourd'hui cette profusion de menus n'a plus de place nulle part, pas même à la table des rois, mais rien n'empêche, à notre époque, que nous n'apportions le plus grand soin dans la confection des plats que nous servons.

Les bonnes coutumes semblent se perdre dans notre beau Canada et parmi elles les traditions de l'art culinaire. Nos mères ne faisaient peut-être pas de cuisine savante, mais avec quel appoint elles savaient faire rôtir une dinde ou quelque autre pièce de viande. Aujourd'hui la jeune fille, la jeune femme dédaignent les travaux domestiques, la cuisine leur semble vulgaire. Elles consacrent tous leurs loisirs à la toilette, aux visites, etc. Bien futiles ces amusements, moins nobles et moins intéressants que les travaux du ménage. Il faudrait réagir contre cet état de choses. Surveiller sa maison et sa table n'est pas une déchéance. Une bonne table composée de mets sains et nutritifs est la base fondamentale de la santé, et je dirai, une des causes du bonheur de la famille. Autour d'une table servie avec élégance et composée de mets bien apprêtés, on cause, on rit. Tout ceci n'est ni prosaïque, ni matérialiste. Faire l'éducation de son palais dérive du même principe que faire l'éducation de ses yeux.

Le problème de l'alimentation mixte, animale et végétarienne, a été envisagé de différentes façons et les raisons fournies par les promoteurs de chacun de ces régimes semblent logiques. Cependant, des trois régimes je crois que le régime mixte est le plus profitable à l'organisme, parce que l'estomac se fatigue d'une alimentation trop uniforme et que pour entretenir l'appétit et assurer le bon fonctionnement de la digestion, il faut varier la nourriture.

Le régime mixte nous fournit tous les matériaux nécessaires à la nutrition en même temps qu'il flatte le goût.

Le régime mixte comprend: les viandes, le poisson, le lait, le pain, les oeufs, les légumes et les fruits.

Les viandes sont très riches en matières nutritives, surtout en albumine et en graisse.

Elles restaurent, par conséquent, puissamment, sous un petit volume, sans charger les voies digestives.

Le lait est un aliment complet chez les malades; sa grande qualité est qu'il constitue l'alimentation la plus antiseptique qui soit connue. Si l'on en croit la statistique le pain fournit à l'homme la moitié des matériaux nutritifs dont il a besoin.

Les légumineuses, représentées surtout par les haricots, les lentilles, les pois constituent l'aliment le plus riche que le règne végétal mette à notre disposition. Ces grains renferment autant et plus d'albumine que la viande.

Viennent ensuite les racines et les tubercules qui comprennent les pommes de terre, les carottes, les navets; ils sont moins riches en matériaux utiles que les légumineuses. Ils renferment moins d'albumine et valent par l'azote qui est la propriété des substances féculentes.

Les herbes et les salades viennent en troisième lieu; elles renferment des acides qui excitent les sécrétions digestives et sont, à cause de cela, une aide puissante et intéressante.

S'ils ne sont pas riches en albumine, les fruits renferment des quantités importantes de matières féculentes et de sucre.

La valeur nutritive des céréales est très grande. Le riz, le froment, l'avoine, l'orge occupent une place considérable dans le groupe des éléments végétaux.

Ce n'est pas le tout de connaître la valeur nutritive des viandes et des légumes, il faut savoir les combiner et les apprêter avec soin. Il y a des viandes qui ne doivent pas être servies avec certains légumes, parce que tous les deux sont riches en mêmes principes. Une ménagère expérimentée et intelligente doit savoir discerner ces choses.

La cuisine envisagée à ce point de vue n'est plus le vulgaire pot-au-feu. Elle peut être une science intéressante.

Que la femme ait des domestiques ou non, elle ne doit jamais négliger la salle à manger. La salle à manger est le domaine de la famille.

Que la mise du couvert soit toujours parfaitement faite, la nappe éclatante de blancheur. Sur le milieu, on posera des fleurs et si on est dans une situation de fortune qui n'en permette pas l'achat journalier, on les remplacera par une plante verte. Et puis, faisons un bout de toilette avant le dîner, quand même nous ne serions qu'en famille.

On raconte qu'un soir, Lucullus, général romain, soupant seul chez lui, son intendant ne lui servit pas comme d'habitude un repas somptueux. Lucullus lui dit alors: "Ne sais-tu pas que Lucullus soupe chez Lucullus?"

Nous ne sommes pas seuls à table, nous avons les nôtres, ne valent-ils pas la peine qu'on fasse des frais pour eux? C'est dans la famille qu'on trouve les véritables amis. Les autres peuvent nous manquer, mais non pas notre mère, notre père, rarement notre frère ou notre soeur.

LES POTAGES.

C'est tout un art que de bien faire un potage et beaucoup de cuisinières habiles ne possèdent pas le "tour de main" nécessaire à sa bonne préparation. Soit qu'elles compliquent trop la confection du mets, soit qu'elles n'y attachent qu'une importance restreinte, réservant leurs talents pour le repas lui-même, il arrive fréquemment que le potage ne répond pas au reste du dîner; pourtant la qualité du potage doit faire présager celle du repas.

Le potage est nécessaire dans un dîner; il prédispose l'estomac à recevoir les mets qui le composent; néanmoins les personnes qui ont peu d'appétit feront bien de n'en prendre qu'une petite quantité.

Les potages constituent une alimentation, pour ainsi dire, indispensable aux enfants, aux vieillards et à toutes les personnes privées de leurs dents. Certains potages doivent être donnés de préférence aux enfants, d'autres aux vieillards et enfin il y a un choix à faire pour les malades et les convalescents. Les préparations les plus simples et les plus naturelles sont d'ailleurs celles qui conviennent le mieux.

Les simples potages ne sont pas aussi communs qu'on le croit, parce qu'un potage au naturel demande, pour être bien fait, une patience, une surveillance et un soin continus dont peu de gens sont capables.

Ce serait une grande erreur de croire qu'il est indispensable d'avoir du bouillon de viande pour faire un bon potage. L'application de l'une ou l'autre des recettes suivantes, simples autant que savoureuses, parmi lesquelles toute maîtresse de maison peut choisir, démontrera le contraire.

SOUPES ET POTAGES.

Soupe aux topinambours.

DETAIL: 1 livre de topinambours, 1 petite tranche de bacon, 1 branche de céleri, 2 cuillerées à table de beurre, 1 feuille de laurier, 2 branches de persil, 1 petit oignon, 1½ pinte de bouillon ou d'eau, 2 tasses de lait, 1 cuillerée à table de farine, sel, poivre.

Laver, brosser, peler les topinambours, les mettre au fur et à mesure dans une terrine d'eau fraîche acidulée afin

qu'ils ne noircissent pas. Hacher l'oignon, le céleri, le persil, le bacon et les topinambours, faire revenir le tout avec le beurre dans une casserole, pendant 10 minutes. Ajouter l'eau ou le bouillon, poivre et sel et laisser cuire doucement durant 1½ heure. Passer la soupe au tamis, remettre cette purée dans la casserole, lui ajouter le lait et la farine délayée dans un peu de lait, cuire de nouveau 10 minutes. Au moment de servir on peut lier ce potage avec un jaune d'œuf étendu de quelques cuillerées de crème. Servir avec des croûtons de pain frits au beurre.

Soupe veloutée aux salsifis.

DETAIL: 1 botte de salsifis, 4 cuillerées à table de beurre, 2 cuillerées à table de farine, 3 tasses de lait, 1 tasse d'eau, 2 jaunes d'œufs, ½ tasse de crème, poivre et sel. Ratisser les salsifis et les jeter au fur et à mesure dans de l'eau acidulée pour éviter qu'ils noircissent. Les mettre ensuite dans une casserole avec 2 cuillerées à table de beurre, assez d'eau pour les couvrir, une pincée de sel et les cuire pendant une heure. Au bout de ce temps les égoutter parfaitement dans une passoire, en ayant soin de conserver leur eau de cuisson et les remettre dans la même casserole avec 2 cuillerées à table de beurre et 2 cuillerées à table de farine. Mélager parfaitement celle-ci avec les salsifis puis les couvrir avec le lait et diluer parfaitement la farine en remuant le tout jusqu'à l'ébullition. Laisser finir de cuire les salsifis pendant 20 minutes et les passer à travers le tamis fin. Recueillir la purée dans une casserole; la mettre à point avec la cuisson précédemment réservée et la porter à l'ébullition sans cesser de la remuer. Au moment de servir mettre les jaunes d'œufs dans la soupière avec la crème, les débattre un moment, verser la soupe dessus petit à petit. Garnir d'une poignée de croûtons frits au beurre et d'une pincée de persil ou de cerfeuil haché fin.

Bouillon d'os.

DETAIL: 3 livres d'os de bœuf, dans le genou, 2 pintes d'eau, 1 petite carotte, 1 petit morceau de navet, 1 branche de thym, 1 branche de marjolaine, 1 branche de persil, 1 poireau, 1 oignon, 4 cuillerées à table de graisse ou de beurre, 2 cuillerées à table de cornstarch ou de sagou, 3 grains de poivre rond, 8 clous de girofle, 1 pointe de muscade, 1 cuillerée à table de ketchup, 1 cuillerée à thé de sel Scier ou couper les os en morceaux. Préparer les légumes, les couper en dés, faire fondre la graisse ou le beurre dans une casserole, y mettre les os et les légumes, faire revenir, ajouter l'eau, les fines herbes et le sel, laisser mijoter 4

heures. Passer au tamis, dégraisser le bouillon, le remettre dans la casserole, lorsqu'il commence à bouillir l'épaissir avec le cornstarch ou le sagou, délayé dans le ketchup. Assaisonner si nécessaire, et servir.

Potage Confetti.

DETAIL: 1 tasse de carotte, ½ tasse de navet, 1 tasse de betteraves, 1 tasse de pommes de terre, 1 oignon, 3 cuillerées à table de beurre, 1 cuillerée à table de farine, 1½ à 2 pintes d'eau. Couper les légumes en fines rondelles, hacher l'oignon, le faire revenir dans le beurre, ajouter les légumes, laisser cuire 5 minutes, saupoudrer de farine, bien mélanger, mouiller avec l'eau chaude, assaisonner et laisser cuire 1½ heure.

Soupe aux poissons.

DETAIL: Des poissons coupés en tranches, 1 gousse d'ail, 1 branche de persil, 2 tomates, 1 feuille de laurier, 3 clous de girofle, 1 branche de thym, 1 pincée d'épices, 1 pincée de safran, 1 oignon, 1 verre de vin blanc, 6 cuillerées à table d'huile d'olive, 2 jaunes d'œufs, 2 pintes d'eau, croûtons de pain, sel, poivre.

Nettoyer les poissons et les couper en tronçons. Mettre dans une casserole, l'oignon, les tomates et les aromates, y déposer les poissons, saupoudrer de sel, poivre, safran, arroser avec l'huile d'olive et le vin blanc, l'eau chaude et laisser cuire 1½ heure. Passer la cuisson à travers la passoire, sur les jaunes d'œufs dans la soupière, servir avec croûtons de pain frits au beurre.

Potage aux pommes de terre.

DETAIL: 6 pommes de terre, 2 oignons, 3 tasses de lait, 2 cuillerées à table de beurre, 4 cuillerées à table de crème, 1 jaune d'œuf, sel, poivre.

Peler les pommes de terre, les couper en morceaux ainsi que les oignons. Mettre 2 cuillerées à table de beurre dans une marmite, lorsque fondu y jeter les pommes de terre et les oignons, les faire revenir, ajouter assez d'eau chaude pour les couvrir et laisser cuire jusqu'à ce que les pommes de terre et les oignons s'écrasent facilement, et que l'eau soit diminuée. Passer cette purée au tamis fin, la remettre dans la marmite avec le lait, faire jeter un bouillon. Dans la soupière mettre le jaune d'œuf, le reste du beurre et la crème, débattre un moment et verser le potage sur cette liaison, assaisonner et servir.

Crème de céleri.

DETAIL: 2 pieds de céleri, 1 petit oignon, 1 pinte de lait, 4 cuillerées à table de farine, 1 jaune d'œuf, 4 cuillerées à table de beurre, poivre, sel, 8 cuillerées à table de crème.

Faire cuire à l'eau bouillante salée 2 pieds de céleri finement coupés, lorsque cuit, ajouter le lait et l'oignon frit au beurre, lorsque le lait est bouillant, épaissir avec la farine délayée dans un peu d'eau, laisser cuire lentement ¼ d'heure. Assaisonner et passer au tamis. Au moment de servir mettre le reste du beurre dans la soupière ainsi que le jaune d'œuf, débattre un moment, verser le potage dessus, petit à petit. Servir aussitôt.

Potage velouté blanc.

Pour six personnes prendre 3 oignons de moyenne grosseur, les couper mince et les mettre dans une casserole avec 2 cuillerées à table de beurre, sur un feu doux, et les faire revenir jusqu'à légère coloration. Retirer alors la casserole hors du feu, y mettre 2 cuillerées à table de farine et mélanger bien le tout. Mouiller avec 2 tasses d'eau bouillante, sel, poivre. Remettre la casserole sur un feu doux et laisser mijoter 20 minutes. Avant de servir passer le liquide, le remettre sur le feu en y ajoutant 2 tasses de lait chaud. Lier le potage avec 1 jaune d'œuf, 2 cuillerées à table de beurre frais et servir, avec des croûtons passés au beurre.

Soupe au cresson.

Cuire avec 4 cuillerées à table de beurre deux assiettes de cresson grossièrement haché, y ajouter 4 cuillerées à table de farine; mélanger, y verser 1½ pinte d'eau chaude, peu à la fois, en remuant avec la cuillère de bois, faire bouillir, ajouter une pincée de sel; laisser cuire doucement pendant 20 minutes, déposer dans une soupière ¾ de tasse de lait ou de crème et 1 jaune d'œuf, débattre un moment, verser une pochée de soupe dans la soupière, remuer, puis verser le tout.

Potage purée à la Bretonne.

DETAIL: 1 livre ou 2¼ tasses de fèves blanches, 4 pintes d'eau froide, 2 tasses de lait, 1 cuillerée à table de sel, 1 oignon piqué de 2 clous de girofle, 1 petite carotte, 1 feuille de laurier, 2 cuillerées à table de beurre, 1 cuillerée à table de sucre, 1 jaune d'œuf, ou quelques cuillerées à table de crème, poivre, croûtons.

Faire tremper les fèves la veille au soir, dans un peu d'eau légèrement salée. Les mettre à l'eau froide, ajouter les légumes, et les assaisonnements lorsque l'eau est bouillante, laisser cuire 3 à 4 heures, passer les fèves au tamis, remettre la purée dans la casserole, ajouter le lait, assaisonner. Donner une minute d'ébullition. Au moment de servir lier le potage avec le jaune d'œuf, servir avec de petits croûtons au beurre.

VIANDES.

Côtelettes de porc frais.

Couper 4 côtelettes de porc, leur ôter l'os de l'échine, les frapper avec le couperet, les parer d'une jolie forme, les assaisonner de sel et une prise de poivre, les mettre dans une poèle dans laquelle on a chauffé 3 cuillerées à table de saindoux, les cuire 8 minutes d'un côté et 8 minutes de l'autre, les dresser sur un plat long et verser dessus une sauce Robert.

Côtelettes de porc frais aux cornichons.

Prendre 4 à 6 côtelettes, les frapper avec le couperet et les assaisonner de poivre et de sel; les fariner des deux côtés. Faire chauffer 4 cuillerées à table de beurre ou graisse dans un petit chaudron en fer, y ranger les côtelettes et les cuire 5 minutes de chaque coté. Quand elles sont colorées, y ajouter à moitié de leur hauteur du bouillon et deux cuillerées à table de bon vinaigre. Cuire à feu doux 30 minutes. Les dresser sur un plat long; mêler à la sauce un peu de caramel liquide, 10 cornichons coupés en lames; goûter pour l'assaisonnement et verser la sauce sur les côtelettes et servir très chaud.

Tête de porc marbrée.

Mettre une tête de porc dans une marmite avec 3 pintes d'eau, ajouter 2 cuillerées à soupe de sel, un bouquet garni, une branche de sauge, 1 branche de thym, 1 feuille de laurier, 2 carottes, un oignon piqué de 3 clous de girofle, douze grains de poivre.

Faire bouillir le liquide, l'écumer et laisser cuire lentement pendant 2 heures. Lorsqu'elle est cuite, enlever la viande et la couper en dés. Oter la peau de la langue, la fendre en deux dans sa longueur, la couper aussi en filets, passer la cuisson au travers de la passoire fine, la remettre dans la marmite ainsi que les filets de viande, bien assaisonner de poivre, sel, clous, canelle, muscade, faire bouillir 8 à 10 minutes. Retirer du feu et remplir de petits bols en grès préalablement passés à l'eau froide; mettre prendre au frais. Servir le lendemain, démouler sur un plat, garnir de persil frais.

Tranches de foie de veau au bacon.

Faire dégorger le foie à l'eau tiède additionnée d'un peu de lait, l'égoutter, l'éponger et le couper en tranches d'un demi pouce d'épaisseur, rouler celles-ci dans la farine et les ranger sur une assiette. D'autre part faire cuire dans

la poèle 6 tranches de bacon, les retirer et les tenir au chaud. Dans la graisse du bacon faire rôtir lentement les tranches de foie. Couvrir la casserole, lorsqu'elles sont cuites, les ranger dans un plat chaud avec les tranches de bacon. Faire la sauce en ajoutant 1 cuillerée à table de farine, 1½ tasse d'eau ou de bouillon, assaisonner de poivre, de sel et verser autour du plat, saupoudrer le dessus de persil haché et servir.

Kulash à la Hongroise.

Couper en petits carrés la valeur d'une livre de bœuf prise dans le filet ou dans la croupe. Mettre dans une casserole en fer 4 cuillerées à table de beurre, le faire fondre, y ajouter le bœuf coupé, le faire revenir et colorer la viande pendant 10 minutes, y mettre un oignon haché, assaisonner de sel et d'une prise de poivre de Cayenne, ajouter 3 cuillerées à table de farine, bien mélanger, puis 2 tasses de bouillon, et laisser cuire doucement 2 heures. Dresser dans un plat profond.

Rognons sautés.

Couper 1 ou 2 rognons de bœuf en petits morceaux ainsi que 2 tranches de lard (¼ de livre). Faire revenir les rognons dans le lard légèrement fondu et 2 cuillerées à table de graisse de rôti, ou de beurre, saupoudrer de 3 cuillerées à table de farine, faire prendre couleur, couvrir de bouillon ou d'eau, ajouter 1 branche de céleri hachée et 2 cuillerées à table de persil haché, et laisser mijoter pendant 2 heures après les avoir assaisonnés de poivre et de sel. Au moment de servir, exprimer le jus d'un citron, bien remuer, verser dans un plat creux, décorer avec quelques branches de persil frais et servir.

Blanquette de veau à la bourgeoise.

DETAIL: 2 livres de tranches de veau, 1 petite tranche de bacon, 1 oignon, 3 tasses de bouillon ou d'eau chaude, 1 cuillerée à table de farine, 1 bouquet garni, 1 ou 2 jaunes d'œufs, sel, poivre, quelques cornichons, jus de citron, 2 cuillerées à table de beurre.

Couper la viande en morceaux. Faire revenir le bacon dans une casserole avec le beurre, ajouter le veau, l'oignon haché fin, ne pas laisser prendre couleur; faire sauter, puis mettre une cuillerée à table de farine, bien mélanger, mouiller avec le bouillon ou l'eau chaude; ajouter le bouquet garni, sel, poivre, et faire cuire à petit feu. Au moment de servir, retirer le bouquet garni, poser la casserole sur le coin du feu et faire une liaison de 1 ou 2 jaunes d'œufs, exprimer le jus d'un citron; s'assurer que ce soit bien assaisonné, et servir avec des cornichons hachés sur le dessus.

POISSONS.

Flétan à la poulette.

DETAIL: 1½ livre de flétan, 4 cuillerées à table de beurre, 1 cuillerée à table de jus de citron, 1 tranche d'oignon, poivre et sel, 3 cuillerées de farine, 1 œuf, 2 cuillerées à table de farine, 2 cuillerées à table de beurre, 1½ tasse de lait, persil et citron. Couper le poisson de manière à avoir 8 filets; faire fondre le beurre, lui ajouter le poivre et le sel, le jus de citron, l'oignon haché fin à l'aide d'une fourchette, y tremper chaque filet, les mettre rôtir au four dans une petite lèchefrite après les avoir saupoudrés de farine. Lorsque cuits, les déposer dans un plat et verser autour une sauce blanche aux œufs faite avec 2 cuillerées à table de beurre, 2 cuillerées à table de farine et le lait, puis le blanc d'œuf cuit dur et coupé en filets. Décorer le plat avec le jaune d'œuf cuit dur et passé au tamis, quelques branches de persil et des rondelles de citron.

Haddock au gratin.

DETAIL: 2 tasses de poisson, 1 branche de céleri,—sauce blanche,—2 cuillerées à table de beurre, 2 cuillerées à table de farine, 1 petit oignon, 1½ tasse de lait, poivre, sel, 1 jaune d'œuf, panure, quelques noisettes de beurre.

Oter les arrêtes du poisson, hacher le céleri, et mêler le poisson et le céleri hachés. Faire la sauce blanche: Mettre le beurre dans une petite casserole, le faire fondre, ajouter l'oignon haché, faire revenir, ajouter la farine, bien mélanger, mouiller avec le lait chaud. Laisser cuire 30 minutes. Assaisonner et lier avec un jaune d'œuf. Beurrer un plat à gratin et y ranger une couche de poisson, couvrir avec une partie de la sauce, puis une nouvelle couche de poisson et de sauce et ainsi de suite jusqu'à ce que le plat soit rempli. Terminer par une couche de sauce, saupoudrer de panure, et quelques noisettes de beurre. Faire gratiner à four chaud un quart d'heure, vingt minutes.

SAUCES.

Sauce à la vanille.

2 cuillerées à table de cornstarch, 1 tasse de sucre, 2 tasses d'eau bouillante, laisser cuire 15 minutes, retirer du feu, ajouter 2 cuillerées à table de beurre et 1 cuillerée à thé d'essence de vanille.

Sauce au citron.

DETAIL: 1 cuillerée à table de cornstarch, ½ tasse de sucre, 1 tasse d'eau bouillante, 1 cuillerée à table de beurre, zeste de citron, jus d'un citron. Mêler les 3 premiers ingrédients et laisser bouillir 15 minutes, puis ajouter le beurre, le jus de citron, et servir.

Sauce Robert.

Mettre dans une petite casserole, 1 oignon haché avec 2 cuillerées à table de beurre, le cuire 3 à 4 minutes, lui joindre 2 cuillerées à table de farine, y verser 1 tasse de bouillon, tourner sur le feu jusqu'à ébullition, retirer la casserole, ôter la graisse de la poèle où on a cuit les côtelettes, y mettre ½ tasse d'eau, au moyen d'une cuillère décrasser la poèle avec cette eau, la verser dans la sauce, ajouter une pincée de sel, une prise de poivre, ainsi qu'une cuillerée à dessert de moutarde de Bordeaux.

Sauce piquante.

Hacher fin un oignon, le mettre dans une casserole, avec une demi tasse de bon vinaigre, faire bouillir et réduire jusqu'à ce qu'il ne reste qu'une cuillère à soupe, ajouter alors 3 cuillerées à table de beurre, laisser fondre, ajouter 3 cuillerées à table de farine, mélanger, verser 2 tasses de bouillon ou d'eau chaude, et 1 cuillerée à thé d'extrait de viande, Govril, cuire 15 minutes. Au moment de servir, ajouter à la sauce 3 ou 4 cornichons coupés en dés, 1 cuillerée à table de câpres et 1 cuillerée à table de persil haché.

MANIERE D'ACCOMMODER LES RESTES.

Pain de viande.

DETAIL: 1 tasse de restes de viande, 2 petites tranches de lard fumé ou de lard salé, 4 pommes de terre, 2 œufs, 1 cuillerée à table de beurre, 2 cuillerées à table de crème ou de bouillon, sel, poivre.

Hacher finement le lard et le faire revenir avec le beurre, ajouter la viande hachée, bien mélanger et retirer du feu. Faire cuire les pommes de terre, les piler et les mêler à la viande, ajouter les œufs légèrement battus, le sel, le poivre, la crème ou le bouillon, bien mélanger le tout. Beurrer un plat à gratin, le saupoudrer de panure, mettre au fond 3 petites bardes de lard très minces, y verser la préparation, couvrir d'un peu de chapelure et de quelques noisettes de beurre, cuire à four chaud 25 à 30 minutes. Servir avec une sauce piquante.

Côtelettes d'agneau à la Portugaise.

DETAIL: ½ livre ou 2 tasses d'agneau haché, 1 tranche de bacon haché, 2 à 3 cuillerées à table de sauce brune, 1 cuillerée à table de persil haché, poivre, sel, 1 petit oignon ou 1 échalotte, 1 jaune d'œuf, 1 œuf entier, 4 à 6 cuillerées à table de farine, panure, friture.

Passer à la machine la viande, agneau et bacon; ajouter la sauce, l'œuf entier, le persil, l'oignon haché fin. Rouler en boulettes, les aplatir avec un couteau, leur donner la forme de côtelettes, les passer dans la farine, puis dans l'œuf et la panure. Les faire dorer dans la grande friture. Garnir un plat avec de la purée de pommes de terre. Ranger les côtelettes à cheval les unes sur les autres; garnir le bout des côtelettes avec un manche de macaroni et une papillotte. Servir avec une sauce tomate ou une sauce piquante.

Croquettes de viande.

DETAIL: 4 cuillerées à table de beurre, 4 cuillerées à table de farine, 2 tasses de bouillon ou lait, ou eau, 2 tasses de restes de viandes, 3 branches de persil, 1 branche de céleri, 1 œuf entier, panure, poivre, sel, friture.

Faire chauffer la friture dans une casserole en fer si on en a. Passer la viande à la machine à hacher. Faire une sauce épaisse avec le beurre, la farine et le lait; c'est-à-dire mettre le beurre dans une petite casserole, ajouter la farine, tourner jusqu'à ce qu'elle soit bien incorporée au beurre, lui ajouter la viande, le persil, le céleri haché, poivre et sel, laisser refroidir, et verser cette préparation sur une planche garnie de chapelure, la rouler en forme de boudin, la diviser en petits bouts, les rouler en boulettes. Battre un œuf dans une assiette, avec une cuillerée à table d'eau froide, à l'aide de deux fourchettes y passer les boulettes de viande, puis dans la chapelure, puis les poser sur une assiette. Lorsque la graisse est chaude, déposer les boulettes dans le panier à friture et les faire dorer de belle couleur. Les égoutter, servir dans un plat chaud, garnir de persil.

LES LEGUMES.

Dans toute cuisine bien combinée, les légumes doivent tenir une grande place, car ils sont nourrissants ou rafraîchissants, quelquefois les deux. Ils apportent de la variété dans l'alimentation et, associés aux viandes, ils constituent le type d'un bon régime alimentaire.

RECETTES.

Lentilles en sauce.

Cuire à l'eau bouillante salée 1 livre de lentilles bien propres et triées; les égoutter, les mettre dans une casserole avec 2 tasses de bouillon; les faire bouillir et lier les lentilles avec 3 cuillerées à table de beurre manié avec 3 cuillerées à table de farine, assaisonner, finir avec une cuillerée de vinaigre et dresser sur un plat rond en saupoudrant les lentilles de deux cuillerées à table de persil haché.

Purée de pommes de terre.

DETAIL: 6 à 8 pommes de terre ou 1 livre. Faire cuire les pommes de terre à l'eau bouillante salée. Lorsqu'elles sont cuites les égoutter, les passer au presse-purée, leur ajouter 3 cuillerées à table de beurre, et une tasse de lait chaud. Mettre la casserole sur le feu, tourner vivement jusqu'à ce que la purée soit bien blanche, et bien lisse. Servir dans un plat creux.

Carottes à la Ménagère.

DETAIL: 2 à 3 grosses carottes, 2 pintes d'eau chaude, 3 cuillerées à table de farine, 3 tasses de bouillon ou l'eau de la cuisson, sel, poivre, 3 cuillerées à table de persil haché. Ratisser les carottes, les couper en rondelles ou en filets, les blanchir à l'eau chaude salée. Quand elles sont tendres les égoutter et réserver l'eau de la cuisson. Pendant ce temps faire un roux blond avec le beurre et la farine, mouiller avec le bouillon des carottes, ou avec du bouillon de viande. Assaisonner et laisser mijoter 10 minutes, ajouter alors les carottes, remuer délicatement, laisser cuire de nouveau 5 à 8 minutes, à petit feu. Servir dans un légumier et saupoudrer de persil frais finement haché.

Gratin de tomates au maigre.

Prendre 2 tasses de mie de pain, deux oignons cuits et coupés en morceaux, sel, poivre, 2 cuillerées à table de beurre, 1 tasse de tomates en conserve, ½ tasse de lait, 1 œuf battu. Mélanger et mettre dans un plat beurré, saupoudrer le dessus de 3 cuillerées à table de mie de pain et de quelques petits morceaux de beurre, et faire gratiner à four chaud 20 minutes.

Aubergines en tranches.

Couper une aubergine en rondelles d'un demi pouce d'épaisseur, les faire blanchir 1 minute, les égoutter, les rafraîchir, les éponger sur un linge, les assaisonner de sel et de poivre. Passer chaque rondelle dans de l'œuf légèrement battu, puis dans de la chapelure, les faire rôtir dans

4 cuillerées à table de beurre dans la poêle 8 minutes d'un côté, 8 minutes de l'autre. Servir sur un plat bien chaud, les saupoudrer d'un peu de persil haché.

Croquettes de panais.

Faire cuire deux ou trois panais jusqu'à ce qu'ils soient tendres, les peler et les passer au presse-purée ou au tamis. Dans un bol, casser 2 œufs, les battre légèrement, y mettre la purée de panais, battre fortement, ajouter 1 cuillerée à table de beurre, 1 cuillerée à thé de sel, ½ tasse de lait, et 3 cuillerées à table de farine. Bien mélanger, il faut que cette pâte soit assez épaisse, à l'aide d'une cuillère en faire tomber de petites boulettes dans la friture chaude, les faire dorer, servir très chaud.

Poireaux braisés.

DETAIL: 6 poireaux, 1 pinte d'eau chaude, 2 tasses de bouillon, 3 cuillerées à table de beurre ou graisse, 1 petit saucisson rouge, 3 petites tranches de lard, poivre, sel.

Laver les poireaux, les faire blanchir à l'eau bouillante salée, pendant 10 minutes, les égoutter et les mettre dans une petite lèchefrite avec le beurre ou la graisse, le bouillon, le saucisson entier, disposer sur le dessus les tranches de lard coupées en filets, assaisonner; faire braiser au four 30 à 40 minutes. Servir sur un plat long garni avec des tranches de saucissons, glacer avec la sauce réduite.

Topinambours au fromage.

Eplucher 8 à 10 topinambours, les couper en tranches et les faire cuire dans l'eau bouillante salée, les égoutter. Beurrer un plat à gratin, y mettre la moitié des tranches, les saupoudrer de fromage râpé, les couvrir avec le restant des topinambours, masquer la surface avec une sauce au lait faite avec 3 cuillerées à table de beurre, 3 cuillerées à table de farine et 1½ tasse de lait et assaisonnée avec sel, poivre, et muscade; saupoudrer le dessus avec du fromage râpé mêlé à de la chapelure, arroser le dessus avec du beurre fondu et faire gratiner à four chaud 10 à 15 minutes.

LA FOI DE JEAN.

Il était pauvre, Jean, mais jamais n'eurent place
Dans son cœur un regret ni le murmure vain;
Bon chrétien, il savait, quelques efforts l'on fasse,
Qu'il nous faut espérer tout du vouloir divin.
Car rien,—c'était sa foi,—sans Dieu ne nous arrive,
Il l'avait, jeune encor, dans le saint livre lu;
Aussi, dans sa misère et bien grande et bien vive,
Toujours il se disait: Ainsi Dieu l'a voulu!

Outre la pauvreté qui poursuivait notre homme,
L'injustice, la haine et le cruel mépris,
Ce qui frappe le cœur: la calomnie, en somme,
Sont des maux dont ses jours encor furent remplis.
Mais Jean, de plus en plus, endurait sans rien dire;
Tout soupir lui semblait pour le moins superflu;
Et rendant bien pour mal, pour l'outrage un sourire,
Toujours il répétait: Ainsi Dieu l'a voulu!

Lorsque la maladie, à son tour, vint lui rendre
Plus à charge la vie et plus lourds ses malheurs,
On ne put, une fois, sur sa lèvre surprendre
Un seul mot qui trahît l'excès de ses douleurs.
Du prêtre dont la voix au courage l'exhorte,
Il étonne le cœur par son air résolu;
Baisant le crucifix qu'à la bouche on lui porte,
Toujours il répétait: Ainsi Dieu l'a voulu!

Voici son dernier jour et sa dernière épreuve:
Il lui faut dire aux siens l'irrévocable adieu!
Mais Jean sut de sa foi donner toute la preuve
Et mourut plein d'espoir en l'amour de son Dieu.
Les anges aussitôt, les anges, sur leurs ailes,
Jusques au trône auguste emportèrent l'élu;
Et Dieu, le couronnant de splendeurs éternelles,
Lui dit avec sourire: Ainsi je l'ai voulu!

V. LAFLEUR.

"Je me recueille, ô mon Dieu, à la fin de ma vie, comme à la fin d'une journée, pour vous apporter les pensées de ma foi, de mon amour.

Les dernières pensées d'un cœur qui nous aime ressemblent aux derniers rayons du jour, plus intenses et plus colorés avant de disparaître.

Vous avez voulu, mon Dieu, que la vie fût belle jusqu'au bout. Faites-moi croître, reverdir, monter comme la plante, qui dresse encore une fois sa tête vers vous avant de donner la graine et mourir."

Mme de Swetchine.

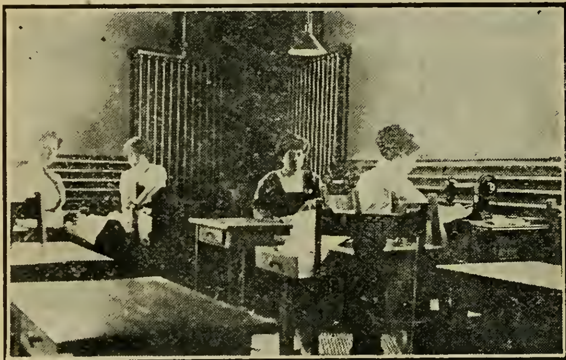
LES ECOLES MENAGERES PROVINCIALES.

14, RUE CHURCH.

Edifice Ecole Technique, Montréal.

Les Ecoles Ménagères Provinciales ont été fondées en 1904 par la section féminine de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, avec le concours d'un Comité de Messieurs pour aider à la partie financière.

Le Gouvernement provincial reconnaissant la haute portée éducatrice et morale que la création de ces écoles apporteraient au pays, a bien voulu leur accorder une subvention annuelle et pourvoir à leur installation dans l'édifice de l'Ecole Technique de Montréal.



Les Ecoles Ménagères Provinciales, incorporées par Acte de la Législature provinciale, en juin 1906, confèrent un Brevet d'Enseignement Ménager aux heureuses candidates ayant suivi le cours normal régulier.

Cours divers:

Les cours se divisent en trois sections:

(A) Cours normal régulier pour la formation de maîtresses ménagères, du 15 septembre au 15 juin.

(B) Cours normal de vacances à l'usage des institutrices, du 8 juillet au 8 août.

(C) Cours publics, du 1er octobre au 30 avril, donnés par des institutrices diplômées des Ecoles Normales de Paris, de Fribourg, Suisse, et de Montréal.

Ces cours se composent des départements suivants: cuisine, coupe et couture, raccommodage, modes, ouvrages d'agrément, économie domestique, blanchissage et repassage. On y enseigne aussi le droit usuel, le jardinage, et la comptabilité ménagère.



SECTION DE LA CUISINE—ÉCOLES MÉNAGÈRES PROVINCIALES.

Les cours d'hygiène et de médecine pratique sont donnés par quelques-uns des savants professeurs agrégés de l'Université Laval.

(D) Le Cours d'Apologétique et d'Instruction Religieuse est sous l'habile direction de M. l'abbé H. Gauthier, P.S.S., aumônier général de l'Institution.

Les personnes qui désirent suivre les cours sont instamment priées de s'inscrire à l'avance.

Envoi de prospectus sur demande.

S'adresser par correspondance

Les Ecoles Ménagères Provinciales,
14, rue Church, Montréal.

Téléphone du Bureau: Est 3706.
Téléphone de la Directrice: Est 4447.

LA SCIENCE DU MENAGE.

De nos jours se manifeste une forte tendance à lancer les jeunes filles dans les études ou les métiers jusqu'ici exclusivement réservés aux hommes. Elles s'aventurent sur des terrains ardus, quelques-unes même atteignent à un degré de perfection peu ordinaire; toutes ont en vue un but vers lequel elles dirigent tous leurs efforts et ce serait une injustice de leur ôter tout mérite.

C'est bien là, en général, l'éducation que reçoivent la plupart de nos jeunes filles.

Qu'y a-t-il à reprocher à cette éducation? N'a-t-on pas pour but de leur procurer de quoi subvenir à leur existence: bon souper, bon gîte, et le reste?

Tout être a le droit, en effet, de vivre, de pourvoir à ses besoins et d'agrémenter, semble-t-il, ses jours par quelque occupation futile. Mais dans la jeune fille, que devons-nous voir? Avant tout, la future mère de famille. Et dans l'éducation toute moderne qu'elle reçoit, on chercherait en vain le moindre détail qui lui rappelle son rôle sublime de femme. Cette éducation est par trop incomplète; il ne faut pas la repousser, car les divers métiers ou les études spéciales peuvent avoir un certain charme, ou présenter de l'utilité dans la vie d'une élite; mais il faut la modifier, cette éducation, en donnant une réelle importance à la science du ménage, la première de toutes les occupations féminines. Rien d'aussi beau que le rôle de ménagère bien envisagé! Mère, épouse, sa vie est faite de dévouement et d'abnégation; elle donne le bonheur physique et moral à ses enfants, à son mari; elle prépare au pays des fils et des filles vaillants et robustes; elle procure au monde des enfants dignes de faire partie de la grande famille humaine. Son existence réclame un oubli de soi de tous les instants, la nuit comme le jour, depuis le moment où commence son rôle d'épouse et de mère jusqu'à sa dernière heure. Son but, son œuvre est d'assurer le bonheur de son entourage. Celle qui a compris ce rôle, qui est guidée vers cet idéal, devient une héroïne dans sa maison, quelque modeste qu'elle soit. Pour avoir su développer avec harmonie toutes ses facultés, elle aura fait sienne la première qualité d'une femme, la **science du ménage** dont dépend la ruine ou la prospérité de la famille.

EXPEDITIF.

Guy (trois ans) aime à la folie sa bonne maman. Or, celle-ci tombe malade.

Désolation de Guy qui s'écrie:

—Je ne sais pas encore écrire, mais je vais téléphoner au petit Jésus pour qu'il guérisse bien vite ma bonne maman.

LE FER A CHEVAL DE MA TANTE JOSEPHINE.

JE n'ai jamais vu autant de jolies filles qu'à Trois-Rivières, mais, d'un autre côté, un si grand nombre de filles à marier. Pourquoi? Je me le demande . Peut-être parce que dans les petites villes on connaît aussi bien les défauts que les qualités d'un chacun. Et cet état de choses remonte très loin, s'il faut en croire l'histoire que me raconta ma tante Joséphine, une après-dînée d'hiver que j'étais assis à ses pieds près de la cheminée où flambaient de grosses bûches.

Ma tante Joséphine avait dû être fort jolie dans l'épanouissement de ses vingt ans, à en juger par ses restes qui sont gravés dans ma mémoire.

Je revois encore sa petite personne gracile, délicieuse comme une figurine de Tanagra, presque perdue dans le grand fauteuil de damas vert. Qu'elle était digne et aimable, avec ses bandeaux de neige et sa coiffe de fine dentelle, ses yeux où perçaient encore, à soixante-dix ans, des échappées de jeunesse, et ses lèvres minces et pâles ensoleillées par un éternel sourire de bonté!

J'étais un favori dans la maison de briques rouges de la rue des Forges, d'où le maître, hélas! était parti depuis des années.

Deux fois la semaine, le jeudi et le dimanche, me soulevant sur la pointe des pieds, je laissais retomber le marteau de fer forgé—une tête de lion à la crinière hérissée qui montrait des crocs formidables. Le plus souvent, c'était la vieille servante, Angélique, qui venait m'ouvrir. Quelquefois, cependant, ma tante, en personne, me faisait l'honneur de m'introduire dans le calme intérieur. A mon entrée, elle m'appliquait un bon gros bec sur les deux joues, puis elle s'informait de ma santé, de mes succès à l'école. Cela fait, elle me poussait une chaise près de la longue table ovale de la salle à manger. Ce geste faisait mon bonheur: les confitures, les gâteaux et la crème n'étaient pas loin. Ah! les délicieuses confitures, les succulents gâteaux de ma tante Joséphine, ils sont inséparables du souvenir de la chère disparue.

Mais, je m'écarte de mon sujet.

Au nombre des objets qui m'étaient familiers mais dont quelques-uns avaient longtemps intrigué ma curiosité, il me faut mentionner un fer à cheval, fer banal, tout rouillé, comme il nous arrive d'en trouver sur notre route.

Celui dont je veux parler occupait la place d'honneur du salon sur une console de marbre. Il était couché sur un coussinet de peluche pourpre et recouvert d'un globe, sur lequel l'œil ne surprenait pas un grain de poussière. On n'eût pas marqué plus de considération pour une couronne dans un musée national.

Après de longues hésitations, je voulus savoir à tout prix. Au risque de m'attirer des réprimandes avec ma question indiscrète, je pris mon courage à deux mains et suppliai ma tante de me raconter l'histoire du fer à cheval.

Voici ce qu'elle me narra.

* * *

Ma tante Joséphine ne s'était jamais senti la vocation de nonne, moins encore de vieille fille. Oh! cet aveu, elle le faisait en toute sincérité. Elle n'allait pas, il est vrai, jusqu'à offrir sa main, mais la réserve et la pudeur sauvegardées, elle en parlait d'abondance à qui voulait l'entendre. Pêcha-t-elle par excès, c'est possible.

La jeune fille. toutefois, comme dans le conte du bon Perrault, ne voyait rien venir, sinon le soleil qui poudroyait, l'herbe qui verdoyait et... en hiver, la neige qui tombait.

Et les années s'ajoutaient aux années. Chaque anniversaire lui faisait dire, avec dépit et mélancolie, que si beaucoup, à Trois-Rivières, sont appelées, peu sont élues.

* * *

Elle avait alors vingt-quatre ans.

Désirable encore avec ses formes charmantes, ses yeux rieurs et d'un bleu caressant, sa peau d'un blanc transparent, son heureux naturel, elle n'en commençait pas moins à désespérer, pleine d'appréhension. Dans un an elle serait cataloguée dans le registre des vieilles filles. Bon gré mal gré, il lui faudrait incliner ce front charmant pour être coiffé par sainte Catherine. En voilà une sainte du paradis qui n'est pas populaire parmi nos belles!

Aujourd'hui ce n'est plus la même chose. Autre temps autres mœurs. A vingt-cinq ans, Mademoiselle vous toise du haut de ses vingt printemps. Si l'homme meurt plus tôt, la femme vieillit plus tard.

* * *

Un soir d'octobre, soir désolé s'il en fût jamais, alors que les feuilles mortes étaient emportées en tourbillons par la pluie et le vent dans le ciel sale, ma tante regagnait le logis, la tête basse.

Elle faisait d'amères réflexions sur l'injustice du sort qui s'acharnait à elle, alors que d'autres moins bien douées voyaient la fortune leur sourire.

Soudain, elle tressaillit. Ses yeux venaient de tomber sur un fer à cheval, en face de la place du Marché.

Pas plus superstitieuse qu'une autre, elle l'était assez pour avoir vu le jour à Trois-Rivières.

Or, ce vieux fer à cheval, c'était une trouvaille, un talisman de bonheur. Elle n'eut donc rien de plus empressé que d'en prendre possession.

Avant de se mettre au lit, elle accrocha son fétiche près du petit bénitier de pierre blanche, dans la chambrette tendue de rose et... continua d'attendre.

* * *

L'automne passa, l'hiver passa, les feuilles recommencèrent à verdoyer, le soleil à poudroyer et ma tante ne voyait rien venir.

* * *

Elle était, ce soir-là, d'une humeur massacrante. C'est que, le lendemain, l'heure fatale allait sonner. La pauvre enfant n'en serait pas un brin moins attirante, moins bonne, moins spirituelle, mais elle aurait atteint le tournant dangereux de la vie où les roses se font de plus en plus rares sous les pas de la jeune fille.

Elle serait une vieille fille. Et si les enfants sont sans pitié pour le grand monde, le grand monde est sans pitié pour les vieilles filles.

Qui de nous, cependant, n'a pas connu de ces femmes séduisantes dont le seul tort est de s'être laissé damer le pion par des cadettes qui ne les valaient pas, loin de là. Et combien de dévouements héroïques et ignorés de la part de celles que l'on est trop souvent enclin à tourner en ridicule.

Ce soir-là donc, ma tante, d'un caractère naturellement doux, donna libre cours à sa colère.

Quand elle vit que tout était fini, que le Prince Charmant si longtemps attendu, si impatiemment désiré ne se présentait pas, elle bondit sur le talisman qu'elle tint en partie responsable de sa guigne, et, par la fenêtre ouverte, le lança rageusement dans la rue:

—Loin d'ici, fer à cheval de malheur! s'écria-t-elle.

Et elle s'écroula sur sa couche, la tête enfouie dans l'oreiller qu'elle mouilla de ses larmes.

* * *

A ce moment précis traversait la rue un monsieur bien mis qui, de goûts pacifiques, avait juré ses grands dieux, lui, de ne jamais prendre femme, n'aimant pas les aventures.

Il avait trente-cinq ans. C'était donc un jeune homme, bien que son crâne fût chauve comme un œuf. Ni beau ni laid, d'une intelligence ordinaire, pas de vices, le cœur sur la main, employé de l'Etat à l'hôtel de la Douane, Arthur Bournival était un parti fort acceptable pour une jeune fille qui ne passe pas son temps à bâtir des châteaux en Espagne dans le pays des romans.

Il arriva donc que, au moment même où le monsieur en question mettait le pied sur le trottoir en bois aux planches disjointes, sa tête vint en collision avec le fer à cheval.

Il ne connaissait rien de l'astronomie, et trouva très déplaisant de commencer l'étude de cette science par les bolides. Il en vit trente-six étoiles.

Fumant de colère, il leva les yeux.

La jeune personne n'avait pas disparu assez tôt.

M. Bournival, armé de la pièce à conviction, frappa à coups redoublés à la porte de la demeure de la jeune fille.

Un gros courtaud vint ouvrir.

Et aussitôt:

—Je veux voir votre fille, clama M. Bournival, en brandissant le fer à cheval.

Le père de ma tante, à la vue de ces traits enflammés, de ce bras armé, en entendant cette voix courroucée, se crut en présence d'un fou furieux.

Il eut peur.

Il allait refermer la porte, quand le jeune homme fit un pas en avant.

—Je veux voir votre fille, répéta-t-il, avec plus d'assurance.

—Et moi, je vous dis que vous ne la verrez pas.

—Et moi, je vous dis que je vais la voir. Je le veux.

Mon grand-oncle s'échauffait. Il cria tout rouge:

—Je vous dis que non. Je voudrais bien savoir qui est maître ici, polisson que vous êtes. En voilà une manière de demander à voir une jeune fille.

—Vous en parlez à votre aise. Ignorez-vous donc que j'ai failli me faire assommer en pleine rue, et par votre fille encore?

Les deux hommes bouillaient, les voix avaient des éclats sonores dans la tranquillité du soir, les piétons s'arrêtaient, faisaient cercle. Là-bas, un gardien de la paix s'amenait d'un pas lent et majestueux.

Attirée par le bruit de ce tapage insolite, la jeune fille parut au haut de l'escalier.

—Papa, dit-elle, fais donc monter M. Bournival; je vais t'expliquer.

Autant pour échapper aux lazzi des curieux que pour obtenir des éclaircissements sur cette affaire, le père se rendit à la demande de sa fille.

Ma tante, qui se savait seule responsable de cette mauvaise aventure, voulut se faire pardonner. Aussi se montra-t-elle des plus aimable. Elle avait séché ses larmes et un sourire plein d'aménité arquait gentiment ses lèvres. C'était le soleil après la pluie.

Elle prit elle-même le chapeau et la canne des mains de M. Bournival, et le pria de daigner prendre le fauteuil qu'elle lui avança.

Comment tant de grâce et d'empressement n'auraient-ils pas désarmé le plus intraitable?

Ce fut donc d'un ton radouci que le jeune homme commença:

—Je venais de quitter un ami et traversais la rue, quand tout à coup...

—Inutile de continuer, interrompit ma tante. J'ai d'humbles excuses à présenter à M. Bournival, et j'espère qu'il voudra bien ne pas trop m'en vouloir de mon étourderie.

Le jeune homme s'inclina.

—Je n'y pense déjà plus, fit-il, avec une galanterie parfaite.

Ma tante, tout de même, raconta comment cela s'était passé.- Naturellement, sa pudeur lui interdit d'entrer dans les détails et d'expliquer la cause de son ressentiment.

—Enfin, s'enquit M. Beaulieu, peu satisfait des explications de sa fille, tout cela est bel et bon. Mais, je voudrais bien savoir quelle mouche t'avait piquée pour risquer, à propos de rien, de tuer les passants.

—C'est que, répondit ma tante en rougissant jusqu'à la racine de ses cheveux blonds, c'est que... c'est difficile à dire.

M. Beaulieu devenait d'une ténacité désespérante.

—Admettons que ce soit difficile, donne-nous une raison, néanmoins. En voulais-tu à ce monsieur?

—Pas plus à lui qu'aux autres, répondit-elle les yeux sur la pointe de ses souliers.

—Alors?

La jeune fille s'impatienta.

—Je vous raconterai cela à vous seul. Je ne puis toujours pas mettre les étrangers au courant de mes affaires intimes.

M. Bournival, de plus en plus empressé, à mesure que le dialogue se poursuivait, intervint:

—Je vous en prie, Monsieur Beaulieu, vous me feriez plaisir en ne parlant plus de cet incident qui n'a pas la moindre importance.

Cependant, quinze jours plus tard, c'est de son propre mouvement que la jeune fille avoua à M. Beaulieu le motif secret de son courroux.

Faut-il ajouter que le soir de l'incident sans importance, M. Bournival n'était rentré que tard dans sa chambre vide de célibataire.

Et s'il s'était attardé chez ma tante, ce n'était certainement pas pour les beaux yeux de mon grand-oncle qui était ennuyeux comme une pluie du mois des morts.

—Et va dire, mon petit, conclut ma tante, qui fut très heureuse en ménage, que les vieux fers à cheval ne portent pas chance!

RODOLPHE GIRARD.

COMMENT ON GAGNE DE L'ARGENT.

L'Epargne.

Franklin, dans sa "Science du Bonhomme Richard", d'autres depuis, écrivains et économistes, l'ont maintes fois écrit et prouvé: l'homme qui gagne neuf mille francs par an et qui fait dix mille francs de dépenses est plus pauvre que celui qui gagne cinq mille francs et n'en dépense que quatre mille. L'un s'endette et court à la ruine, l'autre ramasse et va vers l'aisance. "La grande règle de la sagesse est de toujours établir ses dépenses au-dessous de ses ressources. Ce n'est pas seulement une conduite prudente pour soi-même, c'est un devoir social."

"Qui ne sait pas épargner à mesure qu'il gagne, mourra sans laisser un sou, après avoir eu toute sa vie le nez collé sur son ouvrage. "Plus la cuisine est grasse, plus le testament est maigre", dit le bonhomme Richard. Bien des fortunes se dissipent en même temps qu'on les gagne, depuis que les femmes ont négligé la quenouille et le tricot pour la table à thé; depuis que les hommes ont quitté la hache et le marteau pour le punch. Si vous voulez être riche, n'apprenez pas seulement comment on gagne, sachez aussi comment on doit dépenser.

Savoir attendre, ne jamais se hâter.

Ecoutez le précepte qui dit: "Hâte-toi lentement". Habituez-vous à ne précipiter aucun acte, même le plus insignifiant. Habillez-vous, mangez, écrivez, travaillez, sans brusquerie, posément, paisiblement; refrénez les mouvements d'impétuosité qui naissent en vous, que vos mains ne tremblent jamais d'impatience et ne pensez pas à entamer une nouvelle chose avant que ne soit terminée celle qui vous occupe.

Dites-vous à haute voix et sur un ton impératif si cela est nécessaire, car l'audition d'une idée augmente sa force, dites: "Je veux accomplir cet acte sans précipitation", ou: "Je ne suis pas pressé, j'ai le temps de faire ceci". "Je ne me hâterai pas, faisons ce travail lentement", etc... à la longue, vous accomplirez tous vos actes tranquillement; l'habitude une fois ancrée ne vous quittera plus.

Si vous suivez la formule: un temps pour chaque chose et chaque chose en son temps, vous agirez bien et vous verrez que l'action modérée mais soutenue est toujours le meilleur moyen d'arriver promptement.

Tels sont les principes essentiels qui permettent de faire fortune, parce que le temps, la confiance, l'effort, l'épargne et le calme, habilement employés, se convertissent toujours en argent

L'Art de bien vendre.

Vendez quand il le faut les marchandises qu'il faut.

Evitez des gros stocks qui immobilisent votre capital et peuvent subir une dépréciation par suite d'un séjour prolongé en magasin.

La politesse du vendeur attire l'argent de l'acheteur.

Les petites ventes font les grandes affaires.

N'encombrez pas votre étalage. Quand les articles sont empilés ou confondus, aucun d'eux n'attire l'attention du passant.

Soyez artiste, assortissez les couleurs, variez les tons, que vos vitrines soient une exposition permanente de bon goût, devant laquelle l'œil s'arrêtera avec complaisance.

Marchandise désirée est à moitié vendue. Tenter est le rôle du vendeur.

Placez au premier plan les marchandises d'un prix peu élevé, afin que le client s'arrête et voit dans votre offre l'occasion d'une petite dépense.

Peut-être qu'une fois entré, son choix se portera sur un objet plus cher.

N'oubliez pas que les choses ont une influence sur l'esprit et que c'est faire de la psychologie appliquée que de bien présenter sa marchandise.

N'économisez pas trop la lumière. Un magasin mal éclairé produit une impression défavorable.

Ne laissez jamais la poussière envahir vos vitrines. Une lampe de trois francs, nickelée, nette, brillante, fait meilleur effet et se vendra mieux qu'une lampe en bronze de trente francs couverte de poussière.

Usez mais n'abusez pas des annonces libellées comme suit: Rabais considérable, soldes de fin de saison, occasions extraordinaires, etc. Le client s'imagine toujours que l'occasion sera plus extraordinaire qu'elle ne l'est réellement, d'où déception. Décevoir le client est un mauvais procédé qui laisse des traces et l'éloigne de votre maison.

Ecrivez vos lettres, clairement et lisiblement, sur du papier de choix, qui ne soit pas encombré de vignettes ni d'énumérations interminables.

Ne laissez jamais une lettre sans réponse.

Maximes du commerçant.

Tout commerçant est obligé de grandir son nom par l'intégrité et la bonne foi.

Rien ne prolonge la vie et n'augmente les affaires comme de se coucher et de se lever de bonne heure.

Celui qui fait ses affaires par amour du travail et non pas par force en retirera un bon fruit.

Le travail n'est pas une punition pour l'homme, mais sa récompense, son plaisir et sa gloire.

Celui qui veille aux intérêts de ses clients veille également sur les siens.

Les articles d'une même sorte doivent s'acheter dans une seule maison.

On se souvient plus longtemps de la qualité d'un article que du prix qu'il a été payé.

Celui qui laisse une bonne affaire pour en chercher une meilleure fait un échange mauvais.

Il faut se faire connaître.

La réclame est aussi nécessaire pour le bon fonctionnement d'une maison de commerce que l'huile dans les rouages d'une machine.

Leroy-Beaulieu.

Le commerçant qui ne fait pas de réclame abandonne volontairement la vente à ceux de ses concurrents qui en font.

Henri Avenel.

Quand faut-il cesser la publicité?

A cette question bien naturelle, les plus importants clients de publicité d'un journal anglais qui la leur avait posée lui-même, vont vous répondre à ma place; voici ce qu'ils disent:

''Quand il n'y aura plus ni nouvelles naissances, ni gens n'ayant jamais entendu parler de vous;

''Quand le monde entier sera convaincu que vos produits sont meilleurs et vos prix plus bas que ceux de tous vos concurrents;

''Quand la publicité sera la cause unique de votre ruine;

''Quand vous nierez ce que pensent de la publicité les gens qui lui doivent leurs plus grands succès;

''Quand des concurrents plus jeunes et nouveaux ne s'en serviront plus pour dire au public qu'ils peuvent faire pour lui beaucoup mieux que vous;

''Quand vous voudrez n'en faire qu'à votre tête et échouer plutôt que d'écouter les avis et de réussir;

''Le moment de faire de la publicité, c'est toujours''.

L'ENCENSOIR.

Dans les chemins creux brodés de saules, s'avançait, lente et majestueuse, la longue procession. Juin avait accroché aux arbres des gazouillis d'oiseaux, et des parfums vivants se balançaient à la brise.

Sur la théorie ondulante des femmes enveloppées dans leur voile de tulle et des hommes étroitement serrés dans leur veste de velours noir, pleuvaient, pleuvaient encore les pétales des fleurs détachés de leur tige, et cela donnait l'impression d'une neige rosée sur un tapis de velours blanc taché de noir.

La procession s'avançait toujours lente, majestueuse.

Il y eut tout à coup dans les taillis comme un frisson mystérieux: les jeunes pousses des pêchers éclatèrent, floconneuses et timides, ainsi qu'une salve embaumée. C'est que passait un vieux prêtre abrité sous un dais où venaient se fixer les flèches du soleil, et qui portait dans ses tremblantes mains l'ostensoir de la Fête-Dieu.

Devant lui, s'inclinait un enfant aux mouvements harmonieux et rythmiques qui balançait sans trêve un encensoir d'argent.

Il avait bien huit ans, ce petit Paul, dont la chevelure bouclée moussait dans le rochet à la fine dentelle. Une soutane rouge recouvrait son corps frêle, descendait jusqu'aux pieds, le faisant ainsi ressembler à un cardinal en miniature.

Parfois, il se faisait très mince, croyant être effleuré par des anges aux grandes ailes, aux cheveux d'or comme les siens.

Mais petit Paul, qui d'ordinaire souriait à pleines lèvres, s'en allait, aujourd'hui, grave, songeur, dans les chemins que les aubépines tendaient comme de draps blancs.

On lui avait appris que l'homme est le féal de Dieu, et qu'il doit se courber, humble et tendre, devant son Créateur, son père. Or, petit Paul avait vu, tout à l'heure, au détour d'un sentier, deux mendiants saluer d'un sourire ironique la murmurante procession.

Son âme candide avait été soudain envahie d'une immense tristesse, comme si un manteau de glace était tombé sur elle. Il y avait donc des créatures qui n'aimaient pas Jésus, qui peut-être blasphémaient son nom et sa miséricordieuse Providence?...

—Pauvre bon Dieu, se disait petit Paul, pauvre, pauvre bon Dieu! Etre méconnu et détesté des hommes en faveur desquels il était mort pourtant cloué sur une croix, ce devait être dur au divin Maître.

S'il l'avait pu, petit Paul aurait pris dans ses mains mignonnes le cœur de l'humanité tout entière, pour le faire brûler, ainsi qu'un encensoir, devant la rayonnante hostie.

—Comment faire, songeait-il encore, afin de compenser la froideur et l'ingratitude de ceux qui ne prient pas?

La procession arrivait devant le reposoir hâtivement dressé près d'un gros chêne, et petit Paul n'avait pas encore trouvé la solution de ce pieux problème.

Bientôt, une clochette tinta, claire et sonore, la foule prosternée devint muette. Petit Paul s'inclina très bas devant ce tabernacle improvisé, mais il éleva plus encore l'encensoir argenté, afin que "la fumée de son cœur", ainsi qu'il appelait le parfum de l'encens, montât jusqu'aux pieds de Jésus.

Et tandis que tremblait l'hostie dans la main usée du bon prêtre, que la senteur des roses palpitait dans la clarté mourante de ce soir estival, petit Paul eut avec Jésus un rapide colloque. Ce qu'ils se promirent, je ne le sais pas: mais on dit que les lèvres de l'enfant s'entr'ouvrirent pour un sourire extasié, et qu'il y avait dans ses grands yeux comme un morceau de ciel.

Vingt ans plus tard, une procession ondulait encore dans les chemins brodés de saules, un enfant blond faisait monter très haut les bouffées de l'encens; mais, c'était petit Paul qui élevait au-dessus des têtes et des cœurs l'hostie blanche scintillant à travers l'ostensoir, l'ostensoir de la Fête-Dieu.

CONTRE LE MAL DE DENTS.

Qui de nos lecteurs n'a pas été crucifié par ce terrible mal aux dents qui rend incapable de travailler, de dormir, de manger et rend la vie presque insupportable? Ils sont bien rares ceux qui n'ont pas ressenti ces "rages de dents", comme on dit. Il n'est pas toujours facile d'aller chez un chirurgien-dentiste; on redoute même, et pour plus d'une raison, d'y aller. Voici une recette facile, qui, en plusieurs cas, s'est montrée souverainement bienfaisante. C'est par expérience que nous soumettons cette manière facile de se soulager dans la douleur que cause une dent cariée.

On fait chauffer de l'eau jusqu'à ce qu'elle soit en ébullition... On prend un morceau de linge fin qu'on double en plusieurs plis, on trempe ce morceau de toile dans l'eau très chaude et on passe doucement avec, à plusieurs reprises, sur la gencive endolorie et on en recouvre même, en l'y maintenant, la gencive et la dent douloureuse. Quand on a répété un certain nombre de fois cette pratique si simple, la douleur doit cesser. Plus on peut supporter de chaleur de cette compresse, sans s'ébouillanter, et plus prompt est le bienfaisant effet. Il n'en coûte rien d'essayer et, en maintes occasions, nous affirmons que cela a soulagé pour longtemps.

LA GUIGNOLEE.

Dans la bonne vieille petite ville de Trois-Rivières, je me remémore que lorsque je n'avais pas deux coudées de haut le terrible Croquemitaine, la farouche Ogrichon, le féroce Bonhomme Sept-Heures et l'impitoyable Quêteux dominaient de leur odieuse toute-puissance mon imagination d'enfant.

Ma mère, perpétuant la tradition commune, ajoutait à tous ces êtres fantastiques les Guignoleux ou plutôt la Guignolée. Mais, si les autres épouvantails avaient droit de cité toute l'année durant, la Guignolée ne faisait, elle, sa redoutable tournée que la veille du jour de l'an, de l'an neuf.

A huit heures précises, le petit monde devait être au lit, les draps tirés sur le menton et la tête enfouie dans les oreillers. Sinon, tout récalcitrant était enlevé dans la hotte de la Guignolée, pour être haché, pilé, mangé comme chair à pâté. Rien qu'à y penser je me souviens des frissons d'antan.

On comprend, à priori, que la perspective de ce festin de cannibale n'avait rien d'attrayant pour nous, et l'heure fatale n'avait pas encore sonné que la marmaille dormait à poings fermés. C'est alors que le bon Santa Claus pouvait dégringoler à son aise dans la cheminée sans être inquiété par nos yeux indiscrets et impatients.

Enfin, je me venge! Cette satanée Guignolée m'a fait tant de mal; elle m'a fait croire tant de fois que mes jours étaient comptés et que j'allais périr dans d'indicibles tourments, que j'ai bien le droit, aujourd'hui, de démasquer toutes ses abominations.

Eh bien, non! la Guignolée ne mange pas les petits enfants; la Guignolée ne prend pas la fille aînée de la maison pour lui torturer les pieds. Elle accepte seulement les aumônes que les braves gens veulent bien lui donner pour que les pauvres aient, eux aussi, des miettes du bonheur du premier jour de l'an nouveau. Et la Guignolée, en reconnaissance du bienfait, ne peut que souhaiter aux fils la force et le courage et aux filles la beauté et la vertu.

La Guignolée, c'est l'ange de la charité qui affronte les rigueurs du froid et de la tempête, oublie, un soir, sa joie, pour se rappeler celle des délaissés de la vie; la Guignolée, c'est la voix de l'Homme qui crie que nous sommes tous frères, et que si les uns se gorgent de bien-être et de douceurs, il n'est pas juste que les autres n'aient que de sordides haillons pour les garantir contre la bise, et rien à se mettre dans le ventre; la Guignolée c'est l'envoyée du Dieu fait homme, du Dieu mendiant qui frappe à la porte des heureux; la Guignolée c'est la philanthropie divinisée; la Gui-

gnolée, c'est, sous le costume d'une étrange mascarade, les êtres les plus enviables du dernier jour de l'année qui s'en va, puisque ceux-là qui, amis de la misère, mettent un sourire où il y avait des larmes, sont vraiment grands.

Que l'on donne largement à ces faux mendiants, à ces volontaires de la besace, à ces cœurs nobles, à ces apôtres de l'aumône qui est, comme dit le poète, sœur de la prière.

RODOLPHE GIRARD.

LE NOMBRE TREIZE.

On parle du chiffre treize, du vendredi, du sel renversé, et autres superstitions.

Il ne faut pas trop rire de ces choses-là, dit gravement Birchanteau. Ainsi, tenez, j'avais un vieil oncle qui, à l'âge de soixante-dix-sept ans, commit l'imprudence d'être d'un dîner où l'on se trouvait treize à table.

—Et il mourut le lendemain?

—Non, mais juste treize après.

On dit qu'il y eut des frissons dans l'auditoire.

LA SOCIETE D'ADMINISTRATION GENREALE,

Incorporée par Acte de la Législature de Québec, le 26 mars 1902,

A été créée dans le but de fournir au public en général le moyen d'administrer ses biens avec expérience, économie et sécurité.

Le nombre de personnes qui ne peuvent s'occuper de leurs propres affaires est innombrable. Les femmes, les enfants mineurs, les personnes malades, celles qui voyagent pour leur plaisir, pour leur santé, ou pour leur commerce sont ou incapables de s'en occuper ou obligées de les négliger.

C'est donc pour répondre à un besoin que LA SOCIETE D'ADMINISTRATION GENERALE a été organisée.

Elle se charge d'administrer les successions et les fidéicommis et en général tous les biens qui lui sont confiés. Elle gère les propriétés, s'occupe des locations, collecte les loyers, voit aux assurances, au paiement des taxes, aux réparations, si nécessaires. Elle s'occupe de la vente et de l'achat des propriétés. Elle s'occupe de remplacer les fonds disponibles de la manière la plus sûre et la plus avantageuse. Elle fait, en un mot, toutes les opérations qui doivent assurer à ses clients avec des revenus réguliers, la conservation et l'augmentation de leur fortune.

Comme exécuteur testamentaire et fidéi-commissaire, LA SOCIETE D'ADMINISTRATION GENERALE est en position de rendre les plus grands services.

En dehors de ces fonctions spéciales, LA SOCIETE D'AD-

MINISTRATION GENERALE agit aussi comme agent financier pour prêts sur hypothèques, sur nantissement de valeurs de Bourse, pour l'émission, l'achat et la vente de débentures municipales, scolaires et industrielles, la collection des



coupons et dividendes, pour prêts aux fabriques d'églises. aux corporations religieuses, etc., se charge de l'achat et de la vente des valeurs. Elle collecte les dividendes, les coupons et se charge de leur transmission.

Elle met ses coffres-forts à la disposition de ses clients et se charge de la garde de titres, valeurs, etc.

TARIF ET REGLEMENTS DES POSTES

Cartes postales.

On ne peut rien attacher à une carte postale, et elle ne doit ni être coupée ni changée aucunement. Une carte postale ayant déjà servi, sur laquelle aura été apposé un timbre de 1 cent, ne sera pas acceptée comme carte postale.

Les cartes postales des Etats-Unis peuvent être mises à la poste au Canada, à destination des Etats-Unis, si elles sont affranchies d'un timbre-poste canadien de 1 cent.

Cartes postales privées.

Des cartes privées affranchies d'un cent peuvent être maintenant transmises par la malle dans la Puissance du Canada et aux Etats-Unis.

Les cartes postales privées, affranchies de 2 cents, peuvent être mises à la poste en Canada adressées à tous pays de l'Union Postale, mais ces cartes ne peuvent excéder la dimension de la carte postale officielle; laquelle ne peut excéder 6 pouces en longueur et 3 5-8 pouces en largeur, ou être moindre de 3 1-4 pouces de long sur 2 1-4 pouces de large.

Communications permises sur le côté de l'adresse des cartes postales illustrées.

En ce qui concerne les cartes postales illustrées au verso de l'adresse, le Département autorise la réserve d'un espace au côté gauche de l'adresse même, pour toute communication désirée.

Cet espace doit être séparé de l'adresse par une ligne verticale, et l'espace pour l'adresse ne doit pas avoir moins de 3 1-4 pouces de longueur sur 1 1-2 pouces de largeur. Il est permis d'appliquer sur le verso et sur la partie gauche du recto, des vignettes ou des photographies, sur papier très mince, à condition qu'elles soient complètement adhérentes à la carte. La grandeur et la qualité des cartes postales sont sujettes aux règlements pour les cartes postales privées.

Le tarif d'affranchissement sur ces cartes est de un cent pour le Canada, le Mexique et les Etats-Unis, et de deux cents pour les autres pays.

"Il faut à l'homme, pour être pleinement heureux, le sens de l'éternité, même dans ses jouissances; car, il est fait pour l'éternité, et c'est pourquoi tout ce qui périt ne peut le satisfaire."

L'abbé Bautain.

MANDATS DE POSTE.

L'émission et le paiement d'un mandat de poste ne sont l'affaire que de quelques instants.

Le tarif de la commission sur les mandas de poste émis en Canada et payables en Canada, Antigua, Barbade, Bahama, Bermudes. Guyane Anglaise, Iles Cayman, Cuba, Dominique (La), Grenade (La), Guam, Hawaï, Montserrat, Nevis, Terre-Neuve, la Zône du Canal Panama, Iles Philippines, Porto-Rico, St-Christophe, (St-Kitts), Ste-Lucie, St-Vincent, Iles Turques, Trinidad, Tobago, Tutuila, (Samoa), Iles Vierges et les Etats-Unis d'Amérique, est comme suit:

S'ils n'excèdent pas $5				3 cents
Au-dessus de	$ 5	et n'excédant pas	$10	6 "
"	10	"	30	10 "
"	30	"	50	15 "
"	50	"	75	25 "
"	75	"	100	30 "

Le tarif de la commission sur les mandats de poste payables dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, dans les possessions britanniques et dans tous les autres pays étrangers pour lesquels des mandats de poste sont émis, excepté ceux ci-haut énumérés, est comme suit:

S'ils n'excèdent pas $5				5 cents
Au-dessus de	$ 5	et n'excédant pas	$10	10 "
"	10	"	20	20 "
"	"	"	30	30 "
"	30	"	40	40 "
"	40	"	50	50 "
"	50	"	60	60 "
"	60	"	70	70 "
"	70	"	80	80 "
"	80	"	90	90 "
"	90	"	100	$1.00 "

Il n'y a pas d'échange de mandats de poste avec l'Espagne.

Les duplicatas de mandats de poste sont donnés gratuitement ainsi que les formules nécessaires pour changements dans les noms des personnes à qui les mandats sont payables ou de l'endroit où ils sont payables.

Un publiciste écrivait naguère: "Chaque jour, le sentiment et le goût du respect s'en vont. On veut jouir vite, on ne sait plus attendre. On tient en dédain les poids morts et les bouches inutiles. On crie partout: Place aux jeunes! Pour si forcée que soit cette boutarde humoristique, toujours est-il qu'elle exprime, en somme, la moyenne des sentiments du jour."

BONS DE POSTE

Le système de bons postaux, établi par le Département des Postes, procure un moyen facile et peu coûteux pour l'envoi de sommes modiques. Les bons de poste sont vendus ou payés à plus de 10,000 bureaux de poste en Canada; ils sont aussi payables aux Etats-Unis.

Taux de Commission:

1 cent sur un bon de	$ 20	2 cents sur un bon de	$ 90
1 "	25	2 "	1 00
1 "	30	2 "	1 50
1 "	40	2 "	2 00
2 cents "	50	2 "	2 50
2 "	60	3 "	3 00
2 "	70	3 "	4 00
2 "	75	3 "	5 00
2 "	80	5 "	10 00

Des soldes de un à neuf cents peuvent être ajoutés à aucune de ces sommes par le moyen de timbres-poste apposés au Bon Postal, si ces sommes sont payables au Canada.

Des timbres-poste ne peuvent être apposés aux bons de poste payables aux Etats-Unis.

Les Bons de Poste canadiens ne sont payables qu'au Canada et aux Etats-Unis.

COLIS POSTAUX.

Des échanges directs de colis postaux sont en opération entre le Canada et les pays mentionnés dans le tableau suivant, le taux et la limite du poids étant ainsi spécifiés dans chaque cas.

	TAUX D'AFFRANCHISSEMENT		Limite du poids.
	Pour la 1ère livre.	Pour chaque livre addition.	
Royame-Uni	12 Cents.	12 Cents.	11 livres.
Barbade	12 "	12 "	11 "
Guyane Anglaise	12 "	12 "	11 "
Grenade	25 "	25 "	7 "
Jamaïque	12 "	12 "	11 "
Isles sous le Vent	12 "	12 "	11 "
Terre-Neuve	12 "	12 "	7 "
Ste-Lucie	12 "	12 "	11 "
St-Vincent	12 "	12 "	11 "
Trinidad	12 "	12 "	11 "
Hong-Kong et Shanghai	16 "	12 "	11 "
Japon	20 "	20 "	7 "
Nouvelle Galles du Sud	24 "	24 "	11 "
New Zealand	24 "	24 "	11 "
Queensland	24 "	24 "	11 "
South Australia	24 "	24 "	11 "
Victoria	24 "	24 "	11 "
Bahamas	12 "	12 "	11 "

La transmission des colis-postaux pour le Brésil est limitée aux trois villes de Rio-de-Janeiro, Pernambuco (Recifé) et Bahia (San Salvador).

Les paquets scellés ne sont plus reçus de, ou envoyés à Hawai, mais les articles de quatrième classe (ouverts à l'inspection) peuvent être envoyés à Hawaï, ainsi qu'à Porto Rico, et aux Iles Philippines; limite du poids, 4 lbs et 6 onces; taux, 1 cent par once.

Une convention conclue entre l'administration des postes du Canada et celle des îles Bahama, pour un échange direct par la poste des colis fermés, est venue en force le 1er juillet 1909.

Le tarif d'affranchissement des colis, pour les îles Bahama, est de douze cents pour chaque livre ou fraction de livre; le maximum de poids est de sept livres et le maximum des dimensions est de deux pieds pour la longueur et un pied pour la largeur ou l'épaisseur.

Depuis le 1er octobre 1909, un échange de colis postaux se fait entre le Canada et le Mexique. Le tarif d'affranchissement est de 12 cents pour chaque livre ou fraction de livre; la limite du poids est de 11 livres; le maximum des dimensions est de deux pieds pour la longueur et un pied pour la largeur ou l'épaisseur.

DEFINITION DES REGLEMENTS

1ère Classe. — Comprend les lettres, les cartes postales, documents légaux ou commerciaux écrits en tout ou en partie, à l'exception de ceux spécialement exemptés, et toute chose du genre d'une lettre ou d'une correspondance écrite. Les lettres, pour Lettres locales, un centin par once ou fraction d'une once; et pour le Canada, les Etats-Unis, la Zône du Canal de l'Isthme de Panama, Porto Rico, Hawaï, Guam, Iles Philippines, Mexico, le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et l'Irlande, doivent être affranchies d'un port de 2 cents par once, et pour tous les autres pays, 5 cents pour la première once et 3 cents pour chaque once ou fraction de chaque once additionnelle.

Un envoi de cette classe insuffisamment affranchi, déposé à la poste et délivré au Canada, est taxé du double de l'insuffisance d'affranchissement.

Les lettres non affranchies sont envoyées en rebut.

Celles qui sont insuffisamment affranchies pour les Etats-Unis ou en venant, sont taxées de l'insuffisance d'affranchissement payable lors de la distribution. Les lettres pour les Etats-Unis doivent être affranchies au moins d'un port de 2 cents.

Les lettres non affranchies pour le Royaume-Uni et autres pays sont passibles d'un port double à leur destination, et du double de l'insuffisance d'affranchissement quand elles ont été insuffisamment affranchies.

Des coupons-réponses, afin de permettre aux envoyeurs de lettres à l'étranger de payer l'affranchissement de la réponse, sont maintenant en vente à 6 cents chacun.

2e classe. — Les journaux d'occasion imprimés et publiés au Canada peuvent être expédiés en ce pays, Terre-Neuve, Etats-Unis et Mexique, au taux de 1 cent par 4 onces; limite de poids: pour le Canada, 5 lbs; les Etats-Unis et le Mexique, 4 lbs. et 6 onces.

Tous les autres journaux sont sujets au taux de 1 cent par 2 onces; affranchissement obligatoire; limite de poids, 4 lbs et 6 onces.

3e Classe. — Objets divers pour le Canada.

1. Paquets de livres. — Port, 1 cent par 2 onces ou fraction de 2 onces; limite de poids, 5 lbs. excepté pour un livre seul, pour lequel la limite est de 10 lbs.

2. Objets divers. — (A) Pamphlets imprimés, circulaires imprimées: port, 1 cent par 2 onces ou fraction de 2 onces.

(B) Les cartes géographiques, lithographies, photographies, dessins et gravures, 1 cent par 2 onces ou fraction de 2 onces.

(C) Graines, boutures, racines et greffes: port, 2 cents pour les premières 4 onces ou fraction de 4 onces, et 1 cent pour chaque 4 onces additionnelles ou fraction de 4 onces.

Circulaires, prix courants, pour être admis au taux de 1 cent par 2 onces, doivent être **entièrement imprimés.** Aucune insertion à l'encre n'est permise, excepté le nom et l'adresse du destinataire, le nom de l'envoyeur et la date de la circulaire.

Les circulaires imprimées de manière à ressembler à la clavigraphie sont admises au taux de 1 cent par 2 onces, lorsque au moins 20 exemplaires conçus dans des termes absolument identiques sont déposés en même temps au bureau de poste. Lorsque des circulaires de ce genre sont jetées à la boîte, elles doivent être attachées ensemble. Ls circulaires au moyen du clavigraphe (typewriter) doivent être affranchies comme lettres.

Les objets divers doivent être enveloppés de manière à être facilement examinés. La limite du poids est de 5 lbs.

3. Les patrons et les échantillons: port, 1 cent par 2 onces ou fraction de 2 onces, limite de poids, 3 lbs; devront être enveloppés avec sûreté et faciles à examiner; pour la farine

et objets de la sorte, on devra se servir de boîtes et de sacs en toile; pour les objets en verre, des boîtes en métal ou en bois.

Les envois de thé comme échantillons ne doivent pas peser au delà de 8 onces, et doivent être des échantillons "bona fide".

Objets de 3e Classe pour les Etats-Unis.

Comprenant les livres: port, 1 cent par 2 onces; mais un affranchissement d'au moins 5 cents est nécessaire pour les papiers légaux ou commerciaux et de 2 cents pour les patrons et échantillons.

La limite de poids pour les patrons et échantillons est de 12 onces, et pour autres objets dans cette classe, de 4 lbs et 6 onces.

4e Classe. — Comprend les articles non passibles de port moins élevé. Le port est d'un cent par once ou par fraction d'once. Limite du poids, 5 lbs pour le Canada, et de 4 lbs et 6 onces pour les Etats-Unis, 2 pieds de longueur et 1 pied de hauteur ou largeur. Les objets qu'on prétend être de la 4e classe doivent être arrangés de manière à ce qu'on puisse facilement s'assurer de leur contenu. Les paquets de 4e classe, comprenant des graines, boutures, racines, greffes, peuvent être expédiés aux Etats-Unis, au taux de 1 cent par once, mais le contenu sera passible d'inspection et de droits de douane aux Etats-Unis.

Les boîtes fermées contenant du poisson, du homard, des légumes, des viandes, etc., dont les étiquettes indiquent clairement le contenu, étant dans les conditions de sûreté voulues, peuvent être transmises en Canada comme objets de 4e classe, mais rien de cacheté ne peut être ainsi transmis aux Etats-Unis. Les liquides, les huiles et les substances grasses peuvent être transmis en Canada et aux Etats-Unis comme objets de 4e classe, quand ils sont déposés dans les conditions de sûreté exigées. Les clichés sont inclus dans cette classe. Un paquet de 4e classe insuffisamment affranchi sera taxé du double du port dû pour le Canada; l'affranchissement doit être complet pour les Etats-Unis.

LISTE DES PRINCIPAUX ARTICLES TRANSMIS PAR LA POSTE AVEC TARIF.	TAUX POUR LE CANADA.	TAUX POUR LES ETATS-UNIS.	TAUX POUR TOUS AUTRES PAYS.
Actes	2 par 1 oz.	1 par 2 oz.*	1 par 2 oz.*
Boutures	(c) 2 par 1er 4 oz.	1 " 1 "	Paquet Poste.
Bulbes	(c) 2 par 1er 4 oz.	1 " 1 "	" "
Calendriers	1 par 2 oz.	1 " 2 "	1 par 2 oz.
Cartes géographiques montées ou non montées	1 " 2 "	1 " 2 "	1 " 2 "
Cartes de Noël	1 " 2 "	1 " 2 "	1 " 2 "
Cartes de Visite	1 " 2 "	1 " 2 "	1 " 2 "
Cartes Postales	1c chaque	1c chaque.	2c chaque.
Cartes Postales, en lots, non adressées	1 par 2 oz.	1 par 2 oz.	1 par 2 oz.
Catalogues	1 " 2 "	1 " 2 "	1 " 2 "

Circulaires imprimées........	1 " 2 "	1 " 2 "	1 " 2 "
(B) Circulaires produites par un procédé mécanique	1 " 2 "	1 " 2 "	1 " 2 "
Clichés (Electrotypes).........	1 " 1 "	1 " 1 "	Paquet Poste
Cotes de Banquiers, Courtiers, imprimées	2 " 1 "	1 " 2 " *	1 par 2 oz. *
Dessins	1 " 2 "	1 " 2 "	1 " 2 "
Documents légaux.	2 " 1 "	1 " 2 " *	1 " 2 " *
Echantillons de Botanique et d'Entomologie	1 " 2 "	(a)1 " 2 "	(a)1 " 2 "
Echantillons.	1 " 2 "	1 " 2 "	1 " 2 "
Exposition (Billets d'Entrée).	1 " 2 "	1 " 2 " *	1 " 2 " *
Epreuves typographiées	1 " 2 "	1 " 2 "	1 " 2 "
Feuilles volantes	1 " 2 "	1 " 2 "	1 " 2 "
Fleurs naturelles	1 " 1 "	1 " 1 "	Paquet Poste.
Formes imprimées (Papeterie)	1 " 2 "	1 " 2 "	1 par 2 oz.
Graines........	(c) 2 par 1er 4 oz.	1 " 1 "	Paquet Poste.
Gravures	1 par 2 oz.	1 " 1 "	1 par 2 oz.
Greffes......	(c) 2 par 1er 4 oz.	1 " 1 "	Paquet Poste.
Huile..	1 par 1 oz.	1 " 1 "	" "
Lettres de Villes	1 " 1 "		
LETTRES	2 " 1 "	2 " 1 "	Voir 1e classe.
" recommandées, 5c additionnels	2 " 1 "	2 " 1 "	
Listes d'Electeurs (imprimées)	1 " 2 "	1 " 2 "	
Listes d'Electeurs écrites ou partiellement écrites.........	1 " 2 "	1 " 2 "	
Lithographies........	1 " 2 "	1 " 2 "	1 par 2 oz.
Liquides.....	1 " 1 "	1 " 1 "	Paquet Poste.
Livrets de Banques..........	2 " 1 "	1 " 2 " *	1 par 2 oz. *
Livrets de Sociétés de Construction, Prêts et Placements	2 " 1 "	1 " 2 " *	1 " 2 " *
Livres imprimés.............	1 " 2 "	1 " 2 "	1 " 2 "
Lorgnons	1 " 1 "	1 " 1 "	Paquet Poste.
Marchandises................	1 " 1 "	1 " 1 "	" "
Manifestes de Douane....	1 " 2 "	1 " 2 "	
Manuscrits de livres ou journaux	1 " 2 "	1 " 2 " *	1 par 2 oz. *
Musique.........	1 " 2 "	1 " 2 "	1 " 2 "
" Livres d'Instruction.	1 " 2 "	1 " 2 "	1 " 2 "
Pamphlets	1 " 2 "	1 " 2 "	1 " 2 "
Papiers de Commerce........	2 " 1 "	1 " 2 " *	1 " 2 " *
Papiers d'Examen	1 " 2 "	1 " 2 " *	1 " 2 " *
Patrons	1 " 2 "	1 " 2 "(a)	1 " 2 "(a)
Plans sans spécifications......	1 " 2 "	1 " 2 "	1 " 2 "
Plans avec spécifications....	2 " 1 "	1 " 2 " *	1 " 2 " *
Publications périodiques. ..	1 " 4 "	(d)1 " 4 "	1 " 2 "
Photographies	1 " 2 "	1 " 2 "	1 " 2 "
Polices d'Assurance	2 " 1 "	1 " 2 " *	1 " 2 " *
Prix courants (imprimés)....	1 " 2 "	1 " 2 "	1 " 2 "
Racines.................	(c) 2 par 1er 4 oz.	1 " 1 "	Paquet Poste.
Rapports de Municipalités....	1 par 2 oz.		
Substances grasses...........	1 " 1 "	1 " 1 "	" "
Testaments....	2 " 1 "	1 " 2 " *	1 par 2
Talons de Livres de reçus....	2 " 1 "	1 " 2 " *	1 " 2 "
Verres Microscopes..........	1 " 1 "	1 " 1 "	Paquet Pos *

(*) Un minimum d'affranchissement de 5c est requis, couvrant ainsi 10 onces.

(a) Un minimum d'affranchissement de 2c est requis, couvrant ainsi 4 onces.

(b) Lorsqu'au moins 20 copies sont mises à chaque fois à la poste.

(c) 1 cent pour chaque quatre onces ou fractions de quatre onces additionnelles.

(d) Les journaux et les publications périodiques publiés au Canada pour la Grande-Bretagne, l'Irlande et les colonies, mentionnés sous le titre des Matières de 2e classe, sont passibles du même port et soumis aux mêmes règlements que ceux pour le Canada.

(A) Papiers de commerce; (B) Livres; (C) Echantillons pour les pays de l'Union Postale.

Les "Papiers de Commerce" comprennent toutes les pièces ou documents, manuscrits écrits ou dessinés en tout ou en partie à la main (excepté les lettres ou communications ayant le caractère d'une correspondance actuelle et personnelle), les pièces de procédure, les actes de tous genres dressés par les officiers publics, les copies ou extraits d'actes sous seing privé, les connaissements, factures ou autres documents d'un caractère mercantile, les différents documents de service des compagnies d'assurance ou autres compagnies publiques, les partitions ou feuilles de musique manuscrites, les manuscrits de livres ou autres œuvres littéraires, et autres papiers de même nature.

Les "Imprimés" comprennent les journaux périodiques, les livres brochés ou reliés, les papiers de musique, les cartes de visite, les cartes-adresse, les épreuves d'imprimerie avec ou sans manuscrits qui s'y rapportent, les gravures, les photographies (sans verre), dessins, plans, cartes géographiques, catalogues, prospectus, annonces, avis et circulaires imprimés, gravés et lithographiés.

(A et B) Limite de poids et de grandeur: 5 lbs pour le Royaume-Uni, 24 pouces de longueur et 12 pouces de hauteur ou largeur, et 4 lbs et 6 onces pour les autres pays de l'Union Postale, 13 pouces de longueur et 18 pouces de hauteur ou largeur. Pour ceux ne faisant pas partie de l'Union Postale, 18 pouces par 18 pouces de largeur et de hauteur.

(C) **Royaume-Uni:** poids, 5 lbs; longueur 2 pieds; épaisseur ou largeur, 1 pied. Limites de pesanteur et grandeur pour les pays de l'Union Postale, 12 onces; longueur 1 pied, largeur 8 pouces, hauteur 4 pouces.

Les paquets de photographies pour l'Italie, pesant au delà de 3 1-2 onces, ne peuvent être expédiés que comme colis postaux.

Quand on a assez de lumières pour s'apercevoir qu'on se trompe et trop de vanité pour en convenir, au lieu de retourner en arrière, on s'enfonce dans ses propres erreurs. C'est la marche et la consolation de l'orgueil.

Chateaubriand.

Objets recommandés.

Tout article expédié par la malle, pour le Canada, les Etats-Unis et les pays de l'Union Postale, peut être enregistré sur paiement de 5 cents en sus du port ordinaire, et l'envoyeur pourra s'assurer un reçu de livraison de l'objet expédié en payant 5 cents en sus de l'enregistrement.

Des objets de toute classe peuvent être recommandés pour le Canada, les Etats-Unis et tout autre endroit de l'Union Postale, et sur paiement d'un droit de 5 cents en sus des 5 cents pour la recommandation, l'envoyeur peut obtenir un avis de réception du destinataire.

Dédommagement pour pertes d'objets recommandés.

(1) En cas de perte, dans le service postal, d'un objet recommandé, déposé à la poste au Canada pour être délivré au Canada, le destinataire, ou à la demande du destinataire, l'expéditeur, a droit à un dédommagement qui, dans nul cas, ne devra excéder vingt-cinq dollars, ou la valeur actuelle de l'objet recommandé perdu, quand la valeur de cet objet est inférieure à vingt-cinq dollars, à condition que nulle autre compensation ou remboursement n'ait été effectué pour cet objet.

(2) Le dédommagement sera payé, pourvu que la perte de l'objet recommandé soit signalée au département dans l'intervalle d'une année à partir de la mise à la poste, sur reçu de déclarations assermentées des personnes intéressées qui, au meilleur de leur connaissance et bonne foi, établiront :—

(*a*) que l'objet recommandé a été perdu dans les malles;
(*b*) que la valeur du contenu était de (montant) ;
(*c*) que l'ayant-droit s'appelle (nom).

(3) Aucun dédommagement n'est accordé pour un objet recommandé qui n'a pas été totalement perdu dans les postes.

(4) Aucun dédommagement n'est accordé pour un objet dont le droit de recommendation n'a pas été acquitté.

Renonce à tes menus plaisirs pour la joie d'assurer le bien-être des tiens.

Plus l'amour envers les parents aura été profond, plus facile sera le passage à l'amour du prochain.

P. Bourget.

BANQUES EN CANADA

No.	Nom de la Banque	Quand fondée	Capital souscrit	Capital versé	Caissier ou gérant général	Bureau principal	Dividende de l'année dernière	Valeur au pair
	QUÉBEC		$					$
1	Banque de Montréal (145)...........	1817	14,400,000	14,400,000	Sir E.-S. Clouston	Montréal.	10 p.100	100
2	" de l'Am. B. du N. (82).......	1836	4,866,666	4,866,666	H. Stikeman......	"	6 "	243
3	" d'Epargne (11)	1846	2,000.000	600,000	P. Lespérance....	"	16p.act'n	120
4	" Molsons (79)...............	1855	4,000,000	4,000,000	Jas. Elliott. ...	"	11 p. 100	100
5	Merchants' Bank of Canada (160)....	1868	6,000,000	6,000,000	E.-F. Hebden.....	"	9 "	100
6	Banque de Québec (31).............	1822	2,500,000	2,500,000	B.-B. Stevenson..	Québec*........	7 "	100
7	" Nationale (67)........	1860	2,000,000	2,000,000	N. Lavoie........	" *........	7 "	100
8	" d'Union du B.-C. (129).......	1866	4,703,200	4,675,200	G.-H. Balfour....	" *........	8 "	100
9	" des Cantons de l'Est (96).....	1859	3,000,000	3,000,000	JamesMacKinnon	Sherbrooke *...	9 "	100
10	" d'Hochelaga (37)	1874	2,500,000	2,500,000	J.-A.Prendergast.	Montréal......	9 "	100
11	" Provinciale du Canada (45)...	1900	1,000,000	1,000,000	T. Bienvenu......	"	5 "	12.50

	ONTARIO							
12	Banque de Toronto (92).............	1855	4,000,000	4,000,000	Thos. F. How....	Toronto *......	10 p. 100	100
13	Canadian Bank of Commerce (232)...	1867	11,561,850	11,183,935	Alex. Laird.......	" *......	9 "	50
14	Banque de Hamilton (133)	1872	2,745,900	2,742,500	J. Turnbull.......	Hamilton.......	10 "	100
15	" Dominion (79).............	1871	4,000,000	4,000,000	C.-A. Bogert....	Toronto *	12 "	100
16	" Standard (101).............	1876	2,000,000	2,000,000	G.-P. Scholfield..	"	12 "	50
17	" d'Ottawa (86).	1874	3,500,000	3,500,000	Goe. Burn........	Ottawa *......	11 "	100
18	" Imperial of Canada (108)...	1875	5,613,600	5,417,291	D. R. Wilkie.....	Toronto *......	11 "	100
19	Trader's Bank of Canada (92)........	1885	4,367,500	4,354,500	S. Strathy........	"	8 "	100
20	Metropolitan Bank of Canada (39)...	....	1,000,000	1,000,000	W.-D. Ross......	"	8 "	100
21	Home Bank of Canada (33)..........	1905	1,357,600	1,269,461	J. Cooper Mason..	"	6 "	100
22	Sterling Bank of Canada (50)........	......	1,000,000	944,864	F.-W. Broughall.	....	5 "	100
	NOUVELLE-ECOSSE							
23	Banque de la Nouvelle-Ecosse (80)....	1832	3,963,600	3,630,570	H.-A. Richardson.	Halifax *.......	16 p. 100	100
24	Royal Bank of Canada (168).........	1888	6,200,000	6,200,000	E.-L. Pease......	" *.......	12 "	100
	NOUVEAU-BRUNSWICK							
25	Banque du Nouveau-Brunswick (28)..	1820	892,200	892,200	R.-B. Kessen.....	St-Jean....	13 p. 100	100
	MANITOBA							
26	Northern Crown Bank (104)...	......	2,207,500	2,207,451	R. Campbell......	Winnipeg......	5 "	100
	SASKATCHEWAN							
27	Weyburn Security Bank (8)..........	1910	602,600	301,300	H. O. Powell.....	Weyburn.......	(nil)	100
	COLOMBIE ANGLAISE							
28	Bank of Vancouver (10)..............	1910	832,900	396,590	A. L. Dewar	Vancouver.....	(nil)	100

NOTA.—Le chiffre entre parenthèses, à la suite du nom d'une banque, indique le nombre d'agences en Canada.
L'astérisque après le nom du bureau principal d'une banque veut dire que cette banque a une agence à Montréal.

REGLEMENTS DES CHEMINS POUR LES AUTOMOBILISTES.

Adoptés par la Société Anti-Automobiliste des Fermiers.

1. En voyant venir un attelage, l'automobiliste devra immédiatement stopper sa machine sur le bord du chemin et la couvrir d'une toile dont la couleur correspondra exactement à celle de la nature.

2. La limite de vitesse sur les routes rurales sera, cette année, tenue secrète; et l'amende pour toute contravention à cet article sera de $10 pour chaque mille dépassant la limite de vitesse légale.

3. A l'approche d'un angle, s'il ne peut commander une libre vue du chemin en avant de lui, l'automobiliste devra stopper à pas moins de 100 verges du dit angle; il devra en plus jouer du cor, sonner une cloche, tirer un coup de revolver, crier et lancer trois bombes,—une toutes les cinq minutes.

4. Les automobiles devront aussi être de la même couleur que la nature, c'est-à-dire qu'elles devront être d'une couleur qui les confonde avec le paysage environnant afin de n'être plus un objet de frayeur. Elles seront vertes le printemps, dorées l'été, rouges l'automne et blanches l'hiver.

5. Les automobiles parcourant les chemins de campagne la nuit devront lancer une fusée rouge à chaque mille, puis attendre dix minutes afin de s'assurer que la route est bien déserte. Elles pourront alors se mettre en marche avec la plus grande prudence, sonnant du cor et lançant des chandelles romaines.

6. Tous les membres de la Société conviennent de consacrer le jour du dimanche à chasser les automobiles, faisant feu sur elles et les huant; à opérer des arrestations et à agir de façon à décourager les promenades en automobile à la campagne ce jour-là.

7. Dans le cas où un cheval refuserait de passer une automobile, l'automobiliste devra démonter sa machine sous le plus court délai possible et en cacher les différentes parties dans l'herbe.

8. Lorsqu'une automobile sera à proximité d'une maison de ferme, si la route est couverte de poussière, elle devra alors ralentir sa course à pas plus d'un mille à l'heure, et le chauffeur sera tenu d'abattre la poussière en face de la maison au moyen d'un arrosoir à main qu'il manœuvrera par-dessus le devant de sa machine.

Pour copie conforme voir le Secrétaire.

.... le 29 février 1911.

"Pour moi, disait M. Legouvé, de l'Académie Française, je ne crains pas de le dire, si j'étais absolument forcé de choisir, pour un enfant, entre savoir prier et savoir lire, je dirais: qu'il sache prier, car prier, c'est lire au plus beau de tous les livres, au front de Celui d'où émane toute lumière. toute justice et toute bonté."

LES DIX COMMANDEMENTS DE L'HYGIENE.

I. Hygiène générale.—Lève-toi tôt, couche-toi tôt, et occupe ta journée;

II. Hygiène respiratoire.—L'eau et le pain entretiennent la vie, mais l'air pur et le soleil sont indispensables à la santé.

III. Hygiène digestive.—La frugalité et la sobriété sont le meilleur élixir de longue vie.

IV. Hygiène de la peau.—La propreté préserve de la rouille; les machines les mieux entretenues font les plus longs services.

V. Hygiène du sommeil.—Assez de repos répare et fortifie; trop de repos amollit et affaiblit;

VI. Hygiène du vêtement.—Se bien vêtir, c'est conserver à son corps, avec la liberté de ses mouvements, sa chaleur nécessaire, le préserver de toute variation brusque de température.

VII. Hygiène de l'habitation.—La maison propre et gaie rend le foyer aimable.

VIII. Hygiène morale.—L'esprit se repose et s'aiguise dans les distractions et l'amusement; mais l'abus mène aux passions, et les passions aux vices.

IX. Hygiène intellectuelle.—La gaieté fait aimer la vie, et l'amour de la vie est la moitié de la santé. Au contraire, la tristesse et le découragement font avancer la vieillesse.

X. Hygiène professionnelle.—Est-ce ton cerveau qui te nourrit? Ne laisse pas ankyloser tes bras et tes jambes. Gagnes-tu ta vie à coups de pioche? N'oublie pas d'orner ton intelligence et d'agrandir ta pensée.

Cour Criminelle

Districts	Chefs-lieux	Termes	Greffiers de la Cour
Arthabaska...	Arthabaska.....	22 octobre chaque année..	P.-H. Côté
Beauce........	St-Joseph........	20 mars..................	Vézina & Ferron
Beauharnois..	Valleyfield......	1er février...............	S.-A. Brodeur
Bedford.	Sweetsburg.....	1er lundi d'octobre........	Léonard & Noyes
Chicoutimi....	Chicoutimi	22 janvier.................	F.-X. Gosselin
Gaspé.......	Percé	15 octobre	Alph. Garneau
	New-Carlisle....	20 janvier	G.-F. Maguire
Iberville.......	St-Jean.........	22 octobre................	Alphonse Morin
Joliette........	Joliette....	15 septembre chaque année	Ducharme & Rivest
Kamouraska..	Fraserville......	5 décembre.........	I.-G. Pelletier
Montmagny...	Montmagny.....	5 avril...............	A.-J.-C. Beaubien
Montréal......	Montréal........	1 mars, 1 juin, 10 sept., 2 nov.	Ulric Lafontaine
Ottawa........	Hull.............	6 mars....................	Grondin & Kearney
Québec........	Québec..........	10 avril et 10 octobre	Pouliot & Chênevert
Richelieu.....	Sorel...........	14 janvier	Cardin & de Grandpré
Rimouski......	Rimouski..	22 mars...................	Letendre & Chamberland
Saguenay.....	Murray-Bay	4 juillet....	J.-A. Martin
St-François...	Sherbrooke......	1er octobre	G.-L. de Lottinville
St-Hyacinthe..	St-Hyacinthe....	19 juin...................	Roy & Beauregard
Terrebonne....	Ste Scholastique	10 janvier.................	Grignon & Fortier
Trois-Rivières.	Trois-Rivières...	1er mars..................	Alfred Désilets

Oui, j'espère, Seigneur, en ta magnificence,
Partout à pleines mains prodiguant l'existence,
Tu n'auras pas borné le nombre de mes jours
A ces jours d'ici-bas, si troublés et si courts.
Je te vois en tous lieux conserver et produire;
Celui qui peut créer dédaigne de détruire.
Témoin de ta puissance et sûr de ta bonté,
J'attends le jour sans fin de l'immortalité.
La mort m'entoure en vain de ses ombres funèbres,
C'est le dernier degré qui m'approche de toi.
C'est le voile qui tombe entre ta face et moi.

Lamartine.

Cour Supérieure

Juges	Salaire	Résidence	Districts
L'hon. F.-X. Lemieux. *cf.*	$8,000		
“ Albert Malouin....	7,000		
“ J.-C. McCorkill ...	7,000	Québec.......	Québec
“ L.-J. Cannon.....	7,000		
“ C.-E. Dorion......	7,000		
“ sir M.-M. Tait, *chef*	8,000		
“ C.-P. Davidson.. .	7,000		
“ Louis Tellier	7,000		
“ J.-S. Archibald ..	7,000		
“ S. Pagnuelo......	7,000		
“ T.-H. Fortin	7,000		
“ John Dunlop......	7,000		
“ Eug. Lafontaine..	7,000		
“ N. Charbonneau...	7,000	Montréal.....	Montréal
“ Ed. Guerin...	7,000		
“ H.-C. St-Pierre....	7,000		
“ Chs-C. de Lorimier.	7,000		
“ J.-E. Robidoux....	7,000		
“ Phil. Demers......	7,000		
“ C. Archer.........	7,000		
“ R.-A.-E. Greenshields	7,000		
“ C. Laurendeau....	7,000		
“ R.-S. Cooke	5,000	Trois-	
“ F.-S. Tourigny...	5,000	Rivières....	Trois-Rivières
“ M. Hutchinson....	5,000		
“ Art. Globensky....	5,000	Sherbrooke ..	St-François
“ H.-C. Pelletier	5,000	Québec.	Beauce et Montmagny
“ J.-M. McDougall..	5,000	Hull...........	Ottawa
“ P.-G. Martineau..	5,000	St-Hyacinthe ..	St-Hyacinthe
“ W.-W. Lynch.....	5,000	Knowlton	Bedford
“ A.-A. Bruneau ...	5,000	Sorel..........	Richelieu
“ Bl. Letellier.	4,500	St-Frs de Beauce....	Saguenay et Chicoutimi
“ Aug. Tessier	4,500	New-Carlisle....	Gaspé
“ L.-R. Roy.........	5,000	Rimouski	Rimouski
“ F.-O. Dugas	5,000	Joliette...	Joliette
“ W. Mercier........	5,000	Valleyfield......	Beauharnois
“ D. Monet.........	5,000	Saint-Jean	Iberville
“ C. Pouliot.........	5,000	Fraserville......	Arthabaska
“ Ernest Cimon.....	5,000	Québec.........	Kamouraska

(Juridiction pour sommes au-dessus de $200)

Il faut être doux et affable envers tout le monde, en tout temps et en tout lieu.

Saint Liguori.

COUR SUPÉRIEURE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICTS	COMTÉS, ETC., Compris dans le district.	CHEFS-LIEUX	TERMES	PROTONOTAIRES	SHÉRIFS
Arthabaska...	Arthabaska, Drummond et Mégantic................	Arthabaska....	Fixés par le juge chaque mois, sauf juillet et août...........	P.-H. Côté.........	P.-L. Tousignant
Beauce.......	Beauce et Dorchester.........	Saint-Joseph.....	16-19 de chaque mois, sauf avril, juillet et août	Vézina & Ferron...	Joseph Poirier
Beauharnois .	Beauharnois, Huntingdon et Châteauguay...............	Valleyfield..	13-20 janv., sept., 10-12 mars, juin, oct., 4-10 avr., mai, déc., 5-10 nov.	S.-A. Brodeur......	J.-B. D'Amour
Bedford	Shefford, Missisquoi et Brome	Sweetsburg.......	le 1er mardi et 3 jrs suiv. et 3me mardi et 2 jrs suiv. de chaque mois, sauf juillet et août.......	Léonard & Noyes...	Chs-S. Cotton
Chicoutimi ...	Chicoutimi et Lac St-Jean....	Chicoutimi	A Chicoutimi, le 2e mardi et les 4 jours jurid. suivants des mois de janv., mars, mai, juin, oct. et déc.; A Roberval, le lundi suivant l'époque fixée pour Chicoutimi, et les 2 jours jurid. suivants des mêmes mois	F.-X. Gosselin......	Edmond Savard
Gaspé......	Gaspé	Percé	28 janvier au 3 février, 1-7 juin et 15-20 octobre	Alph. Garneau.	James-T. Tuzo
	Gaspé et Bonaventure	New-Carlisle....	11-14 janvier, 10-11 juin, 27-30 septembre	G.-F. Maguire .	W.-M. Sheppard
Iberville......	St-Jean, Napierville et Iberville	Saint-Jean	6 premiers jours jurid. des mois de fév., mars, avril, mai, juin, oct., nov., déc., les 6 premiers jours juridiques qui suivent le 14 septembre, samedi excepté......	Alphonse Morin....	Louis Mayrand
Joliette.......	Joliette, l'Assomption, Montcalm et Berthier..........	Joliette..........	du 1er au 7 incl., fév., mars, avril, mai, juin, sept., oct., nov. et déc.. du 7 au 11 incl. de janv.	Ducharme & Rivest	A.-M. Rivard
Kamouraska	Kamouraska et Témiscouata.	Fraserville	le 2e lundi de février, mars, mai, juin, octobre, novembre, décembre et les jours suivants....	L.-G. Pelletier......	P.-Eug. Martin
Montmagny..	Montmagny, l'Islet et Bellechasse.........	Montmagny.....	2-3 de chaque mois, sauf janvier, juillet, août et septembre......	Cléophas Leclerc...	Georges Roy
Montréal.....	Hochelaga, Jacques-Cartier, Laval, Vaudreuil, Soulanges, Laprairie, Chambly et la cité de Montréal...........	Montréal.....	La Cour peut siéger tous les jours jur. de chaque mois, sauf juillet et août; mais les jrs de séances sont fixés par le Juge en Chef..	Alfred Girard....... (L.-D. Gareau, Député-Protonotaire en chef.)	L.-J. Lemieux

Ottawa.	Ottawa..........	Hull	Du 28 au 5 du mois suivant de chaque mois de l'année, sauf juillet et août ; du 28 au 30 juin.	Grondin & Kearney.	C.-M. Wright
Québec.......	Lévis, Lotbinière, Montmorency, Portneuf Québec, Québec ville, et juridiction concurrente sur le comté de Bellechasse avec district de Montmagny, 51-52, Vic., c. 19 ; et sur les paroisses de St-Anselme, Ste-Claire, St-Malachie, St-Léon de Standon, Ste-Hénédine, St-Isidore, St-Bernard, Ste-Marguerite et St-Edouard de Frampton comté de Dorchester. District de Beauce, 52, Vic., c. 28,	Québec......	Sauf les 4 derniers jours juridiques de chaque mois et le samedi, tous les autres jours juridiques des mois de février, mars, avril, mai, juin, octobre et novembre, les jours juridiques suivant le 9 de janvier et septembre, et ceux de décembre précédant le 21.......	L'hon. Amédée Robitaille......	J.-Cléophas Blouin
Richelieu.....	Richelieu, Yamaska et Verchères....................	Sorel	1-11 fév., mars, avril, mai, juin, oct., nov., déc. et 11-16 sept.. .	Cardin & de Grandpré...	P. Guévremont
Rimouski.....	Rimouski	Rimouski	les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de la 2e semaine d'oct. : les lundi, mardi, mercredi et jeudi de la 2e semaine de fév., mars, avril, mai, juin, novembre et décembre....	Letendre et Chamberland.........	Chs D'Anjou
Saguenay	Charlevoix et Saguenay.....	Murray-Bay....	25, 26, 27, 28, 29 de chac. des m. de mars, juin, et 1, 2, 3, 4, 5 des mois de sept. et nov.	J.-A. Martin........	Elie Maltais
St-François ..	Richmond, Wolfe, Compton. Stanstead, les cantons d'Ascot et d'Orford et la cité de Sherbrooke.....	Sherbrooke ..	Les 4 jours suivant le 2e et le 4e lundi de chaque mois....	Genest et Broderick	L'hon. H. Aylmer
St-Hyacinthe.	St-Hyacinthe, Bagot et Rouville................. ...	St-Hyacinthe.	Les 6 jours suiv. les 2 1ers jours juridiques de chaque mois, sauf janvier, juillet, août et sept....	Roy et Beauregard.	Jos.-L. Cormier
Terrebonne...	Terrebonne, Argenteuil et Deux-Montagnes.........	Ste-Scholastique..	Les prem. lundi, mardi et merc. de fév., mars, av., mai, juin, oct. et nov. A St-Jérôme, les 2e mardi de fév., mars, avr., juin oct., nov.; les 4e mardi, merc., jeudi et vend. de fév., mars, avril, juin, sept., oct et nov.........	Grignon et Fortier	T.-W.-R. Lapointe & F.-X Prévost
Trois-Rivières	Maskinongé, Saint-Maurice, Champlain, Nicolet et la cité des Trois-Rivières.........	Trois-Rivières....	16-24 de chaque mois, sauf juil. et août, 16-20 déc., siégera aussi à Nicolet, 10, 11 et 12 janv., mars, juin, sept., oct. et nov..	de Lottinville & Provencher.....	Ch. Dumoulin

COUR SUPREME DU CANADA.

(Siège à Ottawa).

La plus haute cour en Canada est connue sous le nom de Cour Suprême du Canada. Elle exerce aussi une juridiction d'appel dans tous les cas d'élections contestées et peut faire un examen et un rapport sur tout bill privé ou sur toute pétition demandant l'adoption d'un bill privé ou requête. Elle a juridiction dans tous les cas de contestation entre les provinces et la Puissance du Canada et entre les provinces elles-mêmes, à la condition, toutefois, que la Législature adopte un acte accordant telle juridiction.

La Cour Suprême est composée d'un juge en chef et de cinq juges puînés. On peut toujours en appeler de la décision de la Cour Suprême, excepté dans les cas criminels, au comité judiciaire du Conseil privé en Angleterre, la plus haute cour de l'Empire; dans ces cas, les jugements sont toujours décisifs.

L'hon. sir Chs. Fitzpatrick, juge en chef ($10,000).

Juges puînés, ($9,000 chacun).

L'hon. sir L. H. Davies, K.C.M.G	**Régistraire,—**
" John Idington,	E.-R. Cameron, C.R.
" Lyman-P. Duff,	
" Francis-Alex. Anglin.	**Rapporteur,—**
" L.-P. Brodeur.	C.-H. Masters.

JUDICATURE DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

Cour du Banc du Roi.

L'hon. Horace Archambeault, juge en chef, ($8,000).

L'hon. N.-W. Trenholme	Juges puînés, ($7,000).	L'hon. H.-G. Carroll
" J. Lavergne,		
" A.-G. Cross.		" H. Gervais.

COUR DE CIRCUIT DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

District d'Arthabaska. — Siège à Arthabaska, tous les mois au choix du juge, sauf juillet et août. **A Inverness et à Drummondville**, 4 fois par année.

District de Beauce. — Siège à Saint-Joseph de la Beauce, du 20 au 21 de chaque mois, sauf avril, juillet et août. **A Sainte-Hénédine**, le 14 mai et 22 novembre. **A Lambton**, le 23 janvier, juin et septembre. **A Lac Mégantic**, le 25 janvier, juin et septembre.

District de Beauharnois. — Siège à Valleyfield, du 10 au 12 des mois de janvier et septembre; du 8 au 9 mars, juin et octobre; du 1er au 3 avril, mai et décembre; du 2 au 4 novembre. **A Sainte-Martine**, pour le comté de Châteauguay, du 5 au 6 mars, juin et octobre. **A Huntingdon**, pour le comté de Huntingdon, du 1er au 4 mars, juin et octobre.

District de Bedford. — Siège à Sweetsburg, le premier mardi de chacun des dits mois, sauf juillet et août. **A Waterloo,** pour le comté de Shefford, les 26, 27 et 28 janvier, avril, juin et octobre. **A Knowlton,** pour le comté de Brome, les 28 et 29 mars, mai, septembre et décembre. **A Bedford,** pour le comté de Missisquoi, les 26 et 27 février, mai, septembre et novembre. **A Farnham,** pour le comté de Missisquoi, les 29 et 30 janvier, avril, juin et octobre.

District de Chicoutimi. — Siège à Chicoutimi, le 2e mardi de chacun des mois de janvier, mars, mai, juin, octobre et décembre. **A Roberval,** le lundi, suivant l'époque fixée ci-dessus pour Chicoutimi, de chacun des mêmes mois de janvier, mars, mai, juin, octobre et décembre.

District de Gaspé. — Siège à Percé, pour le comté de Gaspé, du 25 au 28 janvier, du 3 au 6 février, du 26 au 31 mai, et du 10 au 15 octobre. **A Sainte-Anne-des-Monts,** du 1er au 8 mars. **A Rivière-au-Renard,** du 16 au 21 juillet, du 18 au 21 septembre. **A Amherst** (Iles de la Magdeleine), du 27 juin au 26 juillet, du 23 août au 1er septembre. **A New-Carlisle,** pour le comté de Bonaventure, du 11 au 14 janvier, du 10 au 14 juin et du 27 au 30 septembre. **A Carleton,** du 12 au 20 février, du 26 au 28 juillet et du 3 au 5 novembre. **A Matapédia,** du 22 au 25 février, du 30 juillet au 1er août et du 8 au 10 novembre.

District d'Iberville. — Siège à Saint-Jean, les 3 jours juridiques, samedis exceptés, qui suivent le 9 de chaque mois, sauf janvier, juillet, août et septembre. Pour le comté d'Iberville, à **Iberville,** le 15 des mois de février, mai et octobre. Pour le comté de Napierville, à **Napierville,** le 17 des mois de février, mai et octobre.

District de Joliette. — Siège à Joliette, chaque année, du huit au dix, inclusivement, des mois de février, mars, avril, mai, juin, septembre, octobre, novembre et décembre, et du douze au treize janvier inclusivement. **A Berthier,** les troisième jeudi et vendredi qui suivent le premier de chaque mois. **A L'Assomption,** les troisième lundi et mardi qui suivent le premier lundi de chaque mois. **A Sainte-Julienne,** pour le comté de Montcalm, le quatrième mardi qui suivra le 1er lundi de chaque mois. Les mois de juillet et août exceptés.

District de Kamouraska. — Siège à Fraserville, les 2e lundi et mardi de janvier, avril et septembre; les 3e lundi et mardi de juin. **A Saint-Jean-Baptiste** (Ile-Verte), du 11 au 13 février, juin et octobre. **A Kamouraska** (village), du 15 au 17 février, juin et octobre.

District de Montmagny. — Siège à Montmagny, les 4 et 5 de chaque mois, sauf janvier, juillet, août et septembre. **A Saint-Raphaël,** pour le comté de Bellechasse, les 1er février, avril et octobre. **A Saint-Jean Port-Joli,** pour le comté de l'Islet, les 6 février, avril et octobre.

District de Montréal. — Siège à Montréal, du 1er au 20 inclusivement de chaque mois, sauf juillet et août.

District d'Ottawa. — Siège à Hull, du 25 au 28 de chaque mois, sauf juillet et août. **A Papineauville**, du 5 au 9 février, du 11 au 15 mai et du 6 au 10 octobre.

District de Québec. — Siège à Québec, sauf les 4 derniers jours juridiques de chaque mois et le samedi, tous les autres jours juridiques des mois de février, mars, avril, mai, juin, octobre et novembre; les jours juridiques suivant le 9 de janvier et septembre, et ceux précédant le 21 de décembre.

District de Richelieu. — Siège à Sorel, du 13 au 15 de février, mars, avril, mai, juin, octobre, novembre et décembre, et du 17 au 19 septembre. **A Verchères**, pour le comté de Verchères, du 11 au 13 janvier, du 17 au 19 février, mars, mai, juin, octobre et novembre, les 20 et 21 septembre. **A Saint-François du Lac**, pour le comté d'Yamaska, les 26 et 27 des mois de février, mars, mai, juin, septembre et octobre.

District de Rimouski. — Siège à Rimouski, les lundi, mardi, mercredi et jeudi de la troisième semaine d'octobre; les vendredi et samedi de la deuxième semaine des mois de février, mars, avril, mai, juin, novembre et décembre. **A Saint-Jérôme de Matane**, du 19 au 21 juin et du 7 au 9 octobre.

District de Saguenay. — Siège à Saint-Etienne de la Malbaie, les trois jours suivant le dernier jour de chacun des termes de la Cour Supérieure.

District de Saint-François. — Siège à Sherbrooke, le 1er mardi et les 2 jours suivants de chaque mois, sauf juillet et août. **A Stanstead**, du 18 au 20 février, juin et octobre. **A Coaticook**, du 22 au 24 février, juin et octobre. **A Danville**, du 21 au 23 janvier, mai et septembre. **A Cookshire**, pour le comté de Compton, le 25 janvier, mai et septembre. **A Richmond**, du 18 au 20 janvier, mai et septembre. **A Ham Sud**, pour le comté de Wolfe, du 15 au 17 février, juin et octobre. **A Lac Mégantic**, le 3 de février, mai et le 15 octobre.

District de Saint-Hyacinthe. — Siège à Saint-Hyacinthe, les 2 premiers jours juridiques de chaque mois, sauf janvier, juillet, août et septembre. **A Marieville**, pour le comté de Rouville, les 25 et 26 de février, avril, juin, octobre et 26 décembre. **A Acton**, pour le comté de Bagot, les 27 et 28 février, avril, juin, octobre et décembre.

District de Terrebonne. — Siège à Sainte-Scholastique, les premiers jeudi et vendredi de février, avril, juin, octobre et novembre. **A Saint-Jérôme**, pour le comté de Terrebonne, les deuxièmes mercredi, jeudi et vendredi de février, mars, avril, juin, octobre et novembre. **A Lachute**, pour le comté d'Argenteuil, le deuxième lundi de février, avril et octobre.

District des Trois-Rivières. — Siège aux Trois-Rivières, du 13 au 15 de chaque mois, sauf janvier, juillet et août. **A Louiseville**, pour le comté de Maskinongé, les 1er et 2 de février, avril, juin, octobre et décembre. **A Nicolet**, pour le comté de Nicolet, les 10 et 11 de février, avril, juin, octobre et décembre. **A Grand'Mère**, pour le comté de Champlain, les 6 et 7 de février, juin et octobre.

Par-dessus toute chose soyez bon; la bonté est ce qui ressemble le plus à Dieu, et ce qui désarme le plus les hommes. Vous en avez des traces dans l'âme, mais ce sont des sillons que l'on ne creuse jamais assez. Vos lèvres et vos yeux ne sont pas encore aussi bienveillants qu'ils pourraient l'être, et aucun art ne peut leur donner ce caractère que la culture intérieure de la bonté. Une pensée aimable et douce à l'égard des autres finit par s'empreindre dans la physionomie, et par lui donner un cachet qui attire tous les cœurs.

Lacordaire.

Vous vous irritez à la plus légère offense qui vous est faite; n'avez-vous pas offensé le Seigneur, et combien de fois, et combien grièvement?

Saint Grégoire de Nysse.

Régistrateurs pour la province de Québec.

COMTÉS.	RÉGISTRATEURS.	BUREAUX.
Argenteuil..	George F. Calder......*	Lachute.
Arthabaska..	M.-J.-A. Poisson.	Arthabaska.
Bagot..	Morel & Bathalon	St-Liboire.
Beauce..	Taschereau & Fauteux..	St-François.
Beauharnois..	J. P. Laplante..	Beauharnois
Bellechasse..	Fortunat Belleau..	St-Michel.
Berthier..	J.-A. Laferrière.. .. ..*	Berthier.
Bonaventure, 1e div..	L.-P. LeBel.. .. ..*	New-Carlisle.
Bonaventure, 2e div..	J.-A. Verge.. .. ..*	Carleton.
Brome..	H.-S. Foster.. .. .. ..*	Knowlton.
Chambly..	J.-T. A. Robert } conj. P.-B. Lamarre }	} Longueuil.
Champlain..	Ferdinand Trudel.. ...*	Ste-Geneviève de Batiscan.
Charlevoix, 1e div...	J.-A. Martin.. .. .. ..*	Malbaie.
Charlevoix, 2e div...	Joseph Gariépy..	Baie St-Paul.
Châteauguay..	Edmour McGown..	Ste-Martine.
Chicoutimi, 1e div.	Thomas Bossé.. .. ...*	Chicoutimi.
Chicoutimi, 2e div.	Napoléon Hudon.. ....*	Hébertville.
Coaticook..	Ostis Shurtleff & Léon Trudeau..	Coaticook.
Compton..	William H. Léonard.. .*	Cookshire.
Deux-Montagnes.. .	Henri Langlois.. .. ...*	Ste-Scholastique
Dorchester..	C. S. Vaillancourt.. ...*	Ste-Hénédine
Drummond..	{ Ls. Adolphe Bernard. { Chs Howard Miller.	Drummondville.
Gaspé..	Joseph X. Lavoie.. ...*	Percé.
Hochelaga et J.-Car..	{ Am. Chauret et G. A. { Lacombe, conj........	Montréal.
Huntingdon..	John G. Bruce.. .. ...*	Huntingdon.
Iberville..	Philibert Contant.. ...*	Iberville.
Iles de la Madeleine.	Edouard Alfr. Brasset.*	Amherst.
Ile d'Orléans.. .. .	F.-X. Lachance.. .. ..*	St-Laurent.
Joliette..	Lavoie & Guilbault, Conj.	Joliette.
Kamouraska..	Paul Dessaint.. .. ....*	Kamouraska.
Labelle..	P. de Varenne.. .. ....*	Papineauville.
Lac Mégantic.. .. .	C.-A. Léger..	Lac Mégantic
Lac Saint-Jean.. ..	Louis Lindsay..	Roberval.
Laprairie..	Lt.-Col. Brosseau.. ...*	Laprairie.
L'Assomption.. .. .	B. Rocher & V. Geoffrion, Conjoints	L'Assomption.
Laval..	P.-A. Longpré.. .. ....*	Ste-Rose.
Lévis..	J. A. Carrier.. .. .. ..*	Lévis.
L'Islet..	A. Gustave Verrault.. ..	St-Jean-Port-Joli.
Lotbinière..	Couture & Augé, conj...*	Ste-Croix.
Maskinongé..	Clovis Caron.. .. .. ..*	Louiseville.
Mégantic..	W.-H. Lambly..	Inverness.
Missisquoi..	E.-F. Curries.. .. .. ..*	Bedford.
Montcalm.	Dr. P.-J.-L. Bissonnette...	Ste-Julienne.
Montmagny..	J.-S. Gendron.. .. ....*	Montmagny.
Montmorency, 1e div.	Herménégilde Dick.....*	Château-Richer.
Montmorency, 2e div.	(Voir Ile d'Orléans).. ..	
Montréal-Est.. .. }	C.-L. Champagne et E. Lalonde, conjoints.. ..	Montréal.

Régistrateurs pour la province de Québec.—Suite.

COMTÉS.	RÉGISTRATEURS.	BUREAUX.
Montréal-Ouest.. ..	J.-P. Cook..	Montréal.
Napierville..	Alex. Richardson.. ...*	Napierville.
Nicolet, Div. No 1..	J.-A. Blondin..	Bécancour.
Nicolet, Div. No 2..	W. Denis..	Nicolet.
Pontiac, Div. No 1..	Walter Rymer..	Havelock.
Pontiac, Div. No 2..	J. Maillard..	Ville-Marie.
Portneuf..	H.-Q. de Saint-Georges *	Cap Santé.
Québec..	Dr Ch.-E. Côté..	Québec.
Richelieu..	Alfred Guèvremont .. .	Sorel.
Richmond..	W.-J. Ewing.. .. ..*	Richmond.
Rimouski, No 1.. ..	Saucier & Bernier.. ...*	Matane.
Rimouski, No 2.. ..	Edouard Letendre.. ...*	Rimouski.
Rouville..	Ste-Marie & Pelletier * Conjoints.	Marieville.
Saguenay..	E. Omer Bouliane.. ...*	Tadoussac.
Shefford..	J.-H. Lefebvre..	Waterloo.
Sherbrooke..	William Henry Lovell *	Sherbrooke.
Soulanges..	Adrien Rouleau.. .. ..*	Coteau-Landing.
Stanstead..	Alf. Nevill Thompson..*	Stanstead Plain.
Ste-Anne-des Monts.	Joseph Thibault..	Ste-Anne des M.
Saint-Hyacinthe.. .	Joseph Nault.. .. ..*	St-Hyacinthe.
Saint-Jean..	Jos. P. Carreau.. .. ..*	Saint-Jean.
Témiscouata..	L.-V. Dumais..	Fraserville.
Terrebonne..	L. de G. Lachaine et J. A. Théberge.. .. .. .. Conjoints.	St-Jérôme.
Trois-Rivières..	R. Kiernan..	Trois-Rivières.
Vaudreuil..	J.-N. Lefebvre..	Vaudreuil.
Verchères..	Dr G. H. Fontaine.. ..	Verchères.
Wolfe..	Oscar Lamoureux.. ...*	Ham-Sud.
Wright..	Dr Ls Duhamel.. .. ..*	Hull.
Yamaska..	Ls M. Blondin et C.-E. Courchène.. .. .. Conjoints.	St-François du Lac.

Inspecteur des Bureaux: L.-P. Duhamel, L'Assomption.

Par proclamations du Lieut.-Gouverneur et publiées dans la "Gazette Officielle" de Québec, les bureaux d'enregistrements qui suivent sont maintenant régis d'après les dispositions de l'Acte de Québec, 57 Victoria, chapitre 41, savoir: — Hochelaga et Jacques-Cartier, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Québec, Saguenay, Ile d'Orléans.

Par proclamation du Lieutenant-Gouverneur publiée dans la "Gazette Officielle" de Québec, en date du 2 juillet 1904, les bureaux d'enregistrement de Hochelaga et Jacques-Cartier, Montréal-Est et Montréal-Ouest, d'après les dispositions de l'Acte de Québec, 4, Edouard VII, chapitre 44, ferment chaque jour, les dimanches et fêtes d'obligation exceptés, à 3 h. p. m.

"L'Association des Régistrateurs de la Province de Québec", fondée en 1884, se compose de 55 Régistrateurs désignés par un astérique (*) au tableau ci-dessus. Ses officiers pour l'année 1909-1910 sont: MM. P. Contant, président; W.-H. Léonard, vice-président; E. Lalonde, secrétaire; A. Chauret, trésorier, J.-P. Carreau, régisseur.

Le but principal de cette association est l'étude des lois sur l'enregistrement, l'esprit de corps et d'uniformité dans la pratique, et par ce moyen, une diminution de 60 p.c. dans le coût des primes d'assurance de garantie, pour chaque membre de cette association seulement.

Voulez-vous être heureux? Soyez bon. Le bonheur, dit Joubert, est de sentir son âme bonne; il n'y en a point d'autre; et celui-là peut exister même dans l'affliction.

Voulez-vous être aimé? Soyez bon. Jamais, dit Lacordaire, je n'ai ressenti d'affection que pour la bonté rendue sensible sur les traits du visage. Tout ce qui ne l'a point me laisse froid, même les têtes où respire le génie; mais le premier homme venu, qui me cause l'impression d'être bon, me touche et me séduit.

Paillettes d'Or.

LOIS DE CHASSE ET DE PECHE POUR LA PROVINCE DE QUEBEC

1 GEORGES V, CHAPITRE 18.

Loi amendant la loi de la chasse de Québec.

(''Sanctionnée le 4 juin 1910'').

SA MAJESTE, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit :

1. L'article 1399 des Statuts refondus, tel qu'édicté par la loi 62 Victoria, chapitre 24, section 1, et amendé par les lois 2 Edouard VII, chapitre 14, section 1; 3 Edouard VII, chapitre 23, section 2, et 6 Edouard VII, chapitre 19, section 2, est de nouveau amendé en en remplaçant le paragraphe 1 par le suivant:

''1. Le castor en tout temps jusqu'au premier novembre 1912 pour la zone No 1, et après cette date, entre le premier jour d'avril et le premier jour de novembre de chaque année.'' (6 Ed. VII, ch. 19, art. 2).

2. L'article 1400 des Statuts refondus, tel qu'édicté par la loi 62 Victoria, chapitre 24, section 1, et amendé par les lois 1 Edouard VII, chapitre 12, section 2; 2 Edouard VII, chapitre 14, section 2; 3 Edouard VII, chapitre 23, section 3, et 6 Edouard VII, chapitre 19, section 3, est de nouveau amendé en insérant, après le mot: ''espèce'', dans la deuxième ligne du paragraphe ''b'', le mot: ''excepté''.

3. L'article 1400a des Statuts refondus, tel qu'édicté par la loi 1 Edouard VII, chapitre 12, section 3, et remplacé par les lois 3 Edouard VII, chapitre 23, section 4, et 6 Edouard VII, chapitre 19, section 4, est de nouveau remplacé par le suivant:

''1400a. Il est défendu d'acheter ou de vendre, d'exposer en vente ou d'avoir en sa possession, avec l'intention de la vendre, aucune perdrix grise ou de savane, avant le premier jour d'octobre 1912.

Toute livraison de telle perdrix faite autrement qu'à titre purement gratuit constitue une vente, et toute acceptation de telle perdrix autrement qu'à titre purement gratuit constitue un achat, dans le sens de cette disposition.

Si une telle perdrix est trouvée en la possession d'un commerçant ou d'une personne vendant ou ayant en sa possession, pour des fins de vente, des denrées ou des produits, la preuve que ce commerçant ou cette personne n'a pas cette perdrix en sa possession avec l'intention de la vendre, est à la charge du commerçant ou de la personne qui l'a en sa possession.

Toute contravention aux dispositions du présent article rend celui qui en est trouvé coupable passible, pour une première infraction, d'une amende de $2.00 au plus, et de $1.00 au moins, par chaque tête de perdrix; pour une deuxième infraction, d'une amende de $10.00 au plus et de $5.00 au moins par chaque tête; pour une troisième infraction, et toute récidive, de la même amende que pour la deuxième infraction, et d'un emprisonnement de trente jours au moins et de trois mois au plus, avec dépens dans tous les cas.'' (6 Ed. VII, ch. 19, art. 4).

4. L'article 1401a des Statuts refondus, tel qu'édicté par la loi '62 Victoria, chapitre 24, section 1, est amendé en y ajoutant l'alinéa suivant:

''Cependant, lorsqu'il s'agit de l'orignal, du caribou et du chevreuil, le propriétaire, possesseur ou fermier, sera tenu de produire, dans les quinze jours qui suivront le jour où il aura chassé, tué, pris ou détruit aucun de ces animaux, une déclaration solennelle au département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, attestant que les susdits animaux causaient ou menaçaient sérieusement de causer des dommages aux biens meubles et immeubles.'' (8 Ed. VII, c. 25, s. 4).

5. L'article suivant est inséré dans les Statuts refondus après l'article 1402c, tel qu'édicté par la loi 6 Edouard VII, chapitre 19, section 8:

''1402d. Les chefs d'exploitation de bois, les entrepreneurs et sous-entrepreneurs de coupe de bois seront tenus responsables de toutes violations de la loi de la chasse concernant l'orignal, le caribou et le chevreuil, commises par les hommes sous leur contrôle.

Cependant, cette responsabilité n'est pas encourue si la personne qui y est assujettie prouve qu'elle n'a pu empêcher les faits reprochés.''

6. L'article 1407 des Statuts refondus, tel qu'édicté par la loi '62 Victoria, chapitre 24, section 1, et remplacé par la loi 6 Edouard VII, chapitre 19, section 12, est de nouveau remplacé par le suivant:

''1407. Toute personne trouvée coupable d'avoir eu ou d'avoir en sa possession, en sa garde, ou sous ses soins, les objets ainsi confisqués ou passibles de l'être, est, dans chaque cas, passible d'une amende de pas moins de vingt-cinq piastres, mais de pas plus de deux cents piastres, pour la première offense; pour la deuxième offense, de pas moins de cinquante et de pas plus de cinq cents piastres et, à défaut de paiment immédiat, d'un emprisonnement de pas moins d'un mois et de pas plus d'un an dans la prison commune du district dans les limites duquel la contravention a eu lieu ou la saisie et la confiscation ont été opérées,—avec dépens dans tous les cas.

Il est disposé de cette amende tel que prescrit par l'article 1410."

7. L'article 1410 des Statuts refondus, tel qu'édicté par la loi 62 Victoria, chapitre 24, section 1, et remplacé par la loi 6 Edouard VII, chapitre 19, section 16, est amendé en y ajoutant l'alinéa suivant:

"Les chefs d'exploitation de bois, les entrepreneurs et sous-entrepreneurs de coupe de bois mentionnés dans l'article 1402d tombent sous le coup de cet article dans la mesure y indiquée."

8. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

LOI DE CHASSE DE QUEBEC

La province de Québec est divisée en deux zônes appelées respectivement Zône No 1 et Zône No 2.

La Zône No 1 comprend toute la province, moins cette partie des comtés de Chicoutimi et de Saguenay qui se trouve à l'est et au nord de la rivière Saguenay.

La Zône No 2 comprend cette partie des comtés de Chicoutimi et de Saguenay, à l'est et au nord de la rivière Saguenay.

DES PROHIBITIONS DANS LA ZONE No 1.

1o Orignal, Caribou et Chevreuil.

"1396. Prohibition de chasser;

1. Le chevreuil et l'orignal;

Il est défendu:

De chasser, tuer ou prendre le chevreuil et l'orignal, entre le premier jour de janvier et le premier jour de septembre de chaque année; sauf dans les comtés d'Ottawa et de Pontiac, où il est défendu de les chasser, tuer ou prendre, entre le premier décembre d'une année et le premier octobre de l'année suivante; (S. R. Q., 1396, § 1; 62 V., c. 24, s. 1; 3 Ed. VII, c. 23, s. 1).

2. Le caribou;

De chasser, tuer ou prendre le caribou, entre le premier jour de février et le premier jour de septembre de chaque année; (S. R. Q., 1396, § 2; 62 V., c. 24, s. 1).

3. Chiens pour chasser l'orignal, etc. Exception;

De se servir de chiens pour chasser, tuer ou prendre l'orignal, le caribou ou le chevreuil; mais il est permis de chasser, tuer ou prendre ainsi le chevreuil (red deer) depuis le vingt octobre jusqu'au premier novembre de chaque année; (S. R. Q., 1396, § 3; 62 V., c. 24, s. 1).

4. Ravages, etc.;

De chasser, tuer ou prendre l'orignal ou le chevreuil dans les "ravages" d'hiver ("yarding") de ces animaux ou en profitant de la croûte de la neige ("crusting"); (S. R. Q., 1396, § 4; 62 V., c. 24, s. 1).

5. Faons;

De chasser, tuer ou prendre, en quelque temps que ce soit, des faons ou broquarts, c'est-à-dire les petits, jusqu'à l'âge d'un an, des animaux mentionnés dans les paragraphes 1 et 2 du présent article; (S. R. Q., 1396, § 5; 62 V., c. 24, s. 1).

6. Femelle de l'orignal;

De chasser, tuer ou prendre en quelque temps que ce soit, la femelle de l'orignal. (S. R. Q., 1396; 52 V., ch. 19, art. 1; 59 V., ch. 20, art. 1; 3 Ed. VII, ch. 23, art. 1; § 6, 62 V., c. 24, s. 1).

"1397. 1. Transport de l'orignal, etc., prohibé.

Il est défendu aux compagnies de chemins de fer, de bateaux à vapeur et autres, ainsi qu'aux rouliers publics, de transporter ou d'avoir en leur possession l'orignal, le caribou, le chevreuil, en tout ou en partie, ou la chair, la tête et la peau verte d'aucun de ces animaux, à moins qu'il n'y soit attaché un coupon ("tag") émis par le département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, autorisant ce transport."

2. Id. après les 15 premiers jours de la prohibition.

Il est défendu aux compagnies de chemins de fer, de bateaux à vapeur et autres, ainsi qu'aux rouliers publics, après les quinze premiers jours de la date de prohibition, de transporter l'orignal, le caribou, le chevreuil, la chair ou la tête, en tout ou en partie, ou la peau verte d'aucun de ces animaux."

3. Exception, si l'orignal, etc., a été pris dans une autre province, etc.

Les paragraphes 1 et 2 du présent article ne s'appliquent pas au transport de l'orignal, du caribou et du chevreuil ou de la chair, en tout ou en partie, ou de la tête et de la peau verte d'aucun de ces animaux, s'il y est attaché un affidavit attestant qu'ils ont été tués ou pris dans une autre province de la puissance du Canada, en conformité des lois de cette province ou dans les Etats-Unis d'Amérique.

4. Paquet, etc., confectionné de manière à indiquer le contenu, etc.

Tout sac, paquet ou coffre, toute boîte ou valise ou tout autre réceptacle servant à transporter le gibier doivent être confectionnés de manière à faire voir leur contenu et la description de leur contenu, et les nom et adresse du propriétaire y doivent être indiqués sur une étiquette à cet effet.

5. **Pénalité.**

Toute compagnie de chemin de fer, de bateaux à vapeur ou autres, ou les rouliers publics ou tout autre personne favorisant, de quelque manière que ce soit, la contravention à cet article, est passible d'une amende de dix piastres au moins et de vingt piastres au plus pour chaque infraction, et des dépens.

6. **Permis de transport peut être accordé par le ministre.**

Néanmoins, il est loisible au ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries d'accorder, en tout temps, des permis de transport lorsqu'il a été prouvé, à sa satisfaction, que l'orignal, le caribou ou le chevreuil ou partie d'iceux, que l'on désire transporter, ont été pris ou tués dans un temps où la chasse en est permise et d'une manière légale.

7. **Honoraire sur ces permis.**

Pour tous permis, ou coupons mentionnés dans le présent article, il peut être exigé un honoraire dont le ministre fixe le montant, suivant les circonstances, mais qui ne doit pas excéder cinq piastres. (S. R. Q., 1397; 6 Ed. VII, ch. 19, s. 1).

"1398. **Nombre des animaux qui peuvent être tués. — Permis autorisant d'en tuer un plus grand nombre. — Proviso.**

Nul ne peut chasser, tuer ou prendre vivants, pendant une saison de chasse, plus d'un orignal, de deux chevreuils et de deux caribous.

Le ministre peut néanmoins, s'il le juge à propos, accorder à toute personne domiciliée dans la province, sur paiement d'un honoraire de cinq piastres, un permis l'autorisant à chasser, tuer ou prendre vivants au plus trois caribous et trois chevreuils additionnels.

Toutefois, le ministre peut dispenser du paiement de l'honoraire ci-dessus tout colon de bonne foi ou tout sauvage, dont la pauvreté lui est démontrée d'une manière satisfaisante, et qui a besoin de ce gibier comme un moyen de subsistance pour lui-même et pour sa famille." (S. R. Q., 1398; 62 V., c. 24, s. 1; 1 Ed. VII, c. 8, s. 15; 59 V., ch. 20, art. 1; 1 Ed. VII, ch. 12, art. 1).

2o Castor, Vison, Loutre, Martre, Pékan, Lièvre, Ours, Rat Musqué, etc.

"1399. **Défense de chasser:**

1. **Le castor;**

Il est défendu de chasser, tuer ou prendre:

Le castor, en aucun temps jusqu'au premier novembre 1912, et après cette date, entre le premier jour d'avril et le premier jour de novembre de chaque année." (S. R. Q., 1399, § 1; 6 Ed. VII, ch. 19, art. 2; 8 Ed. VII, c. 25, s. 1; 1 Geo. V., c. 18, s. 1).

2. Le vison, etc.;

Le vison, la loutre, la martre, le pékan, le renard et le chat sauvage, entre le premier jour d'avril et le premier jour de novembre de chaque année. Cependant, il est permis en tout temps de chasser, tuer ou prendre les variétés de renards connus sous le nom de renards jaunes ou rouges; (S. R. Q., 1399, § 2; 62 V., c. 24, s. 1).

3. Le lièvre, etc.,

Le lièvre, entre le premier jour de février et le premier jour de décembre de chaque année, et l'ours entre le premier jour de juillet et le vingtième jour d'août de chaque année. (S. R. Q., 1399, § 3; 6 Ed. VII, ch. 19, s. 2, § 2).

4. Le rat musqué ;

Le rat musqué en aucun temps de l'année, excepté dans le mois d'avril. (S. R. Q., 1399; § 4; 6 Ed. VII, ch. 19, s. 2, § c).

5. Rapport au ministre par personne faisant le commerce de fourrures ;

"Toute compagnie, société ou personne faisant le commerce de fourrures qui, en vertu de quelqu'une des dispositions de la présente section, a chassé ou fait chasser les animaux à fourrure ou une espèce quelconque des animaux à fourrure mentionnés dans le présent article, est tenue de faire rapport, tous les quinze premiers jours du mois de mai de chaque année, au ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, de la quantité et de l'espèce de ces animaux qu'elle a tués ou achetés, ou mis sur le marché dans la province de Québec." (S. R. Q., 1399; 6 Ed. VII, ch. 19, s. 2, § d).

3o Bécasse, Bécassine, Perdrix, Canard Sauvage, Macreuse, Sarcelle, etc.

"1400. Défense de chasser:

(a) La bécasse, etc.;

Il est défendu:

1. De chasser, tuer ou prendre:

Les bécasses, les bécassines, les pluviers, les courlis, les chevaliers et les maubèches, entre le premier jour de février et le premier jour de septembre de chaque année; les perdrix grises et de savane, entre le quinzième jour de décembre d'une année et le premier jour de septembre de l'année suivante, et les perdrix blanches (ptarmigan) entre le premier jour de février et le premier jour de novembre de chaque année;

(b) Le canard, etc.;

"Les macreuses, les sarcelles ou les canards sauvages d'aucune espèce, excepté les harles (becs-scies), les huards et les goélands, entre le premier jour de mars d'une année et le premier jour de septembre de la même année."

(c) Défense de chasser pendant certaines heures.

En tout temps de l'année, une heure après le coucher du soleil et une heure avant son lever, d'aucune manière, la bécasse, la bécassine, la perdrix ou les macreuses, sarcelles ou canards sauvages, d'aucune espèce; et durant ces heures prohibées, il est également défendu de garder ou d'exposer sous aucun prétexte, des leurres ou appelants, soit près d'une cache, d'une embarcation ou du rivage; (S. Q. R., 1400, § 1; 62 V., c. 24, s. 1; 3 Ed. VII, c. 23, s. 3; 6 Ed. VII, c. 19, s. 3, § a; 8 Ed. VII, c. 25, s. 2).

2. Enlèvement des œufs. — Droit de chasser pour la nourriture dans certaines parties de la province.

''De déranger, endommager, cueillir ou enlever en tout temps, les œufs d'aucune espèce de gibier à plume. Les vaisseaux ou chaloupes employés à déranger, cueillir ou enlever les œufs d'aucune espèce des dits oiseaux, peuvent, ainsi que les œufs, être confisqués et vendus.

Néanmoins, les habitants compris dans la zone No 2, et ceux du comté de Gaspé, peuvent, pour leur nourriture, seulement, y chasser, tuer ou prendre les oiseaux mentionnés dans le paragraphe *b* du présent article en tout temps de l'année — sauf entre le premier juin et le premier août.'' (S. R. Q., 1400, § 2; 6 Ed. VII, ch. 19, s. 3, § b).

''1400a. Achat et vente de perdrix prohibés. — Expressions ''vente'' et ''achat'' définies. — Fardeau de la preuve en certains cas. — Pénalité.

''Il est défendu d'acheter ou de vendre, d'exposer en vente ou d'avoir en sa possession, avec l'intention de la vendre, aucune perdrix grise ou de savane, avant le premier jour d'octobre 1912.

Toute livraison de telle perdrix faite autrement qu'à titre purement gratuit, constitue une vente, et toute acceptation de telle perdrix autrement qu'à titre purement gratuit constitue un achat, dans le sens du présent article.

Si une telle perdrix est trouvée en la possession d'un commerçant ou d'une personne vendant ou ayant en sa possession pour des fins de vente des denrées ou des produits, la preuve que ce commerçant ou cette personne n'a pas cette perdrix en sa possession avec l'intention de la vendre, est à la charge du commerçant ou de la personne qui l'a en sa possession.

Toute contravention aux dispositions du présent article rend celui qui en est trouvé coupable passible, pour une première infraction, d'une amende de $2.00 au plus, et de $1.00 au moins par chaque tête de perdrix; pour une deuxième infraction, d'une amende de $10.00 au plus et de $5.00 au moins par chaque tête; pour une troisième infraction et toute

récidive, de la même amende que pour la deuxième infraction, et d'un emprisonnement de trente jours au moins et de trois mois au plus, avec dépens dans tous les cas.'' (S. R. Q., 1400a; 8 Ed. VII, c. 25, s. 3; 1 Geo. V, c. 18, s. 2).

COUT DE LA LICENCE DE CHASSE.

Les personnes non domiciliées dans la Province de Québec qui ne sont membres d'aucun club dûment incorporé dans la Province $25.00

Les personnes non domiciliées dans la Province, membres actifs de clubs de chasse et de pêche légalement organisés $10.00

Les résidents de la Province qui veulent faire transporter le gibier ou le vendre (Art. 1414a), pour un orignal . $1.00

Pour 2 chevreuils $1.00

Pour 2 caribous $1.00

PECHE

Temps pendant lequel la pêche est permise.

Saumon. — Du 1er mai au 31 juillet; pêche à la mouche: du 2 février au 14 août.

Truite de mer. — Du 1er décembre au 14 octobre.

Ouananiche. — Du 1er décembre au 30 septembre.

Truite mouchetée (sal. fontinalis). — Du 1er mai au 30 septembre. La pêche à travers la glace est prohibée.

Truite grise (lunge) touladi (lake trout). — Du 2 décembre au 14 octobre.

Achigan (longueur, pas moins de 9 pouces. Bar non compris). — Du 16 juin au 31 mars.

L'Anguille peut être prise dans des nasses et dans des écluses, mais ne peut l'être de manière à l'empêcher entièrement d'arriver à d'autres nasses.

Les mailles des filets ne doivent pas avoir moins d'un pouce et un huitième, et le poisson moins de 30 pouces.

L'anguille ne peut être prise au dard ou au flambeau, durant les mois d'octobre et de novembre, dans les eaux fréquentées par le saumon et la truite.

Doré (longueur, pas moins de 15 pouces). — Du 16 mai au 14 avril.

Eperlan. — Du 2 juillet au 31 mars.

Poisson blanc. — Du 1er décembre au 9 novembre.

Maskinongé (longueur, pas moins de 24 pouces). — Du 15 juin au 4 avril.

Esturgeon (longueur, pas moins de 36 pouces). — Du 1er juillet au 31 mai.

Les personnes non domiciliées dans la province et qui désirent y faire la pêche, devront, avant de commercer à pêcher, se procurer à cet effet un permis spécial.

Tarif des licences pour non résidents.

Pour la pêche au saumon	$25.00
Membres des clubs non résidents	25.00
Pour toute autre espèce de poisson	10.00
Les membres de clubs	5.00

Les invités des clubs et les membres honoraires devront payer le taux ordinaire de la licence.

Pour obtenir les licences de pêche, il faut s'adresser au Département des Pêcheries, à Québec, ou à nos agents, inspecteurs et officiers, aussi aux secrétaires des différents clubs

autorisés à délivrer les licences aux membres et aux invités de leur club respectif.

Art. 1402b. — Toute personne ou toutes personnes sans aucun permis, ayant en sa possession un engin de pêche ou de chasse prohibé par la loi, sera présumée violer la loi, et la dite présomption sera suffisante pour établir que la dite personne ainsi trouvée, a pêché ou chassé illégalement, et il incombera à cette personne de démontrer qu'elle possédait cet engin sans aucun objet illégal.

Art. 1394aa. — Quiconque "fait usage de dynamite" ou autres "explosifs" pour prendre ou tuer du poisson visé par la présente section est passible d'un "emprisonnement" de pas moins d'un an et de pas plus de deux ans. (S. R. Q., 1394aa; 7 Ed. VII, c. 37, s. 3).

Exportation de certaines espèces de truite.

Personne ne recevra, n'expédiera, ne transportera ni n'aura en sa possession, dans le but de l'expédier ou de la transporter hors du Canada, aucune truite mouchetée, truite de rivière ou de mer, prise ou capturée dans les provinces d'Ontario, de Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile du Prince-Edouard; pourvu:—

(a) que toute personne pourra ainsi expédier la truite capturée par elle pour le sport jusqu'à vingt-cinq livres pesant, si l'envoi est accompagné d'un certificat à cet effet, soit de l'officier local des pêcheries dans le district duquel le poisson a été capturé, soit de l'agent local de la station adjacente à la localité où le poisson a été capturé, ou est accompagné d'une copie de la licence ou du permis officiel délivré à la personne faisant l'envoi;

(b) qu'aucun paquet de cette truite n'excédera vingt-cinq livres pesant, ni que personne n'aura la permission d'expédier plus qu'un paquet durant la saison.

On doit se souvenir des bienfaits de ses parents, jamais de leurs torts.

Faire son devoir tout entier et dans toutes les occasions, sans jamais se relâcher ni faiblir, quel mérite! et surtout le faire pour la seule satisfaction de sa conscience, quand le monde ne le saura pas, quand la personne même pour laquelle on se sacrifie ne doit pas vous en savoir gré.

G. Boissier.

La parole porte la marque de l'esprit de l'homme; ses actions, celles de son cœur.

Le soleil n'attend pas qu'on le prie pour faire part de sa lumière et de sa chaleur. Fais de même tout le bien qui dépend de toi, sans attendre qu'on te le demande.

Epictète.

CONSEILS UTILES.

Bijoux et pierres fines. — Nettoyage. — I. Les bijoux et les pierres fines se nettoient avec de l'eau de savon; on essuie avec un linge fin, on frotte avec une brosse douce, enduite de blanc d'Espagne très fin, délayé dans l'eau; on termine en essuyant avec une peau de gant très souple.

II. On trempe les diamants dans l'esprit-de-vin et on les frotte avec une brosse demi-dure; on les couvre de sciure de bois quand ils sont encore humides, et on les laisse sécher; on les frotte avec une brosse sèche, et on les essuie avec une peau de daim.

Nettoyage des brosses à cheveux. — Ne les lavez dans aucun cas. Contentez-vous de les frotter avec du son qui enlève les matières grasses. Lorsque les crins d'une brosse sont devenus trop flexibles, laissez-les tremper dans l'ammoniaque et laissez sécher, ils reprennent leur rigidité première.

Chambre à coucher. — Moyen de la rafraîchir. — Il consiste à mettre aux fenêtres largement ouvertes des linges imbibés d'eau. L'eau, pour passer de l'état liquide à l'état gazeux, absorbe beaucoup de calorique. Cette absorption fait baisser en quelques instants de 5 à 6 degrés la température de l'appartement, et l'humidité répandue dans l'air fait supporter plus facilement la chaleur. Par ce système, on se trouve, même au plus fort de l'été, dans une atmosphère rafraîchie, analogue à celle qui règne après les orages. (Dr. Maurin.)

Séchage des chaussures. — Les touristes et les chasseurs devraient toujours avoir le soin d'être chaudement chaussés. Ceux qui ne peuvent pas se résoudre à porter des bottes en caoutchouc, combattront avec succès l'humidité de leurs chaussures à l'aide d'un moyen fort simple. Il consiste, lorsqu'on retire celles qui ont été exposées au contact de l'eau, non pas à les sécher au feu, ce qui est une faute, mais à les remplir de farine d'avoine. Cette farine a une très grande affinité avec l'eau et elle ne tarde pas à absorber jusqu'au dernier vestige d'humidité que contiennent les chaussures. A mesure qu'elle agit, elle se gonfle et sèche le cuir sans le durcir. Le lendemain du jour où l'on a eu recours à ce moyen, on recueille la farine dans un sac et on la met près du feu; elle ne tarde pas à se désaturer et à être mise en état d'être utilisée de nouveau.

Crêpe. — Pour faire reprendre au crêpe son apprêt, on tient l'étoffe, sans trop la tendre pour éviter le dégaufrage, au-dessus de la vapeur d'eau bouillante, et l'on réussit toujours à faire prendre au crêpe l'aspect du neuf.

Cristaux. — Nettoyage des cristaux. — On saupoudre d'indigo en poudre un linge fin mouillé et on frotte les cristaux, qu'on lave ensuite.

Edredon. — Voici un moyen qui peut rendre de grands services aux pauvres gens qui n'ont pas de vêtements chauds. Il s'agit d'interposer entre les vêtements une simple feuille de papier; un vieux journal suffit. Cette légère enveloppe laisse moins entrer l'air que les tissus et concentre la chaleur émanée du corps. Sur un lit pauvrement garni, ce papier entre le drap et la couverture, vaut, paraît-il, un édredon très chaud, sinon moëlleux.

Moyen de rendre habitable une maison nouvellement construite. — Brûler deux ou trois fois de 2 à 3 kilos de charbon de bois dans chaque pièce bien close. Pendant la combustion, le carbonique se combine avec l'oxygène de l'air et forme de l'acide carbonique; ce gaz est absorbé avidement par la chaux des murailles et favorise aussi le dessèchement. Après quoi, on ouvre l'appartement pour y établir un fort courant d'air et peu après ces pièces sont habitables sans danger.

Mèches de lampes. — Si avant de les employer, on trempe les mèches dans un fort vinaigre, elles brûleront sans fumée et sans odeur.

Tapis. — Nettoyage des tapis. — I. On fait dissoudre un fiel de bœuf dans 10 litres d'eau, et l'on frotte le tapis avec une brosse douce trempée dans ce liquide. Il se forme une écume qu'on fait disparaître en brossant une deuxième fois, et en employant de l'eau claire; on sèche ensuite avec un linge propre.

II. De légères solutions d'alun et de soude sont également employées avec succès dans le même but, et permettent quelquefois de raviver les couleurs des tapis.

III. On peut aussi se servir d'un mélange de terre à foulon et de fiel de bœuf.

PRONOSTICS DE LA TEMPERATURE POUR L'ANNEE 1912.

Janvier. — Ce mois commence avec des journées très froides; du 4 au 11, nous devons nous attendre à une tempête de neige durant ces jours; du 11 au 19, nous aurons beaucoup de neige, accompagnée de poudrerie; du 19 au 27, cette nouvelle lune nous donnera de mauvaises journées de pluie et neige; du 27 au 2 février, la température devient moins rude sur les derniers jours.

Février. — Du 2 au 9, les premiers jours seront beaux et très froids, avec ciel clair; du 9 au 18, le ciel restera couvert quelques jours, et la neige nous viendra par le vent sud-ouest; du 18 au 25. durant ce laps de temps nous aurons des journées très froides; du 25 au 3 mars, la température est moins rude; remarquez que si la lune a les cornes bien aiguës, beau temps.

Mars. — Du 3 au 10, la température s'améliore et nous donne quelques belles journées; du 10 au 18, après quelques jours de grands vents, la température devient plus modérée; du 18 au 25, nous aurons des jours de pluie ou de neige, peut-être les deux avec grands vents; du 25 à la fin du mois de belles journées et rayons de soleil très chauds.

Avril. — Du 1er au 9, les premiers jours seront beaux et suivis de temps froid avec neige; du 9 au 17, nous aurons une température désagréable avec pluies et grands vents; du 17 au 24, le ciel sera légèrement couvert et nous aurons quelques journées de pluie; du 24 à la fin du mois, après quelques orages accompagnés de tonnerre, la température devient plus chaude sur les derniers jours.

Mai. —Du 1er au 9, les jours seront beaux et favorables aux semences; du 9 au 16, durant les premiers jours, continuation du beau temps, et sur les derniers jours, le vent de l'est nous apportera de la pluie; du 16 au 23, quelques journées de pluie froide, et les gelées sont encore à craindre; du 23 à la fin du mois, la température continue changeante, tantôt belle, tantôt pluvieuse.

Juin. — Du 1er au 7, la température est variable et encore froide pour la saison; du 7 au 15, temps changeant d'un jour à l'autre et quelques gros orages accompagnés de tonnerre; du 15 au 21, nous aurons durant ce laps de temps quelques journées très chaudes; du 21 à la fin du mois, il y aura des averses très fortes durant les premiers jours suivies de journées très chaudes.

JUILLET. — Du 1er au 7, ce mois commence avec une température variable; du 7 au 15, pendant cette durée nous aurons de forts orages accompagnés de tonnerre; du 15 au 21, nous aurons des journées très chaudes et d'autres accompagnées d'humidité; du 21 au 28, après quelques belles journées, nous aurons de gros orages avec nuits fraîches; du 28 au 5 août, la température est variable avec fréquentes averses.

AOUT. — Du 5 au 12, durant ce laps de temps nous aurons des journées très chaudes; du 12 au 19, après quelques journées d'un ciel clair, nous aurons des journées orageuses; du 19 au 27, nous avons la certitude de fréquentes averses durant ces jours; du 27 au 4 septembre, nous aurons de belles journées très chaudes.

SEPTEMBRE.—Du 4 au 10, durant cette période la température deviendra plus froide; du 10 au 18, nous comptons sur quelques belles journées, et nous aurons les premières gelées d'automne; du 18 au 26, nous aurons de forts orages accompagnés de coups de vent et de tonnerre; du 26 au 3 octobre, nous aurons de belles journées froides.

OCTOBRE.—Du 3 au 10, le temps est incertain mais plutôt de la pluie que du beau temps; du 10 au 17, l'on peut compter sur des pluies fréquentes durant cette durée; du 17 au 25, nous aurons de forts orages accompagnés de coups de vent; du 25 à la fin du mois, nous avons la température d'automne, journées variables et froides.

NOVEMBRE. — Du 1er au 8, nous avons une belle température et journées froides; du 8 au 16, c'est la période de la saison nommée l'été des sauvages, qui est généralement belle; du 16 au 24, nous aurons beaucoup de pluies suivies de fortes gelées; du 24 à la fin du mois, la température baissera sensiblement et nous aurons de la neige suivie d'un ouragan.

DÉCEMBRE. — Du 1er au 7, la température est variable avec pluie et vent; du 8 au 16, nous aurons une température glaciale avec forte gelée; du 16 au 23, durant ce laps de temps, nous aurons de fortes tempêtes de neige; du 23 à la fin du mois, durant les premiers jours nous avons un beau ciel clair; mais les derniers jours de l'année seront tantôt de la pluie ou de la neige.

La vertu est le seul bien qui ne meure pas avec l'homme.

Euripide.

Heureux qui peut rendre à ses parents les soins qu'il en a reçus dans son enfance. Plus heureux encore celui qui leur rend leurs sourires, leurs caresses, leurs joies.

Bersot.

PREDICTIONS DE THOMAS MOULT.
POUR L'ANNEE 1912.

Prédictions générales. — Le printemps, cette année, sera pluvieux, venteux au commencement, et à la fin très beau et agréable.

L'été sera moite et tempéré.

L'automne sera profitable et bon à la vendange et favorable pour les semences.

L'hiver sera froid avec pluies et neiges.

Les vendanges seront bonnes et plantureuses: les blés seront à un prix modéré pendant toute l'année.

Tout le monde sera en bonne santé; il n'y aura presque pas de malades. Les médecins n'auront rien à faire.

Prédictions générales. — Grande guerre entre les princes chrétiens. Combat naval.

Pronostications des biens de la terre. — Cette année, le premier jour de l'année étant un lundi, l'hiver sera commun, le printemps et l'été humides avec inondation d'eau en plusieurs endroits. Il règnera de grandes et grièves maladies avec plusieurs altérations de maux par subsides, taxes et impôts. Il y aura sur la fin de l'année des glaces prodigieuses; la vendange ne se trouvera pas bonne, les blés seront à prix commun, les mouches à miel mourront, et les nobles dames se trouveront dans de grandes tristesses et inquiétudes.

CONTRE L'ABUS DE L'ALCOOL.

Nous lisons dans l'excellente revue mensuelle de "Fléau du Siècle":

En opérant lui-même, par le procédé des mesures dynamométriques, M. Destrée a pu établir les points suivants:

1o. L'alcool a certainement un effet favorable sur le rendement en travail, que le muscle soit fatigué ou non;

2o. Cet effet est presque immédiat, mais très momentané;

3o. Dans la suite, l'alcool a un effet paralysant très marqué: le rendement musculaire, environ une demi-heure après administration d'alcool, arrive à un minimum que de nouvelles doses élèvent difficilement;

4o. L'effet paralysant de l'alcool compense l'excitation momentanée, et, somme toute, le rendement de travail obtenu avec l'emploi d'alcool est inférieur à celui que l'on obtient en se privant d'alcool.

Ainsi se trouvent établies une fois de plus l'inutilité et la malfaisance de l'alcool, en toutes circonstances, puisque même son influence sur le rendement musculaire est illusoire et se traduit en somme par un déficit.

BANQUE D'HOCHELAGA

Capital autorisé...........	$ 4,000,000
Capital payé	2,500,000
Fonds de réserve	2,500,000
Actif	23,000,000

DIRECTEURS :

L'HON. J.-D. ROLLAND, C.L., Président,

J.-A. VAILLANCOURT, Ecr,
ALPH. TURCOTTE, Ecr,
E.-H. LEMAY, Ecr,
LHON. J.-M. WILSON,
L'HON. F.-L. BÉIQUE,
LT.-COL. CHAS. A. SMART

M.-J.-A. PRENDERGAST, Gér.-Gén.,
F.-G. LEDUC, Gérant,
E.-C. VIDRICAIRE, As.-Gér
O.-E. DORAIS, Inspecteur

BUREAU PRINCIPAL, MONTREAL.

SUCCURSALES DE QUARTIERS :

Rue Sainte-Catherine Est.
" " " Centre.
" Notre-Dame Ouest.
Av. Mont-Royal, coin LaSalle
Av. Mont-Royal, Quartier Laurier
Viauville.
Saint-Henri.
Pointe Saint-Charles.
Hochelaga.
Maisonneuve.
Verdun.
Delorimier.
Saint-Edouard.
Ville Emard.

SUCCURSALES :

Berthierville, P.Q.
Edmonton, Alta.
Joliette, P.Q.
Lachine P.Q.
Laprairie, P.Q.
L'Assomption, P.Q.
Louiseville, P.Q.
Québec, P.Q.
Québec, St-Roch.
Sherbrooke, P.Q.
Sorel, P.Q.
St-Boniface, Man.
St-Jacques (Co. Montcalm.)
St-Jérôme, P.Q.
St-Hyacinthe, P.Q
St-Pierre, Man.
Trois-Rivières, P.Q
Valleyfield, P.Q.
Vankleek Hill, Ont
Wininpeg, Man.
" Higgins ave

W. & F. P. CURRIE & CIE

IMPORTATEURS DE

Tuyaux de Grès, Briques à feu, Terre à feu, Ciment 'Portland', Marque 'Hammer', Marque 'Ancre Anglais' Plâtre de Terre, Blanc de Céruse, Plâtre à Enduit, Ressorts à Sofas, Chaises et Lits, Pelles à Charbon, Neige, Etable et Feu. Alun, Borax Salpêtre, Sel à médecine, Résine, Soufre, Couperose, Soda à laver et à pâte, Caustique Sel gros et fin.

Agents pour le Sel de table "EMPIRE".

345 RUE ST-JACQUES

Almanach Rolland

750